

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

LES MILITAIRES FACE À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Niagalé BAGAYOKO-PENONE

Second semestre 2005

Ce document constitue le rapport final de l'étude commanditée à Mlle Niagalé Bagayoko-Penone par le C2SD.

CCEP 95 SOC / 2003 – Marché DEF / C2SD / 2003 n°65

Remerciements

L'auteur de cette étude tient à remercier toutes les personnes qui se sont aimablement prêtées à des entretiens, avec une mention spéciale pour les militaires en poste à la Représentation militaire française auprès de l'Union européenne, qui ont contribué à faciliter ses recherches à Bruxelles, et pour l'encadrement du Collège interarmées de défense, qui lui a permis de réaliser son travail dans des conditions optimales. Enfin, Benoît Pélopidas doit être remercié pour l'important travail de traitement des données quantitatives figurant en annexe de la présente étude.

Introduction

Alors que l'Europe de la défense a accompli depuis 1998 des progrès aussi rapides qu'inattendus, il apparaît aujourd'hui nécessaire de se pencher sur la façon dont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) perçoivent celle-ci. De nombreuses approches de l'Europe de la défense reposent sur un modèle d'analyse de type intergouvernemental, inspiré par le paradigme réaliste et tendant à envisager la défense européenne comme le fruit d'un marchandage entre les Etats-membres de l'UE, particulièrement les grands Etats. La sociologie militaire, sans véritablement occulter la dimension européenne, a tendu à ne lui accorder qu'une importance secondaire dans l'analyse des phénomènes de mutation de « *la morphologie des forces armées et de la profession militaire* »¹. Certains travaux sociologiques se sont cependant intéressés aux opinions des officiers face aux évolutions et aux orientations de la défense européenne². Le thème spécifique des militaires français face à la construction européenne a néanmoins jusqu'ici été peu traité³. Il a fait l'objet d'une intéressante étude, parue en janvier 2003, dans laquelle Frédéric Mérand⁴ se livre à une analyse de la presse militaire française de 1972 à 1998 afin d'évaluer l'évolution des opinions des élites militaires françaises sur l'Europe de la défense. Cette étude, fondée sur la mise en évidence des facteurs organisationnels, cognitifs et politiques, s'attache aux représentations sociales du corps des officiers vis-à-vis de la construction militaire européenne.

¹ Irondelle Bastien, « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, hiver 2002-2003, pp.79-88, p. 82

² Haltiner Karl W., « Is There a Common European defense Identity? The Views of Officers of Eight European Countries », *Current Sociology*, volume 42, n°3, hiver 1994, pp. 71-85.

³ La position de la hiérarchie militaire face au projet avorté de Communauté européenne de défense (CED) a également fait l'objet de plusieurs publications. Voir d'Abzac-Epezy C. et Vial P., « Quelle Europe pour les militaires ? La perception de l'Europe à travers la presse militaire (1947-1954) », *Revue historique des armées*, pp. 80-92 ; Vial P., « Les officiers, les armées, les guerres : spécificités de la société militaire et perspectives européennes sous la IVème République », in E. du Réau, *Europe des élites, Europe des peuples ? La construction de l'espace européen (1945-1960)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998.

⁴ Mérand F., « Les militaires et la construction européenne (1972-1998). Représentations sociales de l'Europe de la défense dans " Armées d'Aujourd'hui " », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, pp. 165-192. Voir également Mérand F., « Dying for the Union ? Military Officers and the Creation of a European Defense Force », *European Societies*, Volume 5, n°3, 2003.

La présente étude se situe d'une certaine façon dans la continuité de celle conduite par Frédéric Mérand, puisqu'elle vise à cerner la façon dont ont été perçus, par les officiers français, les progrès accomplis depuis la Déclaration de Saint Malo de 1998 et l'inscription de l'Europe de la Défense dans les traités d'Amsterdam et de Nice. D'un point de vue méthodologique, l'analyse est fondée non pas sur un examen des opinions exprimées dans la presse militaire mais sur les opinions émises par les militaires rencontrés au cours d'entretiens. En revanche, le présent travail de recherche étudie, comme le fait Mérand à la suite d'Andy Smith et de Christian Lequesne⁵, « *les représentations sociales dont on peut supposer qu'elles se forment dans l'expérience concrète des acteurs, soit le rôle de l'Europe dans la pratique quotidienne de ceux-ci [et qui permettent] de mieux saisir les mécanismes de légitimation de l'option européenne* ». L'approche adoptée n'est donc pas fondée sur une enquête d'opinion quantitative, mais sur une étude qualitative des explications et justifications exprimées par les acteurs concernés. La problématique abordée dans cette étude porte en effet sur les représentations collectives de l'Union européenne (UE), qui résultent de l'expérience des militaires quotidiennement amenés à adapter leurs pratiques professionnelles aux standards, aux normes et aux procédures européennes. Ainsi, alors que la plupart des travaux relatifs à la Politique européenne de sécurité et de défense s'intéressent aux processus d'intégration « *par le haut* », cette étude livre au contraire, comme l'a déjà proposé Christophe Pajon⁶, une analyse des processus d'europanisation « *par le bas* » (*bottom-up research*). La définition du concept d'europanisation retenu dans cette étude renvoie ainsi, dans la perspective développée par Claudio Radaelli⁷, non seulement aux processus de production de normes, parfois informelles, impliquant les acteurs militaires de la construction européenne mais aussi à la façon dont ces normes contribuent ou non à modifier les identités et les parcours professionnels des militaires français n'entretenant pas de relations directe avec les institutions de l'UE.

⁵ Lequesne C., *L'Europe bleue. A quoi sert une politique européenne de la pêche ?*, Paris, Presses de Science Po, 2001 et Smith A., « Institutions et intégration européenne. Une méthode de recherche pour un objet problématisé », in CURRAP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000. Voir également Shore C., *Building Europe. The Cultural Politics of European Integration*, Londres, Routledge, 2001.

⁶ Pajon C., « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle europanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français », *Politique européenne*, n°10, printemps 2003, pp. 148-171.

⁷ Claudio Radaelli définit le concept d'europanisation de la manière suivante : « *Processus de (a) construction, (b) diffusion et (c) institutionnalisation de règles formelles et informelles, de procédures, de styles, de « manières de faire », de croyances partagées et de normes, qui sont tout d'abord définies et consolidées durant l'élaboration des politiques au sein de l'UE et sont par la suite incorporées dans la logique des discours, des identités, des structures politiques et des politiques publiques nationales* » (Radaelli Claude, « The Domestic Impact of European Union Public Policy : Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », *Politique européenne*, n°5, pp. 107-147).

Les militaires rencontrés appartiennent à toutes les armées, gendarmerie comprise, et sont tous des officiers supérieurs (généraux, colonels ou lieutenants-colonels) ou subalternes. La première partie des recherches réalisées l'a été auprès des acteurs qui, de par leurs fonctions, sont le plus concernés par la construction européenne :

- tout d'abord, des entretiens ont été menés avec des officiers en poste auprès des institutions européennes, soit au sein de la Représentation militaire française, dont la plupart des personnels siègent le groupe de travail du Comité militaire (CMUE)*⁸, ainsi qu'au sein de l'Etat-Major de l'UE (EMUE)* et de l'Unité de police*, ces deux organes étant rattachés au Secrétariat général du Conseil.

- des entretiens ont également été menés au sein des services du Ministère de la défense qui sont actuellement au cœur de la construction européenne (Division Relations internationales de l'état-major des armées – EMA - et en son sein division euratlantique), ainsi qu'avec d'officiers affectés auprès du CPCO (Centre de planification et de conduite des opérations). ;

- des entretiens ont enfin été réalisés au sein du Commandement de la Force d'action terrestre (CFAT) de Lille, qui joue un rôle important dans la mise en œuvre d'un certain nombre de concepts opérationnels de l'Europe de la défense, que ceux-ci se situent dans le cadre de l'UE (concept de *Battle Groups 1500**, dits également groupements tactiques) ou dans le cadre de l'OTAN (concept de Corps de réaction rapide français - CRRF)⁹.

⁸ L'astérisque renvoie aux termes définis dans le glossaire.

⁹ Le CFAT est un échelon de mise en œuvre des décisions de l'état-major de l'Armée de Terre (EMAT), elle-même soumise à l'EMA. Cependant, ce commandement joue actuellement un rôle central d'une part dans la mise en œuvre des BG1500*, d'autre part dans la mise en œuvre du CRR (Corps de réaction rapide) destiné à être mis à disposition de l'OTAN, voire de l'UE. Toutes les unités des forces terrestres sont placées sous le commandement du CFAT qui a pour tâche de préparer en amont ces forces et de les mettre à disposition de l'EMA en cas de crise, ainsi d'assurer leur soutien opérationnel des forces déployées et leur suivi. Sont ainsi placées sous la responsabilité du CFAT toutes les unités d'action (brigades et régiments) à l'exception de la logistique qui est gérée par le CFLT (forces de soutien). Par ailleurs, tout ce qui se fait au CFAT (en matière de préparation opérationnelle) se fait en liaison avec les structures similaires à l'étranger (cad avec tous les états-majors de commandement des forces terrestres). Pour tout ce qui concerne la partie alerte et les BG1500, le CFAT travaille en permanence avec l'EMUE. Enfin, l'organisation des exercices se fait en liaison avec les autres brigades européennes. Le CFAT a la responsabilité de certifier l'opérationnalité de l'unité de déploiement, quel que soit le cadre dans lequel se fait celui-ci. « *Les relations avec les homologues européens sont devenues quotidiennes : on pense forcément à la façon d'intégrer les partenaires dans la planification* ».

Par ailleurs, dans la seconde partie, les recherches ont été conduites auprès d'officiers n'entretenant pas de relation de proximité avec les centres de décision européens. A cette fin, une enquête a été menée auprès des stagiaires de la 12^{ème} promotion du Collège interarmées de défense (CID – promotion 2004-2005). Le choix du CID comme terrain d'investigation se justifie par le fait que c'est dans ce cadre que sont réunis les officiers considérés par chaque armée comme sa future élite. L'objectif était de procéder à une évaluation de l'attitude des officiers face à la construction européenne grâce à la conduite d'entretiens menés sur un mode semi-directif¹⁰. Trente et un officiers¹¹, appartenant à chacune des armées ainsi qu'à la gendarmerie, se sont prêtés à l'exercice¹². En outre, dans la mesure où la présente étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche menée en liaison avec les homologues allemand (SOWT) et italien (CEMISS) du C2SD, a été diffusé auprès de l'ensemble des stagiaires de la 12^{ème} promotion du CID un questionnaire établi de manière conjointe par les trois centres (cf. Annexe 2). Cent quarante-cinq des deux cents stagiaires français de la promotion ont accepté de répondre de manière anonyme à ce questionnaire. A également été effectué un dépouillement des articles de la *Tribune du CID* parus depuis 1998 afin d'évaluer les réactions des différentes promotions du CID face aux progrès de l'Europe de la défense ou plus généralement face à la construction européenne. Outre l'évaluation des opinions relatives à la construction européenne, ce volet de l'étude a permis de saisir la nature de la formation aux questions européennes telle qu'elle est dispensée au niveau de l'enseignement supérieur ainsi que son impact sur les sentiments d'adhésion ou à l'inverse de rejet suscités par l'UE. En effet, un module « *Europe* », d'une durée de deux semaines, a été introduit dans l'enseignement général du CID. Enfin, quelques entretiens ont été menés auprès des élèves-officiers de Saint-Cyr Coët-Quidan ainsi qu'avec la direction de l'enseignement de cette école.

D'un point de vue méthodologique, afin de saisir quelles ont été les réactions des militaires français face aux progrès réalisés par l'Europe de la défense entre 1998 et 2003, nous avons choisi d'adopter tout d'abord une approche cognitive, en nous concentrant :

- d'une part, sur les perceptions et les préférences exprimées au niveau individuel à propos de l'Union européenne en général et de la PESD en particulier. La première partie de ce rapport étudie ainsi les phénomènes d'adhésion (ou de rejet) à la construction européenne en les saisissant

¹⁰ Cinq officiers stagiaires de la 11^{ème} promotion du CID ont également participé à des entretiens.

¹¹ Par souci de clarté et afin de respecter l'anonymat des personnes s'étant prêtées aux entretiens, chaque stagiaire est désigné par un numéro (de 1 à 31) lorsqu'il fait l'objet d'une citation.

¹² Parmi ces officiers, sept appartiennent à l'Armée de l'Air, 12 appartiennent à l'Armée de Terre, 7 appartiennent à la Marine et 5 appartiennent à la gendarmerie.

tantôt selon une perspective utilitaire et rationnelle, tantôt selon une perspective plus constructiviste. Sur la base subjective des avis formulés par les personnes interrogées, quelques conclusions ont été également tirées sur la façon dont la construction européenne est perçue au sein des différentes armées.

- d'autre part, sur les micro-mécanismes de socialisation au niveau du groupe. Sur la base des remarques, analyses et commentaires émises par les personnes rencontrées, il s'agit de saisir les processus de socialisation¹³ favorable à l'inculcation et à l'intégration des normes et des valeurs européennes chez les militaires français. La plupart des personnes proches des centres de décision européens ont évoqué de manière assez rapide leurs perceptions personnelles et ont davantage souligné les spécificités de la pratique du métier militaire à l'intérieur des institutions européennes ou en collaboration avec elles. Dans la deuxième partie de la présente étude, sont ainsi analysés les processus de socialisation institutionnelle, soit les phénomènes d'eupéanisation que l'on constate chez les militaires en poste auprès ou au sein des institutions européennes : la question des représentations collectives qui se forment dans l'expérience concrète des acteurs est abordée à travers l'analyse de l'introduction du référentiel militaire dans le cadre normatif civil de l'UE.

- dans la troisième partie, sont abordés les processus de socialisation opérationnelle, soit l'influence des expériences multinationales européennes sur les sentiments d'allégeance à l'UE.

- dans la quatrième et dernière partie de l'étude, l'approche cognitive adoptée a été complétée par une approche davantage organisationnelle, visant à saisir les processus d'eupéanisation existant au sein du Ministère de la Défense. Ceux-ci sont saisis d'une part à travers l'étude de l'importance accordée aux questions de défense européennes dans les différents cursus de formation ; d'autre part à travers l'étude de l'attractivité des carrières européennes, qui a été saisi à travers la confrontation des avis formulés par les différents officiers rencontrés et par les positions exprimées par les responsables des ressources humaines des différentes armées, qui ont été eux aussi interrogés.

Enfin, ce travail de recherche s'efforce de démontrer que l'étude des perceptions qu'ont les militaires de la construction européenne peut constituer un terrain de vérification empirique des théories de l'allégeance à l'Union européenne, tandis que l'étude des mécanismes de socialisation peut contribuer à confirmer ou infirmer certaines approches du concept d'eupéanisation. Il convient de souligner que les cadres théoriques qui ont permis de tirer certaines

¹³ Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1995.

conclusions ne sont pas développés dans la présente étude : sont citées les références et suggérés les contenus de ces théories. Cependant, ces cadres d'analyse ont constitué de précieux guides de réflexion. Il apparaît ainsi que :

- l'approche en termes de choix rationnel permet d'expliquer certains phénomènes d'adhésion, de type instrumental. Les militaires sont en effet à la recherche à la fois de gains collectifs (préservation du rang de la France, mutualisation des coûts de la politique de défense nationale) ou individuels (recherche de ressources ou d'opportunités professionnelles) que la construction européenne et en particulier l'Europe de la défense sont susceptibles – ou non – de leur apporter.
- les analyses de type fonctionnalistes demeurent également utiles car on s'aperçoit qu'elles sous-tendent largement la façon dont les militaires impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la PESD conçoivent leurs actions. Alors que la PESD est longtemps demeurée exclue des domaines d'investigation des auteurs fonctionnalistes, il apparaît que l'effet de « *spill over* » qu'ils décrivent constitue souvent le fondement des raisonnements développés par les militaires en poste auprès de l'UE.
- l'approche constructiviste se révèle particulièrement utile pour saisir les phénomènes d'adhésion à la construction européenne. Comme le souligne Helene Sjursen, « *afin d'identifier les processus d'eupéanisation, il est nécessaire de prendre en compte les effets des idées, des valeurs et des identités qui sont ignorées par la tradition rationaliste analytique* »¹⁴. Il apparaît en effet que c'est le plus souvent en se référant à la question de l'identité que les militaires justifient leurs positions à l'égard de la construction européenne telle qu'elle se décline actuellement dans le cadre de l'UE. Il convient cependant de nuancer le postulat de cette approche selon lequel l'affirmation et la transmission d'un certain nombre de valeurs communes sont favorables au processus d'eupéanisation. En effet, on s'aperçoit que si les militaires proches des centres de décision européens considèrent les valeurs de défense des droits de l'Homme et de la démocratie comme le moteur de leur adhésion à l'UE, la plupart des autres militaires leur oppose une conception figée de l'identité, enracinée dans l'héritage culturel d'une Europe avant tout judéo-chrétienne.

¹⁴ Helene Sjursen, "The Common Foreign and Security Policy", in Svein Anderson, Kjell Eliassen, *Making Policy in Europe*, Londres, Sage, 2ème édition, 2001.

L'adhésion à l'Europe, option rationnelle ou choix identitaire ?

Ce premier volet de l'étude porte sur les phénomènes d'adhésion ou au contraire de rejet suscités par l'UE et particulièrement en son sein l'Europe de la défense. Ces phénomènes sont saisis :

- tout d'abord, à travers les processus instrumentaux d'adhésion à la construction européenne, motivés par la perspective de voir la France et l'armée française en retirer des gains collectifs.
- ensuite, à travers la question de l'identité et des intérêts proprement européens associés à la communauté de sécurité que peut représenter l'Europe ;
- enfin, à travers les modèles alternatifs de construction européenne privilégiés par les militaires dont une grande partie se révèle sceptique envers la méthode actuellement adoptée.

Il est intéressant de constater que les opinions exprimées sont extrêmement contrastées selon le degré de proximité entretenu par les personnes interrogées avec les institutions européennes :

- les opinions exprimées par les militaires en poste au sein de l'UE, en charge des dossiers euratlantiques à l'EMA ou en poste au CFAT apparaissent massivement proeuropéennes. Cette catégorie de militaires se caractérise par sa proximité professionnelle avec les instances européennes, soient qu'ils travaillent auprès d'elles, soit qu'ils soient amenés dans leurs tâches quotidiennes à les avoir pour interlocuteur. Elles relaient le plus souvent le discours officiel consistant à présenter l'option européenne comme la meilleure voie pour permettre à la France d'affirmer ses ambitions sur la scène internationale. On peut donc en conclure que le degré de proximité avec les institutions européennes est un facteur favorable à l'europanisation, d'autant plus que nombre de ces officiers proeuropéens se sont présentés comme récemment convertis, soulignant leur euroscepticisme antérieur.
- Les opinions exprimées par les officiers n'ayant pas encore entretenus de liens professionnels approfondis avec les institutions européennes, parmi lesquels les avis sont extrêmement plus contrastés. Les personnes interrogées appartiennent pour la plupart aux deux dernières promotions du CID.

L'UE, instrument de la stratégie de multilatéralisation de l'influence française

Un certain nombre de travaux ont proposé d'appliquer les théories sur l'utilité économique aux phénomènes d'allégeance à l'Europe. Selon leurs auteurs, les calculs en termes de choix rationnel peuvent en effet expliquer les processus d'adhésion à la construction européenne¹⁵. Il est intéressant d'éprouver ces approches à la lumière des avis formulés par les militaires, en postulant que les perspectives de gain collectif, en l'occurrence de gain national, et de gain organisationnel (ressources procurées aux armées), peuvent être à la source de l'allégeance à l'UE¹⁶. Il est ainsi possible de tester la validité de cette hypothèse à travers trois interrogations :

- la participation à l'entreprise européenne apparaît-elle comme un multiplicateur de la puissance française ?
- est-elle perçue comme exclusive d'autres cadres d'action ?
- constitue-t-elle un moyen de mutualiser les coûts de la politique de défense de la France ?

L'UE, multiplicateur de puissance ?

La démarche adoptée dans l'étude de C. d'Abzac-Epezy et Ph. Vial à propos de la vision des chefs militaires entre 1947 et 1954 consistait à saisir l'importance accordée à l'espace européen dans l'affirmation du rang de la France sur la scène internationale. Dans leurs conclusions, les deux auteurs relevaient ainsi une opposition entre :

- les tenants, majoritaires, d'une Eurafrique coloniale, perçue comme inconciliable avec la coopération euratlantique ou plus strictement ouest-européenne ;
- les tenants d'une Europe fortement ancrée dans le bloc transatlantique.

Les opinions exprimées par les militaires sur l'UE et l'Europe de la défense sont aujourd'hui encore fréquemment fondées sur un raisonnement géostratégique. Les calculs en termes de choix rationnels sont souvent présents dans ces types de raisonnements : “ *au sein de l'espace euratlantique, nous sommes tous alliés, mais aussi concurrents. Chaque Etat craint de coopérer sans en retirer les bénéfices* ”

¹⁵ Eichenberg B. et Dalton R., “ Europeans and the European Community. The Dynamics of Public Support for European Integration ”, *International Organization*, n°47, 1993.

¹⁶ Les analyses en termes de choix rationnel peuvent également s'appliquer au niveau individuel : les opportunités professionnelles offertes aux militaires par l'europanisation des politiques de défense peuvent éventuellement expliquer les phénomènes d'adhésion à l'UE. Cette hypothèse sera éprouvée dans la dernière partie de l'étude.

escomptés. L'objectif, quel que soit le cadre de coopération choisi, est de travailler pour accroître le poids de la France. La question est de savoir en permanence ce que l'on gagne en échange de ce que l'on cède. Nous avançons donc avec prudence, conformément à une logique qui reste toujours nationale"¹⁷. On constate cependant, chez les officiers rencontrés un changement radical de perspective par rapport à la double logique mise en évidence par d'Abzac-Epezy et Vial : aux yeux de la quasi-totalité des militaires travaillant étroitement avec les instances de l'UE, la conservation du rang de la France, y compris dans ses anciennes colonies, passe par l'inscription de son action dans un cadre élargi. Elles considèrent qu'il n'est plus aujourd'hui concevable pour la France d'agir seule sur la scène internationale. "*La PESD est le prolongement de la défense française : l'identité francophone demeure centrale, mais la défense française ne peut se faire que dans un ensemble plus vaste*"¹⁸. L'affirmation de l'influence française par le biais de canaux multilatéraux est en conséquence présentée comme une nécessité. La multinationalisation et la multilatéralisation de la politique de défense française sont perçues et présentées comme des multiplicateurs de force. Cette position apparaît comme le symptôme de la parfaite intériorisation par la totalité des militaires en relation avec l'UE de l'impératif de multilatéraliser l'action internationale de la France, telle qu'elle est consignée dans les discours et doctrines.

Le cadre européen est ainsi perçu par cette catégorie d'officiers comme participant de cette dynamique de multilatéralisation de la politique française et donc comme un instrument de promotion des intérêts français. En effet, seule une minorité considère qu'il n'existe plus d'intérêt national car celui-ci est dilué dans les intérêts européens. Pour l'immense majorité, le choix de l'UE est le plus souvent présenté comme le meilleur moyen d'assurer une plus grande influence à la France sur la scène internationale. L'UE est ainsi considérée comme une entité importante pour faire entendre une vision plus multilatérale des relations internationales, parce que cette approche apparaît conforme aux intérêts de la France dans le contexte international post guerre froide. En conséquence, la PESC/PESD telles qu'elles sont actuellement menées sont présentées comme les instruments les plus adéquats pour affirmer la puissance française. Se faisant l'écho de leur diplomatie, les militaires entretenant des relations de proximité avec l'UE mettent l'accent sur la crédibilité de l'Europe politique et la consolidation de la puissance globale de l'Union, grâce à la création d'institutions politiques et militaires proprement européennes. L'objectif d'efficacité militaire et de renforcement des capacités est plus rarement mentionné. La solidarité transatlantique n'est pas non plus fréquemment évoquée comme un objectif majeur. L'UE est dépeinte comme une caisse de résonance pour la France, les officiers travaillant en relation avec

¹⁷ Entretien avec un officier de l'état-major des armées, Paris, mars 2003.

¹⁸ Entretien avec un officier de la Représentation militaire française, Bruxelles, février 2004.

elle paraissant avoir fait leur la déclaration du Président de la République, prononcée lors de la Conférence des ambassadeurs de 2002, selon laquelle “ *la France privilégie la PESD comme cadre structurant de sa politique de défense*”. En nous entretenant avec cinq officiers supérieurs du CFAT, nous avons pu constater que, dans cette structure, le discours est également très favorable à la construction européenne telle qu’elle se fait actuellement.

En revanche, parmi les officiers n’entretenant pas de relation permanente ou régulière avec les institutions européennes, seule une minorité apparaît convaincue par la capacité de l’UE à constituer le relais le plus efficace de la politique extérieure nationale. En effet, seuls quelques stagiaires du CID se déclarent séduits par le discours consistant à présenter l’UE comme un acteur global, disposant d’un large spectre d’instruments lui permettant d’affirmer sa spécificité grâce à l’articulation de son action politique, économique, commercial et des ses nouveaux outils militaires et policiers. Parmi ces quelques officiers convaincus par les politiques menées dans le cadre de l’UE¹⁹, un officier de l’Armée de Terre explique la défense de la démocratie et des Droits de l’Homme sont des objectifs qui contribueront à accroître la stabilité du système international grâce à la diffusion de la conception française des relations internationales²⁰. Un ingénieur de l’armement (DGA) explique se reconnaître très bien dans l’approche des relations internationale promue dans le cadre de l’UE ainsi que dans la stratégie européenne de sécurité, « *l’Europe telle qu’elle se construit aujourd’hui est une nécessité pour que la paix puisse exister sur le continent européen et s’étendre au-delà des frontières de l’Europe. L’U, comme la France, a vocation à assurer une certaine stabilité sur la scène internationale, notamment dans le cadre de missions de maintien de la paix* »²¹. Un officier de la Marine déclare « *adhérer quasiment sans réserve à la fois à la PESD et à la façon dont l’UE se construit actuellement car ces structures permettent d’amplifier la voix de la France* »²². Selon un officier de l’Armée de l’Air, la France, à travers l’Europe, est en train de parvenir à créer un pôle pacifique durable, puis d’étendre cette zone de paix, afin de rendre le monde un peu plus sûr²³. Un officier de l’Armée de terre explique l’UE telle qu’elle se construit actuellement correspond à ses attentes dans la mesure où lui-même continue à « *raisonner en français dans un cadre européen. Or, la construction actuelle est conforme aux intérêts de la France qui y gagne beaucoup plus qu’elle n’y perd. Il*

¹⁹ Dans un article de *la Tribune du CID*, un lieutenant colonel de l’Armée de Terre faisait pour sa part en 2000 état de son enthousiasme face aux progrès accomplis par la PESD/PESC, et matérialisés notamment par la nomination de Javier Solana et les avancées du Sommet d’Helsinki (Piat Lcl, Armée de l’Air, « Vers un Collège européen de défense ? », *La Tribune du CID*, n°20, 2000, pp. 119-122).

²⁰ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l’Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²¹ Entretien avec un stagiaire (18) ingénieur de l’armement, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²² Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²³ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l’Armée de l’Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

faudra cependant toujours défendre la conception nationale car il y a des domaines qui doivent demeurer souverains »²⁴.

Les rares officiers du CID à se déclarer satisfaits de la PESD en l'état sont ceux qui redoutent de voir l'UE devenir une structure fédérale : « *cette simple agrégation de capacités n'est pas très efficace, mais il ne faut surtout pas aller au-delà. La PESD est une belle machine, utilisable dans les situations simples* »²⁵. Cet officier souhaite pour sa part que les politiques des différents Etats convergent vers l'Europe tout en restant strictement différenciée. De la même façon, la méthode de la PESD, « *consistant non pas à mettre sur pied une armée européenne mais à encourager les coopérations très étroites entre des Etats partageant des intérêts communs dans certaines zones ou dans certains domaines* »²⁶ paraît tout à fait opportune à l'ingénieur de l'armement interrogé, qui se montre ainsi particulièrement favorable aux coopérations structurées qui permettent de ne renoncer en rien à une défense nationale. De même, un officier de gendarmerie se déclare très satisfait par le principe actuel de la PESD consistant à mettre à disposition des unités nationales capables d'alimenter les capacités de la PESD. En revanche, il explique « *ne pouvoir envisager sans frissonner le fait qu'on puisse faire disparaître son armée nationale en la mettant au service d'une structure fédérale* »²⁷.

Il apparaît ainsi que le modèle actuel de construction européenne apparaît à certains satisfaisant dans la mesure où il permet à la fois à la France d'accroître son audience sur la scène internationale tout en lui permettant de conserver de manière indépendante ses capacités de défense nationale. Cette vision veut pour l'Europe une autonomie stratégique à laquelle la France seule ne peut plus prétendre. Beaucoup voient dans l'UE l'occasion de maintenir le rang de la France, tout en réduisant des dépenses consacrées à un appareil de défense devenu obsolète à force de vouloir être global. L'identité de défense européenne est ainsi au service des pays européens les plus puissants ou les plus volontaires dans sa construction. Figurant au premier rang de ces pays, la France pourrait retrouver une véritable influence mondiale en s'appuyant sur une Europe puissante dont elle espère conduire l'action tout en usant de ses derniers atouts nationaux : place au Conseil de sécurité, dissuasion nucléaire, relation privilégiée avec l'Afrique.

²⁴ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁵ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁶ Entretien avec un stagiaire (18) ingénieur de l'armement, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁷ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004. Tout en étant favorable à la PESD actuelle, cet officier se déclare cependant peu convaincu par le bien-fondé des missions de Petersberg ;

L'OTAN, complément indispensable

En réalité, plus que l'UE, c'est donc le multilatéralisme en tant que tel qui apparaît comme un multiplicateur de force. Les militaires appellent la puissance française à se décliner dans chacun des cadres multilatéraux existant. « *Sur le terrain, les régiments ne se posent pas la question du drapeau, mais celle de la mission à accomplir. Ils voient avant tout le drapeau français, même si on y accole le drapeau européen ou otanien. Ils ne s'interrogent pas sur la nature de l'organisation qui est derrière la mission. Au niveau du commandement, on cherche surtout les cadres d'action les plus efficaces* »²⁸. D'une manière générale, l'ONU²⁹ et surtout l'OTAN conservent leur raison d'être aux yeux de la plupart des personnes interrogées, et la défense européenne dans le cadre de la PESD est perçue comme un complément indissociable des deux autres cadres. La façon dont l'OTAN est globalement bien perçue contraste avec les réserves que suscite le projet européen actuel. Comme le souligne un officier, « *le paradoxe est le suivant : la culture politique française est farouchement anti-otanienne, alors que la culture militaire française est résolument otanienne* »³⁰.

En effet, tout d'abord pour les officiers en relation régulière ou permanente avec les institutions de l'UE, l'option européenne, pour être privilégiée, ne doit pourtant pas être unique. Nombreux parmi cette catégorie sont les militaires qui, tout en se déclarant enthousiasmés par la construction européenne, considèrent que l'Europe est encore loin de constituer une puissance sur la scène internationale. L'UE n'est à cet égard perçue que comme « *une réserve potentielle de puissance* »³¹. L'absence de dialogue stratégique réel UE/Etats-Unis ou UE/Russie est volontiers citée comme la démonstration du fait que les acteurs internationaux majeurs ne considèrent pas l'UE comme un partenaire stratégique. C'est pourquoi, pour la plupart, l'UE ne doit être conçue que comme l'un des cadres multilatéraux au sein desquels il est possible à la France de faire valoir son influence : en aucun cas, l'investissement au sein de l'UE ne doit se faire au détriment des autres organisations multilatérales. Pour beaucoup, l'ONU doit en théorie demeurer le cadre de référence premier mais l'organisation semble par ailleurs décrédibilisée par ses lourdeurs de fonctionnement, particulièrement sur le plan opérationnel. D'où la récurrente évocation du rôle de l'OTAN : bien que les discours proclament la nécessité d'investir massivement dans la PESD, le débat entre défense européenne

²⁸ Entretien avec un Général de l'Armée de Terre (1), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

²⁹ Beaucoup se déclarent favorables au schéma selon lequel l'ONU – seule organisation totalement internationale – édicte le droit international légitime et en confie la mise en œuvre aux organisations qui en ont les moyens.

³⁰ Entretien, EMUE, Bruxelles, mai 2003.

³¹ Entretien avec un officier de l'EMA, Paris, Ministère de la défense, avril 2004.

autonome ou affirmation d'un pilier européen au sein de l'OTAN demeure un facteur de trouble. L'option atlantiste est ainsi loin d'être opposée à l'option strictement européenne, mais au contraire souvent présentée comme complémentaire de celle-ci, bien que l'OTAN soit fréquemment considérée comme un cadre très contraignant en raison de la prédominance en son sein des Etats-Unis. L'Alliance atlantique est perçue au sein du CFAT comme « *un merveilleux outil très efficace, très organisé, très structuré. Il ne faut pas concevoir l'UE et l'OTAN comme des structures concurrentes. Pour nous, les militaires, le choix de recourir à l'une ou l'autre structures est essentiellement politique et d'un point de vue technique, les deux structures sont tout à fait adaptées aux crises actuelles. Les acquis de l'OTAN doivent être mis au service de l'UE* »³². L'UE demeure surtout perçue comme organisation vouée à assurer la paix par la promotion des échanges économiques et politiques, alors que l'OTAN reste vouée à faire la guerre, particulièrement de haute intensité. D'une manière générale, l'OTAN continue d'apparaître comme un outil militaire alors que l'UE apparaît comme un outil politique. Un officier du CFAT explique se sentir davantage Européen que Français : « *je déchirerai sans difficulté ma carte d'identité française. Mais l'UE n'existe pas car elle n'a pas de projet politique. Il est donc très difficile de s'y rattacher. Les nouveaux pays ont raison de se raccrocher à l'OTAN. Demain, si l'on supprime l'UE, la défense européenne continuera de fonctionner. En revanche, il est inconcevable de supprimer l'OTAN* »³³.

Les stagiaires du CID - à l'exception des gendarmes - se déclarent également fréquemment convaincus par la solidité des structures otaniennes. Quelques unes des personnes rencontrées perçoivent bien l'OTAN comme un « *dinosaure de l'Histoire* », survivant uniquement pour des raisons catégorielles. La plupart mettent cependant volontiers en regard la dynamique européenne comparée à l'expérience accumulée de l'OTAN³⁴. Il est ainsi possible de dégager trois tendances dans les perceptions des relations OTAN/UE par les stagiaires du CID :

- ceux qui croient percevoir une montée en puissance de l'UE et une relative sclérose de l'OTAN. A l'appui de cette thèse, est notamment fréquemment citée la capacité de l'Union à agir sur l'ensemble du spectre des crises, c'est-à-dire non seulement au plan militaire mais aussi au plan civilo-judiciaire. Un officier de l'armée de l'air explique ne pas être un « *aficionado* » de l'OTAN, en dépit des 80 missions qu'il a réalisées sous l'égide de l'organisation pendant les crises balkaniques. « *La machine est beaucoup trop lourde et il y a beaucoup trop de conflits d'intérêts en son*

³² Entretien avec un Général de l'Armée de Terre (1), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

³³ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre (2), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

³⁴ CID, *compte-rendu de la séance interactive*, Groupe D6, 2 novembre 2004.

sein. »³⁵. Quelques autres stagiaires jugent également que cette organisation n'a plus de raison d'être. « *Il s'agit d'une organisation qui n'a plus de fonction et à laquelle il reste seulement des organes* »³⁶.

- d'autres mettent à l'inverse l'accent sur la capitalisation d'expérience par l'OTAN en matière de gestion de crises au plan strictement opérationnel, comme en Bosnie ou au Kosovo. Ils restent en revanche sceptiques sur les réalisations de faible ampleur de l'UE. Un colonel du CFAT juge également que les structures de la PESD ne sont pas très convaincantes et qu'en réalité l'OTAN est la seule structure crédible. « *La strate européenne est affichée mais n'existe pas : les trois-quarts des missions sont en réalité otaniennes. La plupart du temps, on passe directement de l'OTAN aux Nations et vice-versa sans passer par l'UE. Les scénarios des exercices impliquant l'UE sont uniquement fictifs et s'effectuent d'ailleurs le plus souvent dans le cadre de Berlin plus. L'UE n'a pas les moyens de faire de la projection stratégique et doit toujours recourir à l'OTAN* »³⁷.
- cependant, l'ensemble des stagiaires se retrouve d'accord pour insister sur la complémentarité des structures et sur l'idée que l'UE présente un important potentiel. « *L'UE n'aboutira pas rapidement à une union politico-militaire. C'est pourquoi il est indispensable de préserver le lien transatlantique par le biais de l'OTAN* »³⁸.

La production par l'OTAN de normes organisationnelles, procédurales et techniques partagées par ses membres est en grande partie à l'origine de l'intérêt suscité par la structure de sécurité transatlantique. Pour l'immense majorité, y compris pour la plupart des militaires en poste à l'UE qui se refusent à opposer l'UE à l'OTAN, cette dernière demeure ainsi une référence incontournable car « *tout officier se retrouve dans les codes de cette organisation* »³⁹. En effet, l'une des fonctions de l'OTAN, explicitement admise d'ailleurs par les Américains, est de socialiser les militaires européens, voire de leur faire intérioriser le cadre d'interprétation global produit par les Etats-Unis⁴⁰. Pour un officier de l'Armée de l'Air, très favorable à la PESD actuelle, « *l'OTAN demeure une réalité concrète dont on ne peut se passer, particulièrement en matière de procédures. Seule l'OTAN permet actuellement aux différentes armées d'être interopérables. Pour l'instant,*

³⁵ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'Armée de l'Air, CID, novembre 2004.

³⁶ Entretien avec un stagiaire (1) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, novembre 2004.

³⁷ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

³⁸ CID, *compte-rendu de la séance interactive*, Groupe D6, 2 novembre 2004.

³⁹ Entretien avec un officier de la Représentation militaire française, Bruxelles, mars 2004.

⁴⁰ Voir Duffield J.S., « NATO's Functions after the Cold War », *Political Science Quarterly*, hiver 1994-1995.

l'OTAN reste indispensable d'un point de vue technique et en matière de moyens »⁴¹. Même pour des officiers de l'armée de terre, longtemps restée en dehors de l'organisation, la culture organisationnelle de l'OTAN est facile à assimiler car elle est militaro-militaire. Comme l'a très justement souligné Christophe Pajon, « *le renforcement de l'investissement français dans la coopération européenne a eu pour conséquence le constat d'un déficit de "culture OTAN" parmi ses officiers supérieurs. Au-delà de la simple pratique d'un anglais de travail, il s'agissait de l'apprentissage d'une terminologie (concernant à la fois les structures et les procédures) déjà maîtrisée par les partenaires européens, tels les Britanniques, impliqués au sein de l'OTAN* »⁴². Un officier du CFAT explique ainsi que la multiplication récente des exercices interalliés a permis à l'Armée de Terre de mieux connaître les procédures otaniennes et réciproquement a contribué à la reconnaissance du professionnalisme français au sein de l'OTAN. L'OTAN exerce ainsi une forte attraction culturelle sur les militaires. « *Le point clé actuellement est la dimension normative de l'OTAN car c'est cette organisation qui définit le langage commun à l'ensemble des armées occidentales. La France doit chercher à être présente au sein de la force de réaction rapide de l'OTAN car c'est ce qui lui permettra d'être en phase avec les évolutions militaires, en termes d'emploi et de procédures* »⁴³. Un colonel de l'Armée de Terre ayant effectué une expérience au SHAPE explique que « *lorsqu'il n'y a pas de blocage politique, il y a une collaboration réelle entre frères d'armes, en dépit de certaines différences en matière de culture militaire, particulièrement perceptibles chez les militaires originaires des PECO* »⁴⁴.

Cet intérêt socio-corporatif manifesté pour l'OTAN se double d'un intérêt géostratégique. L'affirmation de l'influence française sur la scène internationale est en grande partie associée à la nécessité de ne pas être en marge des évolutions au sein de l'Alliance et cela pour trois raisons :

- peu d'officiers interrogés se déclarent par exemple favorables à l'idée du développement d'un mécanisme européen de défense collective, comparable à celui prévu par l'article 5 de la Charte de l'Alliance atlantique. Est avancée également – par des officiers n'appartenant pas aux structures de l'UE - l'idée selon laquelle l'IESD (Identité européenne de sécurité et de défense*) et PESD sont en réalité la même chose, puisque ce sont les mêmes forces qui sont mises à disposition ; réciproquement, la PESD peut jouer le rôle de l'IESD au sein de l'OTAN. La différence résiderait en réalité dans le symbole politique. Plusieurs officiers du CID soulignent de la même façon qu'à leurs yeux il n'y a pas de différences entre l'UE et l'OTAN car ce sont les mêmes unités de l'armée française qui sont mises à

⁴¹ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁴² Pajon C., *Art. cit.*, p. 160.

⁴³ Entretien avec un officier de l'état-major des armées, Ministère de la Défense Paris, février 2004.

⁴⁴ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

disposition de l'une et l'autre organisation⁴⁵. Sur le terrain, il n'y aurait donc aucune différence pour le fonctionnement des troupes déployées. Pour un officier de l'EMA, « en ce qui concerne la mise en œuvre des forces et des moyens aux niveaux opératif il apparaît que les procédures UE en matière de planification ne diffèrent pas de celles de l'OTAN. Or, depuis 1998-1999, les méthodes de planification françaises ont été alignées sur celles de l'OTAN. Les modalités de mise en œuvre de l'opération n'ont donc pas posé de difficultés majeures »⁴⁶. Pour un officier de l'Armée de l'Air également, « la PESD n'a rien de nouveau puisque nous avons déjà été formés par l'OTAN et que les procédures seront les mêmes. Il n'y a donc pas de problème pour agir dans le cadre de la PESD, mais c'est un choix qui ne nous concerne pas »⁴⁷. L'un des officiers les plus proeuropéen rencontré au CID, considère que la PESD doit constituer le pilier européen de l'OTAN : « en d'autres termes, les Européens doivent définir leur stratégie de défense de leur côté et les Américains la leur, puis ces deux partenaires doivent faire converger leurs options dans le cadre de l'OTAN »⁴⁸. Un officier de la Marine, extrêmement favorable à l'UE et à la PESD actuelle, considère également que « l'OTAN demeure le bras armé de l'Europe. Il faut arriver à articuler la PESD et l'OTAN ; il faudrait une structure unique de défense avec une OTAN européenne, soutenue par les Européens. L'OTAN a des intérêts communs avec l'EMUE : ce sont deux entités autonomes mais interdépendantes. Pourquoi donc ne pas en avoir une seule ? »⁴⁹. Un officier de l'armée de terre estime que : « pour l'instant, la PESD se réduit à des idées et à un état-major. A l'avenir, les forces en alerte françaises seront dédiées également à l'UE, au lieu de l'être uniquement à l'OTAN. Au niveau opérationnel, les choses changeront peu puisque les procédures de l'OTAN seront appliquées dans l'UE »⁵⁰.

- se pose également toute la problématique de la transformation de l'Alliance et de la mise sur pied de la *Nato Response Force* (NRF). La crainte d'une marginalisation de l'armée française, consécutive à une non-intégration à la NRF, motive ainsi l'intérêt de certains militaires pour l'OTAN, qui insistent sur le risque d'une remise en cause de l'interopérabilité de la France avec ses partenaires. Beaucoup considèrent donc que, quels que soient les progrès réalisés dans le cadre de la PESD, le choix de la France de participer à la NRF doit être maintenu : « en déclarant un état-major de réaction rapide Terre à Lille, un état-major de réaction rapide maritime à Toulon (Alfan) et un Centre combiné de conduite des Opérations Air à Taverny, la France n'est pas marginalisée. Actuellement pour les forces françaises, le schéma retenu est parfait : nous nous entraînons dans le cadre de l'OTAN tout en gardant nos forces à

⁴⁵ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁴⁶ Entretien avec un officier de l'EMA, mai 2004, Paris.

⁴⁷ Entretien avec un stagiaire (19) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁴⁸ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁹ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵⁰ Entretien avec un stagiaire (2) de la division A, CID, Paris, 25 novembre 2004.

disposition »⁵¹. Les officiers du CFAT paraissent eux aussi particulièrement convaincus de la pertinence de la mise sur pied de la NRF et de la participation à cette force⁵². « *L'objectif est de disposer d'une force terrestre de 60.000 hommes, capables d'entrer en premier sur un théâtre : dans le cadre de la stratégie d'influence française, il s'agit d'un élément fondamental. Cette stratégie d'influence se fait d'ailleurs, dans le cadre de l'OTAN, beaucoup plus par rapport aux alliés que par rapport à de potentiels ennemis* »⁵³. Un officier appartenant à ce commandement se réjouit pour sa part du fait que l'OTAN ne puisse se permettre d'émettre des réticences face à la participation des troupes françaises aux opérations car elle manque de contributeurs⁵⁴. Pour un officier de l'armée de terre, assez peu convaincu par la PESD, la politique de la France envers l'OTAN est extrêmement habile : « *la France n'appartient pas à la structure intégrée et ne participe pas à la génération de force, ce qui est une bonne chose car ces structures ne sont pas celles qui sont les plus opérationnelles au sein de l'organisation. Le SHAPE apparaît comme une structure molle. En revanche, notre participation à la NRF s'inscrit dans une démarche dynamique. La France parvient à optimiser sa participation à l'OTAN* »⁵⁵.

- enfin, la nécessité pour les armées françaises de conserver des liens avec l'OTAN est présentée comme un gage pour l'avenir même de la PESD. L'UE et l'OTAN sont perçues comme complémentaires car elles permettent de mobiliser des instruments dans tout le continuum de la gestion de crise. En dépit des efforts pour présenter la PESD comme un instrument multifonctionnel, celle-ci continue donc d'apparaître comme largement réservée à la gestion des crises de basse ou de moyenne intensité.

⁵¹ Entretien avec un officier de l'état-major des armées, Ministère de la Défense, Paris, février 2004.

⁵² La NRF (Nato Response Force) est une force d'une demi-brigade interarmées. C'est dans ce cadre que le Corps de réaction rapide français (CRRF) sera mis à disposition de l'OTAN. Néanmoins, il pourra éventuellement être également mis à disposition de l'UE. Le CRR est un Corps multinational mais à dominante française à 80% et qui sera donc toujours commandé par un Français. Le PC NRF sera certifié OTAN : il sera déclaré opérationnel en 2007, après tout un processus d'exercices. Le CRR disposera d'un PC de 450 personnes, capable de commander 60.000 hommes (soit 4 brigades). Après avoir été déclaré opérationnel, le CRR participera aux périodes d'alerte de la NRF à partir de 2008. A propos des relations entre l'UE et l'OTAN, voir Haine Jean-Yves, « La PESD et l'OTAN », in Nicole Gnesotto (dir.), *La politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004.

⁵³ Entretien avec un Général de l'Armée de Terre (2), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁵⁴ Lors de leur visite à l'OTAN, un certain nombre de stagiaires du CID ont été surpris d'apprendre que l'OTAN doit faire face à une pénurie de troupes pour mener ses interventions. « *Les états-majors sont très fournis mais manquent les troupes contributrices et les forces expéditionnaires. D'où la NRF : c'est dans ce cadre là que la France fournit de nombreuses troupes (2^{ème} contributeur) alors qu'elle n'appartient pas à la structure intégrée* » (Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004).

⁵⁵ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

Aux yeux de la plupart des militaires interrogés, la France se doit de rester aux côtés de l'Alliance, afin de ne pas être exclue de toute la gamme des missions au dessus du niveau d'intensité des missions de Petersberg. Incarnation de cette convergence, les accords de " *Berlin plus* " ont aux yeux de beaucoup le mérite de reconnaître l'existence d'une réalité militaire européenne. Il y a cependant deux interprétations de cet accord : celle selon laquelle l'UE peut intervenir sans l'OTAN dès qu'elle en a les moyens ; celle selon laquelle l'UE peut intervenir de manière subsidiaire si l'OTAN ne souhaite pas s'engager. Un certain nombre d'officiers jugent la seconde interprétation plus conforme à la réalité⁵⁶. Il est cependant rationnel que la France continue à s'investir au sein de l'OTAN car cela lui permet de ne pas rompre le lien transatlantique et de conserver des relations avec les pays non-membres de l'UE comme la Turquie. La co-existence de la PESD et de l'OTAN se justifie pour l'heure et la relation entre les deux organisations se fera sans doute à la faveur du type de crise à gérer⁵⁷.

La position des officiers en poste à Bruxelles sur la question des relations UE/OTAN témoigne d'un véritable réalisme, qui résulte sans doute de leurs diverses expériences dans des états-majors multinationaux, au sein desquels ils ont pu observer les traits dominants de la culture institutionnelle des principaux partenaires européens impliqués dans la PESD. Pour certains, la possibilité d'une PESD émancipée de l'OTAN n'est envisageable que s'il y a accord entre la France et l'Allemagne. Or, les Allemands ont pu retrouver un début de légitimité en matière de défense grâce à l'OTAN et éprouvent en conséquence des difficultés à privilégier la défense dans le cadre de l'UE : pour les militaires allemands, les plus belles promotions se font au sein de l'OTAN et non pas au sein de l'UE. Par ailleurs, en dépit du rôle majeur qu'ils ont joué dans le lancement de la PESD, l'engagement européen des Britanniques relève aux yeux de nombreux militaires en poste du " *wishful thinking* " : les Britanniques tenteraient de minimiser l'influence des militaires au sein de l'UE, afin de ne pas affaiblir l'OTAN. D'où la nécessité pour la France de ne pas opposer la PESD à l'OTAN, afin que ses principaux partenaires, traditionnellement pro-otaniens, ne se détournent pas du cadre européen parce qu'ils le percevraient comme contraire aux intérêts de l'Alliance atlantique. La crédibilité de la PESD réside ainsi moins dans sa capacité à affirmer son autonomie que dans sa capacité à

⁵⁶ De manière un peu marginale, certains militaires en poste au sein de l'UE affirment être moins préoccupés par les accords de Berlin Plus, que par ce qu'ils appellent " *les accords Berlin moins* ", scénario hypothétique mais non pas improbable par lequel l'OTAN confierait des opérations à l'UE et recourrait à ses moyens.

⁵⁷ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

éviter « une duplication des forces avec l'OTAN, en parvenant à trouver des espaces militaires qui ne suscitent pas la concurrence »⁵⁸.

Parmi les stagiaires du CID, s'élèvent pourtant un certain nombre de voix discordantes. Certains stagiaires estiment en effet que c'est non pas la complémentarité mais au contraire les risques de concurrence existant entre l'UE et l'OTAN qui prédominent, particulièrement en matière de projection : les missions de la NRF et les missions de Petersberg leur semblent largement redondantes. Contrairement à ce que tendrait à laisser croire le discours officiel français, le rôle de l'OTAN va bien au-delà d'une « simple standardisation des procédures entre les différents pays européens »⁵⁹. Est ainsi souligné par certains le fait que « le développement concomitant de la PESD et la transformation de l'OTAN seront conflictuels à court terme. En effet, face au nouveau dynamisme de l'UE dans le domaine sécuritaire, l'OTAN semble réduite à une boîte politique, voire une coquille vide malgré l'impulsion de la NRF. Au-delà d'une possible redondance (les fameux « trois D »* de Madeleine Albright), la coexistence de l'UE et de l'OTAN met en exergue leur rivalité. En outre, la problématique des accords de Berlin plus doit être évoquée. Un Etat membre de l'Otan mais non membre de l'UE (par exemple les Etats-Unis ou la Turquie) peut encore bloquer le mécanisme de Berlin plus et menacer dangereusement la capacité de l'UE à mener des opérations de façon autonome ». La politique de la France vis-à-vis des organisations multilatérales est jugée difficilement lisible par certains stagiaires du CID. « On se limite à faire un affichage de bonne volonté. La France essaie d'exister à travers les organisations internationales sans choisir entre elles. A un moment donné, il faudra accepter que la France ne peut à la fois conserver un discours national indépendant tout en menant une action efficace dans les organisations internationale »⁶⁰. Un autre déplore la duplicité et l'ambiguïté actuelle qui « pollue les perceptions des militaires », tandis qu'un dernier ne semble convaincu par aucune des deux structures : « L'UE est confrontée à une crise de croissance et l'OTAN à une crise existentielle »⁶¹.

S'élèvent enfin quelques critiques relatives au poids des Etats-Unis dans la structure otanienne. Un officier de l'Armée de l'Air considère par exemple que l'OTAN est « uniquement un instrument de la politique étrangère américaine. Il convient que la France évite d'entrer dans la logique de corps expéditionnaire que les Américains s'efforcent actuellement de mettre en place »⁶². Plusieurs stagiaires soulignent le fait que depuis le 11 septembre, la stratégie américaine ne passe plus en priorité par le cadre de l'OTAN, ce qui impose aux Européens de distinguer

⁵⁸ Entretien, Paris, Etat-major des armées, Ministère de la défense, mai 2004.

⁵⁹ CID, *compte-rendu de la séance interactive*, Groupe D5, 2 novembre 2004.

⁶⁰ Entretien avec un stagiaire (1) de la division A, CID, Paris, novembre 2004.

⁶¹ Entretien avec un stagiaire (5) commissaire de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁶² Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

leur relation avec l'OTAN de leur relation avec les Etats-Unis, grâce au développement de la PESD⁶³.

La PESD, moyen de mutualiser les coûts de la politique de défense française ?

La question doit être posée de savoir dans quelle mesure le sentiment d'adhésion à l'UE est guidé par des considérations d'ordre technique. L'engagement de la France dans l'Europe de la défense peut en effet être rationnellement soutenu par les militaires car il représente un moyen de mutualiser les coûts de la politique de défense française. Le manque de ressources mises à disposition de l'appareil militaire dans un cadre strictement national peut ainsi pousser les militaires à favoriser l'option européenne.

Il est vrai que la majeure partie des officiers rencontrés considère que la France n'est plus à même de faire face seule aux dépenses nécessaires en matière de défense. Pour autant, la PESD n'est pas systématiquement perçue comme véritablement capable de combler ces lacunes. Il ressort d'un certain nombre d'entretiens menés auprès des acteurs en relation étroite avec les institutions européennes que les arguments techniques et financiers sont en réalité rarement avancés à l'appui du soutien à l'engagement résolu de la France dans la construction européenne. A l'inverse, sont plutôt développés des argumentaires faisant valoir les maigres apports de l'UE d'un point de vue strictement militaire. Depuis Paris, on souligne que la participation française aux opérations lancées dans le cadre de la PESD (cf. *infra*), particulièrement l'Opération Artémis, a démontré le manque criant de moyens militaires proprement européens : est soulignée le caractère modestes des coûts communs éligibles. Comme nous le verrons plus loin, c'est la caution politique apportée par les actions entreprises dans le cadre de la PESD qui apparaît déterminante et non pas l'aspect purement technico-militaire dont les apports apparaissent assez dérisoires. Quelques rares personnes à Bruxelles ou à l'EMA ont

⁶³ De telles interprétations correspondent aux interprétations développées par certains auteurs néo-réalistes qui considèrent que ce sont les mutations du contexte international, particulièrement l'ambiguïté de l'engagement américain dans la défense de l'Europe, qui sont à l'origine de progrès accomplis par la PESD (voir Van Staden Alfred, « After Maastricht : Explaining the Movement towards a Common European Defense Policy », in Walter Carlsnaes, Steve Smith, *European Foreign Policy*, Londres, Sage, 1994). Les EU recherchent en effet une flexibilité maximale à l'égard de l'OTAN, tout en considérant que l'organisation doit continuer à remplir son rôle de socialisation politique et militaire ainsi qu'un rôle de soutien politique et de légitimation de la stratégie américaine dans les phases post-conflit (Afghanistan, Irak peut-être). D'une manière générale, les Etats-Unis ne font plus de l'Alliance atlantique le vecteur obligé de leur relation aux alliés européens.

cependant présenté la PESD comme un moyen de compenser la diminution des crédits militaires dans deux domaines :

- tout d'abord, le domaine de la politique d'armement. La plupart des militaires en poste au sein ou auprès des institutions européennes estiment que l'industrie de défense française ne pourra survivre que si elle est inscrite dans un cadre européen. En revanche, le terme même d'« Agence européenne d'armement » est contesté par la plupart des autres personnes interrogées pour lesquelles l'objectif de cette entreprise doit être uniquement de doter les Européens de meilleures capacités de gestion de crise au meilleur prix et non pas de mettre sur pied une industrie d'armement européenne⁶⁴.
- une certaine attente est également exprimée en ce qui concerne les moyens de la coopération militaire française. Certains souhaitent pouvoir accéder aux budgets communautaires et font valoir que cela permettrait à la France de ne pas épuiser ses budgets de coopération au développement, tout lui permettant d'étendre son influence : « *les bénéficiaires de la coopération sur le terrain retiennent avant tout qu'ils instructeurs sont français et leur enseignement des savoir-faire français, sans se préoccuper de l'origine des fonds qui permet de financer leur présence. Sans payer, la France peut ainsi continuer à rayonner* »⁶⁵.

En revanche, il est intéressant de constater qu'un nombre important de stagiaires du CID (au moins la moitié des officiers rencontrés) estime que la PESD se justifie essentiellement d'un point de vue technique. « *Les budgets de la défense nationale sont de plus en plus contraints. Il est donc absolument nécessaire que le Ministère de la Défense accède au budget européen, bien que pour l'heure, l'UE ne contribue en tant que telle que très modestement au financement des opérations* »⁶⁶. Un officier de l'Armée de l'Air estime que la PESD va permettre à son armée de mutualiser les coûts de la formation, en favorisant les cursus européens de spécialisation. Pour un autre, l'implication de la France dans la PESD ne peut qu'« *arranger les affaires françaises car sera rapidement mis sur pied un conglomérat militaro-industriel qui sera de facto franco-britannique. La France ainsi profiter de l'avance du Royaume-Uni en la matière* »⁶⁷. Un officier de l'armée de terre, opposé à l'idée d'Europe puissance, considère que la PESD doit uniquement servir à mutualiser les coûts, notamment dans la fabrication des chars en commun : « *en commun, on peut produire 5000 chars et la France en récupère 600 au lieu de produire seule 400 chars Leclerc. On est encore malheureusement très loin d'une telle situation. La production de la plupart des*

⁶⁴ Les entretiens menés à Bruxelles l'ont été avant la décision du Conseil européen de créer l'Agence européenne de défense : les personnes rencontrées à Bruxelles ont ainsi à l'époque peu évoqué cet aspect, alors en cours de négociation.

⁶⁵ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mars 2004.

⁶⁶ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁶⁷ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

matériels stratégiques restent le plus souvent nationale »⁶⁸. De même, un officier de l'armée de terre, farouchement opposé à l'UE telle qu'elle se construit actuellement, estime que « *la PESD se justifie uniquement car il n'est plus possible de raisonner sur un mode national en matière d'équipement. Cependant, même d'un point de vue technique, il est possible d'envisager des coopérations permettant des économies d'échelle en dehors du cadre de l'UE, comme l'a démontré l'initiative EAC dans le domaine du transport. Le fait d'avoir des partenariats internationaux, que ce soit avec l'UE ou avec d'autres, ne fait pas de différence* »⁶⁹. Un officier de l'Armée de Terre estime que c'est particulièrement en matière de transport stratégique que la France a intérêt à partager les dépenses avec ses partenaires européens⁷⁰. Pour un autre, la France a l'obligation de rationaliser sa politique de défense en la mutualisant dans un cadre européen car actuellement, « *la France a les ambitions des Etats-Unis avec un budget centrafricain* »⁷¹. Un officier souverainiste est également favorable à l'Europe de la défense dans les coopérations techniques en matière d'industrie d'armement⁷² : « *je ne serai pas choqué si la France achète des chars et des avions en Grande-Bretagne et en Allemagne. L'Europe de la défense doit se limiter à l'OCCAR (Organisme conjoint de coopération en matière d'armement). La France doit cependant conserver sa souveraineté en matière de commandement et de renseignement* ». Pour un officier de la Marine, la PESD va surtout permettre de disposer de matériels interopérables et de standardiser le niveau et les procédures d'entraînement des différentes armées. « *La PESD telle qu'elle se construit aujourd'hui va permettre une agrégation de compétences : sur les bâtiments, il est par exemple très facilement envisageable de remplacer une frégate française par une frégate britannique* »⁷³. Un officier de l'Armée de l'Air explique tous les bénéfices que retire son armée en participant au système EAC (système d'échange qui permet de transporter des militaires français dans un avion italien tandis qu'en échange les pilotes italiens peuvent être ravitaillés par les Français) et vante les mérites de l'European Airlift Center basé aux Pays-Bas, qui fait figure d'embryon d'un commandement de transport aérien européen⁷⁴. Est aussi évoqué avec enthousiasme le projet de formation de pilotes italiens au sein de l'École d'aviation de transport de Tours. L'A400M est également présenté comme l'illustration même de la réussite de la coopération européenne : « *le fait que cet avion ait été construit et soit employé par des Européens va inciter au développement des formations communes et pourquoi pas à la mise sur pied d'un escadron commun. On peut également envisager des économies sur les mécaniciens dans la mesure où tous les pays sauront utiliser cet avion. De plus, même si ce sont les Armées de l'Air qui mettent en œuvre le programme de l'A400M, ce sont les Armées de Terre et les*

⁶⁸ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁶⁹ Entretien avec un stagiaire (19) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁷⁰ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁷¹ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁷² Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁷³ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁷⁴ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

Marines des différents Etats qui en sont les bénéficiaires : il s'agit donc d'un programme particulièrement fédérateur»⁷⁵. Un ingénieur de l'armement se déclare tout à fait favorable au processus ECAP, qu'il identifie comme procédant par une « *identification des besoins, une hiérarchisation de ceux-ci et enfin, une recherche de crédits : il reste cependant à faire un travail d'harmonisation pour la formation des personnels en charge de la gestion de ce type de programme au sein des différents Etats* »⁷⁶. Pour d'autres, le principe d'une approche intégrée et multifonctionnelle mis avant par la Stratégie européenne de sécurité apparaît pertinent. L'exemple de la Bosnie est notamment cité : « *en Bosnie, lorsqu'on reconstruit un aéroport, il faudrait travailler en synergie avec la direction des transports de la Commission* »⁷⁷.

Certains stagiaires du CID se montrent cependant beaucoup plus réservés. Ils considèrent que l'approche capacitaire, telle que définie à Helsinki souffre de l'absence d'une véritable union politique. Elle ne peut à terme que conduire à une spécialisation par Etat. Un officier de l'armée de terre pose par exemple la question du processus de décision présidant à l'engagement d'une force européenne : « *l'engagement d'une force européenne ne peut être décidé à la majorité. Il faut que le Conseil européen décide à l'unanimité. Imaginons que l'UE soit amenées à projeter 60.000 hommes. Actuellement, les Britanniques, les Italiens, les Polonais sont engagés en Irak. Qui remplacerait alors les capacités de ces pays ? Pour l'heure, les réponses à ces questions ne sont pas claires* »⁷⁸. Un officier du service de santé des Armées explique pour sa part que la question de la mutualisation dans le domaine sanitaire est très compliquée car « *dans ce domaine, l'interopérabilité dépasse le seul aspect matériel et renvoie davantage à des questions de méthode de travail et de protocole thérapeutique. Il n'est par exemple pas sûr qu'un soldat tchèque pourra bénéficier de la même qualité de soin qu'un militaire français. Le service de Santé des armées a d'ailleurs refusé des collaborations avec les services de santé des nouveaux pays adhérents. La France n'a jamais confié l'intégralité des soins de ses soldats à une Nation étrangère* »⁷⁹. Un Commissaire de la Marine explique qu'il est bien entendu nécessaire de mettre en commun les moyens, ne serait-ce qu'en matière d'entraînement où le besoin d'autres bâtiments se fait sentir. Cependant, de manière beaucoup plus fondamentale à ses yeux, se pose la question de savoir s'il est possible grâce à l'Europe de caler les programmes des portes-avions français et britanniques, afin de ne pas faire

⁷⁵ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁷⁶ Entretien avec un stagiaire (18) ingénieur de l'armement, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁷⁷ Cette remarque émane d'un officier de l'Armée de l'Air ayant travaillé à la Direction de la circulation aérienne militaire de Taverny : il a pu à cette occasion collaborer avec la Commission dans le cadre du projet de « *Ciel unique européen* » (qui est du domaine communautaire et échappe au deuxième pilier) et s'apercevoir de la nécessité d'harmoniser la composante civile du transport aérien (structurée en lobbies) et la composante militaire.

⁷⁸ Entretien avec un stagiaire (2) de la division A, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁷⁹ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

double emploi. « Est-ce que la Grande-Bretagne accepterait d'envoyer un porte-avion dans une mission où elle n'a pas d'intérêt concordant avec ceux des autres Européens ou avec ceux de l'une des puissances européennes ? »⁸⁰. Un officier de gendarmerie met pour sa part en garde contre la logique économiciste de la défense : « chaque pays doit assumer sa part de responsabilité ce qui signifie qu'il faut éviter les fusionnements qui se feront au détriment de certains, particulièrement de la France. Comment envisager par exemple que la Belgique participe de manière conséquente aux dépenses de la défense européenne alors qu'elle n'a presque plus d'armée ? Il est préférable que chaque pays assume les dépenses afférentes à sa défense nationale et qu'ensuite, les objectifs poursuivis motivent l'engagement des uns ou des autres. Chaque Etat doit développer ses propres capacités militaires »⁸¹. Plusieurs officiers insistent ainsi sur la nécessité que tous les pays participent à hauteur égale aux dépenses de la défense européenne⁸². Un officier de l'armée de terre ne croit tout simplement pas possible une stratégie européenne car seuls deux pays européens – la France et la Grande-Bretagne – ont des capacités de projection⁸³. « Peut éventuellement être envisagé un état-major permanent mais uniquement pour coordonner les coalitions. Il faut faire cesser ces faux-semblants par lesquels un pays fournit quelques ambulanciers, un autre quelques avions tandis que la France envoie la totalité de l'infanterie. Il faut aussi que tous les pays aient les mêmes budgets de défense, sinon ce seront toujours les mêmes qui assumeront la majeure partie du fardeau »⁸⁴. Un officier de la Marine fait quant à lui état d'un certain nombre de difficultés techniques. « Tout d'abord, les logiques nationales doivent continuer à être prises en compte, particulièrement pour sauvegarder les bassins d'emploi. Par ailleurs, l'A400M fonctionne plutôt bien car Airbus a déjà fait le partage des compétences entre les Etats. En revanche, des problèmes se sont posés pour la fabrication de l'hélicoptère NH-90. La première version, TTH destinée à l'Armée de Terre s'est faite sans difficulté ; en revanche, sur la version marine, NFH, la compagnie italienne Augusta n'a pas donné satisfaction. Des problèmes se posent également avec l'hélicoptère Lynx franco-britannique, car la compagnie Westland qui le fabrique et de moins en moins intéressée par les pièces de rechange françaises »⁸⁵. Cet officier pense néanmoins que la création de l'Agence d'armement permettra de réduire ce type de difficultés car les programmes seront inscrits dans un temps plus

⁸⁰ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁸¹ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁸² Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁸³ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁸⁴ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁸⁵ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004. Voir également Coq (CDT), Armée de l'Air, « Le programme ATF/FLA : un argumentaire en faveur du projet européen », *La Tribune du CID*, n°16, 1998. Cet officier plaide en faveur du renouvellement de la flotte d'avions de transport tactique dans un cadre européen, particulièrement favorable au projet FLA (*Future Large Aircraft*) présenté par Airbus et qui lui apparaît comme la meilleure réponse aux besoins interarmées.

long⁸⁶. « *Les décisions de l'Agence seront plus difficiles à remettre en cause, ce qui contraindra les militaires à mieux définir leurs besoins au départ* ».

Enfin, l'attitude adoptée quant à la question de l'ouverture des états-majors nationaux aux officiers des autres nations européennes fait l'objet d'opinions nuancées :

- de nombreux officiers se montrent partisans d'une intégration de leurs pairs européens pour la mise sur pied et la conduite des opérations ;
- en revanche, on constate une hostilité pour ce qui a trait à l'ouverture des niveaux politico-militaires : « *ouvrir le cœur des états-majors stratégiques aux étrangers est une décision politique, lourde par définition. Il n'y a pas actuellement de raison pour placer des officiers allemands ou britanniques au cœur de la décision au Quai d'Orsay ou au SCJ. Certaines décisions ne doivent pas être assumées par les seuls militaires : l'ouverture aux homologues européens doit se faire à tous les niveaux de l'appareil d'Etat* ».

Pour autant, il est intéressant de constater que les arguments techniques sont en réalité très rarement invoqués spontanément à l'appui des sentiments pro ou anti-européens. Un général du CFAT pense que « *l'Europe apporte davantage en termes d'esprit qu'en termes de moyens* »⁸⁷. De manière quasi-systématique, c'est en se situant sur le terrain des valeurs et de la nature du projet politique européen que les officiers rencontrés définissent leurs positions. « *La défense telle qu'elle se construit actuellement dans le cadre de la PESD est satisfaisante d'un point de vue technique : la mise sur pied de fonctions transverses est nécessaire, mais elle ne peut constituer l'unique moteur de la construction européenne : à ces projets techniques, fondés sur les intérêts objectifs des armées, manque un projet politique solide* »⁸⁸. Un officier de la Marine manifestement très favorable à la PESD déplore cependant le fossé existant entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés ou mis sur pied : il invite à « *réfléchir aux capacités dont la France et l'Europe doivent se doter pour répondre aux objectifs capacitaires affichés. (...) L'Union européenne affiche toujours plus [sa] détermination à s'impliquer dans des opérations lointaines. (...) L'acquisition d'une capacité de transport maritime européenne est identifiée comme primordiale. (...) Une fois encore, l'Union européenne cherche à afficher une volonté politique. Mais dans les faits, l'absence de politique peut se résumer de la formule*

⁸⁶ L'Agence européenne de défense a été rarement évoquée par les stagiaires du CID : ceux qui abordent la question soulignent que le partage devra être équitable entre les Etats pour justifier des abandons de souveraineté.

⁸⁷ Entretien avec un Général de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁸⁸ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

utilisée par Jacques Delors : « pas de capacités, pas de responsabilités »⁸⁹. Pour un officier de l'armée de terre, « l'idée de défense européenne ne peut se réduire à un regain d'efficacité. L'Europe de la défense doit être un outil pour mener une PESD qui s'inscrit dans la défense de nos valeurs »⁹⁰.

L'UE, une communauté de sécurité ?

Les explications instrumentales apparaissent en effet utiles mais insuffisantes pour analyser les phénomènes d'allégeance des militaires au projet européen. Les calculs rationnels ne peuvent pas constituer l'unique explication de l'attrait ou à l'inverse de la défiance qu'exerce l'UE sur les militaires. Comme l'a démontré André Thiéblemond⁹¹, les mythes, les croyances et les valeurs jouent un rôle essentiel dans la définition des identités militaires nationales. En effet, il apparaît que les acteurs interrogés accordent davantage d'importance aux paramètres d'ordre identitaire. Les sentiments exprimés par les militaires à propos de la construction européenne sont ainsi le plus souvent liés à l'idée d'appartenance à un espace commun, qui dépasse largement le cadre de la défense. Le concept de communauté de sécurité peut en conséquence se révéler pertinent pour analyser la façon dont l'UE et la PESD sont perçus par les militaires⁹². Pourtant, la définition des valeurs, des identités et des intérêts fondant cet espace commun diffère largement chez les officiers interrogés. Il est ainsi possible de distinguer :

- d'une part les officiers – le plus souvent proches des institutions de l'UE – pour lesquels la communauté de sécurité européenne est fondée sur les valeurs de démocratie, de respect des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit ainsi que sur la construction d'une identité en devenir, découlant d'un « *vouloir vivre en commun* » qui autorise l'extension des limites géographiques de l'espace européen ;
- d'autre part, les officiers pour lesquels la communauté de sécurité européenne est fondée sur des valeurs et une identité issues de l'héritage d'un passé commun, largement inscrit dans

⁸⁹ De Kersauson (CC), « Le transport stratégique maritime européen : une situation désastreuse », *La Tribune du CID*, n°31, 2003, pp. 1-4.

⁹⁰ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁹¹ Thiéblemond A., *Culture et logiques militaires*, Paris, PUF, Paris, 1999.

⁹² Deutsch Karl, *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton University Press, 1957; Risse-Kappen Thomas, "Collective Identity in a Democratic Community: the Case of NATO", in Katzenstein Peter, *The Culture of National Identity: Norms and Identity in World Politics*, Columbia University Press, 1996; Adler Emmanuel et Barnett Michael, *Security Communities*, Cambridge University Press, 1998.

les racines gréco-latines et judéo-chrétienne d'un espace européen géographiquement strictement borné.

Ce constat incite donc à recourir aux travaux constructivistes sur l'identité et l'apparition d'une citoyenneté européenne⁹³ pour analyser les phénomènes d'adhésion des militaires à la construction européenne. Cette approche cognitive s'intéresse à la formation des perceptions, particulièrement au niveau individuel, et met en lumière les mécanismes intangibles tels les leçons du passé, les convictions acquises ou apprises, le rôle de la culture et des idées⁹⁴. En reprenant le postulat d'Alexander Wendt selon lequel " *les identités sont le fondement des intérêts*", car " *un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est*"⁹⁵, les paragraphes qui suivent se penchent sur la façon dont les militaires définissent :

- l'identité européenne, examinée à l'aune des réformes institutionnelles.
- la citoyenneté européenne, examinée à l'aune de la façon dont les militaires conçoivent les missions qu'ils sont appelés à effectuer dans le cadre de l'UE ;
- la façon dont sont définis les intérêts européens.
- la façon dont est évalué l'environnement stratégique européen

L'identité européenne à l'aune des réformes institutionnelles

La citoyenneté est bien sûr liée à la capacité d'exercer les droits relatif à la participation politique de type démocratique. Il est donc intéressant de saisir la façon dont est perçu par les militaires rencontrés le projet de Traité constitutionnel. Par ailleurs, les jugements émis à propos des élargissements passés et à venir de l'UE sont significatifs de la façon dont est définie l'identité européenne.

⁹³ Checkel J.T., , " The Europeanization of Citizenship ", in Cowles M.G., Caporaso J., Risse T. (eds), *Transforming Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 2001 ; Checkel J.T., " Social Construction and Integration ", *Journal of European Public Policy*, Vol. 6, n°4, 1999.

⁹⁴ L'approche libérale met également l'accent sur le rôle des idées dans la formation des identités nationales. Selon cette conception, ce sont les préférences sociétales qui déterminent l'identité nationale et partant la teneur de la politique étrangère. L'identité nationale est ainsi le fruit d'une situation dans laquelle une majorité d'individus procèdent à la même identification de symboles nationaux, où sont intériorisés les référents et les héritages historiques de telle manière que les individus constituent un groupe cohérent lorsqu'il s'agit de promouvoir ou défendre ces symboles. Voir par exemple Bloom William, *Personal Identity, National Identity and International Relations*, Cambridge University Press, 1990 ; Gordon Philip H., *A Certain Idea of France : French Security Policy and the Gaullist Legacy*, Princeton University Press, 1993.

⁹⁵ Ce postulat formulé par Wendt à propos des Etats nous paraît également valable pour appréhender les perceptions individuelles. Wendt A., " Anarchy is What States Make of it : the Social Construction of Power Politics ", *International Organization*, 46(2), 1992.

Les militaires en poste auprès des institutions de l'UE sont apparus très majoritairement favorable à l'adoption du projet de Traité constitutionnel. En revanche, parmi les stagiaires du CID, peu nombreux sont ceux qui se déclarent partisans de l'adoption du projet de Traité constitutionnel. Certains expliquent n'être pas encore déterminés quant à leur vote, car ils n'ont pas encore pris connaissance de l'ensemble de texte⁹⁶. D'une manière générale, est dénoncé le déficit de communication : les députés européens tous comme les Etats sont accusés de ne pas faire leur travail de pédagogie, indispensable dans le cadre d'une démocratie. Une minorité met en doute par ailleurs le bien-fondé de recourir au référendum pour faire adopter le texte. Cette démarche est perçue comme démagogique car les questions abordées sont beaucoup trop techniques.

Quelques uns expliquent qu'ils voteront en faveur du Traité constitutionnel car celui consiste en une simple remise en ordre des traités antérieurs et n'apportera pas de révolution dans les affaires européennes. Il s'agit « *seulement d'une étape et non pas d'une finalité* ». Le principe d'une Constitution leur semble une bonne chose. « *Un texte qui a été préparé par des Parlementaires issus de pays démocratiques ne peut pas porter en germe des évolutions très dangereuses. C'est sur le détail que les questions se pose, mais les citoyens ne sont pas forcément aptes à en juger* »⁹⁷. Certains articles de la *Tribune du CID* insistent sur le bien-fondé du projet de Traité constitutionnel, de manière souvent très précise et argumentée, témoignage d'une prise de connaissance assez approfondie du texte : à titre d'exemple, un officier estime qu'« *en matière de coopération militaire, l'œuvre conçue par les membres de la Convention n'est pas si nettement ciselée et polie que d'autres parties du texte ou que son architecture générale* »⁹⁸ (...). Pour autant, cela ne remet pas en cause la qualité générale de l'œuvre constitutionnelle dans son ensemble, ni les progrès qu'elle contient »⁹⁹. Un autre officier se montre particulièrement enthousiasmé par le projet de Traité constitutionnel : « *le projet de constitution européenne se présente comme un évènement majeur dans le processus de la construction européenne. Tout d'abord, il redonne un véritable sens politique à la construction européenne par la primauté retrouvée d'une démarche authentiquement démocratique, aux dépens des dérives technocratiques observées au cours des dernières décennies. Ce projet de constitution pose ensuite les fondements d'un fonctionnement rénové de l'Union européenne dans la perspective de son*

⁹⁶ La volonté de s'informer et d'approfondir la connaissance des questions européennes est très frappante, aussi bien chez les proeuropéens que chez les eurosceptiques.

⁹⁷ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁹⁸ Le caractère ambigu et dérogatoire de la notion de « *coopération structurée* » est notamment déploré.

⁹⁹ Lavallée (CDT), « La défense et la Constitution européenne : le difficile équilibre entre lisibilité et compromis politique », *La Tribune du CID*, n°33, 2004.

élargissement »¹⁰⁰. D'autres jugent très positif que malgré les avatars de l'adoption de la Constitution, les avancées dans le domaine de la défense aient pu être préservées.

Pour la plupart à l'inverse, le projet de Traité constitutionnel suscite la méfiance car il consiste à reprendre une suite de compromis dans lequel personne ne se reconnaîtra¹⁰¹. Nombre de stagiaires interrogés se déclarent ainsi favorables à la construction européenne, mais opposés à l'adoption en l'état du Traité constitutionnel. Certains craignent que le projet de Traité constitutionnel ne les entraîne, sans le dire vers une Europe fédérale. « *J'ai très envie de rester Français, tout en tissant des liens très forts avec les autres pays de l'UE* »¹⁰². Un officier de l'armée de terre explique par exemple s'interroger sur la légitimité du Conseil européen : « *le Conseil européen est-il légitime par ce que ceux qui le composent sont légitime ? J'ai personnellement élu Jacques Chirac, mais pas Tony Blair ou Gerarbt Shroeder* »¹⁰³. Est également évoquée le problème posé par l'absence de possibilité de réviser le texte. Un officier de gendarmerie est par ailleurs gêné par le fait que le Traité constitutionnel ne fasse pas de choix clair entre « *l'Europe communautaire et l'Europe puissance, puisque que le choix de la majorité qualifiée ne va dans le sens de cette dernière. Si la Constitution avait d'ores et déjà été adoptée, quelle aurait été la position de l'Europe dans la crise irakienne ? La France aurait été mise en minorité et aurait-il été acceptable d'envoyer des troupes en Irak alors que l'opinion publique et les autorités étaient majoritairement opposées à cette option ?* »¹⁰⁴. Beaucoup considèrent également que les arguments faisant valoir qu'il convient d'adopter le Traité constitutionnel car le Traité de Nice n'est pas un bon Traité est assez peu convaincant. Pour d'autres, le projet de Traité constitutionnel doit être rejeté car non seulement il ne promeut pas suffisamment l'Europe sociale, mais aussi parce qu'il ne renforce pas les institutions démocratiques de l'UE : dans ce projet, c'est la Commission et le Conseil qui continuent d'apparaître comme les principaux détenteurs des instruments européens de gouvernance, le Parlement demeurant largement un acteur secondaire. Pour un officier de l'Armée de l'Air, le référendum sur le Traité constitutionnel peut être une des rares occasions de s'exprimer sur l'Europe en procédant – ainsi qu'il le fera – à un vote-sanction : « *il s'agit clairement non pas seulement de voter contre le texte, mais de voter contre l'UE* »¹⁰⁵.

¹⁰⁰ Prange (CRC1), « Pourquoi faut-il une Constitution à l'Europe ? », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.

¹⁰¹ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁰² Entretien avec un stagiaire (123) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁰³ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁰⁴ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁰⁵ Entretien avec un stagiaire (19) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 23 novembre 2004.

Enfin, pour la plupart des officiers interrogés, le texte du Traité constitutionnel ne procure pas suffisamment de repères car « *il se veut le fondement d'une Europe évolutive. Il est gênant que le projet de Traité ne mentionne pas le nombre et l'identité des Etats-membres* »¹⁰⁶. En effet, la question de l'adoption du Traité constitutionnel est presque systématiquement liée à celle de l'élargissement de l'UE.

Si l'intégration des dix nouveaux pays est évoquée sans réel enthousiasme, certains la concevant comme une simple « *affaire d'épicier* », on ne saurait parler de franche hostilité. Le processus d'élargissement aux dix nouveaux membres est généralement perçu comme légitime et nécessaire dans son principe, mais un peu précipité, voire prématuré. La plupart estiment que cet élargissement était inéluctable car il n'était pas concevable de laisser retomber les PECO dans le giron de la Russie¹⁰⁷. A cet égard, la perception de l'environnement stratégique est finalement toujours assez traditionnelle et héritée de la guerre froide. « *il y a moins de risques à élargir prématurément qu'à laisser un glacis de pays à revenus trop faibles entre la Russie et l'UE. En dépit du coût pour les contribuables, c'est une bonne chose* »¹⁰⁸.

Là encore, apparaît une différence manifeste entre les officiers travaillant quotidiennement en contact avec l'UE et les autres. On s'aperçoit en réalité qu'il existe actuellement deux façons prioritaires de définir les valeurs européennes :

- d'une part, celle des militaires entretenant des relations régulières ou permanentes avec les institutions de l'UE ;
- d'autre part celle des officiers n'ayant jamais travaillé directement en relation ou dans le cadre de l'UE, parmi lesquels seuls une minorité se reconnaît dans les valeurs de démocratie et de promotion de l'Etat de droit censées constituer le fondement de l'UE, tandis qu'une écrasante majorité adopte une définition beaucoup plus figée de l'identité européenne, essentiellement fondée d'une part sur les valeurs issues de la tradition judéo-chrétienne, d'autre part sur un passé commun circonscrit dans un cadre géographique limité.

¹⁰⁶ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁰⁷ Seuls quelques officiers apparaissent assez circonspects à l'égard des nouveaux pays membres. « *L'élargissement qui vient d'avoir lieu n'était pas forcément opportun, au moins pour certains pays. Pourquoi a-t-on par exemple intégré Chypre ? Quel est le point commun entre un Letton et un Espagnol ? Se pose également le problème de la présence des minorités russophones dans les pays baltes. Il faut rompre avec la logique économique des débuts de la construction européenne et renouer avec une logique géographique* » (Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004).

¹⁰⁸ Entretien avec un officier-stagiaire de la 11^{ème} promotion du CID, Ecole militaire, Paris, mars 2004.

La référence aux valeurs de l'Union est en effet récurrente chez les officiers actuellement en poste auprès des institutions européennes. Pour la majorité des officiers entretenant des relations permanentes ou régulières avec les institutions de l'UE, l'identité européenne est ainsi le plus souvent définie comme déterminée par l'ensemble des idées, croyances, valeurs et normes que partagent les Etats membres de l'UE. Les valeurs démocratiques et le respect de l'Etat de droit, mais aussi les valeurs iréniques, sont le plus souvent citées comme fondant une véritable communauté de destin avec les autres Etats européens. Ce sont ces valeurs qui ont permis de surmonter les rivalités ancestrales avec les voisins les plus proches. Le cas de l'Allemagne est le plus fréquemment cité, la plupart des personnes rencontrées se déclarant, le plus souvent spontanément, absolument incapables d'envisager de faire la guerre aux Allemands. L'approche éthique du développement est également souvent présentée comme l'une des valeurs fondatrices dans lesquelles les Européens peuvent se reconnaître. Une majorité de ces officiers se revendique de la double allégeance française et européenne, excluant tout conflit entre le sentiment d'appartenance nationale et le sentiment d'appartenance à l'UE. En effet, l'idée d'allégeance multiple (régionale, nationale, européenne, voire occidentale) est souvent avancée à l'appui des opinions favorables à l'UE.

En revanche, chez la majeure partie des stagiaires du CID, est évoquée de manière récurrente la question de la communauté de culture. Beaucoup en viennent à remettre en cause le bien-fondé de l'idée de communauté de valeurs, telle qu'elle a pu être présentée par la Ministre de la Défense lors de son discours introductif au module Europe : « *Cette idée de communauté de valeurs universelles, notamment la démocratie, est dangereuse car elle ne donne pas de limite à l'Europe* »¹⁰⁹. Plusieurs officiers, opposés à cette notion de valeurs universelles, ont cité Paul Valéry selon lequel « *tout ce qui est universel est forcément grossier* ». Sans être farouchement défavorables à l'UE, un certain nombre d'articles parus dans la *Tribune du CID* remettent ainsi en cause les orientations actuelles, particulièrement l'incapacité actuelle à définir précisément l'identité européenne. Un article paru en 2004 dans la *Tribune du CID* synthétise parfaitement les arguments de nombreux stagiaires¹¹⁰ :

- importance fondamentale de l'héritage gréco-latin et judéo-chrétien ; caractère déterminant des critères culturels « *seuls capables d'appréhender l'identité et les frontières de l'Europe* » ;

¹⁰⁹ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹¹⁰ Morel (CDT), « Quelles identité et quelles frontières pour l'Europe ? », *La Tribune du CID*, n°33, 2004

- hostilité à l'intégration de la Turquie au nom de cet héritage mais également au nom du rejet de l'idée d'une ouverture stratégique sur l'Orient arabo-musulman ;
- rejet du projet politique consistant à considérer que la communauté politique européenne s'incarne dans le seul respect des valeurs de respect de la démocratie et de l'Etat de droit ; quête d'un projet permettant « l'émergence d'une identité européenne, capable de générer un vouloir vivre ensemble, embryon nécessaire d'un futur et possible patriotisme européen » ;
- plaidoyer en faveur de l'Europe puissance, qui établirait des partenariats privilégiés avec les Etats de son environnement stratégique proche, afin d'empêcher que « ne se creuse le fossé nord-sud. L'Europe ne serait plus définie par une seule mais par plusieurs frontières constituant autant de cercles concentriques, ce qui aurait pour conséquence d'atténuer l'effet d'exclusion tout en renforçant la construction de l'identité européenne ».

Ainsi, pour la plupart des stagiaires interrogés, seules les valeurs culturelles, fondées sur l'histoire et la religion, sont reconnues comme pouvant constituer le fondement de la construction européenne, à condition ajoutent quelques uns, que cet héritage soit également fondé sur une vision commune de l'avenir¹¹¹. Un grand nombre de personnes interrogées au CID se déclare ainsi favorable à de nouveaux élargissements à condition que seuls les pays de même culture puissent entrer dans l'UE : la solidarité et l'ouverture envers l'ensemble des pays slaves de l'est tels la Roumanie, la Bulgarie, l'Ukraine, est présentée comme un devoir¹¹². Pour la plupart, ces pays font partie de l'ensemble européen. En revanche, l'hostilité à l'intégration de la Turquie et des pays d'Afrique du Nord est clairement affichée, au motif que ces pays n'appartiennent pas géographiquement et surtout culturellement à l'ensemble européen. La Turquie, tout comme les pays du Maghreb, doivent seulement se voir proposer des processus d'association.

La question turque (évoquée le plus souvent spontanément) est ainsi quasi-systématiquement liée celle de l'identité de l'Europe. Un article de la

¹¹¹ Pour un officier de la marine, l'idée même de droit européen est contestable : « le droit est issu d'une culture. Le droit n'a pas la même signification à Stockholm, Paris ou Athènes. Le droit est nécessaire pour les entreprises, mais par ailleurs le droit s'appuie sur une culture et une identité qu'il ne faut surtout pas diluer dans un droit européen » Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹¹² Pour certains cependant, l'Ukraine - tout comme d'ailleurs les pays baltes - devrait plutôt demeurer dans la sphère d'influence de la Russie. « Les Ukrainiens sont davantage slaves qu'Européens ou plus exactement davantage ex-Russes que futurs européens » Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004. Pour lui, la Turquie a davantage sa place dans l'Europe que la Russie et l'Ukraine qui sont des puissances centrales asiatiques alors que la Turquie est un Etat-tampon entre le Moyen-Orient et l'Europe, qui peut donc être un facteur d'équilibre et de stabilité.

Tribune du CID retrace de manière relativement neutre en apparence l'histoire des négociations entre l'Europe et la Turquie, tout en considérant que l'Europe n'aborde pas les questions fondamentales de savoir s'il y a « *une place dans une Europe chrétienne pacifiée pour un pays musulman surpeuplé à l'environnement instable ? Quelles seraient les conséquences pour l'Europe, en terme d'émigration, de l'accès à la citoyenneté européenne de quinze millions de Kurdes ?* »¹¹³. Invoquant ce type d'arguments, l'immense majorité des personnes interrogées se déclarent en conséquence hostiles à l'entrée de la Turquie dans l'UE. Certains considèrent que l'intégration de la Turquie nuirait à la cohérence de l'ensemble qui se construit actuellement. Un officier de l'Armée de Terre explique être hostile à l'entrée de la Turquie dans l'UE pour trois séries de raisons ;

- des raisons géographiques, car cela repousse les frontières de l'Union vers des zones extrêmement dangereuses ;
- des raisons historiques. « *Je ne vois pas les liens de cœur existant entre la Turquie et l'Europe* » ;
- des raisons culturelles, les plus importantes à ses yeux. « *Pour s'entendre, il faut partager une communauté de vie, d'esprit et de religion* ». ¹¹⁴

De la même façon, un officier de l'armée de terre explique ainsi qu'« *il est indispensable de borner les frontières de l'Europe. Pour comprendre cela, il suffit de relire Montesquieu : les coutumes des peuples ne peuvent s'épanouir dans n'importe quel environnement. Comme le dit Montesquieu, la géographie exerce une immense influence sur la culture des peuples* »¹¹⁵.

L'immense majorité des stagiaires interrogés déplorent que le projet de Traité constitutionnel ne reconnaisse pas les racines judéo-chrétiennes de l'UE, « *telles qu'elles sont reconnues par la Constitution polonaise* »¹¹⁶. Au moins la moitié des stagiaires rencontrés jugent inadmissible l'absence de référence à la culture judéo-chrétienne des Européens. Paul Valéry a été encore à ce propos cité à plusieurs reprises : « *est européen celui qui a subi une triple influence hellénique, romaine et chrétienne* ». Pour un officier de la Marine, « *il est déplorable que la France ait refusé de mettre en avant l'héritage chrétien pour promouvoir un « droit de l'homme » lénifiant, dont on a du mal à distinguer les racines tout en laissant croire qu'il est exportable partout. Il existe d'autres civilisations dans le monde où le modèle dominant exprime différemment les droits de l'homme. Plus largement, la crispation actuelle sur la laïcité des hommes politiques français, quel que soit leur obédience, est regrettable* »¹¹⁷. Certains considèrent que « la

¹¹³ Grandi (CE), « La Turquie sera-t-elle européenne ? », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.

¹¹⁴ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹¹⁵ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹¹⁶ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹¹⁷ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

laïcité, qui est une bonne chose pour la France, ne doit pas être imposée à l'ensemble de l'Europe et surtout, ne doit pas servir de paravent à l'intégration de la Turquie»¹¹⁸. Un officier de l'Armée de terre, se définissant comme souverainiste, doute de l'existence d'une identité européenne. « Il y a des intérêts et des buts communs mais qui ne sont en aucun cas suffisants pour définir une identité européenne. Le seul substrat identitaire commun réside dans la culture judéo-chrétienne. L'élargissement a été une fuite en avant : faute de parvenir à définir une identité commune, on enclenche une machine sur des bases qui n'existent pas »¹¹⁹. Pour lui, la Turquie n'a pas vocation à faire partie de l'espace européen, notamment parce que « ses valeurs, imprégnées d'Islam, ne sont pas compatibles avec les valeurs judéo-chrétiennes des autres peuples européens ». Un officier de gendarmerie va jusqu'à assimiler l'identité européenne à la chrétienté : « autrefois, quand on parlait de la Chrétienté, on désignait tout simplement l'Europe. Quand on lit le catéchisme de l'Eglise et les valeurs de la Déclaration européenne des Droits de l'Homme, les valeurs sont les mêmes »¹²⁰. De même, les valeurs que la France et l'Union européenne actuelle prétendent universelles, telles la liberté et le respect de l'Autre, sont en réalité issues de la tradition judéo-chrétienne : « la laïcité elle-même est issue du christianisme car c'est Jésus qui a dit Rendez à César ce qui est à César »¹²¹. Pour un autre officier de l'armée de Terre, « il est incompréhensible que la France ait refusé de reconnaître les racines judéo-chrétiennes de l'Europe. Il n'est pas possible de se construire en niant son histoire. Toutes les mentalités européennes sont forgées par cet héritage chrétien, qui n'est en rien en contradiction avec la laïcité. L'identité de l'Europe est avant tout culturelle »¹²². Un officier de l'Armée de terre estime d'autant plus choquant que les racines judéo-chrétiennes de l'Europe n'ait pas été inscrite dans le projet de Traité constitutionnel qu'à ses yeux « le drapeau de l'Europe est bleu, et représente ainsi la vierge, tandis que les douze étoiles sont le symbole des douze apôtres. Il ne faut pas oublier non plus que les pères fondateurs de l'Europe étaient des démocrates chrétiens »¹²³. Aux yeux de plusieurs officiers, ce refus de la France d'inscrire dans le Traité constitutionnel l'héritage judéo-chrétien est le témoignage de l'influence du jacobinisme français sur les orientations actuelle de la politique française et en conséquence de la politique européenne : « par le biais de l'Europe, la France veut faire subir aux différentes cultures nationales ce qu'elle a fait subir aux différentes cultures régionales. La France refuse que l'Europe se construise dans le respect des spécificités culturelles »¹²⁴. Cet officier considère qu'il faut multiplier les liens d'amitié avec les Nations, mais pas seulement avec les Nations européennes mais également avec celles du continent africain ; la Nation doit demeurer le point central. Selon un officier de la Marine, plutôt proeuropéen, la question de la Turquie va

¹¹⁸ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹¹⁹ Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹²⁰ Entretien avec un stagiaire (7) officier de gendarmerie, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹²¹ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹²² Entretien avec un stagiaire (29) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹²³ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹²⁴ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

contraindre les Européens à se poser des questions essentielles, à savoir celles des valeurs européennes. A ses yeux, ces valeurs sont tout d'abord culturelles et renvoient aux racines grecques, latines et chrétiennes des Européens. « *Le Kurde d'Anatolie ne peut se sentir étroitement lié avec le Breton de Brest* ». Elles sont ensuite historiques : « *La Turquie ne pose de problème parce qu'elle est musulmane ou parce que le niveau de vie y est plus faible, mais parce qu'elle n'a aucune histoire commune avec l'Europe. Avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, nous partageons les mêmes dates et les mêmes références historiques* »¹²⁵. On s'aperçoit à travers ce type de remarques que dans l'esprit de beaucoup, l'Europe à vingt-cinq n'existe pas encore. La culture, l'histoire et les valeurs européennes sont le plus souvent celles des pays d'Europe occidentale ; celles des pays d'Europe centrale et orientale sont très souvent négligées. Un officier de gendarmerie estime cependant que « *le choix du centre de la carte mondiale est capital pour définir l'identité européenne. La définition de l'identité européenne ne doit pas se faire à partir de la France, mais plutôt à partir de l'Allemagne, étant donné le poids nouveaux des PECO dans l'UE. On s'aperçoit alors que l'Europe n'est pas catholique mais davantage protestante ou orthodoxe* »¹²⁶.

Seule une minorité estime que la chrétienté n'est pas un élément déterminant dans l'identité européenne : « *l'Europe est en réalité composée d'un patchwork de religions et la religion ne pas être considérée comme une valeur fédératrice. L'héritage religieux n'est qu'un fait* »¹²⁷. Un officier de gendarmerie estime lui aussi qu'il ne convient pas d'inclure la religion comme un élément fondateur de l'identité européenne, dans la mesure où il n'y a pas d'unité de la Chrétienté sur le continent européen, ce qui explique largement les déchirements entre Européens¹²⁸. Pour lui, l'identité européenne est le fruit de la géographie, d'une histoire commune et de régimes politiques proches. Des arguments non culturels sont également avancés à l'appui du rejet de la candidature turque. Un officier de l'armée de terre considère que le sentiment européen s'est largement construit contre les Turcs, particulièrement en Autriche-Hongrie¹²⁹. Ainsi, cet autre officier de l'armée de terre expliquant que le fait que l'Union européenne soit pluri-religieuse ou pluri-culturelle ne lui pose pas de problème. « *En revanche, la question de la Turquie pose un problème d'un point de vue politique : il s'agit de faire entrer un vieil allié indispensable des Américains en Europe, en prenant conscience que celui-ci représente 1/4 de la population européenne* »¹³⁰. Certains soulignent que l'argument

¹²⁵ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹²⁶ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004. Une minorité avoue ainsi se sentir très éloigné culturellement des Allemands : certains officiers estiment que ces différences pourront être surmontées au niveau des structures mais difficiles à dépasser individuellement.

¹²⁷ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹²⁸ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹²⁹ Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹³⁰ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

selon lequel l'intégration de la Turquie permettra de stabiliser le Moyen-Orient est fallacieux car la Turquie est diplomatiquement proche d'Israël¹³¹. D'autres font état de leurs craintes face à la « *démographie galopante de cette énorme puissance musulmane* »¹³². Certains précisent qu'au-delà de la Turquie, se pose le problème de tous les turcophones qui ont la possibilité d'acquérir la nationalité turque, ce qui signifierait intégrer plus de 150 millions de personnes au sein de l'espace européen. D'autres mettent en avant les risques portés en germe par une révolution démocratique en Turquie : « *quel impact peut avoir l'introduction réelle de la démocratie dans un pays tenu depuis les années 1920 par une protection constitutionnelle assurée par l'armée ? Force est de constater que dans certains pays, quand on va vers plus de libéralisme politique, on va aussi vers plus d'islamisme. D'où le problème qui se pose à l'UE : en demandant à la Turquie d'être davantage libérale (au sens conféré à ce terme en Europe), n'est-elle pas en train de déstabiliser intérieurement ce pays* »¹³³. Un officier de l'Armée de l'Air explique lui aussi qu'il est opposé à l'adhésion turque car « *soit la pays se démocratise et s'installe alors un régime islamiste ; soit il se laïcise et l'armée demeure l'acteur majeur* »¹³⁴. Est également posée la question de la perméabilité des frontières de la Turquie, qui borde l'Irak et les zones Kurdes : « *il ne faut pas oublier que l'UE, c'est aussi l'Espace Schengen : il faut donc parvenir à contrôler les bornes de l'espace européen et l'intégration de la Turquie ne favorisera pas cette tâche* ». Un officier de l'Armée de Terre se dit inquiet lorsqu'il entend les partisans de l'adhésion de la Turquie affirmer que « *plus de diversité, c'est plus de sécurité. L'idée selon laquelle en intégrant la Turquie on contribue à sa stabilisation est un faux-semblant* ».

L'immense majorité des stagiaires interrogés appelle de ses vœux la simple mise en place d'un partenariat de coopération, essentiellement économique, avec la Turquie tout comme avec les pays du Maghreb/Machrek. Evoquant fréquemment la traditionnelle opposition entre élargissement et approfondissement, la plupart estime qu'il convient d'approfondir avant d'élargir. « *Lorsque les organisations s'étendent trop, elles finissent par se fissurer : plutôt que de s'étendre de manière horizontale, il faut essayer de créer quelque chose de vertical* »¹³⁵. C'est d'ailleurs au nom de cette idée d'approfondissement que certains officiers se déclarent favorables à l'adoption du Traité constitutionnel, qui permettra d'introduire « *davantage de stabilité et de consolider l'édifice* »¹³⁶.

Seule une minorité d'officiers ne se montre pas véritablement hostile à l'entrée dans la Turquie dans l'UE. Ces officiers refusent le plus souvent de

¹³¹ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹³² Entretien avec un stagiaire (7) officier de gendarmerie, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹³³ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004 ; Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹³⁴ Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹³⁵ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹³⁶

définir l'identité européenne par ses racines culturelles et son héritage judéo-chrétien, car « cela les conduirait à se construire par opposition à d'autres et particulièrement à l'Islam »¹³⁷. Pour un officier de l'Armée de l'Air, il ne faut pas que l'UE apparaissent comme un « club chrétien fermé »¹³⁸. Un officier de gendarmerie considère pour sa part qu'on ne peut rejeter la Turquie au nom de la culture judéo-chrétienne de l'Europe car ce serait oublier les 500 d'occupation de l'Europe du Sud par l'Empire ottoman¹³⁹. Pour un autre, « on ne peut pas juger de la question de l'adhésion de la Turquie à l'aune d'une prétendue identité européenne, puisque cette identité n'a pas été définie. Pour les Français, l'identité européenne s'assimile à la tradition latino-chrétienne ; mais si le référentiel est placé dans les pays de l'Est, la définition de l'identité est différente car l'Empire ottoman a marqué l'histoire de cette zone. Puisque l'on a poussé les frontières vers l'Est, pourquoi ne pas les pousser également vers le Sud-est ? Par ailleurs, les faits qui sont reprochés à la Turquie pourraient très bien être reprochés à d'autres. L'un des moyens les plus efficaces de s'assurer que la Turquie respecte les Droits de l'Homme est de l'intégrer à l'UE »¹⁴⁰. Un officier de la Marine explique n'être pas opposé à l'entrée de la Turquie mais être très gêné par la non-reconnaissance du génocide arménien. En revanche, il estime tout à fait valables les arguments selon lesquels il convient d'intégrer la Turquie à l'UE afin qu'elle ne sombre pas dans l'islamisme : « l'intégration de la Turquie à l'UE pourrait être un laboratoire et permettrait de démontrer qu'une démocratie musulmane est possible. En outre, il n'y a pas de différence entre un paysan français et un paysan turc. Enfin, la cohabitation avec les communautés musulmanes se passe plutôt bien en France. Donc, pourquoi ne pas cohabiter avec des Turcs ? »¹⁴¹. Pour un ingénieur de l'armement, « il ne faut pas oublier que la Turquie a été une puissance européenne jusqu'en 1919. La Turquie peut adhérer à l'UE à partir du moment où le gouvernement turc partage réellement les valeurs démocratiques des autres pays membres »¹⁴². Pour un officier de l'Armée de l'Air enfin, la question de l'intégration de la Turquie dépend moins de l'identité supposée des Européens que de la nature du projet de construction européenne : « si l'UE est un grand marché, elle a intérêt à intégrer la Turquie ; elle a également intérêt à l'intégrer si le modèle poursuivi est celui de l'Europe-puissance. Du strict point de vue de la défense, il semble opportun d'intégrer la Turquie : cela permettra de mettre un pied au Proche-Orient et d'y réorienter la politique qui y actuellement menée »¹⁴³. Un officier de la Marine plutôt favorable à l'intégration de la Turquie estime cependant qu'il ne faut pas étendre l'UE au-delà mais plutôt favoriser le regroupement des Etats sur le modèle de l'UE et établir des partenariats avec

¹³⁷ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹³⁸ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹³⁹ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁴⁰ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁴¹ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁴² Entretien avec un stagiaire (18) ingénieur de l'armement ?, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁴³ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

ces différentes unions¹⁴⁴. Un officier de l'Armée de Terre déclare également se sentir plus proche d'un Turc ou d'un Marocain que d'un Allemand et se sentir particulièrement étranger à l'âme slave ou à la culture britannique¹⁴⁵. Un autre explique : « *actuellement, je me sens plus proche d'un Tunisien que d'un Irlandais* »¹⁴⁶.

Ces officiers refusant de se référer aux racines historiques et judéo-chrétiennes éprouvent cependant quelques difficultés à définir l'identité européenne. Un officier de l'Armée de Terre estime qu'il ne peut définir l'identité européenne : il ressent tout au plus un sentiment d'appartenance¹⁴⁷. Pour un officier de la Marine, ce qui rapproche les Européens est avant tout leur mode de vie¹⁴⁸. Pour un autre, l'identité européenne est un « *mélange de traditions différentes et de valeurs partagées (liberté, démocratie, Etat de droit)* »¹⁴⁹. Une minorité considère, à l'instar de la plupart des officiers entretenant des relations de proximité avec l'UE, que les valeurs européennes communes s'incarnent avant tout dans le respect des Droits de l'Homme et le respect de la liberté sous toutes ses formes¹⁵⁰. Pour un officier de l'armée de terre, les valeurs de l'Union européenne s'incarnent dans le libéralisme économique et politique, dans son sens le plus large : « *le libéralisme est le seul système qui parvienne à unir des peuples fondamentalement différents aussi bien d'un point de vue culturel qu'en termes économiques* »¹⁵¹. Certains estiment que l'identité européenne ne renvoie pas à la somme de valeurs collectives mais à l'agrégation d'intérêts individuels. « *Ce qui est le plus difficile pour l'identité européenne est qu'elle doit se créer sans être en opposition avec les identités régionales ou nationales. L'Europe reste une identité faible par rapport à ces deux types d'identité. En réalité, l'identité européenne émergera car il y a de plus en plus d'individus qui ont intérêt à ce qu'elle se construise* »¹⁵². Pour un officier de l'Armée de l'Air également, il n'y a pas encore véritablement d'identité européenne : « *l'objectif de la construction européenne est précisément de faire prendre conscience aux citoyens de leur identité et de leur appartenance européenne* »¹⁵³. Un officier de Marine estime également que si l'on ne peut pas faire fi de l'Histoire, il convient surtout de définir clairement un objectif commun vers lequel converger¹⁵⁴. Pour d'autres, « *il faut entendre l'Europe comme une communauté de destin, fondée sur quelques valeurs. Mais elle ne remet pas en cause les identités nationales. L'identité européenne existe mais la*

¹⁴⁴ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁴⁵ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁴⁶ Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁴⁷ Entretien avec un stagiaire (24) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁴⁸ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁴⁹ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁵⁰ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁵¹ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁵² Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁵³ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁵⁴ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

*nationalité européenne reste une utopie. La citoyenneté européenne en revanche peut exister*¹⁵⁵.

La citoyenneté européenne à l'aune du « sacrifice suprême » : les jugements portés sur les missions de Petersberg

L'identité européenne est en effet largement liée à la conception que l'on se fait de la citoyenneté européenne. En ce qui concerne les militaires, le concept de citoyenneté européenne est étroitement lié à celui de patriotisme et à la notion de sacrifice qui lui est consubstantielle. Le sentiment patriotique peut être défini comme « *un sentiment d'engagement envers une collectivité, qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême* »¹⁵⁶. Doit donc être posée la question de l'acceptabilité des risques pesant sur les forces européennes déployées dans le cadre des missions de Petersberg.

Celle-ci apparaît très élevée chez les officiers en contact étroit avec l'UE. Chez la plupart des militaires travaillant en relation avec les instances de l'UE, l'intégration à l'ensemble européen n'est pas vécue comme de nature à diluer le sentiment patriotique français. Une minorité d'officiers en poste auprès de l'UE se définit d'ailleurs comme européenne avant tout. A ses yeux, le patriotisme français doit céder la place à un patriotisme européen : est soulignée l'absence de contradiction entre patriotisme français et européen, puisque « *les valeurs françaises se retrouvent au niveau européen* »¹⁵⁷. On ne constate pas de rejet massif en cas de morts dans le cadre de missions menées sous l'égide de l'UE car il n'y a pas de doute sur le bien-fondé des finalités poursuivies - étendre la démocratie et les valeurs européennes.

Les opinions sont en revanche beaucoup plus contrastées chez les stagiaires du CID. Un officier de l'Armée de Terre explique que « *participer aux missions de Petersberg ne le gêne pas car s'il y est engagé, c'est que la France l'a accepté, dans la mesure où les contributions de troupes sont volontaires et non pas obligatoires. Il ne serait pas choquant de travailler uniquement sous drapeau européen si les autorités françaises jugent que cela est conforme aux intérêts du pays* »¹⁵⁸. Un officier de Marine explique pour sa part que « *mourir pour Petersberg ne lui pose pas de problème car la participation à des*

¹⁵⁵ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁵⁶ Vennesson P., « De l'esprit de défense au sentiment patriotique », In Böene B. et Danderkers (dirs), *Les armées en Europe, ...*

¹⁵⁷ Entretien avec un officier-stagiaire du Collège Interarmées de défense, Ecole militaire, Paris, mars 2004.

¹⁵⁸ Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

missions de maintien de la paix correspond aux intérêts de la France »¹⁵⁹. Un officier de l'Armée de terre explique pour sa part : « *lorsque je me suis engagé, c'était pour mourir pour le sol français. Mais les choses ont évolué et j'accepte aujourd'hui de risquer ma vie pour un réfugié kosovar* »¹⁶⁰. Un officier de la Marine très favorable à la PESD, explique que pour lui « *agir pour la France ou agir pour l'Europe, c'est exactement la même chose. Le schéma actuel permet à chaque pays de décider seul de l'envoi de ses troupes. Les militaires français ne peuvent donc être engagés contre la volonté de la France. L'identité nationale reste donc parfaitement autonome dans le cadre de la PESD. « Dire, je ne veux pas mourir pour l'Europe » revient donc en réalité à dire « je ne veux pas mourir pour la France ». Désormais, notre mission est de défendre les intérêts de la France au-delà de ses frontières* »¹⁶¹.

D'autres officiers se montrent beaucoup plus circonspects. Un officier de la Marine explique qu'il accepte théoriquement les risques associés aux missions de Petersberg car ces missions se justifient dans la mesure où la déstabilisation de certaines zones est sources d'insécurité pour les Européens. Cependant, il considère qu'il existe « *des moyens plus robustes pour mettre fin à cette instabilité, moyens qui permettent de faire courir moins de risques aux soldats déployés, comme le font les Américains* »¹⁶². Un officier de l'armée de terre explique également qu'il est prêt à s'engager dans des missions de type Petersberg, mais seulement avec des moyens coercitifs. « *Oui à Petersberg mais pour imposer la paix avec des moyens militaires, pas pour porter des sacs de riz. Le problème, c'est que font partie de l'UE des pays pétris de bons sentiments (les pays scandinaves, les Pays-Bas) qui refusent de donner un mandat musclé aux forces déployées* »¹⁶³. Certains avouent ne pas « *être convaincus que les missions de Petersberg permettent de partager un idéal. Le militaire est là pour protéger la Nation. Comment la Nation est-elle défendue à travers les missions de Petersberg ? Plus fondamentalement, comment la Nation se situe-t-elle dans l'Europe ? Les missions de Petersberg ne doivent être vues que comme un programme minimal. La nécessité fera peut-être qu'un jour les Européens en sortiront pour faire davantage* »¹⁶⁴. Paradoxalement, un officier de l'Armée de l'Air, farouchement opposé à l'UE, déclare accepter sans difficulté le principe des missions de Petersberg, précisément d'ailleurs parce que ces missions dépassent le cadre de l'UE : « *l'engagement du militaire doit désormais être entendu au sens large, c'est-à-dire en relation avec une mission de service public au niveau mondial, qui est maintenant entrée dans les mœurs des armées* »¹⁶⁵.

¹⁵⁹ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁶⁰ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁶¹ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁶² Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁶³ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁶⁴ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁶⁵ Entretien avec un stagiaire (19) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 23 novembre 2004.

Si la majorité des stagiaires du CID acceptent les risques liés à l'engagement dans des missions de Petersberg, certains avouent « *n'être pas encore prêt à mourir pour l'Anatolie, ni pour les Carpates* », d'autres expliquant « *avoir fermement décidé lorsqu'ils sont partie en Bosnie de ne perdre ni leur vie, ni leur âme dans ce pays* »¹⁶⁶. Un autre va jusqu'à expliquer : « *tant que les ordres qui me sont donnés sont conformes à mes convictions intimes j'obéirai, mais en cas contraire, je quitterai l'armée* »¹⁶⁷. Un officier se définissant comme souverainiste explique n'être pas prêt à mourir pour l'Europe, sauf si sa mission correspond directement à la défense des intérêts français : « *je dois être convaincu que je m'engage pour la France et non pour l'Europe* »¹⁶⁸. Il explique par exemple n'avoir pas souhaiter aller en Yougoslavie, archétype des missions de Petersberg, parce qu'il ne comprend pas ce que la France est allée faire dans ce pays.

Pour un commandant de l'Armée de Terre s'exprimant dans la *Tribune du CID*, c'est la crainte de la perte d'identité qui doit motiver avant tout les réticences face à l'Europe de la défense : « *il faut nous demander si tel ne sera pas notre destin : quelques milliers de soldats, sous uniforme européen, qui se reconnaissent entre eux à travers une certaine façon de parler l'anglais et les consonances d'un nom sur une plaquette patronymique. La France s'est engagée dans un processus qui, à terme, risque de laminer la conscience qu'elle possède d'elle-même* »¹⁶⁹. Un autre formule ses critiques à l'encontre de la construction européenne actuelle sous forme de questions : « *les Nations européennes perpétuent-elles une civilisation digne d'être défendue, une conception commune de l'Homme qui puisse valoir la mort de l'autre ? La croissance économique, l'euro et la société de consommation forment-ils l'horizon indépassable de ses préoccupations contemporaines ? Poser la question, c'est déjà y répondre. A l'inverse, au sein même de nos sociétés européennes, existent-ils des principes, des valeurs qui mériteraient une défense commune ? A trop parler de projection de forces, n'élude-t-on pas ce qui réclame une protection ? Que sont devenus nos intérêts vitaux ?* »¹⁷⁰. C'est essentiellement la civilisation européenne (née de la chrétienté, mais ayant donné naissance à la diversité) qu'il propose de défendre.

Définition des intérêts

La plupart des officiers interrogés avouent leur difficulté à définir des

¹⁶⁶ Entretien avec des stagiaires de la division A, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁶⁷ Idem.

¹⁶⁸ Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004. Ce stagiaire a soumis à la rédaction du CID un article intitulé : « *Je ne veux pas mourir pour l'Europe* ».

¹⁶⁹ Valnet (Cdt), Armée de Terre, « Pour une Europe des régions ou des Nations », *La Tribune du CID*, n°28, 2002, pp. 1-5.

¹⁷⁰ Tillet de Mautort (CF), « Défense et illustration de l'identité européenne », *La Tribune du CID*, n°14, 1998.

intérêts stratégiques européens.

Pour les officiers travaillant en relation avec l'UE, le cadre européen est accepté et défendu dans les domaines où il permet de mieux défendre les intérêts nationaux. En revanche, pour la plupart, il apparaît plus difficile de travailler pour un intérêt européen qui ne recouvre pas un intérêt national. *“ Il existe un certain nombre d'intérêt et de devoirs spécifiquement français (comme par exemple le statut du nucléaire, le siège de membre permanent au Conseil de sécurité) qui ne constituent en aucun des intérêts majeurs pour les autres Etats-membres. Pour la France, l'enjeu de la PESC/PESD est de parvenir à faire de l'UE un multiplicateur de notre puissance tout en sauvegardant nos intérêts particuliers. En réalité, l'objectif apparaît de construire l'Europe sans défaire la France.”*¹⁷¹. Il leur est ainsi difficile de définir des intérêts stratégiques communs, la notion d'intérêt stratégique demeurant largement liée aux identités stato-nationales. *“ Alors que l'OTAN avait dès le départ pour mission de faire face à une menace commune qui a structuré les comportements, pour la PESD, tout est à mettre en place car les intérêts des Etats-membres ne sont pas les mêmes. Même lorsque la Suède participe à une opération en Afrique, il est indéniable que ses intérêts dans la zone ne sont pas comparables à ceux de la France, même s'il apparaît que les pays du Nord commencent à prendre conscience qu'une partie de leurs intérêts se situe de l'autre côté de la Méditerranée”*¹⁷². S'il n'y a pas convergence dans la définition des intérêts stratégiques européens, tous s'accordent en revanche pour considérer que les Européens partagent des intérêts économiques communs, sans pour autant juger ce paramètre comme fondamental.

En réalité, là encore, les intérêts de l'Europe sont le plus souvent assimilés à la défense des valeurs fondatrices de l'UE. Pour la plupart des personnes interrogées à Bruxelles, à l'EMA ou au CFAT, l'intérêt majeur de l'UE est d'exporter les valeurs européennes, et particulièrement les valeurs de démocratie et de droits de l'Homme, dans le cadre de la gestion de crise. L'UE est également conçue comme une nécessité pour l'instauration d'un système international multipolaire, garant des valeurs de pluralisme et de respect des différentes cultures. La stratégie européenne de sécurité apparaît ainsi pour beaucoup comme une bonne synthèse des intérêts européens. La plupart des officiers travaillant régulièrement au contact de l'UE déclare se reconnaître dans la stratégie européenne de sécurité, tout en trouvant le document un peu *“ fade”* : pour la plupart, *“ ce document a le mérite d'exister et de proposer un cadre de réflexion minimal. C'est un excellent support pour soutenir la stratégie d'influence de l'UE et de diffusion des valeurs européennes »*¹⁷³. Le concept stratégique européen suscite particulièrement l'enthousiasme chez les militaires en poste auprès de l'UE, car

¹⁷¹ Entretien avec un officier de l'état-major des armées, Pais, mars 2003.

¹⁷² Entretien avec un officier de l'EMA, Ministère de la défense, Paris, mai 2004.

¹⁷³ Entretien avec un officier de l'EMA, Ministère de la défense, Paris, juin 2004

ils le considèrent comme une avancée majeure pour l'Europe de la défense. Cependant, est soulignée la nécessité de rapidement décliner ce document-cadre, « *qui a le mérite de brosser le paysage stratégique européen* », en concepts et doctrines, tâche qui relève de la responsabilité de l'EMUE. Le concept stratégique européen est satisfaisant dans la mesure où il apparaît tout à fait cohérent avec le concept stratégique français et surtout dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec des intérêts qui ne peuvent que demeurer strictement nationaux, particulièrement le nucléaire. En effet, il est important de souligner que si les intérêts européens sont le plus souvent définis comme destinés à assurer la défense des valeurs européennes, ils ne sont que rarement considérés comme coïncidant strictement avec les intérêts français, ceux-ci étant définis de manière beaucoup plus matérielle. Ainsi, seule une petite minorité estime que les intérêts nationaux n'ont plus lieu d'être, comme en témoigneraient selon eux les évolutions en matière d'industrie de défense (naissance d'entreprises telles Thalès ou EADS). Selon la plupart, il devra toujours exister une capacité autonome d'appréciation des situations. Il apparaît ainsi presque inconcevable de partager le renseignement et le nucléaire. Réciproquement, les intérêts nationaux n'ont pas à avoir d'impact sur la défense européenne : la France doit continuer à mener des actions nationales lorsqu'elle le juge utile. C'est ainsi que l'idée d'armée européenne est jugée impossible. « *On ne peut se battre pour l'Europe qu'à travers son pays* ». Le principe actuel fondé sur les capacités et le volontariat est en conséquence jugé satisfaisant.

Pour quelques stagiaires du CID également, les intérêts européens recourent en grande partie les valeurs européennes et consistent donc à défendre les libertés et la démocratie. Pour un officier de la Marine, les intérêts stratégiques des Vingt-cinq pays membres sont extrêmement proches. Les différences d'intérêts ne se font qu'à la marge. « *Cela est évident pour des pays comme la France et la Grande-Bretagne, mais également pour des pays comme la Pologne, qui aujourd'hui n'a plus grand-chose à craindre de la Russie. Tout en respectant les perceptions issues de l'Histoire, il faut ouvrir les yeux sur les réalités stratégiques présentes* »¹⁷⁴. Pour un autre, « *il faut laisser aux intérêts européens le temps de converger* »¹⁷⁵. Pour un officier de gendarmerie, les intérêts stratégiques européens se situent d'une part en Afrique et d'autre part en Russie, car les Etats-Unis sont déjà très présents en Amérique latine et dans le Pacifique. Un officier de Marine considère pour sa part que « *le défaut des Français est de ne penser l'Europe seulement en s'en concevant comme les leaders : en donnant du pouvoir à l'Europe, il faut accepter de perdre une partie de son leadership en reconnaissant l'importance des intérêts des autres pays de l'UE* »¹⁷⁶.

¹⁷⁴ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁷⁵ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁷⁶ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

Nombre d'officiers du CID contestent cependant à l'inverse l'idée même d'existence d'intérêts communs : « *les problèmes de sécurité de la France ne sont pas ceux des pays scandinaves. La France a des intérêts à défendre qui ne sont pas ceux de l'Europe* »¹⁷⁷. Un officier de l'Armée de terre va dans le même sens, en doutant que « *l'Europe puisse adopter les intérêts de la France comme étant les siens. Quels sont par exemple les intérêts de la plupart des Etats membres de l'UE en Afrique ? Réciproquement, les intérêts nationaux de la Hongrie peuvent-ils devenir ceux de la France ? A chaque fois que l'on prétend qu'il y a un intérêt européen, c'est un intérêt national qui se dissimule* »¹⁷⁸. Pour certains, la PESC et la PESD ne présentent un intérêt que pour les petits pays européens, qui ne peuvent représenter quelque chose sur la scène internationale qu'à travers l'UE. « *Pour les puissances moyennes telles la France ou la Grande-Bretagne, chacun conserve ses intérêts propres et la somme de ces intérêts ne peut donner naissance à un intérêt européen commun. Les puissances moyennes ne peuvent avoir les mêmes ambitions, ni le même projet politique : chacune souhaite une Europe plus forte pour défendre ses propres intérêts et non pas pour construire un intérêt commun* »¹⁷⁹. D'autres expliquent également avoir du mal à recourir à la notion d'intérêt car selon eux « *l'Europe se fait par nécessité* »¹⁸⁰. Un officier de l'armée de terre estime que les intérêts stratégiques des Etats-membres de l'UE sont de plus en plus divergents, particulièrement depuis le dernier élargissement car nombre de pays s'inscrivent dans une perspective otanienne qui leur paraît être le meilleur rempart contre la Russie qu'ils continuent de percevoir comme une menace¹⁸¹. A été évoquée par certains stagiaires du CID la question de l'axe franco-allemand et l'absence croissante d'intérêts communs aux deux pays en matière de politique étrangère. Certains ont ainsi souligné la difficulté de conserver ce lien jusqu'ici privilégié car la coopération a surtout été fondée sur les domaines industriels et économiques : en revanche, le passé de puissance continentale de l'Allemagne, opposé à celui de puissance coloniale de la France, pourraient, par leurs rémanences, freiner les possibilités d'une réelle politique étrangère et de sécurité commune¹⁸². Pour beaucoup, les seuls intérêts européens qui se distinguent de manière évidente sont les intérêts économiques.

Qu'ils soient ou non favorables à l'UE, la quasi-totalité des officiers interrogés considère donc que la France doit conserver les moyens de défendre

¹⁷⁷ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁷⁸ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁷⁹ ¹⁷⁹ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁸⁰ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁸¹ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁸² Les rapports des séances interactives tout comme les entretiens avec certains stagiaires rapportent d'ailleurs que dans leurs échanges avec les stagiaires allemands, il est apparu « *la crainte réciproque d'une puissance retrouvée ou recherchée au travers de l'Europe* » (CID, Compte-rendu de la séance interactive du module Europe », Groupe C.

ses intérêts propres : « *il y a bien entendu des intérêts communs avec les autres Européens mais il y a avant tout les intérêts propres de la France* »¹⁸³.

Pour une évaluation commune des menaces

Sans minimiser la réalité des menaces d'ordre interne pesant sur l'espace européen, la plupart des officiers en poste auprès de l'UE se situe largement dans une logique de projection de force et considère en conséquence que la menace principale pesant sur l'UE réside dans la violations des principes de démocratie et de Droits de l'Homme dans les pays se situant dans l'environnement stratégique européen.

Il apparaît en revanche très clairement que l'immense majorité des stagiaires du CID estime que la principale menace pesant sur l'Europe s'incarne dans le terrorisme islamique, « *dont le principe d'action n'est pas une attaque frontale, mais une action subversive* »¹⁸⁴. Beaucoup expliquent avoir été choqués par les faibles échos des attentats de Madrid : « *l'Europe a réagi comme d'habitude, avec la nomination d'un Monsieur Terrorisme. Pourtant, cet attentat marque un jalon de la stratégie islamiste, car la capacité de réaction de l'Europe a été testée. Les islamistes se placent dans une durée générationnelle alors que la gestion des crises telle qu'elle est actuellement conçue par l'UE s'inscrit dans une durée en semaine.* »¹⁸⁵. Pour beaucoup, il ne faut pas « *se considérer comme en état de guerre mais comme en état de début de crise. La menace majeure actuellement est liée à la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme. Quelle est l'efficacité des armées face à cette menace qui pèse non pas sur notre territoire mais sur notre mode de vie ?* »¹⁸⁶. Pour certains, la menace n'est pas seulement l'islamisme, mais plus largement les extrémismes religieux, qui constituent une « *arme asymétrique qui commence à saper les fondement de notre société* »¹⁸⁷. L'idée de la prévalence des menaces intérieures, par un processus d'infiltration subversif est extrêmement présente. On s'aperçoit ainsi que la construction d'un espace européen pose plus largement la question de la vocation ultime de l'instrument militaire. A été évoqué à plusieurs reprises le problème posé par la présence en Europe des populations musulmanes qui seront les premières cibles - donc les premiers agents - de cette guerre subversive : « *il s'agira d'utiliser cette population pour déstabiliser les Etats en place* ». Un officier de gendarmerie redoute à la fois les

¹⁸³ Entretien avec un stagiaire (29) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁸⁴ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁸⁵ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁸⁶ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁸⁷ Entretien avec un stagiaire (4) commissaire de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

menaces terroristes et les affrontements violents contre des bandes du crime organisé¹⁸⁸.

Une autre question fréquemment évoquée par les stagiaires du CID, et d'ailleurs souvent implicitement liée à la première, est celle de la relation avec les pays du Sud. Le bien-fondé de la politique d'aide massive au développement mise en place par l'UE est remise en question : plusieurs personnes interrogées jugent qu'il convient de se recentrer sur la solidarité interne à l'UE, particulièrement en développant l'aide régionale au profit des nouveaux adhérents¹⁸⁹. Les risques liés aux déséquilibres démographiques entre le Nord et le Sud sont fréquemment cités. Un officier de gendarmerie redoute pour sa part un affrontement des pays européens contre les pays musulmans (Maghreb, Moyen-Orient, Caucase), non pas pour des raisons religieuses, mais en raison de la pression démographique qui pourrait se matérialiser par des guerres civiles et racistes¹⁹⁰. Pour un officier de la Marine, la vraie menace est celle de l'accès aux richesses, le problème de la relation entre pays vieux et riches d'un côté et pays jeunes et pauvres de l'autre. « *Le problème, c'est que nous sommes très heureux et que l'on oublie souvent que les trois quarts de la planète ne le sont pas* »¹⁹¹ estime un officier de gendarmerie. Un officier de la Marine expose également ses craintes face aux menaces liées aux déséquilibres de richesse, conjugués aux pressions démographiques : « *soit l'on construit une forteresse, soit l'on fait face à ces menaces à l'intérieur des pays, ce qui n'est pas la démarche de la PESC* »¹⁹². Un commissaire de la Marine¹⁹³ catégorise de la manière suivante l'environnement stratégique européen, en distinguant d'une part :

- les menaces internes, assimilées au vieillissement de la population d'une part et d'autre part aux communautarismes et à l'absence d'assimilation des peuples exogènes ;
- les menaces externes, incarnées par des pays tels la Chine et l'Inde¹⁹⁴, qui ne menacent pas le territoire européen mais la liberté d'action extérieure des puissances européennes, car ces pays se dotent d'armes (sous-marins) susceptibles d'interdire l'accès à leur zone maritime. L'émergence de ces puissances est à ses yeux plus préoccupante que l'islamisme car il ne croit pas à la possibilité d'une unification de l'Islam. Un officier de l'Armée de l'Air estime également que la principale menace pesant sur l'UE

¹⁸⁸ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁸⁹ A plusieurs reprises a été dénoncée la position du Président Chirac ayant consisté à marquer le désintérêt de la France pour les pays d'Europe centrale et orientale.

¹⁹⁰ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁹¹ Entretien avec un stagiaire (7) officier de gendarmerie, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁹² Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

¹⁹³ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

¹⁹⁴ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

est celui de sa faible identité politique européenne comparée à celles des puissances régionales en voie d'émergence. « *Ces nouvelles puissances ne considèrent l'UE ni comme un partenaire, ni comme un adversaire, car l'UE n'a pas de PESG* »¹⁹⁵.

Certains au contraire considèrent que l'UE dispose d'importants avantages à faire valoir sur la scène internationale, grâce à son ouverture vers le Sud de la Méditerranée et vers l'Afrique¹⁹⁶.

Face à ces deux types de menaces, est soulignée par beaucoup la nécessité d'entretenir une relation apaisée avec les Etats-Unis. « *Il faut trouver une voie médiane entre la position américaine – trop dure – et la position européenne – trop molle* ». Il convient de souligner le faible nombre de stagiaires considérant les Etats-Unis comme une menace pour les intérêts européens. Là encore, le contraste est assez saisissant avec les discours des officiers entretenant des relations permanentes ou régulières avec l'UE. En effet, tout en accordant une importante crédibilité au cadre otanien, les officiers en poste à Bruxelles font souvent état sinon d'anti-américanisme, au moins de défiance envers les Etats-Unis. Pour beaucoup d'entre eux, l'UE est perçue comme une alternative à la vision américaine des relations internationales¹⁹⁷. Un officier de l'EMUE explique ainsi que « *l'UE peut constituer le meilleur rempart contre le choc des civilisations vers lequel sont en train de nous entraîner les Etats-Unis* »¹⁹⁸. La plupart des stagiaires du CID, mais aussi des officiers des CFAT, s'inscrit en faux contre cette approche. Ils estiment que l'Europe ne peut se construire contre les Etats-Unis, mais doit à l'inverse se construire de manière positive en affirmant sa spécificité. « *Nous avons une véritable communauté d'idées et d'histoire avec les Etats-Unis. Nous devons demeurer atlantistes. Une Europe détachée des Etats-Unis n'est pas envisageable. L'idée d'Europe puissance, opposée aux Etats-Unis, est largement une illusion* »¹⁹⁹. Pour un officier de l'Armée de Terre également, « *ce serait une grosse erreur de se construire contre les Etats-Unis. Essayer de damer le pion en permanence aux Etats-Unis est une attitude stérile* »²⁰⁰. Seuls quelques officiers formulent des

¹⁹⁵ Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

¹⁹⁶ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

¹⁹⁷ En ce qui concerne les crises internationales, la crise irakienne est rarement citée comme ayant contribué à renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE. Ce sont plutôt les crises balkaniques qui sont présentées comme des événements majeurs, ayant fait prendre conscience de la nécessité d'étendre à tous les peuples européens les valeurs qui fondent l'UE. Si l'immense majorité des militaires rencontrés se déclarent à titre individuel partisans des options retenues par le Président Chirac dans la crise irakienne, un grand nombre d'entre eux s'accordent cependant pour considérer que ces prises de position ont eu des conséquences parfois difficiles à vivre pour les militaires français : les militaires français ont ainsi été exclus des exercices de l'OTAN (annulation de la participation française à l'exercice *Red Flag*) et se sont sentis montrés du doigt.

¹⁹⁸ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, avril 2004.

¹⁹⁹ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁰⁰ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

crainces face aux Etats-Unis, à l'instar d'un officier de l'Armée de l'Air considérant que les Etats-Unis constitue une menace pour l'UE, particulièrement pour son industrie de défense : il ne peut y avoir selon lui que conflit d'intérêt entre Européens et Américains. « *Le seul avantage des structures de l'UE est qu'elles sont teintées d'anti-américanisme, ce qui est bon pour la France* »²⁰¹ conclut un autre. Quelques autres officiers redoutent une perte d'identité européenne, qui se diluerait dans une « *world culture* », véhiculée par les Etats-Unis : un officier de la Marine et un officier de gendarmerie partagent ainsi les mêmes craintes de voir la culture européenne être absorbée par la culture anglo-saxonne.

L'UE, un modèle de construction européenne contesté : Proeuropéens mais pour un modèle alternatif de construction européenne

A l'issue de l'enquête qu'il a réalisé au sein de 8 pays européens, K. Haltiner a conclu qu'il était possible d'établir une typologie des attitudes des officiers considérés à l'égard de la construction des forces armées européennes. Il distingue ainsi trois groupes principaux :

- les officiers europrogressifs : imprégnés d'une certaine culture des relations internationales, ils approuvent l'unification européenne. Le dépassement des particularités nationales constitue pour eux un prérequis au maintien de la paix et de la stabilité en Europe ;
- les officiers pragmatiques eurosceptiques : on retrouve dans cette catégorie les officiers développant une attitude pessimiste quant aux chances d'unification européenne ;
- les officiers nationaux-conservateurs : ces derniers ne sont pas prêts à l'abandon de la souveraineté nationale au profit de l'UE.

Il nous paraît cependant nécessaire d'aller au-delà d'une telle catégorisation.

Il est frappant de constater la volonté de la quasi-totalité des officiers rencontrés au CID de penser l'Europe en dehors de l'Europe de la défense. Cet effort a bien été résumé par un officier de l'Armée de Terre, faisant état de sa volonté de « *décorrélérer le projet militaire européen de la chose politique européenne. En réalité, dans l'esprit militaire, les deux choses sont tout à fait séparées* »²⁰². Parmi les officiers se qualifiant de proeuropéens mais doutant ouvertement de la pertinence de la méthode de construction employée, il convient de souligner le degré approfondi de connaissance de l'UE et de ses institutions²⁰³. Pour ces

²⁰¹ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁰² Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁰³ Ce niveau de connaissance assez élevé est d'ailleurs le propre de la plupart des stagiaires du CID rencontrés, qu'ils se déclarent favorables ou non au projet européen actuel. Certains

stagiaires, la connaissance des institutions européennes, de leur fonctionnement et des réformes à venir fait partie du « *devoir citoyen* »²⁰⁴. On trouve ainsi un grand nombre de militaires favorables à l'Europe de la défense (de type PESD), car la nécessité technique est une certitude partagée par tous, et à l'inverse opposé au projet politique européen tel qu'il est actuellement présenté par les dirigeants politiques et les administrations nationales et européennes. Un officier de l'Armée de l'Air explique ainsi être un européen convaincu, dont les convictions sont cependant polluées. « *La pertinence de la construction européenne ne fait aucun doute d'un point de vue opérationnel car la France ne dispose plus de la taille critique pour détenir une armée de l'air ou une capacité de transport fonctionnant de manière exclusivement nationale. Il n'y a pas d'autre choix que l'Europe si ce n'est la manière dont on choisit de la construire. La méthode actuelle est largement sujette à caution* »²⁰⁵. Un officier de l'armée de terre se déclare pour sa part « *convaincu de l'utilité de la construction d'une Europe mais éprouve de sérieux doutes sur la manière dont elle se construit actuellement* »²⁰⁶.

En réalité, il est difficile de répondre par l'affirmative ou par la négative à la question de savoir si les officiers français sont favorables à la construction européenne : tout dépend du modèle de construction qui leur est proposé. A l'évidence, la majorité d'entre eux est convaincue de la nécessité d'inscrire l'action de la France dans un cadre européen - les souverainistes étant très minoritaires - mais ils se montrent pour la plupart opposés au modèle de construction actuellement promu par les autorités politiques. L'expression « *proeuropéen* » apparaît en conséquence comme vide de sens aux yeux de la plupart des officiers stagiaires interrogés. Le discours tenu par les officiers rencontrés témoigne de la nécessité de redéfinir les catégories de pro et d'anti-européen. Comme l'a ainsi expliqué un officier de l'Armée de l'Air, « *il y a deux façons d'interpréter le « non » à l'Europe : la première signifie : « je suis contre l'Europe » ; la deuxième signifie : « je souhaite une autre Europe ». Il y a également deux façons d'interpréter le « oui » : la première signifie : « je suis pour l'Europe car c'est l'avenir » ; la deuxième signifie : « je suis pour l'Europe car c'est un choix pragmatique »* »²⁰⁷.

Les graphiques figurant en annexe démontrent en effet que les officiers du CID se sentent de manière assez massive européens. C'est ainsi que parmi les 145 stagiaires de la 12^{ème} promotion du CID ayant accepté de répondre au questionnaire (cf. Annexe) qui leur a été soumis :

expliquent ainsi que la formation aux questions européennes qu'ils ont reçue, si elle est jugée à la fois opportune et indispensable, ne fait que compléter les connaissances qu'ils ont été amenés à maîtriser afin de réussir le concours d'entrée au CID.

²⁰⁴ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁰⁵ Entretien avec un stagiaire (1) officier de l'armée de l'air, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁰⁶ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁰⁷ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

- 72% des officiers de l'Armée de Terre déclarent se sentir très (31%) ou assez européens (41%) ; seuls 2% ne se sentent pas du tout européens. Par ailleurs, 62% d'entre eux sont favorables à la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide (25% s'y déclarent plutôt favorables tandis que 7% apparaissent en désaccord avec ce principe) En outre, seuls 28% d'entre eux estiment que la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par le Conseil européen par un vote à la majorité : 20% estiment que cette décision doit être le fruit d'un vote du Conseil européen à l'unanimité et 44% considèrent que cette décision doit relever des gouvernements nationaux, conformément à leurs procédures internes ;
- 69% des officiers de la Marine déclarent se sentir très (38%) ou assez européens (31%). Par ailleurs, 69% d'entre eux sont favorables à la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide (19% s'y déclarent plutôt favorables) tandis que 42% d'entre eux estiment que la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par le Conseil européen par un vote à la majorité ; une part équivalent – 43% - estime que la décision devrait être prise par les gouvernements nationaux conformément à leurs procédures internes.
- 96% des officiers de l'Armée de l'Air se sentent très (59%) ou assez européens (37%). Par ailleurs, 73% d'entre eux sont favorables à la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide (19% s'y déclarent plutôt favorables) et 67% estiment que la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par le Conseil européen par un vote à la majorité ;
- 91% des officiers de gendarmerie déclarent se sentir très (50%) ou assez (41%) européens. Par ailleurs 72% sont favorables à la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide (23% s'y déclarent plutôt favorables) et 58% d'entre eux estiment que la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par le Conseil européen par un vote à la majorité.

De nombreux commentaires nous ont cependant été adressés - à l'écrit et oralement - pour indiquer que les questions posées ne permettaient de faire suffisamment précisément état de ce que recouvre ce sentiment très généralisé d'appartenance à l'Europe. Les entretiens menés sur un mode semi-directif avec 31 des stagiaires de la promotion ont donc permis d'affiner ces résultats.

Comme nous l'avons souligné, seule une très petite minorité des officiers rencontrés se reconnaît dans le projet politique qui sous-tend actuellement la construction européenne (cf. *supra*). En revanche, la quasi-totalité des militaires rencontrés au CID doutent de la pertinence de la construction européenne actuelle, fondée à ses yeux sur un projet politique pêchant par son inconsistance. En réalité, la plupart des officiers rencontrés remettent davantage en cause l'orientation politique qu'ils ont perçue que le bien-fondé de la construction européenne elle-même. Ils soutiennent « *une Europe pour défendre les Européens et pour compter sur la scène internationale, mais ont peur d'une dilution dans un grand ensemble qui vivant de compromis, ne finisse par se révéler inopérant* »²⁰⁸. C'est toute la question du modèle de construction européenne qui est ici posée. Après avoir examiné les arguments justifiant la circonspection à l'endroit de la méthode de construction européenne actuelle, il paraît en conséquence utile d'essayer d'introduire une typologie des différents modèles proposés par les militaires rencontrés en lieu et place de la méthode actuellement retenue²⁰⁹. Les officiers rencontrés se sont en outre efforcés de définir le type d'Europe de la défense correspondant à leur conception politique de l'Europe. Il est ainsi possible de distinguer :

- les partisans d'une Europe fédérale, favorisant dans certains cas les liens entre entités régionales et structures européennes supranationales et cela au détriment des Etats-Nations ; les promoteurs de cette vision sont généralement favorables à la mise sur pied d'une armée européenne commune ;
- les partisans d'une Europe sociale ; ses promoteurs tendent à favoriser l'idée d'une PESD mettant l'accent non pas sur la projection à l'extérieur d'une supposée puissance, mais sur le renforcement de la sécurité intérieure.
- les partisans d'une Europe forteresse, qui incitent également à insister sur les questions de sécurité intérieure
- les partisans d'une Europe, espace économique, qui considèrent le plus souvent que la défense européenne doit demeurer de la compétence de l'OTAN.
- Les officiers s'affichant comme clairement souverainistes, qui considèrent que la défense de la France doit demeurer nationale, voire éventuellement être inscrite dans le cadre de coalitions multinationales - et non pas exclusivement européennes - *ad hoc*.

²⁰⁸ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Division B1*, 4 novembre 2004.

²⁰⁹ Cette typologie peut paraître réductrice et il convient de préciser que les conceptions des militaires ne peuvent se résumer en termes d'opposition entre ces différentes conceptions. Elles sont en réalité parfois transverses.

La critique généralisée de la dichotomie entre les discours

De manière logique, seule la minorité de stagiaires du CID considérant que les valeurs européennes s'incarnent dans le respect des droits de l'Homme et de la liberté, adhère pleinement et se reconnaît dans le projet énoncé aussi par les responsables politiques que dans la stratégie de sécurité. L'immense majorité des officiers rencontrés, tout en se déclarant proeuropéens, fait très fréquemment état de la gêne suscitée par l'absence de lisibilité de la construction européenne actuelle.

C'est tout d'abord le projet politique européen lui-même qui suscite de sérieux doutes. Ce qui semble avoir frappé la plupart des stagiaires du CID est le flou et l'imprécision du projet politique européen tels qu'il est présenté par les hommes politiques – en l'occurrence lors du module « Europe », par les Ministres de la Défense et des affaires européennes, mais aussi plus largement dans les différents médias par d'autres responsables, quel que soit leur obédience politique. Un officier de l'armée de terre fait part de son impression selon laquelle « *il n'y a personne sur la passerelle du tanker²¹⁰ ou au gouvernail* »²¹¹ : à ses yeux, les dirigeants politiques n'ont pas le courage de définir l'Europe comme on définit un « *Etat-nation, c'est-à-dire comme un espace doté d'un territoire borné, d'un gouvernement organisé et d'une population* ». Pour un autre, « *l'Europe demeure un concept et n'a rien de tangible par manque de courage politique. La défiance à l'égard de l'Europe provient de ce manque de clarté* ». Un officier de la Marine déplore lui aussi le manque de clarté du discours et l'absence de pédagogie. « *Il y a un effort de proximité à fournir pour que la démocratie ne s'arrête pas au Parlement européen et que l'UE prenne une allure plus visible aux yeux des citoyens* »²¹². L'idée selon laquelle le modèle européen repose sur « *un modèle de paix et de réconciliation pour le monde, tout en laissant une part importante aux souverainetés nationales* »²¹³ leur est apparue en grande partie inconsistante. Dans la vision promue par les responsables politiques, l'objectif final de l'UE est loin d'être clarifié. Il apparaît nécessaire à la quasi-totalité des stagiaires du CID interrogés que l'UE définisse la forme politique dans laquelle elle s'incarnera. Un officier de l'armée de terre se déclare pour sa part « *radicalement proeuropéen mais opposé à l'approche kantienne qui veut que l'Europe économique soit vecteur de paix* »²¹⁴. L'idée de construire une « bulle de

²¹⁰ Cette métaphore du « tanker » a été utilisée par la Ministre déléguée aux affaires européennes.

²¹¹ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004..

²¹² Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²¹³ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Division B1*, 4 novembre 2004.

²¹⁴ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

paix »²¹⁵, dont les fondements sont économiques dont la mission est de contribuer à la stabilisation du monde leur semble largement inconsistante. Le discours sur les valeurs communes européennes est considéré comme lénifiant et porteur de peu de sens : « *le respect des Droits de l'Homme, de la démocratie, des libertés, cela s'applique également à l'Australie. Ce n'est donc pas suffisant pour définir le projet européen* »²¹⁶. Pour un autre, « *le problème est que le consensus par lequel fonctionne l'Europe est un consensus par le bas : on ne peut construire quelque chose de crédible par le plus petit dénominateur commun* »²¹⁷. De manière plus modérée, un officier de gendarmerie aurait souhaité que le projet de Traité constitutionnel présente « *une union beaucoup plus claire et palpable. Les choses vont plutôt dans le bon sens (création d'un poste de Ministre des Affaires étrangères, vote à la majorité, développement des pouvoirs du Parlement), mais tout cela ne suffit pas et reste du seul domaine technico-institutionnel et non pas politique* »²¹⁸. Pour un officier de l'Armée de Terre, « *on se dirige vers une Europe politique sans avoir défini les ressort qui en feront la cohésion. La démarche actuelle est très artificielle car elle privilégie l'aspect technique qui est nécessaire mais pas suffisant* »²¹⁹. Tout en se déclarant en accord avec le programme consistant à étendre la démocratie de par le monde, certains mettent en garde contre les difficultés de diffuser un modèle qui a mis des centaines d'années à s'imposer en Europe. « *L'Europe, tout en continuant à défendre le respect de la démocratie et des Droits de l'Homme ne doit pas endosser une mission civilisatrice* »²²⁰.

Beaucoup font également part de leur sentiment d'être engagés dans une marche en avant forcée. Un Commissaire de la Marine fait part de son sentiment selon lequel : « *nous sommes européanisés sans le savoir. Nous sommes obligés d'y aller* ». Pourtant, aucune des problématiques fondamentales n'est résolue selon lui par l'actuelle démarche : « *sur quelle légitimité fonder l'UE ? Quel doit être son champ de souveraineté ? Comment la démocratie doit-elle s'y exercer ?* »²²¹. Ainsi, le discours flou des responsables politiques est-il apparu comme tranchant radicalement avec « *la vision défendue par les fonctionnaires en charge du fonctionnement des institutions européennes. Le discours reçu à Bruxelles laisse à tous le sentiment d'une marche irréversible vers plus de fédéralisme. (...) Cette tendance générale perçue par les stagiaires est jugée insidieuse et inquiétante par certains. Le « super Tanker » qui avance, fait techniquement progresser l'UE, mais le pilote manque de fiabilité et la technique qui consiste à ouvrir les sabords pour y faire entrer de manière désordonnée les principes qui le gouverneront, laisse penser que l'on aura en final une entité puissance mais*

²¹⁵ Cette expression a été employée par la Ministre de la Défense lors de son intervention.

²¹⁶ Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²¹⁷ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²¹⁸ Entretien avec un stagiaire (6) officier de gendarmerie, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²¹⁹ Entretien avec un stagiaire (29) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²²⁰ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²²¹ Entretien avec un stagiaire (2) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

sans ambition politique »²²². Un officier de la Marine explique être préoccupé d'avoir constaté lors du séjour du CID à Bruxelles que « *l'UE est en grande partie entre les mains de fonctionnaires obscurs, qui développent une approche de l'Europe extrêmement réglementaire* »²²³. Un officier de l'Armée de Terre explique être dérangé par le développement de structures au sein de l'UE, qui précèdent largement la volonté des pouvoirs politiques français : « *je n'ai pas envie d'être le jonet de M. Baroso* » conclut-il²²⁴. Un autre officier de Marine explique que « *l'image qui lui a été offerte à Bruxelles l'a amené à se poser des questions sur les modalités de la construction actuelle car il y a vu à l'œuvre une énorme machine bureaucratique s'efforçant de se parer de démocratie* »²²⁵. A ainsi été à plusieurs reprises exprimé le sentiment qu'un certain nombre d'organes ont été mis en place avant même d'avoir été avalisés par le Traité constitutionnel « *La mise en place d'une architecture institutionnelle semble se faire sans réelle décision politique : la méthode consiste à aller très loin de manière à ensuite ne plus pouvoir reculer* »²²⁶. Un officier de l'armée de terre explique avoir eu, lors du séjour organisé à Bruxelles, le sentiment que « *la France est souvent dépassée par les évolutions de l'Europe. Les intérêts de la France sont mal défendus, particulièrement à la Commission* »²²⁷. Un officier de l'Armée de l'Air considère que « *l'Europe peut très bien se construire sans l'UE. Les grands groupes aéronautiques comme EADS ne peuvent vivre que parce qu'ils ont dimension européenne. Mais est-ce que Bruxelles doit pour autant réglementer la taille des baguettes de pain ?* »²²⁸. D'autres mettent l'accent sur les avantages matériels des fonctionnaires en poste à Bruxelles : « *l'europhilie des fonctionnaires bruxellois traduit en fait une reconnaissance du ventre* » car ils occupent des postes extrêmement lucratifs »²²⁹. Plusieurs officiers se sont dits en effet choqués par le montant des revenus des fonctionnaires européens, qui « *s'élève à 10.000 euros par mois sans impôt* »²³⁰.

Est également déploré le discours consistant à présenter la méthode actuellement retenue comme étant la seule valable. « *La plupart des responsables politiques français et des fonctionnaires européens brossent un tableau idyllique de l'UE et laissent penser qu'il n'y a pas d'autre alternative, tout en brandissant la menace du chaos* »²³¹. Un officier de gendarmerie explique avoir été particulièrement refroidi lors de sa visite des institutions à Bruxelles par « *les certitudes inébranlables de la*

²²² CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Division B1, 4 novembre 2004.*

²²³ Entretien avec un stagiaire (6) officier pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²²⁴ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²²⁵ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²²⁶ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²²⁷ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²²⁸ Entretien avec un stagiaire (19) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²²⁹ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²³⁰ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²³¹ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

technocratie française. Il y a encore d'énormes progrès à accomplir en matière de légitimité démocratique »²³².

La déconnexion de la PESC et de la PESD est aussi l'une des difficultés soulignées de manière unanime. En effet, pour Javier Solana, la stratégie de sécurité ne constitue pas seulement une « *sorte de philosophie générale de l'action de l'Union dans le monde* ». Elle remplit également une fonction de nature plus institutionnelle car elle représente un cadre général pour la PESC. « *Elle permet donc de renforcer la continuité de la politique de sécurité et de défense de l'Union, bien avant la mise en œuvre des dispositions prévues à cet égard par le projet de constitution européenne* »²³³. Ces arguments apparaissent peu convaincants aux yeux de la plupart des stagiaires. « *Alors que l'action globale de l'UE est encore à l'état embryonnaire, les faiblesses de la PESC, notamment à l'aune de ses prises de décision, sont volontiers mis en exergue* »²³⁴. Un officier de l'armée de terre émet quelques réserves quant à la capacité de la France à rassembler toutes les énergies : « *la vision française est-elle vraiment partagées, particulièrement par les nouveaux membres ?* »²³⁵. Un officier de gendarmerie explique également que la construction actuelle ne le satisfait pas dans la mesure où « *l'action de la France est entravée par toute une masse de pays qui ne partagent pas sa vision des relations internationales. Le problème de la pondération de voix est une question critique. Dans le domaine militaire au moins, la pondération de voix doit se faire en faveur de la France et de la Grande-Bretagne, sous peine de se retrouver dans des situations aberrantes, dans lesquelles des pays fournissant peu de moyens militaires ont le pouvoir de poser des conditions exorbitantes à l'emploi de la force par la France. Il est gênant de devoir subir l'avis de pays qui n'ont pas les mêmes intérêts que la France* »²³⁶. Un officier de la Marine estime à l'inverse que la France continue de trop penser « *en des termes franco-français et non pas européens. Cette attitude est déplorée à raison par les autres Etats-membres. La France doit cesser de se concevoir comme au-dessus des lois et des autres Etats. Il est bon que cet esprit supérieur qui règne parmi les élites françaises soit remis régulièrement à sa place par le Parlement et par la Commission* »²³⁷. D'autres ne voient dans l'Europe qu'un argument factice, qui permet aux politiciens de se dégager de leurs responsabilités²³⁸. L'absence d'une PESC crédible témoigne par ailleurs pour certains des contradictions de la diplomatie française : « *en Côte d'Ivoire, les Patriotes seraient beaucoup plus ennuyés si l'intervention*

²³² Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²³³ Préface de Javier Solana, in Nicole Gnesotto (dir.), *La politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004, p. 7

²³⁴ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Groupe D5*, 2 novembre 2004.

²³⁵ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²³⁶ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²³⁷ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²³⁸ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

française se faisait sous drapeau européen»²³⁹. De manière consécutive, la stratégie européenne de sécurité fait l'objet de très vives critiques. « *Avant de rédiger un document stratégique, encore faut-il avoir une idée très précise du projet politique de l'entité. On ne peut créer une PESD en l'absence de PESD* »²⁴⁰. Aux yeux de la plupart des officiers, il apparaît impossible d'adopter une approche « *bottom-up* » pour construire un outil de défense. Il faut une approche *top-down* »²⁴¹. Le slogan de la stratégie de sécurité (« Une Europe forte dans un monde meilleur ») prête pour beaucoup à sourire : « *une Europe forte oui, mais construisons-la d'abord en élaborant un solide projet politique* ». Alors même que la construction de l'Europe sur le plan intérieur n'est qu'à l'état d'ébauche, nombre de militaires ne comprennent pas que l'objectif affiché soit d'étendre ce modèle avant de l'avoir approfondi. Selon un officier de la Marine, « *la stratégie de sécurité n'est que l'amorce d'un début de réflexion. Il ne faut pas croire cependant que l'on pourra faire avec la défense ce que l'on a fait avec l'économie. La défense ne peut être le cœur d'un processus de spill over. La défense ne peut être déconnectée du politique comme peut l'être l'économie* »²⁴². Pour un autre, « *la stratégie de sécurité poursuit des objectifs nobles, mais clairement insuffisants et surtout peu susceptibles de susciter l'enthousiasme des populations, pour les convaincre de renoncer à leur souveraineté* ».

La plupart des militaires rencontrés mettent enfin l'accent sur le manque d'articulation entre les différents instruments sécuritaires de l'UE. Pour un officier de l'Armée de l'Air, « *la PESD et les missions se situent volontairement en deçà des questions classiques de défense qui sont la protection du territoire européen (qui relève de l'OTAN) et la protection des populations européennes (qui relève des Etats). Toutes les questions-clés sont évacués* »²⁴³. Pour un officier de gendarmerie, les options présentées dans le document Solana ne permettent pas de définir une réelle stratégie de sécurité, car « *les menaces auxquelles l'Europe est confrontée sont loin de provenir des seuls pays non-démocratiques* »²⁴⁴. Il apparaît ainsi aux yeux d'un certain nombre de militaires interrogés que le contexte stratégique de l'UE – de plus en plus considéré en fonction des menaces d'ordre interne – appelle une sorte de déconnexion entre sécurité et défense qui imposerait une reconceptualisation de

²³⁹ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁴⁰ Entretien avec un stagiaire (1) officier de l'armée de l'air, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁴¹ Entretien avec un stagiaire (1) officier de l'armée de l'air, CID, Paris, 25 novembre 2004. Plusieurs autres officiers ont d'ailleurs souligné que la problématique est la même pour l'OTAN : la NRF est un outil créé sans correspondre à une fonction clairement identifiable.

²⁴² Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁴³ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004. Cet officier reconnaît cependant que les missions de Petersberg tout comme la stratégie de sécurité sont le minimum sur lequel il a été possible de trouver un consensus pour commencer à lancer une politique de sécurité européenne ».

²⁴⁴ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

la sécurité face au caractère désormais anachronique dans le contexte européen de la conception traditionnelle des notions de sécurité et de défense²⁴⁵.

En d'autres termes, les progrès, jugés indéniables par tous, effectués dans le domaine de la PESD apparaissent dans une large mesure dénués de sens en l'absence :

- d'un projet politique convaincant ;
- d'une PESD crédible et cohérente.

Pour la plupart des officiers interrogés, il est indispensable en effet de mettre sur pied un outil de défense parfaitement interopérable et agissant en synergie avec les autres volets de l'action extérieure, mais seulement à la condition que cet outil soit mis au service d'une ambition politique claire. « *On ne peut pas mettre le militaire, et même le civilo-militaire, avant le politique. L'outil ne doit pas être directeur* »²⁴⁶. Pour un autre, « *On ne peut construire des capacités militaires avant d'avoir un projet politique clairement identifiable* »²⁴⁷. Ainsi, les officiers rencontrés, et cela particulièrement lorsqu'ils se déclarent proeuropéens, apparaissent souvent véritablement désorientés. D'où la tentative d'un certain nombre d'entre eux de définir des options politiques nouvelles.

Fédéro-régionalisme et fédéralisme

Il existe deux types de positions plaidant en faveur de la mise en place d'une Europe de type fédérale. Tout d'abord, une vision qui peut être qualifiée de fédéro-régionaliste. « *La vision régionaliste s'appuie sur la modification profonde des relations entre Etats provoquée par l'Europe en construction. Mêlant revendication identitaire et géopolitique régionale, elle aspire au retour des solidarités ancestrales au sein des Etats (particularisme lombard) ou par delà les frontières (eurorégions). Ni Etats-Unis d'Europe, ni Europe des Nations, il s'agirait plutôt de construire une fédération de « Kultur-Régions ». L'intégration des défenses serait alors au service de cette conception. Elle permettrait d'éroder les souverainetés nationales au profit des régions tout en favorisant des coopérations dans le but inavoué de la recherche du pouvoir au sein de l'Union. Cette vision est étrangère aux traditions d'unité nationale « à la française ». (...). Ces faits rendent une certaine vigueur aux thèses des « geopolitiker » du début du siècle. Leurs nouveaux émules considèrent la mort des Etats-Nations et la renaissance des régions comme indispensables à la naissance d'une véritable Europe unie. Certains, adeptes des thèses gibelines, revendiquent l'émergence d'une culture européenne continentale, mélange d'héritage gréco-latin et chrétien agrémentés de*

²⁴⁵ Pour une approche théorisée de la déconnexion entre sécurité et défense, impliquant une reconceptualisation de la sécurité, voir White Brian, *Understanding European Foreign Policy*, Basingstoke, Palgrave, 2001, chapitre 7.

²⁴⁶ Entretien avec un stagiaire (1) officier de l'armée de l'air, CID, Paris, novembre 2004.

²⁴⁷ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

références aux Lumières ou au libéralisme social. D'autres considèrent que cette unité ne se fera que sous une pression dominatrice. L'axe franco-allemand héritier de l'Empire carolingien ou l'Allemagne réunifiée liée à l'Autriche du Saint Empire pourraient être des moteurs de l'unité»²⁴⁸. Cette approche correspond en effet au modèle de construction européenne que certains stagiaires du CID appellent de leurs vœux. Un officier de gendarmerie, se définit comme monarchiste (et plus précisément bonapartiste) : « il faut que les idées et les projets s'incarnent dans un homme. D'où mon aspiration à une sorte d'empire européen qui fédérerait les patries, tandis que serait mise en place une armée unique »²⁴⁹. Un officier de l'armée de terre se présente également comme monarchiste (légitimiste) et plaide également pour une Europe de type fédérale, dans laquelle le Parlement et la Commission verraient leurs pouvoirs accrus²⁵⁰ : il se dit favorable à la mise en place d'un commandement européen intégré disposant d'unités nationales mises à ses ordres (sans que ces unités soient mixtes²⁵¹) et l'institution d'un Ministère de la défense et d'une armée européenne. Il est intéressant de constater qu'il existe une corrélation entre europhilie, fédéralisme et monarchisme. Cette tendance de certains à appeler de leurs vœux la mise en place d'une structure de type fédéro-régionaliste suscite d'ailleurs les inquiétudes de certains officiers. Un officier de l'Armée de Terre²⁵² redoute un morcellement des Etats-Nations et l'affirmation des régions (incarnant désormais les principaux repères identitaires des citoyens) placées « sous tutelle européenne », phénomène qui menacerait de disparition les Etats non-fédéraux et traditionnellement attachés au droit du sol, comme la France. Pour lutter contre une éventuelle collusion d'intérêt entre des particularismes régionaux (qui cherchent à s'émanciper d'un « Etat trop proche, trop directif, trop intrusif ») et une Europe technocrate (« qui en tant qu'entité a intérêt à voir disparaître les Etats-Nations »), est préconisée la réaffirmation de l'Etat-Nation comme structure médiatrice centrale, capable de s'opposer à « des décisions arbitraires et insuffisamment étayées provenant de l'Europe », structure qu'il convient non pas de supprimer mais de réorienter dans un sens moins technocratique. Un officier de Marine²⁵³ est également préoccupé par la montée des régionalismes européens²⁵⁴ et par la façon dont ils sont favorisés par les

²⁴⁸ Palu (CES), Armée de Terre, « Europe de la défense ou auberge espagnole ? », *La Tribune du CID*, n°21, 2000, pp. 127-132.

²⁴⁹ Idem.

²⁵⁰ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004. Cet officier se déclare néanmoins favorable au Traité constitutionnel.

²⁵¹ Il convient que les unités demeurent selon lui nationales car plus on descend dans la hiérarchie, plus les soldats doivent se sentir proches culturellement.

²⁵² Valnet (Cdt), « Pour une Europe des régions ou des Nations ? », *La Tribune du CID*, n°28, 2002.

²⁵³ Jacquinet (CC), Marine, « Minorités et régionalismes : un danger pour l'Europe », *La Tribune du CID*, n° 31, 2003, pp. 1-4.

²⁵⁴ Comme dans l'article précédent est cité l'exemple de l'eurorégion Alpen-Adria, qui regroupe plusieurs régions transfrontalières (Bavière, Lander autrichiens de Styrie, de Haute Autriche, de

institutions européennes. Il dénonce ainsi les efforts de certains acteurs européens, particulièrement influencés selon lui par l'Allemagne, qui chercherait « l'émergence d'une structure fédérale dans laquelle la France, qui a été bâtie en tant qu'Etat-Nation par centralisation et affaiblissement des pouvoirs locaux et féodaux, aurait beaucoup à perdre. (...) L'autonomie politique de plus en plus grande conférée aux régions leur permettra ainsi de traiter directement avec Bruxelles. (...) Les initiatives visant à promouvoir les identités locales sont souvent liées au déclin de l'identité française ».

Les idéaux fédéralistes ne sont pas uniquement exprimés par les officiers mettant l'accent sur la nécessité d'une alliance entre région et instances européennes. Certains officiers, peu soucieux de la défense des identités régionales, appellent également de leurs vœux la mise en place d'une Europe fédérale, à terme dotée d'une armée européenne. « C'est à cette condition qu'il sera acceptable de mourir pour les missions de Petersberg, c'est-à-dire à condition d'avoir une politique étrangère commune claire et non pas des jeux de puissance dispersés tels ceux auxquels on assiste actuellement »²⁵⁵. Un officier de gendarmerie se déclare également partisan d'une Europe-puissance, ce qui signifie que doit être appliqué le principe du vote à la majorité, puis le passage à une structure fédérale²⁵⁶. Certains considèrent que les progrès accomplis par l'UE en matière de défense sont encourageants mais cependant largement insuffisants : déplorant l'échec de la CED en 1954, ils considèrent que les structures de la PESD (mécanismes décisionnels et structures de force) telle qu'elles existent actuellement sont un progrès mais ne doivent être qu'une étape vers la mise en place d'un « pouvoir exécutif et souverain en matière de défense, pouvoir qui ne peut être que fédéral. (...) La puissance militaire de l'Union européenne ne peut s'accroître en restant la somme de puissances nationales. (...) L'accroissement de la puissance militaire européenne suppose une intégration politique très avancée qui ne peut que résulter d'importants transferts de souveraineté des Etats-membres vers les institutions de l'Union européenne. Ces institutions doivent être résolument supranationales afin de ne pas conserver en leur sein des potentialités de débats internationaux d'arrière-garde. (...) Le gouvernement fédéral dont a besoin l'Union européenne pour construire sa défense doit donc être structuré à la manière de celui d'un véritable Etat souverain, avec un Président à sa tête, auquel sera confié la dissuasion nucléaire détenue aujourd'hui par la France et la Grande-Bretagne »²⁵⁷. Selon un autre officier s'exprimant dans la *Tribune du CID*, l'Europe n'est pas encore prête pour intégrer la dimension nucléaire française. Le cadre ambivalent de la défense en Europe constitue un obstacle supplémentaire. Cette question ne pourra être

Salzbourg, de Carinthie et du Burgenland, le Tessin, la Lombardie, le Haut-Adige, la Vénétie, le Frioul, l'Emilie-Romagne, la Slovénie, la Croatie et quelques communes hongroises. .

²⁵⁵ Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁵⁶ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁵⁷ Perraudin (CF), « La construction d'une union fédérale européenne et de sa défense, clé de l'accession de l'Europe au statut international auquel elle aspire », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.

résolue que lorsque l'Europe sera une entité politique intégrée et souveraine²⁵⁸. Pour autre officier de l'armée de terre, « le modèle actuel de capacités mises en commun n'est pas satisfaisant. Il vaudrait mieux choisir clairement d'inscrire la construire européenne dans un cadre fédéral, ce qui impliquerait de mettre sur pied une armée européenne unique ». Moins clairement fédéraliste, un autre officier estime quant à lui que l'Europe doit accepter d'entreprendre des réformes structurelles : « en premier lieu, il faut un exécutif fort, dont tous les Etats-membres acceptent la prééminence. En deuxième lieu, il faut un législatif représentatif et apte à légiférer de manière coercitive. Le droit européen doit devenir la règle, les particularités nationales, voire régionales devenir l'exception. Enfin, il faut un judiciaire suffisamment accepté et crédible pour garantir l'application réelle et intégrale des règles communes par tous les Etats de l'UE »²⁵⁹. Conséquence en matière de sécurité, cet officier ne juge pas cependant souhaitable une armée commune mais la définitions d'objectifs et d'intérêts communs afin d'éviter les interventions militaires indépendantes (France en Côte d'Ivoire, Grande-Bretagne en Sierra Leone), qui devront au minimum requérir l'assentiment des autres partenaires. L'UE devrait également disposer en tant que telle d'un siège au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette vision est inspirée par la philosophie irénique des pères fondateurs de l'Europe, qui ont eu pour ambition initiale de lutter contre les nationalismes ayant conduit aux déchirements de l'Europe. Elle considère que la persistance des Etats-Nations est un obstacle à l'établissement d'une paix durable sur le continent européen. La création d'une identité de défense européenne s'inscrit dans la même perspective que la création de la CEEA ou la mise en place de l'UEM. L'intégration des différentes armées sous un commandement supranational permettra de détruire les derniers bastions de nationalismes.

Pour une Europe sociale

Selon un officier de la Marine, « on mesure actuellement l'efficacité de l'administration européenne à l'aune de son système de fonctionnement anti-démocratique. L'UE est en train de générer des valeurs nouvelles (logique d'efficacité) qui sont vouées à se substituer aux valeurs traditionnelles (solidarité). Il y a actuellement un hiatus très profond entre la logique technocratique qui fait fonctionner l'Europe et les valeurs qu'elle est censée

²⁵⁸ Laval (CBA), « Dissuasion nucléaire française et défense européenne », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.

²⁵⁹ Godfroid (CDI), « 2004-2008 : la (vrai début ou la fin de l'union européenne ? », *La Tribune du CID*, n°31, 2003 ; Boivin (Cf), Marine, « La défense de l'Europe en passant par les trois piliers de Maastricht », *La Tribune du CID*, n°18, 1999. Cet officier appelle lui aussi de ses vœux la constitution d'une défense européenne collective.

*porter (démocratie et respect des droits de l'Homme) : le fonctionnement institutionnel et gestionnaire de l'Europe (régulation des marchés, rentabilité) est à la fois la condition nécessaire à la survie de l'UE et le déni des valeurs qu'elle porte »*²⁶⁰. En d'autres termes, cet officier se déclare extrêmement insatisfait par la construction européenne actuelle car elle met de côté les questions sociales : « *le projet européen actuel ne fait pas le choix d'une Europe de lien, mais le choix d'une Europe de régulation. Dans cette Europe, l'Etat souverain est lui-même dépossédé de ses instruments pour limiter les effets négatifs du marché promu par l'Europe libérale* ». On trouve là une autre catégorie d'opinion – extrêmement minoritaire il est vrai - sur les modèles alternatifs de construction européenne : le modèle de l'Europe sociale. « *Seule une Europe porteuse d'une vision sociale pourra retrouver une légitimité, en plaçant la personne au cœur de son projet, donc en allant contre le libéralisme qui fonde aujourd'hui sa puissance* ». Le projet de Traité constitutionnel accentuerait cette tendance libérale.

A cette vision de l'Europe sociale, correspond une approche particulière de ce que devrait être la PESD, considérée comme l'un des domaines grâce auquel l'Europe peut retrouver une légitimité. « *La PESD doit être considérée dans une perspective différente de celle que l'on privilégie aujourd'hui. L'Europe doit retrouver sa légitimité dans tout ce qui a trait aux politiques de sécurité, c'est-à-dire en défendant les intérêts des Européens qui sont loin d'être exclusivement militaires. L'UE doit s'investir massivement dans la lutte contre les agressions nouvelles qui touchent les Européens* ». Sont cités :

- la lutte contre le terrorisme, qui doit constituer le cœur et le fondement de la PESD ;
- la protection des flux économiques et commerciaux, qui sont l'une des vulnérabilités de l'Europe ;
- la protection du vivant, afin d'empêcher que les Européens ne se trouvent spoliés de biens inaliénables (problème de la bioéthique).

En d'autres termes, la politique européenne de sécurité commune doit abandonner le mythe de créer une armée européenne et surtout la logique de gestion de la sécurité par la projection de puissance extérieure. Cette approche actuelle de la PESD est considérée comme dénuée de sens car il y aura toujours un Etat pour contourner les règles et pour chercher à tirer seul profit de l'action dans un cadre européen. « *En revanche, il nous faut construire une politique de sécurité à partir de nos vulnérabilités réelles, ce qui signifie aussi redéfinir ce qu'est la défense. Aujourd'hui, nous avons un outil de défense et de politique étrangère orienté vers des crises (Bosnie, Soudan, Côte d'Ivoire) d'importance tout à fait secondaire pour la sécurité des Européens et qui permettent d'obtenir un effet d'affichage médiatique. En revanche, aucune réflexion n'est menée sur nos vulnérabilités. Il faut se rendre compte que le monde de confort et*

²⁶⁰ Entretien avec un stagiaire (2) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

de permissivité dans lequel nous vivons est lui-même source de menace ». Un autre officier de la Marine déclare qu'il est gêné par « *la marche en avant forcée actuelle. Nous sommes engagés dans une voie très étroite qui impose de fait le libéralisme économique. On y gagne en réalisme mais on y perd d'un point de vue social* »²⁶¹.

Il s'agit là d'un discours sinon de repli, du moins d'un discours tendant à privilégier l'investissement au sein de l'espace européen intérieur, aussi bien d'un point de vue socio-économique que d'un point de vue sécuritaire. Ces officiers considèrent qu'aujourd'hui « *l'UE grossit selon sa logique fonctionnaliste initiale, sans tenir compte des évolutions du monde. L'UE doit se mettre dans une logique de protection de son espace de bien-être* ».

Les partisans de l'Europe forteresse

La défense des valeurs européennes peut être perçue comme un processus « *ouvert* », supposant la diffusion de ces valeurs de par le monde, ou comme un processus « *fermé* », supposant à l'inverse la protection d'une identité culturelle et d'un mode de vie spécifiquement européen, grâce à la mise en place de rempart. Ainsi, un officier de l'Armée de Terre explique-t-il que la vision actuellement présentée par les dirigeants politiques et transposée dans la stratégie européenne de sécurité – vision selon laquelle les intérêts stratégiques de l'Europe réside dans la recherche de la stabilité aux alentours de l'Europe et au-delà - ne lui convient pas. Il se dit à l'inverse partisan de « *l'Europe forteresse* ». « *Il ne s'agit pas d'une Europe fasciste, mais de l'idée d'une Europe-puissance ayant le souci des autres. Il ne faut pas oublier que toute forteresse a des portes. Concrètement, cela signifie que l'Europe doit bien entendu se préoccuper de la stabilité mondiale mais avant tout se recentrer sur son édification interne, à la fois d'un point de vue économique et sécuritaire. Le dialogue euroméditerranéen est par exemple une très bonne chose mais il ne doit pas être un préalable à l'intégration. Réciproquement, l'Europe doit savoir fermer les portes de la forteresse en cas de crise* »²⁶².

Cette idée d'Europe forteresse, présente dans l'esprit de plusieurs stagiaires interrogés, est en effet en rupture non seulement avec le projet stratégique mis en avant par les dirigeants européens ou par les instances européennes en charge des questions de sécurité, mais également en rupture avec les missions même de l'instrument de défense européens, qui consistent pour l'essentiel - en dehors de la clause de solidarité en cas d'attaque terroriste - à projeter les actions militaires communes au-delà de l'espace de l'UE. Comme cela a été souligné plus haut, on constate en effet que la plupart des militaires

²⁶¹ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²⁶² Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

interrogés au CID se disent avant tout préoccupés par les menaces de nature terroristes : se pose en réalité en filigrane la question de la vocation et des missions du militaire face à un nouveau type de menace. Sans être véritablement hostile à leur implication dans les missions de type Petersberg, il apparaît évident qu'un certain nombre de militaires français considèrent de plus en plus que le cœur de leur métier, qui est la défense de la patrie ou plus exactement la défense de la patrie à travers la défense de l'Europe, ne passe pas de manière prioritaire – comme le leur demande les politiques – par la projection de puissance à l'extérieur, mais par la contribution à la défense du sol européen.

Europe sociale ou Europe forteresse, ce qui lie ces deux visions alternatives est leur préoccupation commune pour le bien-être et la qualité de vie à l'intérieur de l'espace européen, plutôt que pour la projection à l'extérieur d'un idéal de paix universelle, largement sujet à caution.

Pour un espace économique européen

Pour certains l'Europe puissance signifie une Europe plus riche : « *J'ai avant tout envie de vivre en paix et d'être prospère* » explique un officier de l'Armée de Terre²⁶³. Un certain nombre d'officiers considèrent que l'Union européenne doit se limiter à être un grand marché. Ils se déclarent très favorables à l'approche libérale, par laquelle « *les normes européennes s'attaquent au monopole de l'EDF et de la SNCF* »²⁶⁴. Un officier de l'Armée de Terre estime qu'« *on ne peut que reconnaître tout le bénéfice que les citoyens français ont tiré de l'Europe économique, particulièrement les paysans et les agriculteurs grâce à la PAC. L'euro également est une bonne chose. En revanche, en tant qu'officier, il ne me semble pas qu'il faille mettre notre souveraineté sur la balance pour tirer davantage de puissance. Je préfère la liberté à la puissance, d'autant plus que la puissance de l'UE est illusoire* »²⁶⁵. Pour un officier de la Marine, « *il n'y a aucune raison de demander à Malte, à Chypre et au Danemark l'autorisation d'intervenir en Côte d'Ivoire. Certains prétendent que l'UE est une réponse à la menace constituée par les Etats-Unis ; mais les Etats-Unis ne sont pas une menace stratégique. C'est une menace économique contre laquelle le marché européen permet de lutter. C'est à cela que doit se limiter l'intégration européenne* »²⁶⁶. Pour un officier de Marine également, l'euro, la liberté de circulation l'action de la CE en général sont de bonnes choses. En revanche, l'Europe sociale est perçue comme peu souhaitable car les solidarités s'expriment différemment en fonction des pays

²⁶³ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁶⁴ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁶⁵ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁶⁶ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

européens « *Dans les pays du Sud, existent des solidarités familiales qui n'existent pas dans les pays du Nord : il n'y a donc pas besoin d'harmoniser les minimums vieillesse* »²⁶⁷. Les politiques de solidarité régionales envers les nouveaux adhérents notamment sont remises en cause. Conformément à cette logique d'une Europe conçue comme un grand marché, certains officiers sont plutôt favorables à l'entrée de la Turquie : « *je suis favorable à l'entrée de la Turquie, voire du Maroc, car cela mettra un coup d'arrêt au processus d'intégration politique actuel. Le projet de Constitution est plus dangereux pour l'Europe que l'entrée de la Turquie* »²⁶⁸. Un officier de l'Armée de Terre estime également qu'il est possible d'intégrer la Turquie si le projet européen demeure d'essence essentiellement économique²⁶⁹.

Les officiers tenant de cette approche libérale sont généralement favorables à l'inscription de la défense européenne dans le cadre de l'OTAN. Ils ont tendance à considérer que l'Europe doit son existence actuelle – et sa prospérité – aux Etats-Unis, qui lui ont offert un système de sécurité global. Ils jugent en conséquence que l'Europe de la défense existe et s'incarne dans l'OTAN, qui a démontré son efficacité. La création d'une identité de défense européenne en dehors du cadre de l'OTAN leur apparaît à la fois comme illusoire et sans objet.

L'UE, un repoussoir : la vision des souverainistes

Un officier de l'armée de terre issu des Troupes de marine se proclame enfin avec fierté comme à la fois euroseptique et souverainiste²⁷⁰. Il pense que la coopération entre Nations européennes est une nécessité mais ne suppose en rien une intégration politique confédérale ou fédérale. « *Le rôle que la France peut et doit avoir ne trouvera pas sa place au sein de l'Europe telle qu'elle se construit* ». Sur le plan économique, cet officier explique qu'il est favorable à une étroite collaboration entre les Etats européens, voire à une interpénétration de leurs économies : « *il ne faut pas cependant que la coopération économique soit le prétexte d'une mainmise européenne bureaucratique qui dicte ses volontés à la France. L'encadrement de la coopération économique ne doit pas être plus poussé que ce qui s'est fait dans le cadre de la CECA* ». Il est également opposé aux majorités qualifiées car la France peut se voir imposer des décisions contre sa volonté. Le fait que la Constitution française soit amenée à être modifiée pour être conforme au Traité constitutionnel n'a fait que renforcer ses convictions. Il voit dans l'UE telle qu'elle est présentée actuellement un projet visant à ériger l'Europe en Etat-

²⁶⁷ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁶⁸ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁶⁹ Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²⁷⁰ Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

Nation, reposant sur des peuples différents. Cet officier ne distingue par ailleurs aucune spécificité dans la stratégie de sécurité prônant la diffusion de la démocratie et le respect des Droits de l'Homme car c'est également le projet de l'ONU. Chaque pays européen, et particulièrement la France, travaille de plus dans ce sens, de manière isolée. L'universalité des valeurs démocratiques est d'ailleurs sujette à caution à ses yeux en tant que telle. « *La défense, c'est la défense d'intérêts nationaux que l'on peut éventuellement étendre dans le cadre d'alliance ou de traités multilatéraux* »²⁷¹.

Sans se revendiquer de manière aussi franche comme souverainiste, quelques autres officiers affirment des convictions assez proches. Un officier de Marine affirme avoir le sentiment que La PESD n'a aucune efficacité : « *c'est tant mieux car je ne veux pas devenir un mercenaire de l'Europe* »²⁷². Un officier de l'Armée de Terre explique : « *les coalitions ont toujours existé et je ne vois pas ce que la PESD apporterait de plus si ce n'est d'être mis sous les ordres d'un général anglais, ce qui ne me paraît pas souhaitable. Pourquoi avoir fait Verdun en 1914 si c'est pour que les politiques de défense soient élaborées par des technocrates ?* »²⁷³. Un autre officier de l'Armée de Terre se définit comme sinon anti-européen, du moins eurosceptique, en ce sens qu'il est « *favorable au maintien de la souveraineté de l'Etat et de la République française et opposé à une Europe souveraine au-dessus des Nations. Chaque pays européen doit conserver sa propre politique intérieure et extérieure. Oni à une Europe des Nations côte à côte, mais pas davantage* »²⁷⁴. A ses yeux, les deuxième et troisième piliers sont les domaines les plus sensibles et il n'imagine pas que le droit de police et le droit d'armée puissent n'être plus régaliens²⁷⁵. Un autre explique être favorable à « *une Europe/auberge espagnole, c'est-à-dire une Europe à la carte où la France ne viendrait chercher que ce qui lui permet de renforcer sa souveraineté* ».

Les armées face à l'Europe : des perceptions similaires selon l'armée d'appartenance ?

Il convient de vérifier la justesse ou à l'inverse le caractère excessif de l'assertion faite par un militaire en poste à Bruxelles, selon lequel « *le message politique affirmant que la priorité doit être donnée à l'Europe est suivi d'un effet quasi-nul dans les armées* »²⁷⁶. Il ne s'agit pas dans ce volet de l'étude d'étudier les facteurs organisationnels pouvant expliquer la diversité des opinions sur l'Europe de la

²⁷¹ Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁷² Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁷³ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁷⁴ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'Armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁷⁵ Cet officier précise cependant qu'il exprime cette opinion en qualité de citoyen mais qu'il s'il était appelé à travers auprès de l'UE, il va de soi qu'il représenterait la France en respectant les directives qui lui seraient données.

²⁷⁶ Entretien avec un officier de la RMF, Bruxelles, mars 2004.

Défense. La démarche ici adoptée consiste à établir succinctement, à travers les remarques formulées par les officiers interrogés, comment la construction européenne est perçue au sein des différentes armées et comment les traditions et les expériences de ces différentes armées influent sur les sentiments pro ou anti-européens. La question a donc été posée aux stagiaires de savoir comment selon eux l'UE était perçue au sein de leur armée d'appartenance. Sur la base des entretiens réalisés, il n'apparaît pas de différence fondamentale entre les officiers de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine nationale quant aux perceptions de la construction européenne. Il apparaît ainsi que l'armée de l'Air et la Marine ont une grande expérience otanienne. Ces deux armées ont été en effet amenées à conserver leur interopérabilité avec l'OTAN et les procédures aéronautiques sont en conséquence totalement otanisées et donc interopérables avec les autres membres de l'organisation transatlantique. L'expérience multinationale et le mode de travail intégré de ces deux armées semblent porter leur personnel à être plutôt favorables à la construction européenne, bien que la prégnance de la culture et de l'expérience otanienne conduisent les personnels de ces armées à considérer que le rôle de l'OTAN doit demeurer majeur dans la défense européenne. Les officiers de l'Armée de Terre expliquent quant à eux que la non-participation de leur armée aux structures de l'OTAN rend aujourd'hui d'autant plus importante l'acquisition de la culture otanienne, indispensable y compris pour agir dans le cadre de l'UE.

Le cas de la perception des gendarmes interrogés apparaît cependant spécifique.

La Marine nationale

Au cours des années 1970, les marins semblent avoir été les seuls à se préoccuper de la construction européenne, conformément à leur rôle de pionniers, dans les années 1960, du "jumelage" international entre navires, en l'occurrence surtout allemands²⁷⁷. "Pour certains, cette défense européenne est un moyen de contrebalancer l'influence anglo-saxonne et de renforcer l'influence française, seule puissance navale du continent"²⁷⁸. Aujourd'hui, la Marine apparaît selon les personnes interrogées comme la plus europhile des armées : « quand on réfléchit dans le domaine naval, on réfléchit en termes d'interopérabilité avec les voisins ». Un officier sortant du commandement d'une unité explique qu'il a l'impression que « dans la Marine, l'UE semble aller de soi. La culture du marin qui se balade partout doit constituer un terrain

²⁷⁷ Voir Rossignol B., "Apprendre l'un de l'autre : l'Ecole de guerre navale et la coopération navale franco-allemande", *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours*, Paris, Addim, pp. 243-281.

²⁷⁸ Mérand Frédéric, art. cit., p. 175.

propice »²⁷⁹. Pour un autre, les officiers de Marine dans leur ensemble perçoivent bien la PESD en raison de leur tradition d'échange entre les Marines européennes, particulièrement dans le cadre de l'OTAN. « *L'interopérabilité existe de manière quasi-naturelle, voire quotidienne pour certaines unités* »²⁸⁰. Pour un autre l'Euromarfor a grandement contribué également à diffuser une perception favorable du principe de la défense européenne. La PESD fonctionne sur le même principe d'unités agrégées - et non pas fusionnées - et suscite donc à ce titre une large adhésion²⁸¹. Un autre officier prend l'exemple de l'intégration d'une unité britannique au sein de la *Task Force* du Charles de Gaulle : ne se sont posés aucun problème de travail, ni de compréhension. « *Nous les marins, nous sommes convaincus depuis des années de la nécessité de l'Europe de la mer. Quand nous posons notre sac à terre, aller travailler auprès de l'UE est une façon de poursuivre cette collaboration au niveau politico-militaire. La mer est un espace international par définition et implique une tournure d'esprit qui elle-même prédispose aux relations multinationales* »²⁸². C'est pour cela que certains marins évoque parfois avec moins d'appréhension la question de la Turquie : « *nous avons été habitués à travailler avec les Turcs dans le cadre des exercices OTAN. Pourquoi alors ne pas intégrer la Turquie au sein de l'UE ?* ».

La Marine semble avoir pris la mesure de l'importance de la construction européenne. On s'en aperçoit non seulement parce que les postes-clés au niveau européen sont souvent occupés par des marins, mais aussi parce que des militaires des échelons inférieurs y sont également présents. La culture otanienne demeure cependant plus prégnante que celle de l'UE. Tout étant souvent proeuropéen, un grand nombre de marins se définissent comme également atlantistes, notamment parce que la Marine a toujours travaillé avec des procédures OTAN. Comme l'explique un officier, la plupart des officiers conçoivent en réalité davantage l'Europe de la défense par rapport à l'OTAN²⁸³.

L'Armée de l'Air

Dans l'Armée de l'air également, l'action dans un cadre multinational a toujours été très présente, en raison de l'impossibilité de travailler sur une base strictement géographique. L'ensemble des officiers de l'Armée de l'Air interrogés insiste ainsi sur la particularité de leur armée qui par essence est amenée à travailler dans un cadre à la fois multinational et interalliés. Cette

²⁷⁹ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁸⁰ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

²⁸¹ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²⁸² Entretien avec un responsable de la DPMM, novembre 2004.

²⁸³ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

multinationalisation des forces aériennes françaises s'est largement opérée dans le cadre de l'OTAN, les procédures en vigueur dans l'Armée de l'Air étant calquées sur celles de l'organisation transatlantique. Davantage que dans la Marine, le développement d'une défense européenne dans le cadre de l'UE apparaît cependant comme un facteur de trouble pour les militaires de l'Armée de l'Air, qui ne comprennent pas toujours ce qu'apporte la PESD alors que l'OTAN demeure.

Les stagiaires interrogés considèrent que la plupart des officiers de leur armée sont plutôt proeuropéens. Ils expliquent notamment cela par le fait que l'Armée de l'Air est une structure jeune, qui n'existe souvent que par opposition aux deux autres, et se veut en conséquence moins conservatrice. Plusieurs officiers estiment cependant que la PESD reste une grande inconnue pour l'Armée de l'Air. Le groupe aérien franco-britannique est davantage connu. « *Dans les esprits, l'UE demeure une organisation civile* »²⁸⁴. Selon un ingénieur de l'armement, les perceptions de l'UE sont globalement favorables au sein de la DGA, mais en réalité souvent assez peu stables : « *tantôt pour lorsque la DGA reçoit de l'UE ; tantôt contre lorsqu'elle estime trop contribuer au budget européen. Il existe en outre des îlots de résistance justifiés par le fait que certains programmes doivent rester nationaux* »²⁸⁵.

L'Armée de Terre

Le choix stratégique de l'autonomie politique française sur la scène internationale à partir des années 1960 a comporté deux conséquences majeures pour l'Armée de Terre :

- le choix du nucléaire, qui a pour corollaire une diminution massive des crédits de l'Armée de Terre ;
- la sortie du commandement intégré de l'OTAN, qui a coupé l'Armée de Terre de l'action dans un cadre multinational. C'est donc l'Armée de Terre qui apparaît la plus acculturée par rapport à l'OTAN. D'où le recentrage sur l'Afrique des troupes d'élites de celle-ci.

C'est en 1991 que l'armée de terre a redécouvert les cadres d'action multinationaux, à la faveur de son intervention dans les Balkans. A ainsi été découverte une autre forme de relation que celle consacrée dans le cadre de la coopération avec les armées d'Afrique, fondée sur une relation fraternelle entre francophones. En 1991, a été redécouverte la nécessité de maîtriser l'anglais ainsi que d'autres procédures (comme l'Armée de terre avait commencé à le

²⁸⁴ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁸⁵ Entretien avec un stagiaire (18) ingénieur de l'armement, CID, Paris, 23 novembre 2004.

faire avant 1966). Cependant, cette redécouverte du multinational s'est faite dans le cadre de l'ONU et sous Chapitre VI, ce qui a eu pour conséquence la frustration, voire d'humiliation, des militaires, parfois forcé de se rendre sans réagir en agitant un drapeau blanc. Par défaut, c'est l'OTAN qui a fait figure de recours, car les règles d'engagement de l'organisation paraissaient plus conformes aux réalités du terrain. C'est ainsi que la prise en compte de la dimension européenne est extrêmement récente. Or, l'officier de l'Armée de Terre n'a jamais appris la double allégeance :

- allégeance à son pays ;
- allégeance à l'organisation au sein de laquelle on sert²⁸⁶.

L'EMUE constitue la première occasion pour les officiers de l'Armée de Terre de travailler au sein d'un état-major multinational permanent. Les opérations Yougoslaves ont également contribué à européaniser les esprits, puisque aujourd'hui, presque la totalité de l'Armée de Terre a fait un passage dans les Balkans²⁸⁷. Aujourd'hui, grâce aux deux opérations militaires *Concordia* et *Artémis*, c'est l'Armée de Terre qui a acquis la plus grande expérience européenne. Ainsi, 1850 militaires français ont-ils reçu la médaille de la PESD, dont 98% appartenaient à l'Armée de terre. Pour autant, les opinions sur l'UE demeurent très contrastées.

Selon certains, l'UE est très mal perçue au sein de l'armée de terre :

- tout d'abord, parce que les officiers de l'armée de terre ont un goût amer quand ils regardent la brigade franco-allemande, qui initialement se voulait un embryon de défense européenne²⁸⁸. *« On lui a jamais rien donné à faire en tant que telle. Par exemple, en Bosnie, ont été constitué un bataillon franco-espagnol et un bataillon germano-italien. Les connaissances de procédures acquises par la brigade franco-allemande n'ont jamais été mises en application »*²⁸⁹.
- d'autre part, le Corps européen est un *« objet fantomatique. Il est doté d'un bel état-major et d'unités en théorie « abonnées » mais en réalité éparpillées »* ;
- dans l'Armée de Terre, ceux qui n'ont pas fait le CID, n'ont aucune connaissance de l'UE. *« Il faudrait expliquer dans les régiments (y compris aux officiers non brevetés) que l'Europe se construit actuellement aussi dans son volet sécurité et défense »*. Un autre officier explique qu'il ne faut pas oublier que 55% des officiers sont sous contrat et n'ont donc pas accès aux formations. Plusieurs

²⁸⁶ Entretien avec un officier en poste au sein de la RMF, Bruxelles, avril 2004.

²⁸⁷ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

²⁸⁸ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁸⁹ Entretien avec un stagiaire (2) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

officiers expliquent que la PESD est le plus souvent méconnue, voire ignorée car dans leur quotidien les personnels exécutent leur mission, « *que ce soit dans le cadre PESD, OTAN ou ONU, cela n'a pas une grande importance* »²⁹⁰. Selon un autre, au sein des unités opérationnelles, la base ne se sent absolument pas concernée par les questions européennes. « *La plupart des hommes de l'armée de terre préfèrent partir en Afrique plutôt qu'aller dans un bureau à l'UE* »²⁹¹. Selon un autre officier, « *pour la plupart des officiers de l'Armée de Terre, l'Europe est uniquement vue comme une opportunité de participer à des exercices en commun* »²⁹².

- l'Europe touche à la souveraineté, ce que n'aime pas l'armée de terre qui par définition a été traditionnellement vouée à la défense du territoire de la Nation.
- pour un autre officier, l'idée européenne est plutôt mal perçue au sein de l'armée de terre car elle est portée des responsables qui ne sont pas du bord politique ou philosophique de la plupart des officiers : la plupart rejettent le discours internationaliste, la négation de la Nation et des traditions françaises tout autant que la présentation technocratique de ces idées²⁹³.

La Gendarmerie

La Gendarmerie apparaît comme un acteur potentiellement important en raison de son implication dans la mise sur pied du concept de gestion civile des crises dans le cadre des opérations extérieures. La contribution de la gendarmerie française à la MPUE et à l'*Opération Proxima* s'est en effet révélée majeure, particulièrement en termes d'effectifs. En outre, la menace d'attentats terroristes conduit actuellement l'UE à définir sa politique de sécurité non plus seulement comme une politique de projection de forces sur les théâtres extérieurs, mais aussi comme une politique de protection des citoyens à l'intérieur même de l'Union. L'importance inédite de ces deux types de mission ne semble pas pourtant constituer un facteur d'attractivité accru aux yeux des gendarmes français rencontrés. Tout d'abord parce que l'articulation entre le deuxième et le troisième pilier apparaît inexistante à leurs yeux. Il semble que c'est le troisième pilier Justice/Affaires intérieures qui suscite avant tout l'intérêt de nombreux gendarmes.

²⁹⁰ Entretien avec un stagiaire (13) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.
Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

²⁹¹ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁹² Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

²⁹³ Entretien avec un stagiaire (26) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

En effet, tout en se déclarant proeuropéen, la quasi-totalité des officiers de gendarmerie interrogés exprime ses préventions à l'encontre de la PESD telle qu'elle est actuellement conçue. Dans la mesure où la spécificité de l'approche européenne des questions de sécurité est précisément d'être fondée sur la complémentarité des instruments militaires et civils de gestion de crises, la façon dont les gendarmes perçoivent les missions qu'ils pourraient être amenés à remplir dans le cadre du concept de gestion civile des crises doit être abordée avec une attention particulière²⁹⁴. La plupart des gendarmes estime bien entendu que l'approche militaire classique est de peu d'utilité pour faire face aux menaces dissymétriques. Les techniques de gendarmerie leur apparaissent comme particulièrement adaptées pour faire face aux crises actuelles. « *Les conflits actuels sont des luttes claniques et mafieuses avant d'être des guerres nationalistes. Dans ce type de conflit, le travail le plus efficace est la lutte contre le blanchiment d'argent, domaine dans lequel les gendarmes sont compétents. Cependant, se pose le problème de la base juridique sur laquelle procéder à des arrestations et à des inculpations. L'UE n'a pas été capable de répondre à ces défis* ». C'est ainsi que la majorité, voire la totalité des gendarmes que nous avons rencontrés se montrent extrêmement peu séduits par le concept de gestion civile des crises, qui met essentiellement en avant l'aspect maintien de l'ordre de l'action policière et minore l'importance des actions de sécurisation (patrouille, renseignement, surveillance) et les actions de nature judiciaire²⁹⁵. De la même façon, le concept de FGE (Force de gendarmerie européenne) demeure flou aux yeux de beaucoup²⁹⁶. « *Pour un gendarme, au sein de l'UE, c'est le troisième pilier qui est le plus important, c'est-à-dire la sécurité au sein de l'Europe et non pas à l'extérieur. Il est vrai que les choses sont liées en partie car les réseaux ont tendance à se déplacer aux marges de l'Europe. Cependant, il n'est pas forcément utile de partir à 2000 km de l'UE pour que les gendarmes commencent à travailler, comme le propose le concept de gestion civile des crises* »²⁹⁷. Là encore, il apparaît que la priorité est donnée à l'action gendarmique au sein de l'espace intérieur de l'UE. « *La plupart des gendarmes n'ont aucune envie d'être déployés à l'extérieur. De plus, le Ministère de l'Intérieur ne laissera jamais partir des effectifs trop*

²⁹⁴ Les gendarmes rencontrés expliquent avoir été très peu informés des questions européennes avant la formation du CID : les explications concernant le fonctionnement des institutions de l'UE ont été particulièrement bienvenues. « *Un rappel régulier sera nécessaire car dans notre métier, nous n'avons pas de proximité particulières avec les institutions de l'UE* » (Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004).

²⁹⁵ Le terme même de gestion civile des crises semble impropre à beaucoup, la gestion civile renvoyant, d'un point de vue sémantique, à l'usage de moyens non létaux, ce qui fait que la diplomatie est également un instrument de gestion civile des crises.

²⁹⁶ Beaucoup ne comprennent pas pourquoi la FGE sera créée en plus des 5000 policiers et gendarmes de la force de police européenne. Cette FGE ne devrait en réalité pas uniquement être utilisée pour des missions de l'UE.

²⁹⁷ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

nombreux »²⁹⁸. La plupart des gendarmes rencontrés se déclarent plus généralement peu convaincus par les missions de Petersberg voire opposés à leur principe. Certains estiment que ce type de missions devrait demeurer de la compétence de l'ONU. « *Il est vrai que les gendarmes sont sans doute mieux placés que les autres militaires pour accomplir ce type de missions. Il est vrai aussi que ces missions offrent une opportunité de faire valoir la Gendarmerie au sein des armées françaises. Cependant, force est de constater qu'il n'y a aucun exemple de pays où l'on ait réussi à mettre sur pied un système politique, judiciaire, pénal. Manque la preuve de l'efficacité. On se gargarise de civilo-militaire mais ce concept ne fonctionne nulle part* »²⁹⁹.

Doit donc être posée la question de l'investissement réel de la gendarmerie dans les opérations extérieures. Le rôle de la gendarmerie sur les théâtres extérieurs est important : c'est surtout la gendarmerie mobile, dont les escadrons sont projetés³⁰⁰, qui est utile pour la gestion des crises³⁰¹ sur les théâtres extérieurs ainsi que la prévaûté, qui est garante du droit. Le bureau « *Opérations* » de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) est composé de deux sections ; la section GICGN/GIPN d'une part, la section « *OPEX* » d'autre part. Selon les gendarmes rencontrés, il y a actuellement deux écoles au sein de la gendarmerie³⁰² :

- d'un côté, certains essaient de montrer que la gendarmerie s'inscrit parfaitement dans le continuum de la gestion des crises³⁰³. Les officiers de gendarmerie rencontrés les définissent comme les « *fanas des OPEX* », qui sont « *ceux qui craignent la disparition de la gendarmerie, en raison des accords de Schengen qui à leurs yeux laissent sous-entendre qu'il n'y a de la place que pour les polices civiles et qui pour survivre cherchent à investir les OPEX* » ;
- de l'autre, la majorité qui pense que la mission fondamentale de la gendarmerie est de faire régner l'ordre public dans les villes et les campagnes françaises. Ils considèrent comme fondamentale la sécurité intérieure du territoire nationale et du territoire européen. A leurs yeux, il convient donc de ne pas trop puiser dans ce réservoir pour les opérations extérieures. La plupart des gendarmes interrogés souscrivent à cette seconde vision.

²⁹⁸ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

²⁹⁹ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

³⁰⁰ Quatre escadrons de gendarmerie mobile ont par exemple été projetés en Côte d'Ivoire.

³⁰¹ Seuls les officiers de gendarmerie peuvent passer de la gendarmerie mobile à la gendarmerie départementale et vice versa.

³⁰² Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

³⁰³ Actuellement, environ 3% des effectifs de la gendarmerie sont affectés aux opérations extérieures, soit 700 hommes sur les 100.000 gendarmes français.

Les gendarmes rencontrés expliquent ainsi que « *la gendarmerie départementale est par définition liée à son territoire : les gendarmes sont inépuisables lorsqu'il s'agit de parler de leur canton ; en revanche, dès qu'il s'agit du niveau européen ou international, ils ont du mal à distinguer des intérêts. Si l'on prend en considération le statut du gendarme, c'est-à-dire une police civile à statut militaire, il est vrai que l'on peut nous envoyer partout. La crise internationale telle qu'elle se développe aujourd'hui relève moins de la guerre que de l'insurrection armée. La gendarmerie est compétente en effet mais le problème est que nous ne sommes pas assez nombreux et que la protection du territoire reste donc mission fondamentale* »³⁰⁴. Le problème est que les OPEX ne sont qu'une mission complémentaire et secondaire qui s'effectue à volume constant : or, la protection du territoire national doit demeurer la première des priorités.³⁰⁵ Cependant, « *la délinquance ignore les limites territoriales. La gendarmerie est par excellence la force de la continuité spatiale et temporelle. D'où la nécessité de mener une coopération renforcée avec les autres polices dans le cadre de l'espace intérieur européen. Ce n'est pas pour autant que la gendarmerie est auto-fédéraliste* »³⁰⁶. Aux yeux des gendarmes, les militaires des trois autres armées sont totalement axés sur les logiques de projection : or, la population française (et européenne) n'acceptera jamais que les missions extérieures se fassent au détriment de sa propre sécurité. La volonté de l'ex-ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy de réorienter les services de gendarmerie vers les missions de sécurité intérieure a peut-être influé sur cette conception.

C'est ainsi pour les gendarmes rencontrés, le point clef de la PESD ne doit pas être la projection extérieure mais le renforcement de la sécurité intérieure : il convient de mener un travail d'harmonisation au niveau européen afin de simplifier le travail des polices et des gendarmeries européennes. « *De ce point de vue là, oui à l'Europe sans restriction car on reste dans le métier de la gendarmerie qui est d'assurer la sécurité intérieure* »³⁰⁷. Un autre gendarme considère que « *le problème est que l'UE n'est pas armée juridiquement et manque de volonté politique pour faire face aux menaces internes* »³⁰⁸. Pour un autre officier de gendarmerie, il y a au sein de la Gendarmerie une grande sensibilité aux questions relevant du pilier JAI. Or, les promoteurs de la PESD n'abordent pas les questions de sécurité européenne dans leur complétude, c'est-à-dire dans ses relations avec ce troisième pilier. Pour l'ensemble des gendarmes interrogés, les questions de sécurité intérieure sont absolument fondamentales dans le contexte stratégique actuel et il est navrant d'entendre que la sécurité du territoire européen relève

³⁰⁴ Entretien avec un stagiaire (11) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

³⁰⁵ Plus largement, les quatre missions de la gendarmerie sont les suivantes : la sécurité, la sûreté, la sauvegarde et la préservation du territoire national.

³⁰⁶ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

³⁰⁷ Entretien avec un stagiaire (15) officier de gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

³⁰⁸ Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

de l'OTAN : « dans la construction européenne actuelle, la PESC est uniquement axée sur des logiques de projection. Sécurité et défense, ce n'est pas uniquement Concordia ou Artémis »³⁰⁹. Cet officier reconnaît que le retour d'information (dit retour en sécurité intérieure) est important, grâce à la présence européenne dans les Balkans³¹⁰, mais de manière plus fondamentale, déplore que « la problématique de la force publique soit uniquement utilisée dans une logique d'action extérieure ».

Seul un officier³¹¹ est apparu plutôt satisfait des développements actuels de la construction européenne. Cet officier trouve pour sa part logique que la PESD soit tournée vers la projection, mais juge fondamental de développer davantage les CIAR (cellules d'investigation) particulièrement dans les Balkans. Il pense que les interactions entre le 2^{ème} et le 3^{ème} pilier seront naturellement accrues, en raison de la prolifération des menaces de type mafieux (narcotrafics, immigration, trafics d'êtres humains). Ces organisations jouent un rôle important dans les trafics d'armes, contre lesquels les militaires ne sont pas formés pour lutter. Le concept de gestion civile des crises, particulièrement convaincant à ses yeux, permettra de faire le lien entre les deux derniers piliers. « Le volume des forces armées est employé au maximum et doit se limiter à la haute intensité : ensuite, les forces de type FGE (Force de gendarmerie européenne) doivent prendre le relais : les gendarmes sont les interlocuteurs privilégiés pour la remise en place des structures administratives et judiciaires des pays en crise. La FGE est ce qui a manqué en Irak. Toutes les crises auront à l'avenir un caractère de plus en plus civil »³¹². Les fonctions d'investigation que remplissent les gendarmes en OPEX, outre leurs missions de maintien de l'ordre, font la liaison avec le troisième pilier.

Pour un gendarme s'exprimant dans la *Tribune du CID*, la valeur ajoutée de l'Union européenne réside notamment dans la diversité des instruments qu'elle mobilise en matière de lutte anti-terroriste : tout d'abord, dans le domaine « *Justice Affaires intérieures* », auquel se rattache la majorité des décisions et actions prises par l'UE ; ensuite dans le domaine de la PESC qui a décidé du gel des avoirs financiers des organisations terroristes ; le rôle enfin du pilier communautaire, par exemple par la création d'une politique européenne de sûreté de l'aviation civile. Cependant, cet officier considère comme problématique deux dispositions nouvelles qui selon lui pourraient être dangereusement en contradiction avec les valeurs fondamentales de l'UE que sont le respect des libertés et celui des droits fondamentaux. La première de ces dispositions a trait à l'ambiguïté de la clause de solidarité décrétée entre les

³⁰⁹ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

³¹⁰ Il salue notamment l'idée de création d'une cellule en vue de démanteler les réseaux albanais sur le territoire européen.

³¹¹ Entretien avec un stagiaire (31) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

³¹² Entretien avec un stagiaire (31) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

Etats-membres en cas d'attaque terroriste contre l'un des Etats-membres. L'autre a trait à l'inscription de la prévention contre les attaques terroristes parmi les missions de Petersberg. L'auteur y voit un risque de militarisation (au détriment d'une action plus judiciaire) de l'action de l'UE en matière de lutte anti-terroriste³¹³.

³¹³ Poincignon (CBA), « L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme : spécificités et défis », *La Tribune du CID*, n°31, 2003.

La socialisation institutionnelle : l'immersion dans les structures décisionnelles européennes

Comme l'a bien synthétisé Bastien Irondelle, au cours des dernières années, un certain nombre d'auteurs ont cherché à renouveler l'agenda de recherche sur la construction européenne en plaçant le cadre institutionnel et normatif au cœur de leurs analyses. Cette approche, diversifiée entre différents courants, développe une problématique selon laquelle « *l'explication des phénomènes politiques ne sauraient être réduite à des interactions stratégiques entre des acteurs rationnels maximisant leur utilité. (...) Ainsi, les trois néo-institutionnalismes – rationnel, sociologique et historique – partagent un point de départ commun : les institutions sont fondamentales pour l'explication des processus politiques (institutions matter). Elles ne sont pas des arènes neutres pour l'interaction des acteurs, pas plus qu'elles ne sont le simple reflet de forces sociales sous-jacentes* »³¹⁴ :

- l'institutionnalisme du choix rationnel s'attache à comprendre comment les institutions européennes façonnent la production de défense. Cette approche, inspirée de l'économie institutionnelle (coûts de transaction, asymétries de l'information, crédibilité des engagements), ouvre des perspectives prometteuses pour l'analyse des structures institutionnelles et les cadres de régulation de l'Europe de l'armement³¹⁵, mais cette question n'est que périphérique pour la présente étude ;
- le néo-institutionnalisme historique s'intéresse à l'impact des institutions dans le temps, particulièrement à la façon dont un agencement institutionnel peut constituer une contrainte pour les options de politique étrangère retenues³¹⁶ ;
- le néo-institutionnalisme sociologique, tout comme le constructivisme, analyse « *d'une part le rôle des institutions non comme de simples règles du jeu qui orientent les stratégies adoptées par les acteurs pour poursuivre leurs préférences définies de manière exogène, mais comme des normes sociales participant pleinement à la constitution des préférences,*

³¹⁴ Voir Irondelle Bastien, « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ? », art. cit., p. 86.

³¹⁵ Dumez Hervé et Jeunemaître Alain, « Une Europe de la défense ? Politique, marché, régulation et relations transatlantiques », *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 46-60 ; Hartley Keith, « The Economics of European Defence Procurement », in Hartley Keith et Brauer Jurgen, *The Economics of Regional Security*, Amsterdam, Hartwood, 2000.

³¹⁶ Voir par exemple, Gégout Catherine, « The French and British Change in Position in the CESDP : A Security Community and Historical Institutionnalist Perspective », *Politique européenne*, automne 2002, pp. 62-87)

des intérêts et même de l'identité des acteurs. D'autre part, relativisant l'importance des facteurs matériels, place au cœur de sa démarche le rôle des symboles, des idées, des normes et des identités»³¹⁷. Cette approche inspire un courant de recherche qui se penche sur les identités européennes de défense³¹⁸ ou sur l'émergence d'une culture stratégique européenne, particulièrement en matière de gestion des crises³¹⁹. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce volet de la présente étude.

Jusqu'à la mise sur pied de la PESD, l'UE a eu pour caractéristique majeure la nature et la vocation civile des instruments qu'elle mobilise sur la scène internationale, et en conséquence le statut civil des agents voués à leur mise en œuvre. La création de nouveaux organes dans le cadre du deuxième pilier a eu pour conséquence l'apparition de nouveaux acteurs au sein des institutions européennes et l'introduction du référentiel militaire dans un cadre normatif jusqu'ici exclusivement civil. Il convient donc, aussi bien pour enrichir la sociologie des acteurs de l'UE que pour percevoir les perspectives d'évolution des militaires en son sein, d'étudier les caractéristiques de cette nouvelle catégorie de "*fonctionnaires*" de l'Europe que constituent désormais les militaires. Il est important de souligner que la plupart des militaires aujourd'hui euro-enthousiastes avouent, voire insistent sur le fait qu'ils étaient sinon anti-européens, du moins eurosceptiques à leur arrivée. La fonction créant l'organe, ils ont rapidement adopté un point de vue beaucoup plus européen qu'ils ne l'auraient fait instinctivement. Beaucoup appartiennent d'ailleurs à la catégorie expliquant aujourd'hui "*ne plus se considérer comme français mais comme européen*". Il convient donc de s'interroger sur les mécanismes de socialisation institutionnelle à l'origine de leur conversion.

Il est en effet pertinent de s'intéresser au poids que peuvent prendre les militaires dans les processus de décision au sein de l'UE, mais aussi réciproquement d'étudier ce que modifie l'institutionnalisation de l'Europe de la défense dans la pratique traditionnelle de leur métier. Est adoptée dans cette perspective une approche constructiviste, s'intéressant d'une part à l'intégration des normes et valeurs militaires dans le cadre institutionnel de l'UE, d'autre part à l'intégration des normes, standards et procédures européens par les acteurs militaires français. En d'autres termes, les nouvelles instances militaires européennes sont-elles appelées à devenir le laboratoire d'élaboration de normes et pratiques nouvelles ? Il s'agit ainsi, en s'intéressant aux modalités

³¹⁷ Irondelle Bastien, Idem.

³¹⁸ Haine J.-Y., *L'Eurocorp s et les identités européennes de défense*, Les documents du C2SD, n°33, janvier 2001.

³¹⁹ Jorgensen Knud Erid, *European Approches to Crisis Management*, La Haye, Kluwer, 1997.

concrètes d'exercice du métier des militaires au sein de l'UE de saisir les processus de socialisation et de légitimation à l'œuvre, en mettant l'accent sur :

- les types de fonctions qu'ils exercent, qui semblent notamment favoriser l'apparition d'une catégorie de « *militaires-diplomates* » ;
- leur insertion au sein des institutions européennes, insertion saisie à travers le concept de « *bruxellisation* » ;
- les modes de collaboration avec les acteurs civils, thème qui doit conduire à s'interroger sur les possibilités d'émergence d'une culture stratégique spécifiquement européenne, dont le propre serait d'être « *civilo-militaire* ».

L'objectif poursuivi par cette partie de l'étude est de contribuer à une appréhension plus fine des enjeux relatifs à l'émergence d'une dimension de défense au sein de l'UE. Par ailleurs, l'étude de l'exercice de la profession militaire au sein des institutions européennes peut également permettre de mieux saisir le fonctionnement de certains des mécanismes de coordination de la politique européenne de la France. La connaissance du fonctionnement de ces mécanismes et de la façon dont ils sont « *agis* » constitue l'un des facteurs explicatifs des succès ou à l'inverse des difficultés que peut rencontrer l'administration française pour obtenir des résultats conformes à sa conception de ce que doit être la PESD.

Fonctions des militaires en poste auprès des institutions européennes

La structure militaire de l'UE est peu volumineuse. Il convient de distinguer plusieurs catégories de personnels :

- les militaires en poste au sein des Représentations militaires, elles-mêmes rattachées aux Représentations permanentes de chaque Etat-membre. Les effectifs de la Représentation militaire française (RMF) sont relativement modestes³²⁰. Les officiers de la RMF sont appelés à siéger au sein du groupe de travail politico-militaire, chargé de préparer les travaux du Comité militaire de l'UE (CMUE).
- les militaires en poste au sein des organes rattachés au Secrétariat général du Conseil, en l'occurrence l'Etat-major de l'UE (EMUE) et l'Unité de police au sein de laquelle peuvent être intégrés des gendarmes français³²¹.

³²⁰ On compte ainsi en 2004 2 officiers généraux, 7 officiers et 3 sous-officiers. Il s'agit d'une équipe assez restreinte relativement à la RMF auprès de l'OTAN, au sein de laquelle sont présents : 2 officiers généraux, 25 officiers et 14 sous-officiers.

³²¹ L'EMUE compte à peine 135 officiers, parmi lesquels 13 Français, tandis que l'Unité de police accueille un officier de la gendarmerie française. Avec l'élargissement, ces effectifs n'ont pas été

- quelques militaires sont également détachés auprès des organes communautaires, au sein de certaines directions générales. Cette catégorie est cependant minoritaire et ne fera pas ici l'objet d'un traitement spécifique.

La fonction d'expertise : vers la naissance d'une « communauté épistémique » ?

La fonction la plus classique remplie par les militaires travaillant auprès ou au sein des institutions européennes sont celles d'expertise. A l'instar des autres membres de la Représentation permanente, les militaires en poste au sein de la RMF ont également une mission d'information de l'administration centrale. C'est ainsi que l'une des missions des militaires en poste au sein de la RMF est de conseiller l'ambassadeur au COPS et le Représentant permanent³²².

La RMF est dirigée par un chef de mission (de grade officier/général), secondé par un officier supérieur. Les dossiers suivis par le personnel de la RMF – de manière précise par les six officiers rédacteurs - sont les suivants :

- les dossiers opérations et concepts³²³ ;
- les dossiers dits capacitaires³²⁴ ;
- le suivi des situations de crises (Afrique, Amérique, Europe/Asie, Moyen-Orient) ;
- la préparation des réunions et comités (COPS, CMUE, CRI/CMUE), les réunions ministérielles ;
- les dossiers d'armée (Armée de Terre, Marine nationale, Armée de l'Air) ;

augmentés, les officiers des 10 nouveaux Etat-membres ayant été affectés à des postes vacants à la suite d'un départ.

³²² Leur rôle est à cet égard comparable à celui exercé de longue date par les attachés de défense au sein des ambassades bilatérales.

³²³ Parmi ceux-ci sont traités : l'entraînement et la formation ; les exercices, la cellule civilo-militaire, les GT 1500 (Battle Groups) ; la maîtrise des armements/non-prolifération ; la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité ; les opérations civiles de l'UE ; les opérations militaires de l'UE ; les relations UE/OTAN ; les SIC (SOLAN, ESDP net, Cortesy, BICES, ...) ; le terrorisme/protection civile/NRBC ; le Commandement (C2)/Nation-cadre (OHQ)/Génération de forces ; les actions civilo-militaires (CIMIC ; les relations avec la nation-hôte, le soutien médical ; l'information militaire et les opérations psychologiques ; le recours à la force, les concepts civils, les relations avec la Commission, avec l'UEO, avec l'ONU et avec l'OSCE.

³²⁴ Parmi ces dossiers figurent les questions relatives à : l'Agence européenne de défense, l'analyse opérationnelle/simulation ; la déployabilité ; le processus ECAP ; les mécanismes de développement des capacités, les relations UE/OTAN (coordination capacitaire), les structures et institutions en matière de capacités, Espace/Galileo/Geospatial/SATCENT.

- les dossiers géographiques³²⁵.

Outre au sein de la Représentation permanente, cette fonction d'expertise est également exercée par les militaires au sein du Comité militaire de l'UE (CMUE) et de l'Etat-major de l'UE (EMUE).

Créé au sein du Conseil de l'Union européenne, le Comité militaire est composé des chefs d'état-major des armées des 25 Etats-membres, représentés par leurs délégués militaires, qui sont également chef des représentations militaires et sont en conséquence désignés par le terme de REPMIL. Le CMUE se réunit au niveau des chefs d'état-major en tant que de besoin et au minimum quatre fois par an. En temps normal, ce sont les Représentants militaires des différents Etats qui siègent en son sein lors des réunions hebdomadaires. En effet, selon les textes, le CMUE " est l'enceinte de consultation et de coopération militaire entre Etats membres de l'UE dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises " ³²⁶. Le CMUE est en charge de la direction militaire de toutes les activités militaires conduites dans le cadre de l'UE³²⁷. Il a pour fonction première d'émettre des avis et de formuler des recommandations à destination du Comité politique et de sécurité (COPS). Cette fonction est en particulier exercée dans les domaines suivants :

- le développement du concept général de gestion des crises dans ses aspects militaires ;
- les aspects militaires liés au contrôle politique et à la direction stratégique des opérations et situations de gestion de crises ;
- l'évaluation des risques présentés par des crises potentielles ;
- la dimension militaire d'une situation de crise³²⁸ ;
- l'élaboration, l'évaluation et le réexamen des objectifs de capacités ;
- l'estimation financière des opérations et des exercices ;
- les relations militaires de l'UE avec des Etats et des organisations tiers, particulièrement l'OTAN.

³²⁵ 1. Etats-Unis ; 2. Chypre, Estonie, Grèce, Islande, Portugal, Turquie ; 3. Belgique, Finlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède ; 4. Autriche, Canada, Malte, République Tchèque, Espace méditerranéen ; 5. Irlande, Royaume-Uni, Croatie, Italie, Roumanie, Bulgarie ; 6. Russie, Ukraine, Lettonie, Lituanie, Hongrie ; 7. Suisse, Allemagne, Pologne, Danemark, Slovénie, Slovaquie, Espagne.

³²⁶ Annexe IV à VI aux Conclusions du Conseil européen de Nice (7, 8, 9 décembre 2000), in *De Saint-Malo à Nice : les textes fondateurs de la défense européenne*, Cahiers de Chaillot, n°47, mai 2001.

³²⁷ Le CMUE a un président permanent, officier quatre étoiles, sélectionné par les CEMA des Etats-membres. Agissant à titre international, c'est lui qui représente le CMUE auprès du COPS et au Conseil.

³²⁸ A cet effet, le CMUE reçoit des informations communiquées par le Centre de Situation.

Par ailleurs, dans les phases de gestion de crises, le CMUE contribue à l'évaluation des options militaires stratégiques hiérarchisées par l'EMUE³²⁹, qu'il transmet au COPS en les accompagnant de son avis. En se fondant sur l'option finalement retenue par le Conseil, il charge ensuite l'EMUE d'élaborer une directive initiale de planification à l'intention du commandant d'opération. Enfin, sur la base de l'évaluation de l'EMUE, il adresse au COPS des recommandations sur le concept d'Opération (CONOPS) et le Plan d'opération (OPLAN), élaborés par le commandant d'opération. Il veille ensuite à la bonne exécution des opérations militaires, en faisant régulièrement rapport au COPS, voire en élaborant de nouvelles options stratégiques, à la lumière de l'évolution sur le plan politique et opérationnel, conformément aux orientations établies par le COPS. On s'aperçoit donc au regard de cette procédure que la fonction d'expertise exercée par le CMUE est largement partagée avec l'EMUE.

A la différence du CMUE – qui est l'un des comités préparant les travaux du Conseil dans sa formation Affaires générales, l'EMUE est un service du Secrétariat général du Conseil directement rattaché au Secrétaire général/Haut représentant pour la politique étrangère. L'EMUE est composé de personnels détachés par les Etats-membres³³⁰ et travaille sous la direction du CMUE. L'EMUE met ses compétences militaires au service de la PESD, notamment au service de la conduite des opérations militaires de gestion de crise de l'UE. Ses responsabilités concernent d'abord l'exécution des tâches qui lui sont confiées par le CMUE. Cet organe est ainsi à la source de l'expertise militaire de l'UE et assure le lien entre le CMUE d'une part et les ressources militaires mises à disposition de l'UE par les Etats-membres. Il remplit tout d'abord trois fonctions opérationnelles :

- l'alerte rapide. Il planifie, évalue et fait des recommandations en ce qui concerne le concept de gestion de crise et la stratégie militaire générale ;
- l'évaluation des situations ;
- la planification stratégique³³¹ dans ses aspects militaires³³².

³²⁹ Une option militaire stratégique est “ *une action militaire potentielle, conçue pour atteindre des objectifs politico-militaires. Elle doit décrire les grands axes de la solution militaire, les contraintes et les ressources nécessaires ainsi que formuler des recommandations quant au choix du commandant et du QG d'opération* ” (Annexe IV à VI aux Conclusions du Conseil européen de Nice (7, 8, 9 décembre 2000), in *De Saint-Malo à Nice : les textes fondateurs de la défense européenne*, Cahiers de Chaillot, n°47, mai 2001).

³³⁰ L'EMUE est dirigé par un directeur général, qui est officier trois étoiles.

³³¹ La planification stratégique renvoie aux “ *activités de planification qui commencent dès l'apparition d'une crise et prennent fin lorsque les autorités politiques de l'UE approuvent une option militaire stratégique. Le processus de planification stratégique comprend l'évaluation de la situation, la définition du cadre politico-militaire et l'élaboration d'options militaires stratégiques* ”.

³³² Annexe IV à VI aux Conclusions du Conseil européen de Nice (7, 8, 9 décembre 2000), in *De Saint-Malo à Nice : les textes fondateurs de la défense européenne*, Cahiers de Chaillot, n°47, mai 2001

Par ailleurs, l'EMUE participe au processus d'élaboration, d'évaluation et de réexamen des objectifs en termes de capacités et est responsable du suivi des moyens que les Etats-membres mettent à disposition de l'UE, pour ce qui est de l'entraînement, des exercices et de l'interopérabilité. Il est aussi chargé de l'identification des forces européennes nationales et multinationales pour les opérations conduites par l'UE, et cela en coopération avec l'OTAN. D'une manière générale, il doit veiller à la compatibilité des concepts définis avec les procédures de l'OTAN. Il surveille également les crises potentielles en s'appuyant sur les capacités de renseignement nationales et multinationales. L'EMUE est organisé en cinq divisions, chacune dirigée par un général de brigade :

- Plans-Concepts ;
- Renseignement ;
- Opérations-Exercices ;
- Logistique-Ressources ;
- SIC (Système d'Information et de communication)³³³.

Comme pour d'autres catégories de fonctionnaires européens, une part de la légitimité que les militaires sont en voie d'acquiescer au sein de l'UE repose ainsi sur leur capacité à « *délivrer des discours d'expert à leur pairs sur des problèmes hautement techniques* »³³⁴. Au regard de ces fonctions d'expertise, on peut donc considérer que les militaires français et leurs homologues constituent au sein de l'UE une véritable « *communauté épistémique* »³³⁵, composée d'agents travaillant aussi bien dans le cadre européen intergouvernemental – et à ce titre étroitement liés à leurs administrations nationales – que dans le cadre des organes directement rattachés aux institutions de l'UE. En effet, l'expertise des

³³³ Cette structure de l'EMUE est cependant susceptible d'évoluer très rapidement. « *Cet organe a initialement été conçu comme un état-major militaire, mais aujourd'hui, on s'aperçoit que les équilibres internes ne sont plus forcément pertinents* » considère un officier (entretien, Bruxelles, novembre 2004). Par exemple, la division SIC apparaît redondante avec la DTI (???) du Conseil. Elle sera sans doute absorbée par le Centre d'opération lorsque celui-ci verra le jour (de nombreux officiers français, aussi bien à Paris qu'à Bruxelles estiment en effet que l'état-major opérationnel, envisagé par le groupe des Quatre à Tervuren verra le jour à moyen terme : « *le projet a certes été affadi mais nous sommes convaincu que la fonction crée l'organe* »). La division Logistique/Ressources devrait être amenée à prendre davantage en considération les questions relatives aux entraînements et aux opérations. La partie Renseignement (Intelligence) est chargée de faire le point sur le renseignement militaire en provenance des capitales et à ce titre travaille étroitement avec le SITCENT qui est chargé pour sa part de gérer le renseignement en provenance des délégations ainsi que le renseignement de la DST et de la DGSE (et de leurs homologues). A terme, le SITCENT pourrait être amené à gérer également l'ensemble du renseignement. Les divisions appelées à prendre de l'ampleur sont ainsi la division POL (Plans/Concepts) et la division OP (Opérations).

³³⁴ Lequesne Ch., « Comment penser l'Union européenne ? », *art.cit.*, p. 122

³³⁵ Georgakakis D., *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Collection Sociologie politique européenne, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2002.

militaires au sein de l'UE est par définition une compétence spécialisée³³⁶. Elle suppose une « *spécificité fonctionnelle* » que T. Parsons définit comme une « *spécialisation technique de la compétence qui restreint l'autorité du professionnel au seul domaine légitime de son activité* »³³⁷. Ainsi, à l'occasion d'une mission d'étude effectuée à Bruxelles, la direction du CID s'est-elle entretenu avec les membres de la sous-commission « *sécurité et défense* » du Parlement³³⁸. Ces derniers ont fait état de l'intérêt croissant des Parlementaires européens pour la PESD³³⁹ mais aussi de leur manque d'expertise en matière de défense³⁴⁰, qui de leur propre aveu les rend particulièrement sensibles aux pressions exercées par certains groupes d'influence particulièrement actifs à Bruxelles. Les Parlementaires expliquent en conséquence avoir besoin des militaires pour les aider à acquérir l'expertise nécessaire à la préservation de leur autonomie de décision. « *Ces entretiens ont permis de mettre en évidence la place que peut tenir le jeu d'influence dans le fonctionnement des institutions européennes. (...) Cette réalité échappe en grande partie à la culture française du pouvoir et de la décision. Il importe pourtant aux officiers qui traiteront des affaires européennes d'en bien comprendre le mode de fonctionnement et de se préparer à en user. Ne pas le faire reviendrait en effet à s'exclure du processus d'élaboration des décisions pouvant concerner l'avenir de la PESD* »³⁴¹. Les militaires pourraient également être amenés à développer les liens avec les « *think tanks* » bruxellois de plus en plus nombreux³⁴² et s'intéressant particulièrement aux questions de politique

³³⁶ Du point de vue de la gestion des ressources humaines, cette spécialisation pourrait d'ailleurs être à l'origine de certains problèmes d'ajustements. En effet, tous les officiers en poste à Bruxelles ne sont pas brevetés, ce qu'ils signifient qu'ils ne sont pas le plus souvent généralistes. Les changements organisationnels à venir au sein de l'EMUE pourraient être problématiques car il n'est par exemple pas possible de déplacer un officier spécialisé dans la logistique ou les transmissions pour le nommer dans la division politique. Cette absence de flexibilité des officiers spécialisés se pose avec encore plus d'acuité pour d'autres nationalités.

³³⁷ Parsons T., « Structure sociale et processus dynamique : le cas de la recherche médicale moderne », cité par Dubar C., *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 132.

³³⁸ Cette sous-commission, créée durant l'été 2004, dépend de la Commission des affaires étrangères et réunit 32 parlementaires appartenant à l'ensemble des groupes politiques du Parlement. La France y est représentée par le général Morillon pour l'ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) et par Michel Rocard pour le PSE (Parti socialiste européen). Cette sous-commission ne dispose pas à ce jour de réelles capacités lui permettant de peser sur la PESD.

³³⁹ Un certain nombre de députés européens semblent souhaiter affirmer l'autorité du Parlement sur un dossier demeurant presque exclusivement de la politique intergouvernementale. Certains appellent ainsi de leur vœux la contrôle par le Parlement du budget européen consacré à la défense.

³⁴⁰ Les membres de la sous-commission semblent, dans leur majorité, peu au fait des questions de défense, bien que deux de ses membres soient d'anciens officiers généraux (outre le Général Morillon, figure également le général britannique Joffrey Van Orden).

³⁴¹ CID, Mission d'étude du CID à Bruxelles, 21 octobre 2004.

³⁴² Dans son annuaire, la Représentation permanente française auprès de l'UE en répertorie trente-quatre. Voir le site de la Représentation : www.rpfrance-ue.org.

étrangère et de défense : ainsi, le CEPS (*Centre for European Policy Studies*) a-t-il, pour des études relatives à la question de l'adhésion turque, fait récemment appel à l'expertise d'un général turc en poste à Bruxelles.

Représentation et négociation : des militaires-diplomates

La fonction des militaires dans un cadre européen ne se limite pourtant pas à formuler des avis portant sur les aspects opérationnels de l'emploi – ou du non-emploi – de la force armée. Cette fonction première d'expertise ne doit en effet pas conduire à ignorer les autres caractéristiques, moins évidentes à première vue, du métier militaire dans le cadre de l'UE. Tout d'abord parce que cette fonction d'expertise n'est pas le propre des militaires, de nombreux métiers au sein de l'UE étant fondés sur la mobilisation de compétences dans des domaines techniques et spécifiques. Ensuite, parce que cette fonction d'expert est exercée par les militaires dans la plupart des cadres au sein desquels ils sont appelés à intervenir³⁴³. En réalité, ce sont les conditions dans lesquelles s'exerce l'expertise qui constituent la spécificité du métier militaire au sein des institutions européennes. On s'aperçoit ainsi que le métier des militaires au sein de l'UE rejoint en partie celui des diplomates car, au sein de l'EMUE comme du CMUE, le métier est tout autant politique que militaire.

Le rôle du groupe de travail du Comité militaire³⁴⁴ est significatif à cet égard. Ce groupe de travail est constitué des adjoints et assistants des Représentants militaires qui, au sein de la RMF, sont en charge de différents dossiers (développement des capacités, opérations, logistique, ...). Ceux-ci reçoivent généralement leurs instructions du Ministère de la Défense. Cependant, si sur l'un des sujets traités au CMUE ou au COPS fait l'objet d'un télégramme émanant du Quai d'Orsay, alors les instructions contenues dans ce télégramme sont appliquées³⁴⁵. Cette situation s'explique par le fait que « *la diplomatie du Quai d'Orsay a des objectifs et des contraintes qui ne sont pas forcément ceux*

³⁴³ Soeters J., " Valeurs militaires, valeurs civiles : vers le soldat-communicateur ? ", in Boëne B. et Dandeker C. (dirs), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.

³⁴⁴ Il convient de ne pas confondre ce groupe de travail du Comité militaire avec le groupe de travail politico-militaire, composé de civils et rattaché au COPS.

³⁴⁵ A cet égard, se pose toute la question de la coordination interministérielle parisienne. Les décisions prises par le Président de la République en Conseil de Défense sont en effet à la fois déclinées par le Quai d'Orsay et le Ministère de la défense. Afin d'harmoniser la mise en œuvre, sont ainsi organisées des réunions « QuaiDef » tous les quinze jours entre le Directeur des affaires stratégiques du Quai d'Orsay et pour le Ministère de la défense le Directeur de la Délégation aux affaires stratégiques (représentant le Cabinet du Ministre) ainsi qu'un représentant de l'EMA.

du Ministère de la Défense, notamment parce que c'est celui-ci qui détient le budget pour les affaires de défense et de sécurité »³⁴⁶.

Les travaux du CMUE sont préparés au sein de ce groupe de travail, au sein duquel siègent les membres des représentations militaires dont les dossiers sont à l'ordre du jour. Les avis formulés par le Comité militaire sont en effet adoptés sur la base du consensus. Les avis émis par le CMUE sont le fruit des compromis intervenant entre les 25 membres de chaque formation du groupe de travail du Comité militaire. Le principe de travail est le même qu'à l'ONU ou qu'à l'OTAN et constitue donc une caractéristique du métier militaire dans un cadre multilatéral. C'est ainsi que les missions remplies par les militaires dans un cadre multilatéral participent bien de cette « *diplomatie de défense* » ou « *politique étrangère de la défense* »³⁴⁷, mise en évidence par Pascal Vennesson. L'activité des militaires au sein des organisations multilatérales peut être qualifiée de diplomatique pour au moins deux raisons :

- tout d'abord, en raison de la fonction de représentation qui revient aux militaires siégeant au sein du groupe de travail du CMUE ou au sein du CMUE même, lorsqu'il s'agit du Représentant militaire. Une grande part du métier des militaires au sein de l'UE consiste à exercer une fonction de représentation des positions de leurs Etats respectifs. En effet, le chef d'état-major des armées (CEMA) est en charge de suivre les négociations internationales pouvant avoir des incidences sur l'emploi ou la nature des forces armées ; il est également responsable de la participation des armées à la coopération avec les pays alliés³⁴⁸. C'est à ce titre qu'il est représenté au sein des institutions multilatérales en général et européennes en particulier. Dans la collaboration quotidienne avec l'EMA, beaucoup se plaignent de ce que leurs correspondants au sein du Ministère de la Défense ne saisissent pas toujours la nature des fonctions exercées à Bruxelles. La notion de représentation notamment semble mal comprise, nombreux étant ceux qui ne comprennent pas que le REPMil est le représentant du CEMA ; en outre, Enfin, il apparaît que dans toutes les armées, il existe une confusion : « *dès qu'un accord est passé avec un ou plusieurs Etats européens, les états-majors ont le sentiment de mener une action européenne. En réalité, il ne font que du bilatéral, parfois élargi à plusieurs partenaires. C'est seulement au niveau pol-mil (stratégique) que l'on commence à*

³⁴⁶ Entretien, RMF, Bruxelles, novembre 2004.

³⁴⁷ Vennesson Pascal, « Force armée et politique étrangère », in Charillon F., *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Science Po, Paris, 2002, pp. 301-330.

³⁴⁸ Décret du 8 février 1982, fixant les attributions des chefs d'état-major.

comprendre que n'est européen que ce qui est avalisé par l'UE. Au niveau militaro-militaire, on peine à faire la différence"³⁴⁹.

- par ailleurs, comme pour les diplomates, la part accordée aux négociations constitue un volet essentiel du métier des militaires au sein des organisations multilatérales. Les militaires se doivent ainsi de faire l'apprentissage de "*l'art de la négociation*"³⁵⁰. Le rôle des militaires est en effet de défendre les positions françaises, en appliquant les instructions reçues du Ministère de la Défense., et surtout de parvenir à un compromis avec leurs 25 homologues. Les officiers assistant aux réunions du groupe de travail du Comité militaire ont néanmoins le sentiment d'avoir moins de liberté de parole et de ton que les diplomates, en raison de la culture de « *Grande Muette* » propre à l'institution militaire française.

La négociation dans le cadre de l'UE apparaît comme une expérience assez inédite pour les militaires, qui expliquent découvrir une façon de travailler à tâtons, ce qui est à la fois facteur de trouble et d'émulation - et cela en dépit de la lenteur des procédures et du processus décisionnel dont beaucoup se plaignent par ailleurs. "*Ici, nous devons travailler non pas en fonction des missions définies, mais en fonction des idées lancées. Nous sommes censés assurer la concrétisation de ces idées grâce à la définition de moyens techniques que nous sommes chargés de négocier quotidiennement*"³⁵¹. En effet, les militaires semblent disposer d'une grande marge d'initiative, à laquelle certains apparaissent peu accoutumés. L'exercice de la fonction de négociation n'est pas toujours aisée. Le fait que les autres partenaires européens aient une culture essentiellement otanienne ne facilite pas toujours la défense des positions française au sein du groupe de travail du Comité militaire³⁵² : "*il est souvent difficile de plaider pour des opérations dans le cadre de la PESD, alors que l'OTAN fonctionne très bien d'un point de vue strictement militaire*". Cette fonction de négociation est d'autant plus prenante au sein de l'UE que tout est à faire en matière militaire. La comparaison est là encore faite avec l'OTAN, où il s'agit simplement de transformer le dispositif de la guerre froide en instrument de gestion de crise. Le projet de la PESD va en effet au-delà de la simple gestion de crise que les militaires sont chargés de planifier au sein de l'OTAN ou des processus de reconstruction post-conflit à la définition desquels ils peuvent également prendre part au sein de l'ONU : au sein de l'UE,

³⁴⁹ Entretien avec un officier en poste à la RMF, Bruxelles, avril 2004.

³⁵⁰ Freeman Ch., *Arts of Powers : Statecraft and Diplomacy*, United States Institute for Peace Press, 1997.

³⁵¹ Entretien avec un officier de la RMF, Bruxelles, mars 2003.

³⁵² Il est intéressant de constater que les Français et les Belges sont les seuls à n'être pas représentés par le même Rep Mil à l'UE et à l'OTAN : tous les autres Rep Mil cumulent les deux fonctions.

par le biais de leur activité de négociation, les militaires ont le sentiment de prendre part à une entreprise hautement politique.

Il convient de souligner que l'activité de négociation ne caractérise pas seulement le groupe de travail du Comité militaire, mais également les militaires en poste au sein de l'EMUE, qui se livrent à des activités diplomatiques informelles. Tous soulignent la nécessité pour eux d'obtenir l'adhésion et de convaincre leurs homologues : « *Nous sommes contraint de faire l'apprentissage de la diplomatie. Il n'est pas possible d'imposer les concepts en vogue au sein de chaque pays ; il faut apprendre à connaître les lignes rouges des autres nations* ». La pratique de la négociation relève ainsi au sein de cette instance d'une logique propre au mode de gouvernance qui prévaut au sein de l'UE : comme l'a démontré Marc Abélès³⁵³, le mode dominant d'échange politique au niveau européen est fondé sur une négociation continue, qu'il s'agisse de négociations entre les institutions européennes et les acteurs extérieurs (Etats, groupes de pression) ou de négociations internes entre les personnels composant les administrations communautaires. Les organes institutionnellement rattachés au Secrétariat général du Conseil comme l'EMUE et l'Unité de police, parce qu'ils sont composés d'agents de multiples nationalités, amenés à confronter leurs cultures administratives respectives, sont ainsi également des organes propices aux échanges négociés. Cette dynamique est éminemment liée à la nécessité de gérer un espace de travail multiculturel. Il apparaît à cet égard que les militaires, comme les autres catégories de fonctionnaires nationaux, s'adaptent aux modèles de comportements produits par les institutions européennes elles-mêmes, qui ont développé des règles formelles et des pratiques informelles permettant leur fonctionnement³⁵⁴.

Enfin, il apparaît que cette fonction diplomatique va au-delà des seules missions de représentation et de négociation – formelle et informelle. Un certain nombre de militaires estime avoir pour mission de diffuser à l'extérieur le projet de l'UE. Certains sont ainsi fiers de leur « *rôle de soldats-diplomates européens, inspirés de Lyauté, dont la mission est cette fois de contribuer à la diffusion d'un projet humaniste et des valeurs démocratiques qui fondent la stratégie de sécurité de l'UE* »³⁵⁵. Il ne s'agit donc pas seulement de mettre le militaire au service de l'action intergouvernementale dans le cadre de la PESC/PESD : un certain nombre de militaires expriment le souhait d'être également mis au service des

³⁵³ Abélès M., *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996 ; Abélès M. et Bellier I., « La Commission européenne : du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, 46 (3), 1996, pp. 431-456.

³⁵⁴ Kerremans B., « Do Institutions Make a Difference? Non-Institutionalism, Neo-Institutionalism and the Logic of Common Decision-Making in the European Union », *Governance*, 9 (2), 1996, pp. 217-240.

³⁵⁵ Entretien, EMUE, Bruxelles, mars 2003.

projets de développement de la Commission. Est par exemple citée la stratégie énergétique, définie par la Commissaire Loyola De Palacio, qui traite du développement durable, certains officiers évoquant par exemple la possibilité de mettre les compétences des armées en matière de génie au service de la construction d'infrastructures.

L'exercice de cette fonction diplomatique par les militaires en poste auprès de l'UE apparaît comme une nouvelle illustration des voies polymorphes qui caractérisent désormais la définition et la conduite de la politique étrangère³⁵⁶.

Une mission pédagogique : des militaires prosélytes

On constate un enthousiasme généralisé chez les militaires affectés au sein de l'UE pour les postes qu'ils occupent. Tous expriment le sentiment d'être des pionniers, concourant à l'édification d'une entreprise historique. Cela explique sans doute la conviction avec laquelle ils accomplissent la troisième fonction qui leur a été confiée : celle de pédagogie.

En effet, outre leurs fonction d'expertise, de représentation et de négociation, les militaires en poste à Bruxelles - au sein de la représentation militaire française aussi bien qu'au sein des institutions européennes - ont été investis d'une mission pédagogique, consistant d'une part, à lutter contre la méconnaissance des institutions européennes qu'ils constatent chez leurs collègues, d'autre part, contre la propension de ceux-ci à être attirés par le seul cadre otanien. L'objectif est de suppléer les structures d'enseignement militaire françaises (cf. *infra*), en proposant d'y effectuer des interventions relatives aux institutions européennes et à la PESC/PESD³⁵⁷. Les écoles militaires de formation supérieures (CID, IHEDN, CHEM) sont accueillies à Bruxelles et se voient dispenser deux types d'enseignement :

- les cours généralistes, qui s'adressent à l'ensemble des promotions (présentation des institutions européennes, des structures de la PESD, des opérations, ...);
- les cours spécialisés qui ne s'adressent qu'à des groupes restreints (capacités de renseignement, de commandement de l'UE, ...).

³⁵⁶ Devin G., "Les diplomates de la politique étrangère", in Charillon F., *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Science Po, Paris, 2002, pp. 215-242.

³⁵⁷ Des interventions ont également été effectuées dans des cadre civils, notamment auprès de quelques universités.

Alors qu'au cours des années 2001 et 2002, seuls 200 à 300 auditeurs avaient assisté à ces formations, en 2003, plus de 1000 visiteurs ont été recensés par la RMF, qui constate que les demandes de formation qui lui sont adressées sont à la fois de plus en plus nombreuses et de plus en plus ciblées³⁵⁸.

D'une manière générale, dans cette action d'information, les militaires en poste à Bruxelles constatent une grande méconnaissance de l'UE chez les militaires qu'ils reçoivent, et cela quelle que soit l'armée d'appartenance³⁵⁹. D'où l'importance qu'ils accordent à la création d'un Collège européen de défense.

A l'occasion du Sommet franco-allemand de Mayence, en juin 2000, a en effet été formulée une proposition endossée par les deux pays de créer un Collège européen de sécurité et de défense (CESD), afin de dispenser une formation commune en matière de PESD. En juin 2003, mandat a été donné à la Présidence italienne d'« *encourager l'avènement d'une culture européenne de la sécurité dans le cadre de la PESD, comportant une dimension tant civile que militaire* ». En mai 2003, une session expérimentale de formation (*ESDP Pilot Orientation Course*) a été organisée à Bruxelles, session à laquelle ont pu assister deux officiers supérieurs par Etat-membre. Une seconde session de cet « *ESDP Orientation Course* » s'est tenue en décembre 2003. Pourtant, la mise en place du Collège européen de défense semble retardée par l'attentisme, voire l'opposition d'un certain nombre d'Etats-membres (notamment la Grande-Bretagne et les Pays-Bas), qui mettent en avant l'idée de « *duplication inutile* » avec les structures de formation existant d'ores et déjà au sein de l'OTAN. En réalité, seuls les « *Quatre du cercle de Terruren* » (France, Allemagne, Belgique et Luxembourg) paraissent déterminés à avancer en ce domaine. Par ailleurs, le projet de CESD se voit opposer comme alternative le projet de mise en réseau des pôles d'excellence en matière de PESD, projet notamment soutenu par les Italiens. La spécificité du Collège européen de défense doit notamment être de mettre les militaires au contact des autres acteurs de la gestion de crise (juristes, policiers, administrateurs civils, juges, ...). Une telle spécialisation permettrait, aux yeux de ses promoteurs, d'éviter toute duplication avec le Collège de défense de l'OTAN, structure essentiellement militaire. Les militaires français de la RMF tout comme leur collègues au sein de l'EMUE attachent une grande importance à la réalisation de ce projet.

³⁵⁸ L'information sur ces formations est diffusée par le biais des sites internet du MINDEF ainsi que dans les revues des armées.

³⁵⁹ Un grand espoir est placé dans l'accession du Général français Perruche au poste de Directeur-général de l'EMUE, pour permettre, grâce au prestige de sa fonction, de matérialiser les structures européennes aux yeux des non-initiés.

Cette question de la formation est étroitement liée à celle de l'entraînement dans le cadre de l'UE (*EU Common Training*), dont est en charge l'EMUE. Plusieurs militaires en poste dans cette structure estiment qu'à condition d'être étendue, la politique d'exercice de l'UE pourrait participer de la mission de pédagogie dont ils sont investis. Aujourd'hui, la politique d'exercices de l'UE se limite au haut de la pyramide institutionnelle et consiste ainsi à entraîner les structures bruxelloises (COPS, EMUE, CMUE) à coordonner au mieux leur action en cas de crise. En revanche, il n'est pour l'heure pas prévu d'entraîner les forces³⁶⁰. De l'avis d'un certain nombre de militaires, ces dispositions sont regrettables : “ *Jusqu'ici, les exercices de l'UE ont porté sur les procédures (le comment ?). Désormais, il conviendrait qu'ils portent sur le pourquoi ?*”. Il conviendrait donc selon eux de faire accéder les forces des différentes armées nationales aux exercices car cela permettrait de davantage diffuser une culture européenne et la connaissance du processus décisionnel de l'UE. Cette vision semble d'ailleurs partagée en France par l'EMA, qui tente de contourner cette restriction, en européanisant certains des exercices initialement prévus pour être menés dans un cadre national. Est ainsi prévue la tenue d'un exercice, dit Eolo, qui réunira les forces des quatre Etats membres de l'Eurofor et de l'Euromarfor, mais que la France souhaite ouvrir à l'ensemble des 25 Etats-membres de l'UE³⁶¹.

Une fonction de liaison inter-piliers ? Le cas particulier de l'unité de police

Au Conseil européen de Nice, la Présidence suédoise a été chargée de mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement d'une capacité de planification et de conduite d'opération de police. Lors du Sommet de Göteborg, a été décidée la création au sein du Secrétariat général du Conseil d'une Unité de police³⁶², chargée de s'occuper des questions liées à la police dans le cadre du deuxième pilier. Elle fait partie de la sous-direction IX (gestion civile des crises et coordination) de la Direction E du Secrétariat général du Conseil. Dans la phase de routine, l'Unité de police assiste le centre de situation (SitCen) pour la collecte et l'évaluation des informations, notamment sur les questions de sécurité publique et de criminalité liées à des crises potentielles.

³⁶⁰ Cf. document : “ *Politique de l'UE en matière d'exercice* ”.

³⁶¹ Il convient de préciser qu'une politique comparable existe en matière de gestion civile de crises. A été mis en place dès 2000 un Collège européen de police (CEPOL), structure mobile, qui dispense des séminaires tournants afin de faire découvrir la partie police de chaque pilier. Ont également été organisés des exercices de simulation des opérations de police, dit CM04.

³⁶² Jean Carlos, “ *An Integrated Civil Police Force for the European Union : Tasks, Profile and Doctrine* ”, *CEPS Paperback*, CES, Bruxelles, juin 2002.

Dans la planification des actions préparatoires, elle assure la planification, le cas échéant en coordination avec l'EMUE. En cas de crise, elle détermine comment la police peut contribuer à la résolution et la gestion de la crise, aide à la définition du concept de gestion de crise et recense les moyens et capacités de police disponibles. Cette Unité peut être considérée comme l'équivalent de l'EMUE – dans un format nettement plus réduit cependant. Elle travaille sous l'autorité du CIVCOM* (Comité des affaires civiles), comité qui se réunit dans le cadre de la formation du Conseil Affaires Générales et peut être considéré comme l'équivalent du CMUE³⁶³.

C'est au sein de cet organe que sont affectés les officiers de police à statut civil aussi bien qu'à statut militaire³⁶⁴. Des gendarmes français peuvent donc occuper des postes en son sein. Est soulignée l'importance de l'apport français sur le plan doctrinal et conceptuel. En effet, la plupart des documents de police ainsi que le concept de gestion civile des crises sont largement inspirés de l'approche gendarmique des questions de sécurité civile mais aussi des savoir-faire expérimentés dans le cadre des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU : ce concept a été en grande partie élaboré dans le cadre de la coopération dite FIEP (France, Italie, Espagne, Portugal), ces quatre pays ayant la particularité commune de disposer de force de police à statut militaire et de souscrire à des conceptions communes dans ce domaine de la gestion civile des crises.

Ces personnels se reconnaissent dans les trois fonctions d'expertise, de diplomatie et de pédagogie exercées par les militaires au sein des autres organes. Cependant, ils en identifient une supplémentaire : celle de liaison entre les trois piliers. « *L'intérêt à investir dans les capacités de police du deuxième pilier et de potentialiser ce qui sera fait dans le troisième et cela en collaboration avec le premier* »³⁶⁵. Il s'agit de participer très en amont à la lutte contre la criminalité transfrontalière, particulièrement dans les Balkans, en transmettant au troisième pilier les informations recueillies sur le terrain dans le cadre de missions de police. La fonction de police au sein du trois piliers apparaît ainsi comme un moyen de préparer la mise en place des programmes tels Europol, Eurojust ou le Collège européen de police, qui ne sont pas encore réellement effectives. La mission d'expertise menée par l'Unité de police dans le cadre de ladite « *Initiative des amis de la Présidence* » visait ainsi à proposer des mesures concrètes pour la participation du deuxième pilier à la lutte contre la criminalité organisée.

³⁶³ Comme le CMUE, le CIVCOM est chargé de formuler des avis pour le COPS.

³⁶⁴ Les effectifs de cet organe sont extrêmement réduits : on compte ainsi seulement huit experts de police en son sein.

³⁶⁵ Entretien, Unité de police, Bruxelles, juin 2004.

Cette fonction de liaison ne concerne cependant pas que le troisième pilier, mais également le premier. En effet, la fonction de police est de plus en plus combinée avec les programmes de renforcement de l'Etat de droit. C'est ainsi que l'Unité de police a été chargée de mener une mission conjointe Commission/Secrétariat général du Conseil, pour la mise sur pied d'une unité de police intégrée à Kinshasa³⁶⁶. L'Unité de police a été chargée de la mise en œuvre effective de ce programme d'instruction à destination des forces de police de RDC.

Parce que leur métier se situe à l'interface des métiers civils et militaires, les gendarmes pourraient donc trouver une place particulière au sein des institutions européennes³⁶⁷. Un bémol doit cependant être apporté à cette vision. Il s'avère en réalité que dans les faits, l'utilisation du renseignement recueilli en mission par les policiers européens fonctionne assez mal, et cela pour des raisons juridiques. Europol n'est pas autorisé à recueillir du renseignement direct. Pour prendre l'exemple de la MPUE, il faudrait que l'information provienne directement de la police bosnienne. Le retour d'information par le biais des policiers ou gendarmes déployés sur le terrain fonctionne donc uniquement dans un cadre national : chaque contingent fait parvenir les informations à sa capitale. Si cette pratique est indéniablement utile pour la sécurité intérieure de l'UE, elle ne fait l'objet d'aucune institutionnalisation.

Les militaires, des acteurs bruxellisés ?

Doit être posée la question de savoir dans quelle mesure la PESD est aujourd'hui en voie d'être "*bruxellisée*"³⁶⁸. Il est intéressant d'appliquer à la

³⁶⁶ La mise sur pied de cette unité s'inscrit dans le cadre de la stratégie de sortie de crise définie par la Commission pour la République Démocratique du Congo. Elle constitue également une réponse à la demande formelle adressée à l'UE par l'ONU. Cette unité de police intégrée devait être financée en partie par les fonds du FED et en partie par les fonds PESD. Cependant, les difficultés de la Commission et du Secrétariat général du Conseil à s'accorder ont retardé le lancement du programme.

³⁶⁷ Les travaux de Didier Bigo portent sur les transformations du champ de la sécurité européenne à travers l'interpénétration des sphères de la sécurité interne et de la sécurité externe dans le cadre de l'intégration européenne. Bigo Didier, « When Two Become One : Internal and External Securization in Europe », in Kelstrup Morten et Williams Michael, *International Relations Theory and the Politics of European Integration. Power, Security and Community*, Londres, Routledge, 2000 ; Bigo Didier, *Polices en réseaux, l'expérience européenne*, Paris, Presse de Sciences Po, 1996.

³⁶⁸ Ce néologisme a donné lieu à diverses définitions. Voir Wessel W., « The Amsterdam Treaty in Theoretical Perspectives : Which Dynamics at Work ? », Monar J. et Wessel W., *The European Union after the Treaty of Amsterdam*, Londres et New York, 2001 ; Regelsberger E., Schoutete de

PESD la définition proposée à propos de la PESC par Gisela Müller-Brandeck-Boquet³⁶⁹, selon laquelle ce terme désigne “ *les processus qui, sans recourir aux méthodes communautaires du premier pilier, dénationalisent cependant la PESC en réduisant le rôle des Etats-membres et de l’intergouvernementalisme. Bruxcelliser la PESC signifie ainsi que, tandis que les compétences appropriées demeurent en dernière instance à la disposition des Etats-membres, la formulation et la mise en œuvre des politiques sera sans cesse davantage européanisée par les fonctionnaires et les services affectés de manière permanente à Bruxelles* ”. La “ *bruxcellisation* ” constitue donc une sorte de voie médiane, à mi-chemin entre l’intergouvernementalisme - préservé en raison de la prise de décision à l’unanimité propre à la PESD - et le supranationalisme - incarné par le rôle joué par la Commission sur certaines questions de politique extérieure, notamment l’aide au développement³⁷⁰.

La création du poste de Secrétaire Général/Haut Représentant pour la PESC³⁷¹, ainsi que le développement consécutif des services qui lui sont rattachés participent de l’émergence d’un nouveau mode de gouvernance. « *Plus les Etats européens introduisent une dimension militaire au sein des compétences légitimes de l’Union, plus ils renforcent le rôle des souverainetés nationales dans la construction européenne. Plus ils militarisent l’Union, plus ils en verrouillent le fonctionnement intergouvernemental. (...) L’enthousiasme de certains Etats-membres à l’égard de la PESD tient d’ailleurs parfois à cette garantie anti-communautaire que donnerait la montée en puissance militaire de l’Union. Depuis cinq ans, la lutte d’influence entre Commission et Conseil et la montée en puissance du Conseil face aux compétences de la Commission ne sont ainsi que le résultat institutionnel, inévitable, de cette importance accrue de la défense et de la sécurité dans le champ des compétences européennes. La récente division sur l’Irak ne reflète que cette évidence : la coopération militaire européenne ne produit pas d’intégration politique au sein de l’Union* ». Peut-on alors suggérer qu’elle produit de l’intégration fonctionnelle ? Oui pour Gnesotto car « *ce que démontrent les cinq premières années de défense européenne, c’est bien la possibilité d’une troisième voie d’intégration ni totalement communautaire, ni strictement intergouvernementale, dont la fonction de Haut Représentant, et bientôt de Ministre des Affaires étrangères représente l’incarnation la plus originale. La Stratégie européenne de sécurité (...) avait concrétisé cette capacité du Haut Représentant à créer du consensus, sans passer par le moule formel de la négociation intergouvernementale ou à*

Tervarent (de) P. et Wessel W., *Foreign Policy of the European Union. From the EPC to the CFSP*, Londres, 1997, pp. 173-318.

³⁶⁹ Müller-Brandeck-Boquet G., “ The New CFSP and ESDP Decision-Making System of the European Union, *European Foreign Affairs Review*, 7, 2002, pp. 257-282.

³⁷⁰ Regelsberger E. et Wessels W., “ The CFSP Institutions and Procedures : a Third Way for the Second Pillar ”, *1 EFA Rev*, 1996.

³⁷¹ A propos de la pratique de la politique étrangère dans le cadre du Secrétariat, voir Buchet de Neuilly Y., “ L’irrésistible ascension du Haut Représentant pour la PESC : une solution institutionnelle dans une pluralité d’espaces d’action européens ”, *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 13-31.

l'inverse, d'un hypothétique vote à majorité qualifiée ». Javier Solana lui-même, estime que « *l'élaboration de la stratégie européenne de sécurité a d'ores et déjà permis de tester de nouvelles méthodes – ni majoritaires, ni intergouvernementales – pour fabriquer du consensus politique au sein de l'Union* »³⁷². Il convient donc d'analyser comment ce processus de « *bruxellisation* » se traduit au sein de l'EMUE et de l'Unité de police, organes précisément rattachés au Secrétariat général du Conseil, mais aussi au sein de la Représentation militaire. En réalité, les phénomènes de « *bruxellisation* » se traduisent chez les acteurs militaires affectés à Bruxelles, par l'intériorisation du bien-fondé de l'inscription accrue dans le cadre de l'UE de la politique de sécurité et de défense française.

Cette question de la « *bruxellisation* » est examinée à travers trois paramètres :

- d'une part, la façon dont se positionnent les personnels militaires vis-à-vis des différents centres de décision européens. Il est intéressant de se pencher sur les stratégies qui tendent à se mettre en place, particulièrement par le biais de la coopération de ces instances avec les services de la Commission ;
- d'autre part, la façon dont sont perçues les orientations de la politique menée par les autorités françaises ;

Les positionnements des militaires vis-à-vis des centres de décision européens

En ce qui concerne les personnels de l'EMUE et de l'Unité de police, les modalités de « *bruxellisation* » de la PESD donne lieu à deux types d'interprétation diamétralement opposées. Une minorité de ces personnels estime que le fonctionnement institutionnel de la PESD permet aux Etats, de préserver, voire d'accroître leur contrôle sur le fonctionnement et l'orientation de l'Union. Ils considèrent ainsi que, si les structures permanentes bruxelloises constituent bien la mémoire de la PESC/PESD tout en disposant d'une capacité de proposition, ce sont les Etats-membres qui gardent la main : « *la fonction d'expertise permet en réalité d'avoir une grande marge d'initiative. Pourtant, rien ne peut se faire sans la volonté politique des Etats de mettre en application les concepts proposés* »³⁷³.

A l'inverse, pour la majorité des personnes rencontrées, le fonctionnement de la PESD conduit à des transferts importants de pouvoir

³⁷² J. Solana, Préface, *La politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004, p.9.

³⁷³ Entretien, EMUE, Bruxelles, mai 2004.

vers les services du Secrétariat général du Conseil, dynamique favorable selon eux à l'adoption de propositions plus européennes que celles initialement envisagées dans le cadre strictement intergouvernemental. Aux leurs yeux, cela se traduit par le fait que les structures du Secrétariat (EMUE, Unité de police, DG E, Sit Cent, Unité politique) prennent du poids par rapport aux Comités composés des délégations nationales (COPS, CMUE). Même si ces structures du Secrétariat général sont souvent encadrées par les Comités, elles ont indéniablement acquis une crédibilité nouvelle : étant donné la difficulté à prendre des décisions à 25, ces militaires parient sur l'accroissement du rôle de ces organes dont les modes de fonctionnement sont plus souples. Ils estiment en effet que les questions de fond sont traitées au sein des structures du Secrétariat. Ainsi, à titre d'exemple, la stratégie de sécurité a-t-elle été élaborée par le Secrétariat, sans passer par les Comités intergouvernementaux. Certains osent ainsi poser la question du devenir de ces comités. La question n'est pas posée à propos du COPS - au sein duquel on reconnaît qu'il existe un dialogue substantiel - mais à propos du CMUE, au sein duquel la coopération intergouvernementale en matière de défense est présentée comme appelée à voir son champs d'action se réduire. On constate à travers ces considérations qu'un certain nombre de militaires en poste affirment leur aspiration à s'émanciper de la tutelle de leur Etat et leur désir d'être au service d'institutions sinon communautaires, en tout cas incarnant l'intérêt européen. Cette aspiration semble se traduire par l'apparition d'un début de concurrence entre l'EMUE et le CMUE, le premier organe étant présenté comme davantage européen que le second, lui-même perçu comme prisonnier de logiques intergouvernementales.

Il est indéniable que l'élément national est absolument prédominant au sein du Comité militaire : le groupe de travail constitué en son sein voit ses activités strictement encadrées par les instructions envoyées par Paris, d'autant plus que toutes les décisions en matière de PESD requièrent l'unanimité. Cependant, il est possible de déceler chez les militaires français siégeant dans le groupe de travail politico-militaire l'éveil d'un certain "*esprit de corps européen*", comparable à celui dont l'émergence a été mise en évidence au sein du COREPER³⁷⁴ et qui se traduit par une application souple des instructions reçues, plus propice à l'adoption de compromis de nature à faire progresser les options les plus européennes. Ainsi, bien que la volonté de défendre les intérêts français constitue l'ultime objectif, est partagée par tous la conviction que la meilleure voie pour promouvoir ceux-ci est d'inscrire l'action internationale de la France dans un cadre européen. A cet égard, le point d'attache primaire des militaires participant aux travaux européens (que ce soit au sein du CMUE ou de l'EMUE) reste clairement le système national, comme cela a été démontré à

³⁷⁴ Guérivière (de la) Jean, *Voyage à l'intérieur de l'eurocratie*, Paris, 1992, p. 76.

propos d'autres catégories de fonctionnaires³⁷⁵. Il semble cependant que la socialisation fonctionnelle se double d'une socialisation politique, en ce sens que l'adoption des méthodes de travail européennes (cf. *supra*) est propice à l'adoption de conception favorable à l'intégration européenne. La présence permanente au sein de la Représentation militaire à Bruxelles tout comme l'institutionnalisation du Comité militaire peuvent donc être considérés comme participant du processus de « *bruxellisation* », dans la mesure où les personnels affectés auprès de ces entités considèrent que leur mission est de contribuer à l'europanisation accrue de la politique française de sécurité et de défense.

Par ailleurs, l'une des questions posées de manière récurrente par les observateurs est celle du rôle du pilier communautaire dans la formulation et la mise en œuvre de la PESC/PESD³⁷⁶. Il est ainsi intéressant d'observer les relations nouées entre les acteurs bureaucratiques de la PESC et les services de la Commission. La « *bruxellisation* » des acteurs militaires se traduit en effet également par les relations horizontales, existant entre institutions en dehors de toute interventions des Etats-membres :

- une partie des militaires rencontrés souligne les crispations institutionnelles existant entre le Conseil et la Commission. La Commission est ainsi perçue comme un « *opérateur à la recherche d'opérateur* », qui ne dispose pas des moyens de mettre en œuvre les plans stratégiques qu'elle élabore. Alors qu'est soulignée l'inquiétante absence de contrôle pour encadrer les activités de la Commission, est à l'inverse vanté le rôle du COPS qui encadre les actions du Conseil en matière de PESC/PESD. Les services du Conseil sont ainsi perçus comme un rempart contre les éventuels abus de la Commission, particulièrement ceux de la Direction générale Développement (DG DEV), qui cherche à étendre ses prérogatives – ou plus exactement à se reconverter – en investissant le champs des affaires de sécurité ;
- une autre partie voit au contraire se dessiner une sorte de rapprochement entre les services de la Commission et ceux de l'EMUE. Ces personnes se montrent extrêmement favorables à une implication accrue de la Commission dans la PESD. Ils apparaissent gênés par l'approche par trop strictement intergouvernementale adoptée par la France en matière de

³⁷⁵ Voir « Transcending Intergovernmentalism ? Identity and Role Perception of National Official in EU Decision-Making in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 6 (3), 1999, pp. 46-474

³⁷⁶ Nugent N., *The European Commission*, Hampshire et New York, 2001 ; Bruter M., « Diplomacy Without a State : the External Delegations of the European Commission », *Journal of European Public Policy*, n°2, 1999, pp. 18-205.

PESD et déplorent la position française consistant à écarter la Commission du processus de décision en ce domaine. Ils considèrent pour leur part que la Commission est un acteur incontournable. « *La Commission apparaît comme le meilleur instrument dont disposent les Européens car une fois qu'elle a reçu mandat, elle est le négociateur le plus inflexible qui soit face aux partenaires internationaux. La synergie de la Commission avec les services de la PESC/PESD est une nécessité* »³⁷⁷. Par exemple, l'intégration de la prévention dans les missions de Petersberg est jugée extrêmement positive, en partie parce qu'elle ouvre de formidables perspectives de collaboration avec la Commission, notamment lui permettant de s'impliquer dans les actions de formation et de coopération militaire à l'étranger. **Ainis**, alors que les Etats-membres cherchent à éviter dans le cadre du deuxième pilier tout emprunt à la méthode communautaire (en maintenant la PESD en dehors des compétences de la Commission), la pratique du métier militaire au sein des instances de l'UE peut favoriser un rapprochement avec les services de la Commission. De plus, l'Agence européenne de sécurité et de défense³⁷⁸, qui impliquera inévitablement la Commission, pourra être un instrument nouveau, « *susceptible de modifier sensiblement l'équilibre traditionnel entre les souverainetés nationales et l'affirmation d'un intérêt général européen en matière de sécurité* » (Gnesotto). Cf. deuxième entretien avec Duquesne.

Il est donc difficile à cet égard de conclure comme le fait Gisela Muller-Brandeck-Bocquet que la « *bruxellisation* » du SR/HR et des services qui lui sont rattachés se fait au détriment de la Commission et donc du principe supranational. Dans le cas des services impliqués dans la gestion des questions de sécurité et de défense, il semble que souvent les acteurs « *bruxellisés* », donc appartenant aux structures du Secrétariat Général, tendent à développer des stratégies de rapprochement avec les organes communautarisés, afin de défendre les dynamiques européennes contre les approches trop intergouvernementales des Etats. Il convient de souligner que le recours à ces stratégies de rapprochement avec les services communautaires n'empêche pas la totalité des militaires en poste à Bruxelles d'appeler de leur vœux la création

³⁷⁷ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mars 2004.

³⁷⁸ Bien avant la création de cette Agence, les travaux d'Ulrika Mörthse sont intéressés au conflit entre la matrice cognitive du marché et celle de la défense au sein de la Commission européenne, à travers l'analyse des interprétations de l'article 223 du traité de Rome qui régit le secteur de l'armement au niveau communautaire. Mörth Ulrika, "Competing Frames in the European Commission. The Case of the Defense Industry and Equipment Issue, *Journal of European Public Policy*, volume 7, n°2, juin 2000, pp. 173-189.

d'un poste de Ministre des Affaires étrangères de l'UE, afin de rationaliser les pratiques et d'éviter d'avoir recours à des stratégies de contournement, favorisées par l'actuelle rivalité entre pilier.

Le trouble face aux options retenues par la diplomatie française

La tendance à la « *bruxellisation* » perceptible chez les militaires en poste auprès de l'UE est confirmée par la façon dont sont interprétées les directives envoyées par la France. Est en effet décelable un certain trouble chez les personnels – de la RMF comme de l'EMUE – dont certains se plaignent à la fois de ne pas recevoir d'instructions claires de la part de la France et d'être parfois amenés à prendre des engagements contraires aux positions nationales. Plusieurs militaires déplorent l'absence de volonté et de sensibilité réellement européennes des services du Quai d'Orsay, plus d'ailleurs que de la part des services du Ministère de la défense, qui sans être euro-enthousiastes, apparaissent néanmoins moins hostiles à la construction européenne que l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères. Plus généralement, les contradictions des positions françaises sont imputées aux problèmes de coordination existant au sein de l'appareil décisionnel français lui-même. L'absence d'un organisme interministériel unique, non seulement chargé de mener une réflexion stratégique d'ensemble mais aussi de prendre des décisions sur les questions de politique étrangère et de défense, étant à cet égard déplorée³⁷⁹.

³⁷⁹ La conduite de la PESC/PESD demeure de la responsabilité du ministre des Affaires étrangères. Le SGCI (Secrétariat général du Comité interministériel) est liée à la dimension communautaire des actions menées par l'UE et par essence, la PESC/PESD sort de ce domaine de compétences. Ces matières n'échappent pourtant pas complètement au SGCI, puisque celui-ci doit assurer la coordination interministérielle dès lors que les actions communes font appel à des instruments ou à des politiques communautaires. En outre, les télégrammes diplomates issus du réseau COREU doivent être communiqués par le Quai d'Orsay au SGCI. Le rôle du SGCI en matière de PESC/PESD reste néanmoins très en deçà de celui qu'il remplit dans d'autres matières. La création de l'Agence d'armement devrait cependant contribuer à accroître le rôle du SGCI. L'Agence de défense est en effet composée de quatre branches : capacités, programmes, recherche/développement (R&D) et BITD. La branche capacité est liée à des besoins strictement militaires et à ce titre, la position commune des CEMA européens est que le Comité militaire doit demeurer seul responsable de la définition de ces besoins. En revanche, la branche « programmes » (dans laquelle sont présents des enjeux commerciaux et de concurrence), la branche R&D (sur laquelle la Commission peut avoir son mot à dire pour ce qui concerne les volets civils) et la branche BITD (en partie relative à l'aménagement du territoire) peuvent amener le SGCI à intervenir. De même, la frontière de plus en plus floue entre actions civiles et actions militaires pourrait également contribuer à accroître le rôle du SGCI dans les matières PESC/PESD.

Les autorités françaises se voient ainsi souvent reprocher d'adopter une position schizophrénique, propre à désorienter les agents chargés d'exécuter les instructions à Bruxelles. A l'appui de cette doléance, est fréquemment citée la politique envers l'OTAN. Beaucoup ont du mal à comprendre la position actuelle de la France vis-à-vis de l'organisation transatlantique, alors même que les autorités françaises font parallèlement la promotion de la défense européenne, présentée comme une priorité. « *Nous n'appartenons pas à la structure militaire de l'OTAN mais tout semble fait pour que nous en faisons malgré tout partie : ainsi, la création des structures de l'HRF sont fondées sur les critères otaniens, notamment à Lille. Le PC-HRF terre français est une structure de corps d'armée, certifiée et vouée à être mise à disposition de l'OTAN pour une période de six mois. Le même procédé est appliqué dans la Marine, dans l'Armée de l'Air, pour les forces spéciales* »³⁸⁰. Parallèlement, toutes les initiatives allant dans le sens d'une autonomisation de l'UE dans le domaine de la défense sont des initiatives françaises. En réalité, de nombreux militaires en poste à Bruxelles ont le sentiment que la France est en train d'opérer sans le dire, sa réintégration dans l'OTAN. Les ambiguïtés de la position française se ressentent dans les activités quotidiennes. Les militaires français sont souvent *a priori* mal vu en raison de la position historiquement adoptée envers l'OTAN. Si les relations de travail quotidiennes sont globalement jugées excellentes, certains expliquent que l'ambiguïté de la position française se traduit par non pas de la méfiance, mais tout au moins parfois de la circonspection à leur égard : leur loyauté doit en permanence être démontrée. « *L'une des obligations pour un officier français en poste au sein des institutions européennes est avant tout de créer individuellement la confiance, en démontrant qu'il n'est pas aux ordres de la France, mais honnête vis-à-vis des institutions au service desquelles il est employé* »³⁸¹.

Certains avouent leur sentiment que la France ne fait la promotion de l'Europe de la défense que lorsqu'elle peut être leader, tout en se refusant à laisser un réel droit de regard à ses partenaires dans les domaines où elle dispose des moyens de conserver seule son avantage stratégique. Cette attitude française met également les militaires français en porte-à-faux avec leurs homologues des autres Etats. Ils se voient également régulièrement reprocher la propension de la France à « *gouverner la PESD* » : le volontarisme français en matière de PESD peut être parfois davantage un handicap qu'un avantage. Est ainsi souligné le problème posé par la méfiance de la plupart des Etats européens envers l'axe franco-allemand en général et envers la France en particulier : de nombreux représentants de ces Etats demandent souvent : « *Quel intérêt aurions-nous à passer de l'arrogance américaine à l'arrogance française ? La seule différence est que vous Français n'avez pas les mêmes moyens que les Américains ! Dans l'OTAN, tous le monde est à égalité, c'est-à-dire en dessous des Etats-Unis, alors que dans l'UE, il y a plusieurs*

³⁸⁰ Entretien avec un officier de la RMF, Bruxelles, mars 2004.

³⁸¹ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mars 2004

vitesse”³⁸². Alors que la France parle de “*duplication utile*”, les autres partenaires ont tendance à considérer que l’ambition européenne ne sert que les intérêts français et à minimiser le fait que la France consent parfois à des abandons de souveraineté sans en avoir forcément la nécessité.

Aux yeux de certains, ce qui est en cause dans ces ambiguïtés de la position de la France sur les questions de défense est un véritable problème interne de coordination, imputable au fait que le Quai d’Orsay détient le monopole de la communication sur les questions de sécurité et de défense. Il n’y a pas d’expression politique provenant directement du CEMA. Lorsque le CEMA français veut communiquer directement avec son homologue d’un autre pays européen, il doit impérativement passer par le Quai d’Orsay, ce que dénonce un certain nombre de militaires en poste à Bruxelles.

L’introduction du référentiel militaire dans le cadre normatif traditionnellement civil de l’UE

Un certain nombre d’auteurs considèrent que le propre de l’UE est d’être une puissance civile³⁸³. Hans Maul a défini, à propos de l’Allemagne et du Japon, trois critères permettant de définir le concept de puissance civile. Ces critères sont longtemps apparus également valables aux yeux d’un certains nombres d’auteurs pour définir l’Union européenne. Une puissance civile se caractérise par : la primauté accordée à la coopération avec les tiers dans la poursuite de ses objectifs nationaux ; la focalisation sur les moyens économiques et diplomatiques, la puissance militaire n’ayant qu’un caractère résiduel ; la volonté de promouvoir des structures supranationales pour gérer les problèmes internationaux.³⁸⁴ Christopher Hill a notamment repris ces critères pour démontrer le caractère *sui generi* de l’Union européenne comme acteur international³⁸⁵. La plupart des auteurs mettant l’accent sur le caractère civil de la puissance européenne considèrent généralement comme néfaste la mise sur

³⁸² Entretien avec un officier de la RMF, Bruxelles, avril 2004.

³⁸³ Certains auteurs réalistes ont très tôt mis l’accent sur la contradiction même des termes formant l’expression de « puissance civile ». Voir Hedley Bull, « Civilian Power Europe : A Contradiction in Terms ? », *Journal of Common Market Studies*, volume 21, n°1/2, septembre-décembre 1982.

³⁸⁴ Maul Hans W., « Germany and Japan : the New civilian Powers », *Foreign Affairs*, volume 49, n°5, hiver 1991, pp. 91-106.

³⁸⁵ Hill Christopher, « European Foreign Policy : Power Bloc, Civilian Model or Flop », in Reinhardt Rummel, *The Evolution of an International Actor : Western Europe’s New Assertiveness*, Boulder (Co.), Westview Press, 1990.

piéd d'instruments militaires dans le cadre de l'UE³⁸⁶.

Les relations civilo-militaires constituent l'une des problématiques les plus étudiées par les travaux de sociologie militaire. Certaines recherches ont porté sur la légitimité des armées, leur système de valeurs et leur perception par l'opinion³⁸⁷. De nombreux travaux s'intéressent à la dimension politique de l'interface civil-militaire, particulièrement dans les pays en développement. Aux Etats-Unis, de nombreuses recherches ont porté sur l'influence militaire et son contrôle par le politique dans les sociétés démocratiques³⁸⁸. Un nouveau type de recherches est apparu dans le courant des années 1990 qui traite de la collaboration entre civils et militaires dans le cadre des opérations de gestion de crises et met l'accent sur les modalités opérationnelles de la collaboration. En revanche, les relations entre civils et militaires dans le cadre des organisations multilatérales n'ont pas pour l'heure donné lieu à des travaux majeurs. Pourtant, la caractéristique considérée de manière unanime comme la plus inédite par les militaires en poste auprès de l'UE est incontestablement la collaboration permanente avec les civils³⁸⁹. « *La perception de la construction européenne chez les militaires est celle d'une entreprise exclusivement civile au départ, entreprise à laquelle les militaires sont initialement étrangers* »³⁹⁰. Pour certains auteurs également, la PESD induit la perte pour l'UE de sa qualité de puissance civile qui constituait son principal atout sur la scène mondiale³⁹¹. D'autres ont aussi formulé l'hypothèse selon laquelle l'introduction d'instruments militaires pourrait changer la nature du projet européen³⁹². D'autres estiment à l'inverse que l'avènement de la PESD et l'introduction consécutive de moyens militaires dans la palette d'instruments à la disposition de l'Union, permettent enfin l'affirmation de l'Europe politique, et partant sa reconnaissance comme acteur majeur sur la

³⁸⁶ Voir par exemple Schirm Stephan A., « Europe's Common Foreign and Security Policy: The Politics of Necessity, Viability and Adequacy », in Rhodes Carolyn, *The European Union in the World Community*, Boulder (CO.), Lynne Rienner, 1998; Smith Karen, « The End of Civilian Power EU : A Welcome Demise or Cause of Concern », *The International Spectator*, volume 35, n°2, avril-juin 2000, pp.11-28.

³⁸⁷ Boulègue J., « Sur la légitimité de l'armée dans la France contemporaine », *Les Cahiers de Montpellier*, 2, 24, 1991, pp. 29-50 ;

³⁸⁸ Huntington Samuel, *The Soldier and the State*, Cambridge, Harvard University Press, 1957 (réédition 1985) ; Finer S.E., *The Man on the Horse Back : the Role of the Military in Politics*, Oxford, Pall Mall Press, 1962, Janowitz Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press of Glencoe, 1960.

³⁸⁹ Cette remarque ne vaut bien entendu pas pour les gendarmes dont le propre du métier est précisément d'être immergé dans un environnement civil.

³⁹⁰ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mars 2004.

³⁹¹ Feldman L., « Reconciliation and External Diplomacy », in Banchoff T. et Smith M., *Legitimacy and the European Union*, Londres, Routledge, 1998 ; Long D., « Multilateralism in the CFSP », in Holland M., *Common Foreign and Security Policy : the Record and the Reforms*, Londres, Pinter, 1997.

³⁹² Cornish P. et Edwards G., « Beyond the EU/NATO Dichotomy : the beginning of a European Strategic Culture », *International Affairs*, 77(3), pp. 587-603.

scène internationale³⁹³. En réalité, la caractéristique principale – et revendiquée comme telle – de l’UE sur la scène internationale réside dans la combinaison de moyens civils et militaires pour la gestion des crises.

Doit donc être posée la question des modalités selon lesquelles se déclinent les relations civilo-militaires au sein de l’UE, ainsi que celle des répercussions de cette relation sur la culture stratégique propre à l’acteur international qu’est l’UE.

La collaboration avec les civils

La plupart des militaires en poste à Bruxelles expliquent qu’ils ont été habitués à travailler dans un cadre multinational, mais toujours avec d’autres militaires. En France, certains ont été amenés à travailler avec le Quai d’Orsay, mais dans un cadre franco-français par définition. La particularité de l’expérience européenne des militaires est ainsi d’allier à la fois un cadre de travail multinational et une collaboration quotidienne avec les civils, que ceux-ci soient diplomates, fonctionnaires européens, universitaires, personnels humanitaires, ingénieurs, policiers, etc.. Dans le cadre de l’UE, travailler avec des civils suppose une démarche intellectuelle nouvelle, car les repères ne sont pas les mêmes.

La plupart des militaires expliquent, qu’en raison de leur qualité de technicien – consubstantielle au métier de militaire – ils avaient *a priori* du mal à évaluer ce que pouvaient apporter les compétences civiles, jugées comme trop généralistes. Or, le concept global de gestion de crise de l’UE, qui accorde autant sinon davantage d’importance aux instruments civils de résolution des conflits, a corrigé cette image, en démontrant à l’inverse la technicité et la spécificité des domaines d’intervention civils. Beaucoup voient dans cette expérience l’ouverture de nouveaux horizons, particulièrement enrichissants. A leurs yeux, le vrai défi de l’Europe de la défense est de parvenir à harmoniser les moyens civils et militaires. En effet, “ *alors que l’objectif affiché par la stratégie de sécurité est la mise sur pied d’un outil multidimensionnel, on s’aperçoit en réalité que la synergie entre instruments civils et militaires n’existe pas* ”³⁹⁴.

Il apparaît donc essentiel de déterminer les raisons pour lesquelles cette synergie fait actuellement défaut :

³⁹³ Allen D. et Smith M., “The European Union’s Security Presence : Barrier, Facilitator or Manager ?”, in Rhodes C., *The European Union in the World Community*, Boulder, Westview Press, 1998.

³⁹⁴ Entretien avec un officier de l’EMUE, Bruxelles, mai 2004.

- tout d'abord, en raison des différences de cultures individuelles. Traditionnellement, les militaires évoluent dans une sphère militaro-militaire, y compris sur le plan privé : épouses ne travaillant pas le plus souvent, logements de fonction propices à l'enfermement dans des cadres coupés du monde civil, appartenance à des associations regroupant des militaires, etc.. De la même façon, leurs expériences d'immersion dans un milieu multinational se déroulent le plus souvent dans des cadres militaro-militaires que ce soit lors d'opérations ou à l'OTAN, où les directives sont les mêmes que dans la plupart des armées occidentales ;

- ensuite, parce que les processus de promotion professionnelle ne sont pas les mêmes : les civils ont ainsi du mal à saisir l'importance que revêt le grade aux yeux des militaires, quelle que soit leur nationalité ;

- à cela, s'ajoute les différentes traditions historiques des fonctionnaires européens ou des agents détachés par les Etats-membres. Ainsi, un certain nombre de militaires en poste expliquent-ils que chez les civils grecs et espagnols en poste au sein de l'UE, le souvenir des dictatures militaires est encore très présent, ce qui explique leur attitude à tout le moins méfiante, voire hostile, envers eux.

- La culture du secret des militaires ne favorise pas non plus les échanges avec les civils : les locaux mêmes du bâtiment Cortenberg, véritable bunker où sont situés l'EMUE et l'Unité de police, ne sont pas propice, de l'avis de ceux qui y travaillent, aux échanges avec les autres services ;

- existent également des différences dans les rythmes de travail. Les militaires se déclarent frustrés par la lenteur des civils (longueur des négociations), tout en reconnaissant que leurs collègues civils ont du mal à comprendre les voies hiérarchiques par lesquelles circulent les informations et les instructions. *“ Un chef, une mission, des moyens, voilà ce que cherchent traditionnellement les militaires. Or, au sein de l'UE, le chef est un hydre à têtes multiples, ce qui constitue une difficulté pour l'intégration des militaires en son sein ”*³⁹⁵. S'oppose ainsi à cet égard une organisation du travail horizontale (civile) à une organisation du travail verticale (militaire) : le défi est de parvenir à instaurer une organisation du travail transversale. *“ Les militaires apprennent à travailler avec les méthodes des civils, particulièrement à travers l'apprentissage, ad hoc, des techniques de négociation. Réciproquement, les civils doivent se familiariser davantage avec les concepts militaires, en acquérant par exemple une culture de la projection ”*³⁹⁶ ;

- il est aussi intéressant de constater que le critère de la nationalité compte très peu : la quasi-totalité des militaires en poste explique que la nationalité de leurs collègues de travail est devenue absolument transparente dans leur travail au quotidien, sans doute en partie en raison

³⁹⁵ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, février 2004.

³⁹⁶ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mai 2004.

de la multiplication des expériences multinationales antérieures. De nombreux militaires interrogés expliquent ainsi se sentir souvent plus proches de leurs homologues étrangers que de leurs collègues civils français. On peut donc parler à cet égard d'une solidarité de l'uniforme, la culture professionnelle apparaissant plus forte que la culture nationale ;

- enfin, peut être soulignée la difficulté à faire accepter par une structure civile par essence la nature même du métier militaire qui est d'assumer de "*prendre la vie ou de la perdre pour la patrie*". Un certain nombre de militaires acceptent d'étendre à la défense des valeurs de l'UE cette idée de sacrifice, à l'origine de leur vocation (cf. *supra*) ; ils attendent en retour que les civils qui ont contribué à l'affirmation des valeurs de l'UE reconnaissent et respectent la spécificité de leur métier qui est, en dernière recours, de mourir ou de tuer. "*Cette reconnaissance est une nécessité car sans doute un jour, les politiques européens décideront de nous envoyer mourir*"³⁹⁷. L'idée doit être de mieux en mieux acceptée chez les civils que le recours à l'instrument militaire est parfois un préalable nécessaire à l'instauration de la paix et de la prospérité économique, ou plus modestement à la réussite d'une action humanitaire.

Ainsi, en dépit de l'enthousiasme dans l'accomplissement de leurs fonctions quotidiennes et de leur foi dans le bien-fondé de l'entreprise à laquelle ils participent, un certain nombre de militaires font état d'une sorte de malaise et avouent ne pas trouver leurs marques à l'UE, comme ils ont pu les trouver à l'OTAN, sentiment qui d'ailleurs semble partagé par leurs homologues des autres nationalités. "*Au sein de l'UE, nous devons en permanence nous battre pour être reconnus. A l'OTAN, puisque nous sommes entre militaires, le grade et la compétence sont souvent suffisant à une bonne intégration*"³⁹⁸. Certains vont jusqu'à avouer leurs difficultés à s'intégrer dans le cadre de l'UE, se plaignant d'être l'objet de propos désobligeants de la part de leurs collègues civils, dont beaucoup paraissent en effet quelque peu dérangés par l'arrivée d'uniformes au sein de l'UE. Ce sentiment d'hostilité a particulièrement été ressenti lors de l'investiture du Général Perruche, nouveau Directeur de l'EMUE, qui a succédé au Général allemand Schuwirtz. Certains militaires expliquent ainsi avoir perçu la désapprobation de nombreux civils lors de la passation des pouvoirs, qui s'est déroulée dans la cour du Bâtiment du Conseil de l'UE, dit bâtiment Justus Lipsius. A l'inverse, cette cérémonie d'investiture a revêtu une forte valeur symbolique aux yeux de militaires en poste, particulièrement émus d'avoir été au garde à vous devant le drapeau de l'Union, en écoutant l'hymne européen³⁹⁹.

³⁹⁷ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, juin 2004.

³⁹⁸ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mai 2004.

³⁹⁹ A propos de cette dimension symbolique de la construction européenne, voir Forêt F., "L'Europe comme "tout". La représentation symbolique de l'Union dans le discours

Tout comme le patriotisme national a ses symboles, les militaires jugent indispensables les symboles du patriotisme européen, car cela participe des codes dans lesquels se reconnaissent les militaires. Certains souhaitent par exemple que le petit drapeau européen soit accolé à celui de leur Nation : “ *l’hymne et le drapeau ne doivent plus être des outils nationalistes, mais devenir des codes compris par les militaires pour mener leur action au service de l’UE* ”⁴⁰⁰. Les médailles PESD, qui ont récompensé l’action des militaires déployés lors des opérations *Concordia* et *Artémis*, apparaissent également comme un symbole intégrateur investi d’une importante valeur. Il apparaît ainsi nécessaire que les militaires parviennent à faire reconnaître leurs valeurs au sein de l’UE. La reconnaissance de ces valeurs est en effet indispensable pour que les militaires se mettent sans état d’âme au service de l’UE et parviennent à trouver, sous la bannière intergouvernementale et communautaire européenne, une raison d’être à leur métier.

La plupart des militaires rencontrés déplorent ainsi l’absence de structures permettant de favoriser la complémentarité entre civils et militaires. Afin de surmonter certaines de ces difficultés de communication, ils se sont montrés très impatients de voir réalisé le projet de création d’une cellule de planification civilo-militaire⁴⁰¹. Par ailleurs, le projet de Traité constitutionnel, adopté en juin 2004 par les chefs d’Etat et de gouvernement, comporte une disposition fondamentale pour la coopération civilo-militaire, en posant le principe d’un rapprochement entre piliers, notamment grâce à la création du poste de Ministre des Affaires étrangères de l’UE, sous l’autorité duquel les services des deux piliers voués à l’action extérieure devrait fusionner.

En bref, il apparaît que la question de la collaboration civilo-militaire au sein de l’UE se situe à un triple niveau :

- tout d’abord, au niveau structurel : l’UE dispose en théorie de moyens multifonctionnels, mais il apparaît nécessaire de trouver un moyen afin d’harmoniser les procédures au niveau institutionnel ;
- ensuite, au niveau des mentalités : il convient de prendre en considération les différentes manières de travailler. En période

institutionnel”, in Saurugger S., *Les modèles de représentation dans l’Union européenne*, Paris, l’Harmattan, 2003.

⁴⁰⁰ Entretien avec un officier de l’EMUE, Bruxelles, mars 2004.

⁴⁰¹ En décembre 2003, le Conseil européen – à l’initiative de la France, de l’Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg (auxquels s’est ensuite ralliée la Grande-Bretagne) – a lancé les travaux pour la mise en place d’une cellule civilo-militaire de planification. Celle-ci devra générer un centre d’opération pour la planification opérationnelle et la conduite d’opération autonome de l’UE. Cette cellule devrait effectivement voir le jour à la fin de l’année 2004 et le centre d’opération en janvier 2006.

- de gestion de crise, l'urgence est bien maîtrisée par les militaires ;
à l'inverse, ils doivent apprendre les codes de travail dans un environnement civil ;
- enfin, le niveau national, dans la mesure où au sein de l'UE, certains pays ont une conception civile de la sécurité, alors que d'autres ont une conception militaire.

Vers l'émergence d'une culture stratégique civilo-militaire ?

Doit être posée la question de savoir ce que l'introduction du référentiel militaire change à la nature de l'acteur international qu'est l'UE. La stratégie de sécurité « *insiste sur l'urgence et la nécessité d'accroître la cohérence entre les moyens civils et militaires de l'action extérieure, entre la politique de développement et la politique de sécurité, entre les actions de la Commission, du Conseil et des Etats-membres, entre la diplomatie et la défense* »⁴⁰². De ce point de vue, la PESD ne constitue donc pas un processus de militarisation de la construction européenne. Il s'agit d'un instrument destiné à affirmer la dimension globale de l'action politique menée par l'UE sur la scène internationale.

Les militaires interrogés considèrent de manière quasi unanime que l'une des conditions de la réussite du projet de l'UE en matière de sécurité et de défense réside en grande partie dans la capacité à surmonter les malentendus entre civils et militaires. Certains vont jusqu'à affirmer que la vocation multifonctionnelle (auto-)proclamée de l'UE ne saura se concrétiser sans l'instauration de réelles synergies entre civils et militaires à l'intérieur même des institutions européennes. Ces synergies ne doivent pas seulement permettre de favoriser l'intégration de la communauté des militaires parmi l'ensemble des fonctionnaires européen et diplomates en poste auprès de l'UE. De manière plus fondamentale, beaucoup estiment qu'une collaboration étroite entre civils et militaires peut seule être à l'origine d'une production stratégique véritablement inédite sur la scène internationale – telle celle que les discours officiels émanant des centres de décision européens affirment vouloir forger. Cette production stratégique serait le fruit de la synthèse des concepts civils originaux définis jusqu'ici dans le cadre de l'UE (approche du développement et de l'action humanitaire, liens avec les collectivités décentralisées, recours aux acteurs non-étatiques tels les ONG) et des concepts militaires des différents Etats-membres, concepts initialement assez traditionnels mais qu'il s'avère nécessaire de décliner sous des formes nouvelles. A cet égard, il est assez significatif que l'ensemble des militaires en poste à Bruxelles considèrent que le

⁴⁰² J. Solana, Préface, *La politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004, p.9.

propre de l'identité stratégique de l'UE sur la scène internationale est précisément d'être civilo-militaire⁴⁰³.

La création d'une dite « *cellule civilo-militaire de planification* », qui à terme sera chargée de superviser les opérations menées dans le cadre de la PESD, est la meilleure démonstration du caractère revendiqué, y compris d'un point de vue institutionnel, de la nature éminemment civilo-militaire de l'identité stratégique de l'UE. En outre, comme l'ont souligné plusieurs officiers, la stratégie de sécurité de l'UE elle-même définit l'unité de commandement en cas de crise comme la coordination des moyens civils et militaires, en disposant que l'UE pourra « *apporter une valeur ajoutée particulière en concevant des opérations faisant appel à des capacités tant militaires que civiles (...)* L'enjeu aujourd'hui consiste à regrouper les différents instruments et moyens : les programmes d'aide européens et le Fonds européen de développement, les capacités militaires et civiles des Etats-membres et d'autres instruments. Tous peuvent avoir un impact sur notre sécurité et sur celle des pays tiers (...) Les efforts diplomatiques, les politiques en matière de développement, de commerce et d'environnement devraient poursuivre le même objectif. Dans une situation de crise, rien ne remplace l'unité de commandement »⁴⁰⁴.

Cette question de l'identité civilo-militaire constitue une problématique majeure dans la mesure où les évolutions des équilibres internes à l'UE pourrait conduire à modifier l'identité de l'acteur UE : plusieurs militaires rencontrés ont ainsi fait part de leur conviction selon laquelle la notion de gestion civile des crises est de moins en moins pertinente. Selon eux, ce concept de gestion civile sera maintenu de manière formelle et artificielle, car il correspond à la culture de certains pays qui ne sauraient y renoncer. Dans les faits pourtant, l'influence des militaires devrait, selon cette analyse, prendre de l'ampleur car l'UE est amenée à se préoccuper de sujets qui dépassent le caractère militaire au sens strict mais dont les militaires ont à connaître car ils sont impliqués dans leur gestion (soutien logistique des opérations humanitaires ou de protection civile, soutien à l'organisation des élections, part militaire du renseignement, ...). Un certain nombre de militaires ont ainsi insisté sur le caractère de moins en moins militaro-centré de leurs fonctions, qui contraste avec la nature des tâches qui leur ont été confiées lors du lancement de la PESD. Les militaires ont par exemple de plus en plus à connaître de sujets qui relèvent du domaine communautaire. C'est notamment le cas du dossier Galileo, géré par la

⁴⁰³ Il convient de souligner que cette idée d'identité stratégique civilo-militaire n'est mise en avant que par les militaires en poste au sein des institutions européennes. Pour les autres catégories interrogées (cf. supra), l'identité européenne est seulement définie en fonction des valeurs que l'UE peut véhiculer (démocratie, droits de l'Homme, Etat de droit) et non pas en fonction des moyens qu'elle utilise pour ce faire.

⁴⁰⁴ *Une Europe sûre dans un monde meilleur ; Stratégie européenne en matière de sécurité*, Secrétariat général du Conseil, Bruxelles, décembre 2003, pp. 13-15.

Commission et donc discuté au COREPER, mais pour lequel un officier est toujours présent lors des réunions relatives à ce sujet.

Ces considérations doivent inciter à aborder sous un jour renouvelé la question de la culture stratégique de l'UE. La plupart des travaux menés à ce jour mésestiment, voire ignorent l'importance de cette dimension civilo-militaire de l'identité stratégique européenne. La plupart des auteurs s'intéressant à la culture stratégique européenne considère que la culture stratégique renvoie avant tout à la question du recours à la force : trop souvent la culture stratégique européenne est ainsi analysée en fonction de paramètres exclusivement militaires ou en fonction des éléments de convergence existant entre les différentes cultures sécuritaires nationales⁴⁰⁵.

En revanche, le rôle des agents dans la production de la culture stratégique européenne – ou plus précisément de leurs différentes cultures bureaucratiques – est rarement abordé. Il convient pourtant également de tenter de définir la culture stratégique européenne relativement à l'identité civilo-militaire des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique extérieure de l'Union. Les équilibres internes entre acteurs civils et militaires au sein de l'UE ne sauraient être sans conséquence sur le type d'instruments mobilisés sur la scène internationale. Les synthèses existant entre les cultures bureaucratiques civiles et militaires des agents au service de l'Union participeront de la construction de la culture stratégique de celle-ci. C'est pourquoi, il semble pertinent de recourir à une approche plus constructiviste du concept de culture stratégique. La sociologie de l'intégration professionnelle des acteurs militaires au sein des institutions européennes conduit à aborder ce concept de culture stratégique, en utilisant la perspective organisationnelle développée par Elizabeth Kier⁴⁰⁶.

L'affirmation sur la scène internationale des capacités multifonctionnelles de l'UE dépend en grande partie de la réussite de l'intégration du référentiel militaire dans le cadre normatif civil de l'UE. L'importance accordée par les

⁴⁰⁵ Howorth Jolyon, « The CFSP and the Forging of a European Security Culture », *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 88-108. Howorth J., « European Integration and Defense : The Ultimate Challenge ? », Les Cahiers de Chaillot, Occasional Paper n°43, Paris, Institut d'Etudes de sécurité, 2000 ; Lindley-French J., « In the Shade of Locarno : Why European Defence is Failing », *International Affairs*, volume 78, numéro 4, 2002, pp. 789-812 ; Heiselberg S., « Pacifism or Activism : Towards a Common Strategic Culture Within the European Security and Defense Policy ? », *IIS Working Paper*, avril 2003, Institute for International Studies, Copenhagen ; Rynning Sten, « The European Union : Towards a Strategic Culture ? », *Security Dialogue*, volume 34, n°4, 2003, pp. 479-496.

⁴⁰⁶ Kier Elisabeth, « Culture and Military Doctrine. France between the Wars », *International Security*, Volume 19, n°4, printemps 1995, pp.65-93.

militaires à la création de synergie entre les cultures bureaucratiques civiles et militaires permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la culture stratégique n'est pas uniquement le résultat des relations intersubjectives intervenant entre les acteurs sur la scène internationale⁴⁰⁷, mais aussi le produit des relations intersubjectives existant entre les acteurs participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie donnée. En d'autres termes, la culture institutionnelle et bureaucratique des acteurs impliqués dans les processus décisionnels influe sur la culture stratégique diffusée sur la scène internationale. C'est pourquoi, l'intégration des normes et valeurs militaires au sein des institutions européennes, tout comme leur co-existence harmonieuse avec les traditions civiles constitue un enjeu majeur, non pas seulement pour le bon fonctionnement interne de l'UE mais aussi pour la réalisation des objectifs qu'elle prétend poursuivre sur la scène internationale.

Comme le souligne Nicole Gnesotto, aujourd'hui, la question n'est plus celle de la cohérence des instruments de gestion de crises (instruments civils et militaires) mais celle de « *la cohérence globale des moyens d'action de l'Union : entre sécurité intérieure et extérieure, entre gestion des crises et lutte contre les réseaux terroristes, entre les politiques d'aide au développement et l'objectif de sécurité, entre les objectifs et les moyens de la Commission et ceux du Conseil* ». Pour l'heure, les dernières évolutions institutionnelles ne semblent pourtant pas aller dans le sens d'une plus grande harmonisation entre civils et militaires. La nature de la cellule civilo-militaire finalement mise en place fin 2004 est en effet en grande partie décevante. Cette cellule a été institutionnellement rattachée à l'EMUE⁴⁰⁸. Elle sera dirigée par un militaire, dont le premier adjoint sera un civil. Selon un officier, « *c'est parce que les militaires ont pour métier de planifier que l'on a choisi de situer cet organe au sein de l'EMUE* »⁴⁰⁹. Le résultat final⁴¹⁰ est une cellule composée de 69 personnes, dont la plupart ont une double casquette (en ce sens qu'ils conservent les fonctions qu'ils occupent soit à l'EMUE, soit à la DG E)⁴¹¹. Cette composition reflète bien les missions qui ont été confiées à la cellule, qui se réduisent largement à coordonner le civil et le militaire quasi-exclusivement dans le cadre du deuxième pilier, en d'autres termes, à coordonner les activités de police et les

⁴⁰⁷ Johnston Alistair, « Thinking about Strategic culture », *International Security*, Volume 19, n°4, printemps 1995 ; Katzenstein Peter, *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.

⁴⁰⁸ Il a été question un temps qu'elle soit rattaché à la DG IX du Secrétariat général du Conseil.

⁴⁰⁹ Entretien, janvier 2005.

⁴¹⁰ En réalité, la nature de cette cellule apparaît comme le fruit des négociations intervenues entre la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les Britanniques semblent avoir vu dans cette cellule de planification un succédané du Centre d'opération que le groupe des Quatre (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg) avait échoué à faire adopter à Tervuren. Les Britanniques ont déployé des efforts pour « civilianiser » la cellule.

⁴¹¹ Une dizaine de personnes ont été cependant affectées à temps plein auprès de la cellule).

opérations militaire. Cette cellule ne fait donc que s'inscrire dans le cadre du concept global de la gestion de crise tel que défini à Helsinki, Cologne et Feira, et non pas dans le concept de gestion multifonctionnelle des crises, tel que défini par la Stratégie de sécurité. Cette cellule est davantage le résultat de l'échec de Tervuren^{412*} que la première étape d'une coordination entre piliers. Le terme civilo-militaire renvoie ici au mieux à une simple coordination des fonctions opérationnelles (ou à la gestion d'opérations intégrées), au pire à l'intégration formelle du référentiel civil afin de satisfaire les partenaires Britanniques et distinguer cet organe du SHAPE. C'est ainsi que l'une des premières tâches de la cellule sera de coordonner les actions des 400 gendarmes et policiers déployés dans le cadre de l'opération Althéa et celles mises en œuvre dans le cadre de la MPUE dont la mission se poursuit parallèlement.

A terme, c'est sans doute au futur Service d'action extérieure⁴¹³ qu'il appartiendra de faire évoluer la coordination entre piliers, grâce au regroupement des services du Secrétariat général et de la DG Relations extérieures de la Commission.

Conclusion

Comme le souligne Anand Menon, « *la France a, de manière traditionnelle, nourri l'ambition d'exercer un rôle prééminent au sein de l'Union pour façonner les avancées de l'intégration européenne, conçue de façon implicite comme un processus fondé sur la prédominance des Etats* »⁴¹⁴. Il apparaît que les militaires français en poste au sein des institutions européennes conçoivent fréquemment la dynamique institutionnelle comme le moteur de l'intégration en matière de défense⁴¹⁵. A cet égard, le recours aux approches fonctionnalistes apparaît pertinent pour décrire la façon dont est conçue la PESD par la plupart des militaires en poste. En effet, la plupart des militaires rencontrés à Bruxelles considèrent que le secteur de la défense peut être à l'origine d'un processus de « *spill over* » au sein l'UE : à leurs yeux, non seulement la PESD est un secteur beaucoup plus

⁴¹² Il semble que l'on s'achemine finalement vers la mise en place d'un Centre d'opération qui ne fonctionnera pas de manière permanente mais sera seulement activé en cas d'opération militaire, civile ou civilo-militaire. Est également évoquée la possibilité de créer une petite cellule européenne au SHAPE, chargée de gérer et de préparer les relations dans le cadre des accords de Berlin plus. Un officier de liaison de l'OTAN devrait également être envoyé auprès de l'UE.

⁴¹³ Toutes les fonctions opérationnelles actuellement remplies par le Secrétariat passeraient alors sous l'autorité du futur Ministre des Affaires étrangères. Le Secrétariat général du Conseil conserverait la charge de gérer les affaires administratives.

⁴¹⁴ Anand Menon, « L'administration française à Bruxelles », *Revue française de science politique*, volume 51, n°5, octobre 2001, pp. 763-786.

⁴¹⁵ Voir Gilles Andréani, « Why Institutions Matter », *Survival*, volume 42, été 2000.

avancé que d'autres – ainsi qu'en témoigne aussi bien la rapidité des progrès accomplis que les avancées consacrées en la matière par le projet de Traité constitutionnel – mais aussi plus fondamentalement est un secteur susceptible d'engendrer une intégration accrue, bien que cette intégration se situe en large partie en dehors des domaines communautarisés. La PESD est conçue comme un processus intergouvernemental par essence, mais pourtant de nature à aboutir à l'affirmation de l'Union européenne comme acteur à part entière des relations internationales. On ne saurait à proprement parler d'illustration du modèle classique développé par Ernst Haas⁴¹⁶, selon lequel le contrôle politique de l'Etat sera à terme remplacé par une nouvelle communauté politique dans laquelle les valeurs et les intérêts et les valeurs des différentes entités nationales seraient redéfinis en termes communautaires. La collaboration technique mais aussi – et surtout – politique – en matière de défense engendra selon les militaires en poste à Bruxelles le développement de collaborations dans d'autres secteurs, particulièrement dans le domaine de la PESC. Cependant, l'affirmation de nouvelles institutions, au premier rang desquels le Secrétariat général du Conseil et les organes qui lui sont affiliés tels l'EMUE, situerait désormais la représentation et la conjugaison des différentes identités nationales non pas dans un cadre communautaire mais dans un cadre « *intergouvernemental bruxellisé* », c'est-à-dire un cadre dans lequel les intérêts et les valeurs des Etats sont synthétisés de manière à représenter l'intérêt commun de l'UE. C'est ainsi que le domaine de la PESD, soit le domaine des *high politics* est perçu comme de nature à générer des processus d'intégration au même titre que le secteur des *low politics*. Les processus d'intégration par le bas dont témoigne la pratique du métier militaire dans le cadre de l'UE pourrait ainsi contribuer à ce qu'Anna Ojanen qualifie de phénomène de « *Low-Politicisation* » par la sécurité et la défense⁴¹⁷. En d'autres termes, les principes, non pas véritablement communautaires, mais communautarisés en viendraient à supplanter les principes purement nationaux. Le domaine de la défense apparaît ainsi comme un domaine fonctionnel, au même titre que d'autres. Le Secrétariat général du Conseil – à terme les services rattachés au futur Ministre des Affaires étrangères de l'UE – préfigurent l'institution centrale supranationale capable d'intégrer les domaines relevant de la *high politics* que les Etats-membres considèrent comme le cœur même de leur souveraineté nationale. La fonction de Vice-Président de la Commission appelée à être dévolue au futur Ministre des Affaires étrangère pourrait même recéler un certain potentiel de

⁴¹⁶ Haas Ernst B., *The Uniting of Europe : Political, Social and economic Forces 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1958; Haas Ernst B., "Does Constructivism Subsume Neofunctionalism?", in Thomas Christiansen, Knud Eric Jorgensen et Anje Wiener, *The Social Construction of Europe*, Londres, Sage, 2001.

⁴¹⁷ Ojanen Hanna, *Theory at a Loss? EU-NATO Fusion and the "Low Politicisation" of Security and Defence in European Integration*, Communication présentée lors de la 43ème Conférence de l'International Studies Association, Nouvelle Orléans, Etats-Unis, mars 2002.

communautarisation de la PESD, tout comme l'Agence européenne de défense. En conclusion, aux yeux des militaires en poste à Bruxelles, les dynamiques propres à la sécurité et à la défense peuvent avoir un « *effet d'entraînement* » et non pas de frein sur le processus d'intégration dans son ensemble⁴¹⁸.

L'approche fonctionnaliste dont les militaires en poste à Bruxelles apparaissent les tenants se révèle néanmoins insuffisante pour caractériser les processus décrits dans cette partie de l'étude. En réalité, l'étude des processus de socialisation des militaires au sein de l'UE permet de mettre en évidence de nouveaux liens entre la PESD et ses interactions avec la structure institutionnelle de l'UE en constante évolution. Les travaux constructivistes relatifs à l'eupéanisation permettent de décrire les processus par lesquels la mise en œuvre de la PESD par cette catégorie de fonctionnaires que sont les militaires rapproche cette politique spécifique des normes, des politiques et des pratiques propres à la Communauté européenne sans pour autant que cette politique ne devienne supranationale. On pourrait en conséquence s'attendre à ce que le phénomène décrit par Michael E. Smith se vérifie pour la PESD, c'est-à-dire que les coutumes et les procédures de coopération politique de la PESD « *s'institutionnalisent* dans un corpus identifiable de normes et de valeurs européennes, entraînant finalement des changements d'attitudes et de préférences chez les Etats-membres »⁴¹⁹ ou plus exactement dans le cas du présent objet d'étude, chez les agents en charge de contribuer à la mise en œuvre de cette politique. Il apparaît en conséquence que le système institutionnel européen doit être considéré comme une unité d'analyse en tant que telle. C'est à cet égard que le concept de « *bruxellisation* », processus favorisé par le renforcement régulier des organes de décision non communautaire mais basés à Bruxelles, apparaît particulièrement utile afin de saisir les liens entre acteurs et institutions⁴²⁰. La mise en place à Bruxelles d'organes à vocation militaire, liés à la PESD, « *pourrait renforcer la coopération dans ce domaine, dans un processus qui ne serait pas forcément restreint au fur et à mesure au plus petit dénominateur commun nécessaire à un accord intergouvernemental* »⁴²¹. Une approche constructiviste, s'intéressant aux dynamiques de la PESD du point de vue des acteurs chargés de sa mise en œuvre apparaît en conséquence extrêmement prometteuse, dans la mesure où

⁴¹⁸ Certains auteurs développent une conception similaire. Voir par exemple Howorth Jolyon, « European Defense and the Changing Politics of the European Union : Hanging Together or Hanging Separately ? », *Journal of Common Market Studies*, volume 39, n°4, 2001.

⁴¹⁹ Smith Michael E, *The Europeanization of European Political Cooperation*, Berkeley (Ca), Center for European Studies, 1996.

⁴²⁰ Voir Allen David, « Who Speaks for Europe ? The Search for an Effective and Coherent External Policy », in John Peterson, Helene Sjursen, *A Common Foreign Policy for Europe?*, Londres, Routledge, 1998.

⁴²¹ White Brian, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, hiver 2002-2003, pp. 89-97.

elle permet de saisir « les règles et les normes non écrites [qui] constituent le cadre commun de comportement approprié. (...) Les Etats peuvent avoir le contrôle formel de la décision, mais les processus de socialisation et les dynamiques institutionnelles sont à l'origine d'un certain nombre de décisions significatives »⁴²².

La socialisation opérationnelle : les expériences multinationales européennes

“ Les armées vivent l'Europe quand elles l'expérimentent sur le terrain. C'est le fait de se frotter à d'autres cultures et à d'autres manières de faire, bref l'expérience au concret, qui crée un sentiment d'appartenance européen ”. Cet avis exprimé par un officier de l'EMUE est partagé par la quasi-totalité des personnes rencontrées, qu'elles soient ou non en poste auprès des institutions de l'UE. Ainsi, tout en plaidant pour l'amélioration de l'enseignement des questions européennes au cours des diverses formations, tous s'accordent pour considérer que la culture européenne s'acquière davantage sur le terrain. Il convient en effet de saisir les processus de socialisation opérationnelle, soit la façon dont la participation à des expériences opérationnelles favorise l'intégration des normes européennes et plus encore l'adhésion à celles-ci. Les expériences opérationnelles considérées ici sont de plusieurs types :

- les échanges et les collaborations entre les unités des différentes armées européennes dans le cadre des expériences multinationales européenne de type Eurofor, Euromarfor et Eurocorps ;
- les expériences opérationnelles dans le cadre des opérations PESD. A cet égard, il convient de distinguer les expériences opérationnelles en amont, permettant se familiariser avec les normes et procédures européennes lors du montage des opérations PESD ; les expériences opérationnelles en aval résultant de la participation sur le terrain aux opérations PESD.

Eurocorps, Eurofor et Euromarfor

C'est en grande partie sous l'angle de la tendance à la multinationalisation des forces armées, qualifiées de post-modernes ou de post-nationales, que l'émergence d'une défense européenne a jusqu'ici été appréhendée⁴²³ Un certain

⁴²² Jorgensen Knud Eric, « Poco : The Diplomatic Republic of Europe », in K.E. Jorgensen, *Reflective Approaches to European Governance*, Basingstoke, Macmillan, 1997.

⁴²³ C'est notamment le cas des travaux de Paul Klein, *Armed Forces and Multinationality. Experiences from multinational Collaborations in Europe*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2000 ; Paul Klein, « Vers

nombre de travaux ont mis en évidence le rôle joué par les expériences multinationales européennes de type Eurocorps, Eurofor et Euromarfor dans la diffusion des sentiments pro-européens. C'est notamment la conclusion de Jean-Yves Haine, dans son étude consacrée à l'Eurocorps⁴²⁴. Pour Christophe Pajon également, la multinationalité est un laboratoire et un mécanisme d'europanisation de la défense. « *Il est évident que ces nouvelles instances de coopération militaires européennes seront un laboratoire de production de nouvelles normes techniques, et peut-être d'un processus de transnationalisation des valeurs* »⁴²⁵. Frédéric Mérand explique que « *l'expérience multinationale concrète devient le facteur discriminant entre pro et anti-Europe. La participation à une structure européenne (ou binationale) semble infléchir les positions des acteurs qui s'expriment (...) Les officiers qui se font beaucoup plus critiques n'ont pas, le plus souvent, participé à de telles expériences multinationales* »⁴²⁶.

Un certain nombre d'officiers ayant participé à l'une de ces expériences (deux ont été affectés auprès de l'Eurocorps, deux auprès de l'Eurofor) confirment ces analyses, s'accordant pour reconnaître que les expériences multinationales de type Eurocorps, Eurofor et Euromarfor ont un impact positif sur les sentiments d'adhésion à la construction européenne des personnels y ayant participé. Certains reconnaissant à ces forces multinationales européennes des vertus pédagogiques, notamment parce qu'elles ont permis de mettre en évidence les lacunes françaises en matière de multinationalisation.

Il apparaît cependant que ces personnes tout comme l'ensemble des autres personnes interrogées soulignent également – et cela de manière appuyée :

- la portée limitée de ces entreprises ;
- leur déconnexion actuelle de la PESD.

En effet, alors qu'il était initialement prévu que la Force de réaction rapide européenne intègre les forces relevant antérieurement de l'UEO⁴²⁷,

des armées post-nationales », in Bernard Boëne et Christopher Dandeker, *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.

⁴²⁴ Haine J.-Y., *L'Eurocorps et les identités européennes de défense*, op. cit.

⁴²⁵ Pajon C., *art. cit.*, p. 160.

⁴²⁶ Mérand F., *art. cit.*, pp. 179-180.

⁴²⁷ Il était ainsi prévu, à l'issue du Conseil européen de Nice, que la brigade franco-allemande, composante intégrante de l'Eurocorps, soit muée en une force de réaction rapide, que l'Euroforce soit transformée en une force de réaction légère déployable avec un très faible préavis et l'Euromarfor en un état-major de composante maritime permanente embarquable. Était également envisagée la mise sur pied d'un état-major européen projetable de composante aérienne, sous l'impulsion du Groupe aérien européen. Voir Dumoulin André, « La force de réaction rapide européenne et son articulation avec l'OTAN », in Klein Jean, Buffetot Patrice et Vilboux Nicole, *Vers une politique européenne de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, Paris, 2003, pp. 279-296.

aucune mesure concrète n'a depuis été adoptée en ce sens. L'Eurocorps n'a pas de liens organique avec l'UE, même s'il figure dans le catalogue de forces : ses liens essentiels sont avec l'OTAN. Cependant, grâce à l'adoption du concept de coopération structurée inscrit dans le projet de Traité constitutionnel, un lien plus étroit devrait pouvoir à terme être institué entre ces initiatives multilatérales et la PESD. Ces forces ont en outre été associées aux opérations PESD menées dans les Balkans, notamment lors de l'*Opération Concordia* pour laquelle l'Eurofor a été mobilisée. Pour autant, ces forces multinationales européennes ne jouissent pas globalement d'une image très positive auprès des personnes rencontrées. Ces structures sont perçues comme de simples juxtapositions de forces placées sous un commandement commun chargé d'assurer leur interface, mais en aucun cas comme de véritables forces intégrées. Certains jugent même que ces laboratoires n'ont pas été un moteur pour l'UE, mais uniquement un affichage politique et symbolique, d'autant plus que ces forces s'appuient sur des procédures OTAN sans pour autant promouvoir un concept européen. Certains ayant participé aux exercices Eole et Trident d'Or de l'Eurofor et de l'Euromarfor considèrent ainsi que ces structures favorisent essentiellement la diffusion de normes otaniennes. « *Les euroforces aussi bien que la brigade franco-allemande et l'Eurocorps ne sont que des scories de l'Histoire* »⁴²⁸. Selon certains, ces outils ont été massivement rejetés par les armées d'origine, au nom de l'efficacité militaire. Ils sont apparus comme des « *gadgets politiques* » aux yeux de la plupart des militaires, qui en conséquence ne les ont développées qu'*a minima*. D'autres soulignent que seule la France met en avant ces structures, car elle en a été le moteur, en oubliant qu'il existe d'autres coopérations de ce type, comme par exemple le corps germano-néerlandais. Un Commissaire de la Marine, stagiaire au CID, explique avoir participé à l'Euromarfor : « *c'est un véritable imbroglio car il n'y a aucun accord entre les forces européennes et les forces extérieures. Le principe fonctionne lorsqu'on reste dans le cadre des euroforces, mais se complique dès qu'elles vont à l'étranger : les pays étrangers accueillent les bateaux français, mais sous la bannière européenne. Ces pays tiers considèrent comme anormal de s'associer à une force européenne : pour eux, l'Europe n'existe pas, ils ne voient que les Nations derrière* »⁴²⁹.

L'Eurocorps jouit cependant d'une certaine considération. « *Malgré de nombreux avatars, l'Eurocorps a permis la prise en compte de la nécessité de coopérer avec les partenaires européens. Les militaires français ayant participé à l'expérience ont commencé à comprendre que l'efficacité dans le domaine de la gestion de crise n'est pas le seul critère, mais que la communication interculturelle est aspect essentiel* »⁴³⁰. Cependant, la structure de l'Eurocorps est apparue beaucoup trop lourde, notamment parce que le niveau

⁴²⁸ Entretien avec un officier de la RMF, Bruxelles, mars 2004.

⁴²⁹ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴³⁰ Entretien avec un officier-stagiaire du CID, Ecole Militaire, Paris, mars 2004.

politico-militaire s'est révélé beaucoup trop complexe. « L'Eurocorps est une tête énorme sans rien en dessous. En dehors de la brigade franco-allemande, il n'y a pas d'unités constituées. L'Eurocorps est par ailleurs un véritable laboratoire des difficultés de collaborations multinationales (problèmes des différents horaires de travail, rôle des syndicats militaires allemands, différences de salaires, ...). Cependant, il faut reconnaître qu'en 2000, lorsque l'état-major de l'Eurocorps a pris la tête de la K-For, on a pu constater qu'il s'intégrait beaucoup plus rapidement que les autres corps d'armée qui ne travaillaient pas en multinational. En Afghanistan également, l'état-major du Corps européen s'est révélé immédiatement opérationnel »⁴³¹. Pour un colonel en poste au CFAT, ayant servi au sein du Corps européen et de la brigade franco-allemande, « avant l'Eurocorps, la France n'avait aucune habitude de travailler en multinational, à la différence des autres pays. Les officiers (lieutenants-colonels) qui ont été rédacteurs au sein de l'Eurocorps ont appris mieux que les autres la culture du travail multinational »⁴³².

La structure la moins considérée est indéniablement l'Eurofor, dont le seul intérêt serait, de l'avis de beaucoup, de disposer d'un état-major situé à Florence : seuls les charmes de la ville peuvent exercer une quelconque attractivité car le statut des personnels affectés n'est pas intéressant. La nation-hôte est également accusée de n'avoir pas favorisé la crédibilité de la force. La participation de l'Eurofor à l'Opération Concordia n'a pas contribué à améliorer cette image assez peu reluisante. De l'avis d'un officier supérieur en poste à Bruxelles, « Eurofor et Euromarfor ne sont que de petites unités, sans grande influence. Ce ne sont que de minuscules laboratoires. En revanche, l'Eurocorps, particulièrement en son sein la Brigade franco-allemande, a beaucoup contribué à diffuser une culture européenne ».

Il semble en réalité que ce soit la participation à une expérience multinationale en général, y compris à des opérations menées dans le cadre de l'OTAN qui se révèle favorable au développement de sentiments pro-européens et non pas spécifiquement les expériences multinationales européennes, telles l'Eurocorps, l'Eurofor et l'Euromarfor. Ce constat va dans le sens de celui réalisée par K. Haltiner⁴³³ dans son étude sur l'officier européen : selon les résultats de l'enquête ERGOMAS menées au début des années 1990 et citée à l'appui de ses travaux, il ressort que les sentiments exclusivement patriotiques s'atténuent avec les expériences multinationales. Comme le souligne un officier, ce qui a réellement contribué à ancrer une culture multinationale au sein du Ministère de la Défense est la réunification en 1992 des deux armées (FAR et corps de bataille), puisque depuis les élites militaires ne sont plus les seules à accéder aux opérations extérieures

⁴³¹ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre (1), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁴³² Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre (2), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁴³³ Haltiner K., "Is there a Common European Defense Identity? The View of Officers of Eight European Countries", *Current Sociology*, 42(3), 1994, pp. 71-85.

multinationales. Les premiers engagements français menés dans le cadre de la FORPRONU ont davantage contribué à familiariser les forces françaises à l'idée de multinationalité, particulièrement européenne, que les euroforces.

Les opérations PESD

Deux opérations militaires ont jusqu'ici été menées de la cadre de la PESD, l'Opération *Concordia*, menée en dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine du 31 mars au 15 décembre 2003 et l'Opération *Artémis*, menée dans la province d'Ituri en RDC entre juin et septembre 2003. Le concept de gestion civile des crises a été expérimenté pour la première fois avec le lancement le 1^{er} janvier 2003 d'une première mission de police, la MPUE (Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine). Une deuxième mission de police, l'Opération *Proxima*, a été lancée en Macédoine dans la continuité de l'action militaire menée dans le cadre de l'Opération *Concordia*. L'ensemble des militaires rencontrés s'accordent pour considérer que les opérations PESD sont essentielles au développement d'une culture européenne :

- tout d'abord parce qu'elles permettent de crédibiliser la PESD aussi bien au sein de l'UE que dans les centres de décision français, à commencer par le Quai d'Orsay et le Ministère de la défense ;
- ensuite parce qu'elles sont susceptibles de permettre l'émergence d'une culture tactique proprement européenne qui parce qu'elle porte en germe à la fois des marges de manœuvre élargies sur le terrain et parce qu'elle est fondée sur l'intégration des opérations civiles et militaires, pourrait se révéler particulièrement attractive pour les militaires français.

Un facteur de crédibilisation de la PESD

L'intérêt des opérations *Concordia* et *Artémis* est d'avoir chacune utilisé l'un des deux formats d'engagement des forces de l'UE. Il est intéressant de constater que le format d'engagement choisi joue précisément sur la visibilité des opérations menées par l'UE :

- l'Opération *Concordia* a ainsi constitué une mise en œuvre de l'accord « *Berlin plus* ». Cette opération s'est en effet inscrite dans le cadre de la coopération avec l'OTAN, en recourant aux moyens et capacités collectifs de cette organisation. L'état-major de l'opération a été constitué au Haut Commandement allié en

Europe (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe* – SHAPE). La force européenne déployée sur le terrain a été commandée par le Général français Maral tandis que la France a été désignée comme nation-cadre pour le quartier général de la force à Skopje⁴³⁴. De l'avis des militaires interrogés, l'intérêt premier de l'Opération Concordia est surtout d'avoir permis de tester les mécanismes de coopération avec l'OTAN. De l'avis des officiers en poste à Bruxelles comme de celui des officiers de l'EMA, la pertinence de ces mécanismes est sujette à caution. L'opacité créée par la chaîne de commandement otanienne a été vivement critiquée par les officiers ayant participé à l'Opération, y compris les plus hauts responsables participant au commandement. C'est ainsi que l'Opération Concordia est le plus souvent citée à l'appui des critiques adressés aux « *accords de Berlin plus* » ;

- l'Opération Artémis a permis d'expérimenter un mode d'action autonome. En réalité, il apparaît que c'est presque systématiquement l'Opération Artémis qui est citée aussi bien par les militaires en poste à Bruxelles que par les officiers supérieurs rencontrés au sein de l'EMA (Division internationale et CPCO) comme ayant favorisé la crédibilisation de la PESD.

Ce constat pourrait laisser penser qu'aux yeux des militaires, une opération européenne n'acquiert une véritable visibilité que lorsqu'elle est menée sans recourir aux moyens de l'OTAN. En réalité, si la participation française a été importante dans l'Opération Concordia, elle s'est révélée absolument majeure dans l'Opération Artémis. Comme le reconnaissent la plupart des militaires rencontrés, l'Opération Artémis est une « *vraie-fausse opération européenne* » : il s'agit d'une intervention française qui a été européanisée. Il n'est donc pas étonnant que cette opération soit l'objet de nombreux commentaires parmi les militaires français⁴³⁵.

Le rappel de quelques éléments de contexte est utile pour saisir le sens des analyses formulées par les militaires rencontrés à propos de cette opération. Au début du mois de mai 2004, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan pour mettre un terme aux atrocités commises à l'encontre des populations civiles en Ituri, la France envisageait d'intervenir en RDC, à la tête d'une coalition internationale. L'opération initiale,

⁴³⁴ Environ 450 hommes ont été déployés sur le terrain.

⁴³⁵ Il serait intéressant de mener une enquête auprès des militaires des autres Etats-membres, afin de mesurer s'ils accordent une importance comparable à cette opération. Les enquêtes menées par le CEMISS et le SOVI permettront peut-être d'avoir quelques éléments de réponse.

désignée sous le nom de code « *Mamba* », a finalement été proposée par la diplomatie française aux autres partenaires européens et s'est inscrite dans le cadre de la PESD. Le 5 juin 2003, le Conseil de l'UE a adopté l'action commune portant sur une opération de l'Union en RDC et le 12 juin, a pris la décision de lancer effectivement cette opération. Avec le lancement de l'*Opération Artémis*, pour la première fois l'UE n'est pas intervenue dans son environnement immédiat. La France a joué un rôle central dans la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Elle a de nouveau assumé la fonction de nation-cadre. Cependant, la signification de cette charge est dans ce cas beaucoup plus large que dans celui de l'*Opération Concordia*. Tout d'abord, parce que conformément à l'action commune du 12 juin, le commandant de l'Opération, le Général Neveux, a été chargé d'établir l'état-major de niveau stratégique (OHQ - Operational Headquarters) depuis le Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO) du Ministère de la Défense français. Dans les faits, l'OHQ de l'*Opération Artémis* a ainsi été installé dans la cour de l'état-major de l'armée de terre à Paris et a bénéficié des travaux précédemment conduits par le CPCO pour l'*Opération Mamba*. Constitué d'un noyau d'officiers du CPCO, cet état-major d'opération a été rejoint par des officiers des autres Etats-membres ainsi que par des officiers de liaison de l'Etat-major de l'Union européenne⁴³⁶. Ensuite, parce que c'est également la France qui a assuré le commandement de la force sur le terrain. Ainsi, un état-major de théâtre (*Force Headquarters*), placé sous le commandement du Général français Thonier, a-t-il été installé à Entebbe (Ouganda), tandis qu'un poste avancé était installé à Bunia même. Composée d'environ 1800 soldats, la force déployée sur le terrain comprenait majoritairement des troupes françaises⁴³⁷.

Pour la plupart des militaires interrogés aussi bien à Bruxelles qu'à Paris, les enseignements de cette opération sont extrêmement positifs :

- tout d'abord, parce qu'il s'est avéré qu'il existait une alternative crédible aux accords de « *Berlin Plus* » : « *Artémis a permis de démontrer que pour que les décisions soient prises rapidement, il vaut mieux agir sur un mode autonome* »⁴³⁸ ;

⁴³⁶ Parmi les 80 officiers le composant, 40% étaient issus d'une dizaine d'autres Etats-membres de l'UE (Ministère des Affaires étrangères/Ministère de défense, 2003)

⁴³⁷ La Grande-Bretagne a pour sa part envoyé un détachement du génie, des moyens de transports et une participation à l'état-major de la force. La Belgique a mis à disposition de la force des avions de transport C-130 ainsi qu'une équipe médicale. Enfin, des éléments des forces spéciales suédoises ont également participé aux opérations sur le terrain. Les autres Etats européens (notamment l'Allemagne) ainsi que des Etats non-européens (Canada, Brésil, Afrique du Sud) ont par ailleurs apporté un soutien logistique et aérien à la force.

⁴³⁸ Entretien avec un officier de l'EMUE, Bruxelles, mars 2004.

- ensuite, parce que l'on a réussi à passer d'un contrôle politique français (dans le cadre de l'*Opération Mamba*) à un cadre européen. A été validé le principe de "nation-pilote" (*lead nation*), puis de "nation-cadre" (*framework nation*)⁴³⁹.

- le lancement d'opérations dans le cadre de la PESD a également contribué à un changement de perspective chez les militaires : la présence de forces spéciales suédoises en Ituri a démontré que les missions de Petersberg pouvait se rapprocher de la haute intensité.

- enfin, parce que cette opération a permis à la France de régler trois différends doctrinaux. Le premier l'opposait à l'Allemagne qui estimait que l'UE ne pouvait pas faire de réaction rapide. Or, l'UE a démontré ses capacités en la matière. Le deuxième différend doctrinal opposait également la France à l'Allemagne, qui excluait toute intervention de l'UE en dehors de l'espace stratégique européen. Le troisième opposait la France à la Grande-Bretagne, qui estimait que l'UE devait se cantonner à la basse intensité (missions humanitaires) des Missions de Petersberg, alors que l'OTAN devait se charger des missions de plus haute intensité. L'*Opération Artémis* s'est déroulée dans un environnement à haut risque, où il s'est avéré nécessaire de livrer des combats.

Considérée sous ces angles, l'*Opération Artémis* a incontestablement contribué à crédibiliser la PESD aux yeux des militaires français. Au sein de l'EMA (Division des Relations internationales et CPCO), la plupart des personnes interrogées avouent avoir initialement vu d'un œil défavorable l'inscription dans un cadre européen d'une opération en Afrique, menée qui plus est dans l'un des environnements le plus instable qui soit sur le continent. Certains à Bruxelles expliquent également avoir senti, non pas au sein du commandement, mais chez les officiers d'état-major de base, le sentiment que la France bradait ses intérêts en européanisant sa politique. A l'EMA, la plupart des personnes confirment en effet qu'initialement, les troupes françaises sont parties en Ituri à leur corps défendant car cette région est perçue comme un guet pied militaire aussi bien que politique. L'implication de l'UE était perçue à ce stade par beaucoup comme source de complexité et d'opacité décisionnelle. Pourtant, la façon dont s'est déroulée l'opération a permis de réhabiliter l'image *a priori* négative des centres et des procédures de décision européens : les plus réticents ont été convaincus par le bon fonctionnement des structures de l'UE. Considérées depuis Paris, « *la façon de travailler de l'UE n'est pas forcément très cohérente, mais se révèle efficace en raison de sa souplesse : l'OTAN travaille de manière plus*

⁴³⁹ Le concept de nation-pilote désigne les capacités d'initiative d'un Etat sur la scène internationale et sa capacité à prendre la tête d'une coalition. Le concept de nation-cadre désigne un Etat prenant la tête d'une opération au sein d'une organisation internationale.

cadrée, mais beaucoup plus lentement »⁴⁴⁰. L'Opération Artémis a ainsi été vécue comme un tournant en ce qu'elle a permis d'expérimenter des procédures jusqu'ici uniquement connues de manière théorique. L'EMA a été amené à suivre les instructions du COPS, puis à lui rendre compte (avant de rendre compte au Ministère français des Affaires étrangères). Deux grandes leçons ont été tirées d'Artémis :

- une leçon politique : tout ce qui était difficile à négocier a pu être surmonté grâce à la volonté politique des Etats-membres, la France ayant par exemple réussi à convaincre l'Allemagne de soutenir l'opération ;
- une leçon militaire : *« au moins trois ans ont été gagnés sur l'apprentissage de la conduite des opérations dans le cadre de l'UE. Cette opération a créé une culture et des références communes. Cette expérience a permis l'apprentissage d'un nouveau langage, de nouvelles normes, de nouvelles structures et procédures »*⁴⁴¹.

La crédibilité acquise par l'UE est également due au fait que le recours à la force a été autorisé lors des opérations militaires menées sous son égide. Les militaires interrogés font en effet état de manière récurrente du malaise créé par les conditions de déploiement sous la bannière de l'ONU, le drame de Srebrenica auquel les militaires français ont dû assister sans réagir constituant un véritable repoussoir. A la différence de l'ONU, l'UE a jusqu'ici toujours donné les moyens d'action légaux à sa force d'intervention. La plupart des militaires jugent que cet élément sera à terme très porteur. La question va en effet bien au-delà de l'inscription des opérations dans le cadre du Chapitre VII : désormais, le Conseil de sécurité tend à recourir de plus en plus à ce chapitre et la valeur ajoutée de l'UE ne réside donc pas dans le fait de déployer des troupes dans ce cadre⁴⁴². Ce sont les termes de la résolution et plus encore les règles d'engagement définies par le COPS qui ont grandement contribué au succès de la mission. L'UE apparaît à cet égard plus efficace aux yeux des militaires interrogés que l'ONU qui a de nouveau donné par la suite un mandat trop ambitieux à la MONUC II.

Pourtant, tout en reconnaissant ces éléments positifs, nombreux sont ceux qui soulignent, particulièrement au sein du Ministère de la défense, que les conditions particulières dans lesquelles a été décidée, puis menée cette

⁴⁴⁰ Entretien avec un officier de l'EMA, Ministère de la défense, Paris, mai 2004.

⁴⁴¹ Entretien avec un officier de l'EMA, Ministère de la Défense, Paris, mai 2004.

⁴⁴² Le mandat de l'opération Artémis reprend d'ailleurs les termes de la résolution 1484, le Conseil de Sécurité de l'ONU, qui le 30 mai 2003, a autorisé le déploiement, jusqu'au 1^{er} septembre 2003, d'une force multinationale intérimaire, destinée à contribuer au rétablissement des conditions de sécurité et à l'amélioration de la situation humanitaire dans la ville de Bunia, dans l'attente du renforcement du mandat et des effectifs de la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies en RD du Congo). Le mandat prévu par cette résolution onusienne relevait du Chapitre VII.

opération sont en grande partie à l'origine de son succès. En réalité, toute la planification de l'opération a été réalisée pour l'opération franco-française *Mamba*, donc dans un cadre national. L'UE européenne a pris ensuite le relais. « *L'Histoire retiendra que l'UE a démontré ses capacités à planifier rapidement une opération de manière autonome. Cela est vrai en partie mais on ne peut ignorer tout le travail réalisé en France pendant un mois, avant que les quinze Etats-membres de l'UE ne décident d'intervenir* »⁴⁴³. D'un point de vue technique, sont également mises en avant les lacunes de l'UE en matière de capacités de transport aérien tactique et stratégique, alors même que c'est ce sont précisément ces capacités qui font défaut à la France⁴⁴⁴. La mise en commun des moyens de transport n'apparaît que potentielle car les procédures en ce domaine ne semblent pas suffisamment rodées. Généralement, on craint à Paris qu'à l'avenir le processus de génération de force demeure long et difficile. D'autres soulignent que la France a payé le prix financier du succès de l'*Opération Artémis*, en supportant la majorité des coûts liés à cette opération. En effet, la partie des dépenses éligibles aux coûts communs s'est révélée très faible. Cette intervention n'aurait pas coûté beaucoup plus cher si elle avait été menée dans un cadre national.

Il est néanmoins intéressant de constater que ces réserves d'ordre technique n'entament en rien l'enthousiasme suscité par le cadre de la PESD. En réalité, là encore, l'immense majorité des personnes rencontrés à Bruxelles comme à l'EMA jugent que ce n'est pas dans les apports technico-militaires ou financiers – quasi nuls dans le cas de l'*Opération Artémis* – que réside l'intérêt de l'eupéanisation ; l'apport majeur de la PESD est la légitimité que confère le drapeau européen aux actions de gestion de crise. C'est au niveau politique que le cadre de la PESD offre à la France un surcroît de crédibilité sur la scène internationale, y compris, dans le cas de l'*Opération Artémis*, dans la région des Grands Lacs où les avatars de l'*Opération Turquoise* rendent difficiles les interventions unilatérales, voire dans un cadre onusien. Les partenaires européens, même s'ils n'ont pas participé de manière significative sur le plan des moyens, ont accepté d'endosser les risques politiques liée à la conduite d'une opération dans un environnement particulièrement hostile : le succès de l'opération était en effet loin d'être acquis au départ. La plupart des militaires rencontrés soulignent ainsi la caution politique fondamentale apportée par l'UE et le poids que le cadre européen permet d'acquérir, notamment pour faire pression sur les belligérants.

⁴⁴³ Entretien avec un officier du CPCO, Ministère de la Défense, Paris, juin 2004.

⁴⁴⁴ La solution finalement retenue pour résoudre ce problème a été de recourir à l'affrètement d'Anto 9 et 4. Les Belges ont mis à disposition quelques rotations d'airbus tandis que les Britanniques ont mis à disposition des moyens de transport tactique. Cette solution s'est révélée extrêmement coûteuse.

Il apparaît donc que le fait d'être partie prenante au processus de planification d'une opération PESD est un facteur favorable à l'eupéanisation : la pratique des procédures européennes, alors que la plupart des militaires avouent en avoir eu antérieurement une perception négative, semble favoriser les processus d'adhésion à la construction européenne. Il convient cependant de ne pas tirer de conclusions trop hâtives sur la base de l'expérience des deux premières opérations militaires de l'UE :

- tout d'abord, parce que les conditions de planification particulières de l'Opération Artémis rendent difficilement généralisable l'idée selon laquelle les militaires français sont séduits par la souplesse et la rapidité des procédures de décision européennes. Il faudra observer les appréciations qu'ils émettent sur une opération qui sera planifiée dès le départ par l'UE ;
- ensuite parce que les objectifs tout comme les moyens des deux premières opérations étaient extrêmement limités.

Il convient à ce propos de souligner que la majorité des stagiaires du CID considèrent l'Opération Artémis comme un « gadget », qui n'est pas une réelle opération de l'UE. « *Il faut être sérieux. 1500 hommes, un énorme PC, c'est cher payé au regard des résultats obtenus. L'Opération Artémis, c'est uniquement de la méthode Coué : nous savons le faire, nous pouvons le faire et nous le faisons. C'est uniquement destiné à montrer que la PESD existe et non pas un instrument contribuant à gérer la crise en RDC* »⁴⁴⁵. Pour un officier de l'armée de terre, « *l'Opération Artémis fait sourire le militaire moyen : c'est une opération française, menée dans un pays de second ordre et sur laquelle on a artificiellement collé une étiquette UE* »⁴⁴⁶. Pour un officier de la Marine, la PESD est en réalité « *un grand mot pour pas grand-chose* ». Il se dit très étonné que « *les cadres militaires de haut niveau à Bruxelles se glorifient d'avoir organisé la projection de 2000 hommes pour Artémis et Concordia. Les officiers en poste à Bruxelles apparaissent comme anesthésiés et en arrivent à s'auto congratuler pour de micro-actions qui n'ont rien de très dimensionnantes. Les moyens mobilisés sont dérisoires au regard des ambitions affichés* »⁴⁴⁷. Un officier de l'Armée de l'Air estime pour sa part que l'Opération Artémis a pu être menée sur un mode autonome, uniquement parce qu'en cette période estivale, les Etats-Unis ont manqué de vigilance. L'Armée de l'Air a cependant joué un rôle majeur dans la conduite de cette opération, fondée en partie sur la mise en place d'un pont aérien. « *Du point de vue opérationnel, cette opération a été une réussite, mais elle ne s'est pas inscrite dans une réelle démarche politique* »⁴⁴⁸. Un autre officier de l'Armée de l'Air estime pour sa part que « *malgré la réussite opérationnelle, rien n'a été validé par les structures européennes dans*

⁴⁴⁵ Entretien avec un officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁴⁶ Entretien avec un stagiaire (3) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁴⁷ Entretien avec un stagiaire (8) officier de la Marine, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁴⁸ Entretien avec un stagiaire (11) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

le cadre de cette opération »⁴⁴⁹. Pour un officier de l'Armée de Terre, « Concordia, 400 hommes pour 13 nations ? C'est une mascarade, on ne peut pas appeler ça une opération militaire. Quant à Artémis, est-ce que la France a besoin des Belges pour empêcher un massacre en Ituri ? »⁴⁵⁰. Seul un officier de l'Armée de terre juge que l'Opération Artémis a constitué un premier pas nécessaire : « Artémis a été un accélérateur, car il s'est agi d'une opération comportant des risques certains. La France a pris toutes les assurances pour qu'en cas d'échec, elle ne soit mise de nouveau sur la sellette. La participation des Britanniques a constitué une assurance de ce point de vue. Dans un domaine aussi sensible que celui de la défense, les choses ne peuvent que se faire lentement »⁴⁵¹.

Le véritable test sera en réalité la façon dont sera perçue l'Opération Althéa, que le Conseil de l'UE a décidé de lancer d'ici décembre 2005. De nombreux espoirs sont d'ailleurs placés dans la relève de la SFOR en Bosnie par les forces européennes : les militaires attendent ainsi de l'Opération Althéa, qui mobilisera près de 7000 hommes, davantage de visibilité pour la PESD.

Vers l'émergence d'une culture tactique européenne ?

Il semble possible de formuler l'hypothèse de la possible émergence d'une culture tactique proprement européenne, qui serait en train de se forger à l'occasion des opérations menées dans le cadre de la PESD et qui aurait deux caractéristiques majeures :

- d'une part, la première caractéristique des opérations PESD est d'inscrire dans un continuum l'action militaire et l'action civile.
- d'autre part, le fonctionnement institutionnel de la PESD est propice à offrir une latitude accrue pour la conduite des opérations sur le terrain. Cette hypothèse intéressante a été formulée par plusieurs militaires qui ont suivi de près le déroulement de l'Opération Artémis depuis Bruxelles. Selon eux, l'Opération Artémis aurait démontré les opportunités offertes aux commandants militaires sur le terrain de disposer d'une plus grande marge de manœuvre. Une fois la mission lancée et le cadre défini, le commandement semble avoir disposé d'une grande latitude d'action sur le théâtre d'opération. Le pouvoir de décider de la modification des objectifs et du terme de l'opération est en effet entre les mains du Conseil, assisté par le SG/HR. La règle de l'unanimité étant nécessaire pour procéder à de telles modifications, il apparaît plus aisé de laisser une

⁴⁴⁹ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁵⁰ Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁵¹ Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

certaine souplesse dans la conduite des opérations sur le terrain. Il se pourrait donc que les opérations militaires menées dans le cadre de la PESD permettent aux chefs militaires de retrouver un espace de manœuvre qui a pu leur faire défaut dans un cadre national, particulièrement en France où les interventions politiques des plus hauts responsables de l'Etat (président de la République, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères) dans la gestion des crises ne sont pas rares. L'obligation d'obtenir l'aval de l'ensemble des Etats membres de l'UE pour toute modification substantielle des termes de référence, notamment des règles d'engagement, limite à l'inverse les ingérences dans la conduite des opérations sur le terrain. Le bon fonctionnement des procédures de contrôle prévues paraît à même de prévenir les éventuels abus dans l'usage de cette latitude nouvelle. Il convient de préciser que tous les militaires rencontrés ne souscrivent pas à cette idée. Certains pensent à l'inverse que l'UE est source de complexité décisionnelle. La liberté d'action dont ont pu jouir sur le terrain les hommes déployés tiendrait davantage à la personnalité du Général Neveux, Commandant de l'opération, qui a laissé une grande marge de manœuvre au commandés par le Général Thonier, commandant de la force. Il en aurait été de même dans un cadre national.

Le concept de groupements tactiques (BG 1500) pourraient selon certains contribuer à la mise en œuvre sur le terrain de cette culture tactique européenne. En effet, en 1999, lors du lancement de la PESD, le conflit en Bosnie-Herzégovine était la référence majeure pour la création d'un headline goal de 60.000 hommes et le formatage des capacités militaires de l'Union. Cinq ans plus tard, à la suite des différentes interventions de l'UE, et particulièrement de l'Opération Artémis, le concept de « *battle-group* » s'est imposé comme une exigence pour l'organisation des capacités européennes. Deux types de missions peuvent désormais en conséquence être remplies par les forces déployées sous la bannière de l'UE : celles impliquant des forces de maintien de la paix, plutôt massives, statiques, permanentes et celles impliquant des forces d'intervention plus rapides et plus mobiles⁴⁵².

Les militaires en poste auprès de l'UE se montrent très convaincus par le concept de groupements tactiques. Le jugement porté au sein du CFAT sur les BG1500 est également en apparence extrêmement positif : « *Il s'agit d'un outil*

⁴⁵² Ces deux types de force peuvent d'ailleurs constituer les deux phases d'une même intervention militaire.

parfaitement adapté aux types de crises actuelles car il s'agit de structures à la fois légères, puissantes, rapides, capable de prendre la crise à son début, c'est-à-dire au moment où l'on a le plus de chance de peser sur les événements. De plus, la structure de commandement européenne (EMUE, PC de théâtre des nations-cadres) paraissent en mesure de gérer cet outil»⁴⁵³. Les officiers rencontrés reconnaissent cependant que ce concept demande à être approfondi car tous les alliés n'ont pas le même niveau de formation, ni le même niveau de capacités. S'il y a davantage d'avenir pour ce type de forces que pour les forces plus lourdes, obligées de s'installer dans la durée, se pose néanmoins le problème de la mixité car seules certaines Nations (France, Grande-Bretagne) sont capables de projeter des forces. En Allemagne, les engagements sont de nature différentes et ne sont pas fondés sur une capacité de réaction immédiate. La restructuration de l'armée allemande va cependant dans ce sens. De même, les PECO s'efforce d'acquérir la culture militaire occidentale. « *Même si le gros des BG1500 est composé des troupes d'un ou deux pays, il faut que toutes les Nations sachent travailler conformément aux procédures de ce concept opérationnel* ». L'entraînement ne doit pas forcément se faire dans le cadre de l'UE, mais aussi à trois ou quatre Nations ou dans le cadre de l'Alliance. Un colonel⁴⁵⁴, affirmant également être enthousiasmé par le concept de BG1500 évoque cependant les différences de cultures militaires existant entre les Français et les autres pays. « *Le concept de groupement tactique peut fonctionner mais il y aura des difficultés d'adaptation. Il n'est pas possible d'introduire de la mixité en dessous du niveau du régiment, voire de la compagnie. Il est impossible d'introduire la multinationalité au niveau des sections car la façon de travailler des différentes armées n'est pas la même. L'usage des concepts lui-même n'est pas le même d'une nation à l'autre : les termes « soutenir », « appuyer » n'ont pas exactement le même sens, y compris si l'on utilise l'anglais. Dès qu'il y a des éléments étrangers, il y a des dangers au niveau tactique. Il peut y avoir de grosses pertes selon l'ennemi auquel on a affaire*»⁴⁵⁵. Pour un autre, il faudra au moins dix ans avant que ce concept soit véritablement opérationnel et que l'on dispose d'unités constituées. Ces deux officiers apparaissent beaucoup plus convaincus par le concept otanien de NRF. Les BG 1500 sont davantage perçus comme les éléments d'une stratégie d'influence destinée à s'affirmer par rapport aux alliés que comme un instrument véritablement opérationnel : « *avec ces groupements tactiques, nous allons faire une action « à bonne volonté ». Dans un BG, il y aura une Nation-phare (France, Grande-Bretagne, Allemagne) et ensuite, les petits pays se grefferont sur la photo, de manière à ce qu'il y ait le plus de drapeaux européens sur les documents power point. L'objectif pour nous militaires est de faire en sorte que ces BG soient un minimum opérationnels, en dépit de leur multinationalité*»⁴⁵⁶. En réalité, cet officier supérieur ne perçoit pas l'UE comme un instrument très opérationnel

⁴⁵³ Entretien avec un Général de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁴⁵⁴ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁴⁵⁵ Entretien avec un Colonel de l'Armée de Terre, CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

⁴⁵⁶ Entretien avec un Général de l'Armée de Terre (2), CFAT, Lille, 16 décembre 2004.

militairement mais comme un formidable cadre d'action politique, particulièrement parce qu'à la différence de l'OTAN, il inscrit la gestion des crises dans sa globalité.

Enfin, parmi les stagiaires du CID, un grand nombre d'officiers ont fait part de leurs doutes quant à la possibilité de multinationaliser les unités en dessous du niveau de bataillon. D'où leur prudence face au nouveau concept de GT 1500 (groupements tactiques/Battle groups). Un officier de l'Armée de l'Air ayant été amené dans sa carrière à commander une unité allemande explique qu'il est très difficile d'envisager la mise sur pied d'unités mixtes, en raison de la difficulté à harmoniser le matériel, les doctrines d'emploi, les langues, etc.. Il est possible de mélanger le soutien, la gestion des programmes, voire le commandement : « *le problème, c'est l'emploi direct de la force : d'où l'enjeu que constituent les règles d'emploi et d'engagement qui renvoient le plus souvent à des conceptions très nationales* »⁴⁵⁷. Un officier de la Marine ne croit pas non plus aux unités mixtes mais à des unités qui s'agrègeraient les unes aux autres. « *Chaque armée est très attachée à ses traditions et ne souhaite pas les abandonner. De plus, le droit du travail et les règles d'emploi des hommes sont très différents entre les armées européennes* »⁴⁵⁸.

Vers l'eupéanisation des parcours professionnels ?

Après avoir envisagé la façon dont l'introduction de normes militaires influe sur la pratique institutionnelle au sein de l'UE, il convient réciproquement d'envisager la façon dont l'introduction des procédures européennes influe sur la pratique militaire dans le cadre national. Le Ministère de la défense se voit en effet aujourd'hui appelé à adapter ses méthodes de travail afin de répondre aux obligations découlant de l'engagement de la France à œuvrer au développement de la PESD. La question de l'eupéanisation des structures du Ministère de la Défense excède le propos de cette étude. Il a par ailleurs donné lieu à d'intéressants travaux⁴⁵⁹, démontrant comment les processus d'eupéanisation peuvent s'opérer au sein des structures militaires françaises en dehors de tout processus institutionnalisé. Il ne s'agit pas non plus d'établir comment les engagements européens de la France se répercutent sur l'organisation des différentes armées. Les objectifs poursuivis par ce dernier volet de l'étude sont beaucoup plus modestes. Deux aspects sont considérés :

- le rôle de la formation dans les processus d'eupéanisation des militaires français ;

⁴⁵⁷ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁵⁸ Entretien avec un stagiaire (15) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁵⁹ Irondelle Bastien, « Europeanization without the European Union ? French Military Reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10:2, avril 2003, pp. 208-226.

- L'attractivité des carrières européennes aux yeux des militaires.

L'eupéanisation par la formation : les formations au sein des écoles militaires françaises

Un certain nombre d'études ont démontré l'importance de la socialisation parmi les élites en charge de la politique étrangère dans le cadre de la coopération politique européenne et de la PESC⁴⁶⁰. Les travaux de Jeffrey Checkel démontrent que l'apprentissage par l'élite des décideurs est essentiel. Incorporer les enjeux européens dans l'élaboration de la politique militaire implique un double (twofold) processus de socialisation et d'apprentissage par les décideurs⁴⁶¹. Les travaux Inglehart et Reif ont également mis en évidence le rôle de l'éducation dans les processus d'adhésion à la construction européenne⁴⁶².

Nombreux sont les officiers qui s'accordent pour juger insuffisante l'importance accordée à l'enseignement des questions européennes dans les cursus de formation. C'est particulièrement le cas des militaires en poste au sein des institutions européennes qui tous expliquent être arrivés à Bruxelles sans avoir la moindre information sur le fonctionnement de la PESC/PESD – ce qui peut éventuellement s'expliquer étant donné le caractère récent des avancées dans ce domaine – et surtout sur le fonctionnement institutionnel de l'UE. Les plus au fait des questions européennes avant leur prise de leur prise de fonction sont ceux qui ont pu fréquenter le Collège de Défense de l'OTAN.

Il apparaît donc fondamental de s'intéresser aux processus de socialisation par la formation, afin de déterminer si elles permettent d'ancrer un fort sentiment d'adhésion à la construction européenne, en s'intéressant aux formations actuellement dispensées au sein des écoles militaires françaises. Afin de juger de l'état de la formation aux questions européennes, nous avons choisi de nous intéresser à deux exemples en particulier. Tout d'abord, l'école de Saint-Cyr, qui nous paraît intéressante dans la mesure où y sont formées les futures élites militaires de l'une des armées. D'autre part, il nous a semblé

⁴⁶⁰ Glarbo, Kenneth. "Wide-awake diplomacy : reconstructing the common foreign and security policy of the European Union", *The social construction of Europe, Journal of European Public Policy*, volume 6:n°4, 1999.

⁴⁶¹ Checkel Jeffrey, « International Norms and Domestic Politics : bridging the Rationalist-Constructivist Divide », *European Journal of International Relations*, volume 3, n°4, , 1997, pp. 473-495.

⁴⁶² Les principaux tenants de cette approche sont R. Inglehart et K. Reif. (Inglehart R. et Reif K. (dirs), *Eurobarometer : The Dynamics of Public Opinion*, New York, Saint martin's Press, 1991, Inglehart R., *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1987).

également pertinent de se pencher sur la formation dispensée au CID dans la mesure où c'est le passage par cette structure qui permet d'obtenir le diplôme d'officier-breveté, critère essentiel pour l'avancement des carrières⁴⁶³.

L'état de la formation dans les différents niveaux d'enseignement militaires

C'est surtout au niveau de la formation initiale (Saint Cyr) que l'enseignement des questions européennes semble le moins approfondi. En revanche, dans les niveaux de formation supérieurs (CID), l'enseignement des questions européennes occupe désormais une place importante.

Selon le responsable de la formation générale à Saint-Cyr⁴⁶⁴, on devrait assister dans les prochaines années à une intensification des échanges grâce aux ECTS (*European Credit Transfer System*⁴⁶⁵) qui fonctionne également pour les écoles militaires européennes. L'un des objectifs de l'Ecole est ainsi de développer l'accès aux autres écoles de formation initiale européennes. L'Ecole de Saint-Cyr envisage ainsi de tirer profit dans les années à venir de sa particularité qui est de conjuguer enseignement académique et formation professionnalisante⁴⁶⁶. Une instance particulière est donc placée sur la capacité d'analyse des futurs officiers en des termes autres que militaires (capacités jusqu'alors essentiellement requises de la part des officiers supérieurs), dans la mesure où les opérations de gestion de crise requièrent un sens de l'analyse politique jusqu'au plus petit échelon. Les opérations menées dans un cadre européen étant appelées à se multiplier, la direction de l'enseignement entend mettre l'accent dans les années à venir sur les enseignements consacrés à l'Europe de la défense. Il est ainsi envisagé de faire des questions de sécurité européenne l'un des trois pôles d'excellence de l'Ecole, aussi bien en matière d'enseignement que de recherche⁴⁶⁷.

⁴⁶³ Dans l'armée de terre par exemple, 90% des régiments sont commandés par des officiers-brevetés.

⁴⁶⁴ Entretien, Paris, octobre 2004.

⁴⁶⁵ Ce système de notation européen est utilisé par plus de 2000 universités en Europe pour favoriser la comparaison des divers systèmes nationaux de notation et faciliter ainsi la reconnaissance des études effectuées à l'étranger. C'est à l'Ecole navale que les échanges semblent les plus poussés, notamment avec l'Allemagne (échanges de deux élèves par an environ, qui effectue une année scolaire complète dans l'autre pays).

⁴⁶⁶ A titre d'exemple, la formation initiale des officiers subalternes est uniquement académique en Belgique et en Italie, alors qu'au Royaume-Uni, elle est exclusivement professionnalisante.

⁴⁶⁷ Les deux autres pôles d'excellence auront trait d'une part à l'éthique et la déontologie de l'officier, d'autre part, aux opérations de maintien de la paix.

Force est pourtant de constater que ces orientations proeuropéennes ne se répercutent pas encore dans la composition des effectifs. Pour ce qui est des effectifs, il y avait par exemple dans la promotion 2003/2004 très peu d'élèves européens (3 Luxembourgeois et un Britannique), bien moins nombreux que les élèves africains ou américains⁴⁶⁸. Par ailleurs, il apparaît que les programmes académiques accordent actuellement encore peu de place aux questions européennes. L'enseignement de l'Ecole est réparti entre trois filières : la filière « *Relations internationales* », la filière « *Management des hommes et des organisations* », la filière « *Sciences de l'Ingénieur* ». Deux enseignements de la filière « *Relations internationales* » ont actuellement trait aux questions européennes :

- histoire et culture de l'Europe ;
- institutions publiques françaises et européennes.

En outre, un enseignement de la filière « *Management des Hommes et des organisations* » porte sur le droit européen⁴⁶⁹. La PESC/PESD en tant que telle n'est abordée dans aucun de ces trois modules, mais est abordée dans le cours consacré à la politique étrangère de la France. En réalité, la question qui se pose pour l'Ecole de Saint-Cyr est la suivante : le principe de cette école est celui de la non-prédestination des futurs officiers. Même s'ils passent par des filières⁴⁷⁰, la création d'un cursus spécifiquement européen apparaît contraire à la vocation généraliste des officiers. Il apparaît de l'avis du responsable de l'enseignement que l'une des modifications les plus adaptées serait de dissocier l'enseignement relatif aux institutions publiques françaises et l'enseignement relatif aux institutions communautaires et européennes.

Au CID, jusqu'à très récemment, l'UE ne faisait l'objet que d'un module d'une demi-journée. Il y a seulement trois ans, l'UE était quasiment absente des programmes. Force est de reconnaître qu'avant la mise sur pied de la PESD, la nécessité de dispenser un enseignement relatif à l'UE ne se justifiait pas. L'encadrement du CID explique que désormais, la connaissance fine de l'OTAN et de l'UE doit faire parti du *background* indispensable de tout officier. Avec le développement de la PESD, les questions européennes sont désormais perçues comme majeures. La multinationalisation du CID (on compte parmi les

⁴⁶⁸ Il y avait à Saint-Cyr dans l'entre-deux-guerres un grand nombre d'élèves en provenance d'Europe centrale et orientale. Après 1945, cette particularité a bien entendu disparu du fait de l'affrontement bipolaire et depuis la fin de la guerre froide, la plupart des élèves-officiers en provenance de ces pays sont le plus souvent formés au sein des structures de l'OTAN. Actuellement, en France, la priorité fixée par les autorités politiques semble être demeurée l'accueil d'élèves en provenance d'Afrique et cela en dépit de la mise en place d'un système régionalisé de la formation des armées africaines (Ecoles nationales à vocation régionale).

⁴⁶⁹ Les élèves de la filière « *Sciences de l'Ingénieur* » se plaignent d'ailleurs que les exigences qui leur sont fixées par la Commission du titre fassent que leur formation en science politique et en relations internationales est à leurs yeux insuffisante.

⁴⁷⁰ A titre d'exemple, chaque année, 40% d'ingénieurs sont formés à Saint-Cyr mais seul un faible nombre d'entre eux exercent lors de ses premières affectations un métier d'ingénieur.

stagiaires plus de 60 nationalités, dont la plupart sont européens) pousse également à accroître la part des enseignements consacrés à l'UE. La promotion 2003/2004 du CID a bénéficié d'une première initiation aux questions européenne. Les cours ont été dispensés aussi bien par des officiers que par des civils (fonctionnaires et universitaires). Un séjour d'étude, d'une durée de trois jours, a été également organisé à Bruxelles⁴⁷¹.

Les responsables de l'enseignement du CID affirment désormais une réelle volonté d'« appropriation de la problématique européenne par le CID. A terme, les questions européennes doivent véritablement constituer l'arrière-fond de l'ensemble de la formation dispensée par le CID »⁴⁷². Cette volonté se reflète tout d'abord dans l'importance croissante accordée aux questions européenne dans le module de géopolitique⁴⁷³ qui, pour l'année 2004-2005, a comporté des séminaires de recherche dont trois portent directement sur les questions européennes⁴⁷⁴ :

- le premier de ces séminaires est consacré à la géopolitique de la France. La problématique étudiée est la suivante : « la France, en tant qu'Etat souverain, voit-elle ou non son pouvoir de décision réduit par la décentralisation régionale d'un côté et la construction de l'Europe de l'autre ? » ;
- le deuxième séminaire a porté directement sur l'Europe ou plus exactement l'espace européen, abordé d'un point de vue géopolitique (étude de la géopolitique maritime du continent, des problématiques relatives au ciel unique, à la traversée des Alpes, aux euro-régions, ...) ;
- le troisième séminaire a porté sur « *Le monde vu par la Commission européenne* ».

Les stagiaires doivent en outre effectuer un mémoire dans le cadre de ce module de géopolitique⁴⁷⁵. Vingt-cinq stagiaires appartenant aux divisions B et C (parmi toutes les nationalités) ont choisi un mémoire portant sur l'Europe⁴⁷⁶.

⁴⁷¹ De la même façon, les dernières promotions du CHEM et de l'IHEDN ont effectué un voyage d'étude à Bruxelles, au cours duquel les institutions de l'UE et de l'OTAN leur ont été présentées.

⁴⁷² Entretien avec un responsable de l'enseignement général du Collège interarmées de Défense, novembre 2004.

⁴⁷³ CID, « Sommaire », *Instruction enseignement du Collège interarmées de défense*, note n°12620/DEF/CID/DE, 12 juillet 2003, mise à jour le 23/07/2004 ; CID, *Organisation du cycle d'enseignement « géopolitique et stratégie » de la 12^{ème} promotion*, note n°12657/DEF/CID/EG, 23 juillet 2004.

⁴⁷⁴ Ce qui représente 3/12 des séminaires.

⁴⁷⁵ Les thèmes proposés correspondent à ceux des séminaires qui se déroulent dans le cadre du module géopolitique : le Moyen-Orient, la Russie, le Maghreb, l'Afrique : les conséquences du conflit israélo-palestinien pour la France ; validité des théories du XIX^{ème} siècle ; l'Europe,

Par ailleurs – et de manière plus fondamentale, un module UE/OTAN - a été introduit pour la promotion 2004-2005⁴⁷⁷, en remplacement des séminaires éclatés jusqu'ici consacrés à ces thèmes. Les objectifs affichés de ce module étaient les suivants :

- fournir aux stagiaires un éclairage général sur la construction européenne en présentant les structures et le fonctionnement des institutions de l'UE. Ont également été abordées les perspectives que laissent entrevoir les enjeux de l'élargissement et des réformes institutionnelles ;
- présenter la PESC et la PESD en étudiant leurs instruments, les stratégies qui les sous-tendent et l'impact des événements internationaux récents ;
- traiter les problématiques des relations UE OTAN.

Ce nouveau module se voulait cohérent et a été structuré de la manière suivante :

- une semaine de conférences, centrée sur les questions de sécurité aussi bien dans le cadre de l'UE que dans celui de l'OTAN, a été organisée à Paris. Cette semaine a été inaugurée par la Ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie et close par la Ministre déléguée aux affaires européennes, Claudie Haigneré ;

Démographie et géopolitique, les Etats-Unis d'Amérique ; l'Asie orientale ; la France ; le monde vu par la Commission européenne

⁴⁷⁶ Les mémoires des stagiaires français réalisés dans le cadre du séminaire intitulé « *L'Europe* » sont les suivants : « A quelles fins les Etats étrangers à l'Union européenne utilisent-ils le lobbying dans les instances communautaires ? » ; « La stratégie de sécurité européenne est-elle un moyen de puissance ? » ; « De quelle manière les nouveaux Etats-membres peuvent-ils influencer l'affirmation d'une Europe puissance ? » ; « Influence et intérêts du Vatican dans l'élargissement de l'Europe » ; « Comment l'Union européenne envisage-t-elle ses relations avec la Russie ? » ; « La situation migratoire de l'Union européenne : enjeux et perspectives » ; « La dimension nordique de l'Union et la PESD » ; « Le développement des lignes ferroviaires à grande vitesse en Europe : quels enjeux géopolitiques ? » ; « La partition chypriote : un défi à la puissance de l'Union européenne ? » ; « L'intégration du Maroc à l'Union européenne est-elle géopolitiquement justifiable ? ». Les mémoires réalisés dans le cadre du séminaire « *Le monde vu par la Commission européenne* » sont les suivants : « Les visions géopolitiques de l'Union européenne et des Etats-Unis sont-elles divergentes ou convergentes ? » ; « Monde multipolaire versus unipolarité euro-atlantique : deux visions géopolitiques de l'Europe ? » ; « Dans quelle mesure les innovations institutionnelles en matière de politique étrangère et de sécurité commune dans la Constitution européenne sont-elles de nature à favoriser le développement d'une vision géopolitique commune ? » ; « Les relations de l'Union européenne et de la Russie » ; « L'Union européenne a-t-elle des intérêts communs dans le monde » ; « la politique de voisinage de l'Union européenne a-t-elle un avenir ? » ; « Le partenariat euro-méditerranéen ».

⁴⁷⁷ CID, Organisation du module « Europe », note n°13923/DEF/CID/EG, 5 octobre 2004. Ce module s'est déroulé du 11 au 22 octobre 2004.

- le module s'est poursuivi par un séjour d'une semaine à Bruxelles, au cours de laquelle les institutions de l'UE et celles de l'Otan ont été visitées. Au cours de ce séjour, une journée a été consacrée aux activités spécifiques de chaque armées⁴⁷⁸ ;
- au retour des séances interactives, réunissant des groupes d'une dizaine de stagiaires, ont été organisées, afin que la promotion puisse rendre compte de ses premières impressions.

Enfin, la branche opérationnelle de l'enseignement du CID⁴⁷⁹ consacre également une partie de son enseignement aux questions relatives à l'Europe de la défense :

- l'un des exercices opérationnel met en œuvre un scénario faisant intervenir une coalition au service de l'OTAN ;
- l'autre exercice, dit CJEX (*Combined Joint European Exercise*), est organisé en collaboration avec les Collèges de défense britannique, allemand, espagnol et italien⁴⁸⁰ : le but est que tous

⁴⁷⁸ La journée « spécifique Terre » a eu pour objectif de présenter aux stagiaires un exemple de réorganisation d'une armée de terre européenne, en l'occurrence la composante terre de l'armée belge, et de compléter leurs connaissances de l'OTAN par la présentation d'un état-major de niveau opératif et de ses missions actuelles (cf. CID, Journée « spécifique terre » dans le cadre du déplacement à Bruxelles du CID, note n°14051/DEF/CID/GT, le 12 octobre 2004). La journée « spécifique Air » a eu pour but de présenter l'Institut Royal Supérieur de la Défense et a comporté des présentations des changements de structures de l'ancienne organisation vers la nouvelle structure unique de la nouvelle composante Air belge. A également été organisée une visite du centre Eurocontrol, où a été abordée la problématique du rôle des autorités militaires dans la gestion du trafic aérien (cf. CID, Journée « spécifique Air » du module Europe à Bruxelles, note n°14013/DEF/CID/CGA, 11 octobre 2004). La journée « spécifique Marine » a eu pour objectif d'approfondir la dimension maritime de la politique de sécurité européenne (aspects civils maritimes dans l'UE, aspects navals de la PESD, rôle des officiers de Marine insérés à l'UE et à la RMF), ainsi que la connaissance de l'EMUE et de l'OTAN (CID, Journée « spécifique Marine » dans le cadre du déplacement à Bruxelles), note n°13996/DEF/CID/CGM/NP, 8 octobre 2004). La journée « spécifique Gendarmerie » a été dédiée au cadre européen de l'action de la gendarmerie, en apportant aux stagiaires les éléments fondamentaux relatifs au volet Justice-Affaires intérieures (JAI) de l'Union (présentation d'Europol et d'Eurojust) et aux aspects civils de la gestion des crises dans le cadre de la PESD (présentation de la DGIX DU Secrétariat général, présentation de l'unité de police, du SITCENT et de la stratégie de lutte contre le terrorisme). Un groupe de stagiaires a par ailleurs effectué une visite du Parlement européen. Le principe de ces journées spécifiques a été apprécié mais leur contenu a pu paraître décevant, à l'exception de la journée gendarmerie, particulièrement enrichissante de l'avis de ceux qui y ont participé.

⁴⁷⁹ Au CID, 50% de l'enseignement est général et 50% de l'enseignement est opérationnel.

⁴⁸⁰ L'organisation d'exercices commun au CID, au Joint Services Command and Staff College (JSCSC) de Watchfield, la Führungs Akademie der Bundeswehr (FüAk) de Hambourg, Istituto Superiore di Stato Maggiore Interforze (ISSMI) de Rome et la Escuela Superior de la Fuerzas Armadas (ESFAS) de Madrid a été initiée dès 2000. Il s'agissait initialement de formaliser une période d'entraînement d'une semaine dans un environnement interallié et interarmées à partir d'un thème général commun, par le biais d'échange de stagiaires entre chacun des pays, la forme

les stagiaires de ces Collèges réalisent l'exercice en même temps. Le scénario de l'exercice, qui se déroulera au mois de mai 2005, est celui d'une opération de maintien de la paix décidée par l'ONU et confiée à l'UE dans le cadre des missions de Petersberg. Une directive est donnée par le COPS et les stagiaires doivent planifier l'opération sous les ordres du commandant d'opération désigné. L'opération se déroule dans le cadre des accords de Berlin plus. Les relations politico-militaires entre le commandement et les instances bruxelloises n'est pas joué dans cet exercice (car le processus décisionnel a été expliqué dans le module Europe).

La formation aux questions européennes, facteur de conversion à la construction européenne ?

Les élèves de Saint Cyr interrogés dans le cadre de cette étude (quatre au total) appartiennent tous à la filière « *Relations internationales* ». En dépit de la réforme en cours de la scolarité, les élèves rencontrés soulignent les lacunes des enseignements dispensés. Ainsi, le système actuel fait par exemple que les élèves inscrits en filière scientifique ne reçoivent quasiment aucun enseignement sur l'Europe. Les élèves inscrits en filière Relations internationales reçoivent quant à eux un enseignement sur ces questions mais estiment que les personnes chargées de le dispenser ne maîtrisent pas suffisamment bien ces questions : la connaissance de l'UE à l'issue de ces enseignements demeure obscure, peu claire ou par trop formelle, le plus souvent superficielle. La plupart des élèves rencontrés ignoraient par exemple l'existence d'un concept stratégique européen. Un certain nombre d'élèves ont eu l'occasion d'effectuer un séjour d'étude au sein des institutions européennes⁴⁸¹. Tous se déclarent convaincus par ce qu'il y ont découvert, l'un deux déclarant par exemple : “ *auparavant, j'étais persuadé que les militaires en poste auprès de l'UE cherchaient à imposer à la France un*

de l'exercice restant de l'initiative de chaque collège. A partir de 2002, a été décidée la mise en place d'un programme général commun comprenant une phase de conférence et la phase d'exercice de planification opérationnelle. Sous la coordination de l'académie britannique, le même schéma a été reconduit pour les sessions 2003 et 2004 de CJEX. La coordination pour les années 2005 et 2006 ressortit au collège italien. Les cinq collèges ont décidé pour 2005 de garder le même schéma directeur. A l'occasion de cet exercice, chaque nation concernée envoie une vingtaine d'officiers stagiaires dans chacun des collèges étrangers. Le CID perd ainsi 80 stagiaires français et accueille un nombre similaire de stagiaires étrangers venant des quatre autres pays participants.

⁴⁸¹ Ces élèves qui se sont vus exposer dans le cadre d'un séjour de recherche les principes de fonctionnement de la PESD trouvent que la mise sur pied de capacités telle qu'elle se pratique actuellement est une évolution positive.

supranationalisme à marche forcée. A l'inverse, je me suis aperçu qu les militaires en poste à Bruxelles cherchent à faire entendre la voix de la France et à accroître son influence sur la scène internationale. En réalité, la construction européenne ne dilue en rien le patriotisme français". D'autres ont été surpris par la rapidité du processus décisionnel dans les situations d'urgence, ce qui tranche avec l'image de bureaucratie lourde associée jusqu'alors dans leur esprit à l'UE. C'est donc le séjour au sein des institutions européennes qui a convaincu ces élèves du bien-fondé de la construction européenne et non pas l'enseignement qu'ils ont reçu.

Il apparaît indéniablement que le module « Europe » du CID a permis aux stagiaires de mettre à jour et d'affiner leurs connaissances de l'Union européenne⁴⁸². « *Il s'est agi d'un recadrage indispensable, qui a permis aux stagiaires français à la fois de nous tenir au courant des dernières évolutions et de nous appeler à nous interroger sur ce que doit être l'Europe future* »⁴⁸³. La qualité des intervenants a été unanimement soulignée et l'organisation du module a été appréciée par la totalité des stagiaires⁴⁸⁴. Ce module restera de l'avis de beaucoup comme l'un des moments les plus marquants de l'année. Certains stagiaires jugent que cette formation intervient trop tard dans la carrière et qu'elle devrait intervenir sinon lors de la formation initiale, au moins au stade du perfectionnement, car « *l'Europe est désormais un élément structurant pour les armées* »⁴⁸⁵. Les stagiaires ont par ailleurs tous été ravis des débats qui ont été suscités par ce module : « *on est à la limite de la politique lorsque l'on aborde les questions relatives à la construction européenne. Il est donc habituellement rare que ces questions soient abordées dans un cadre professionnels* »⁴⁸⁶.

Pour autant, cette formation n'a pas été le moteur d'une adhésion massive au projet européen tel qu'il est aujourd'hui conçu. Il apparaît en réalité

⁴⁸² Seul un officier a déclaré douter de l'utilité de ce module dans le cadre du CID. Cet enseignement peut éventuellement se défendre dans la mesure où la maîtrise de la dimension politico-militaire est de plus en plus incontournable au niveau stratégique. Cependant, « *le CID ne doit pas devenir une ENA pour militaires. Ici, on doit continuer à enseigner la victoire de la France car notre métier est de gagner la guerre pour la nation de ce pays* ». Entretien avec un stagiaire (17) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁸³ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁸⁴ A cependant été déploré le trop grand nombre et la densité des conférences prononcées à Bruxelles : les stagiaires auraient souhaités une présentation physique des différentes institutions beaucoup plus approfondie. Néanmoins, « *même si la deuxième semaine n'a pas permis de visiter les institutions dans leur fonctionnement propre, le poids des technostructures est apparu. Les enjeux, leurs rôles respectifs ainsi que les éventuelles compétitions ont été perceptibles* » (CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Divisions C1/C2*, 4 novembre 2004). Ont également été déplorées les trop nombreuses redites au cours des conférences (l'historique de la PESD a par exemple été présenté par quatre intervenants différents).

⁴⁸⁵ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁴⁸⁶ Entretien avec un stagiaire (14) officier du service de santé des Armées, CID, Paris, 24 novembre 2004.

que la formation aux questions européenne est loin d'être un facteur propice à la conversion à la construction européenne telle qu'elle est actuellement conçue par les autorités politiques françaises. Cette formation semble avoir surtout été pour les stagiaires « l'occasion de se faire une perception propre quant aux évolutions de l'Union européenne »⁴⁸⁷. En effet, à l'issue de ce module, les stagiaires estiment pour la plupart avoir une idée claire de ce que sont les institutions européennes et la PESD. Ils mettent ainsi volontiers l'accent sur les difficultés que la mise en application de cette dernière laisse présager, mais aussi sur leur perception de l'actuel processus. A cet égard, la remarque d'un officier de l'armée de terre est significative : « Cette formation m'a à la fois permis d'actualiser mes connaissances sur l'Europe et de renforcer mes convictions d'euroseptique. J'ai mieux compris où l'on essaie de nous mener »⁴⁸⁸. Un officier de Marine avoue même être arrivé « euroenthousiaste à Bruxelles et en être rentré euroréaliste »⁴⁸⁹, ce qui signifie qu'il est désormais opposé aux évolutions de la construction européenne actuelle. Seul un pilote de transport nous a confié avoir été convaincu de voter en faveur du Traité constitutionnel grâce aux arguments qui lui ont été présentés lors de la formation.

Qu'ils se définissent comme proeuropéens, euroréalistes, eurosceptiques ou souverainistes, la totalité des stagiaires du CID interrogés ont déploré l'absence de « discours plus iconoclastes ou contradictoires, n'hésitant pas à aller à l'encontre d'une pensée souvent qualifiée d'unique »⁴⁹⁰. Le discours trop exclusivement européen a souvent été perçu comme dissimulant mal les prises de positions politiques, en particulier en ce qui concerne les échéances électorales. Certains ont eu le sentiment à travers les interventions qu'on leur donnait des consignes de vote. « C'est comme si on nous avait dit : maintenant, nous vous avons expliqué ce que doit être l'Europe et vous devez voter « oui » au Traité constitutionnel »⁴⁹¹. « Si ces réactions d'hommes immergés dans leur quotidien européen peuvent s'expliquer, elles demeurent une entorse au devoir de réserve de l'officier »⁴⁹². La conception globale de ce module a ainsi été abordé « sous un angle trop militant »⁴⁹³, a été « beaucoup trop teinté d'idéologie proeuropéenne »⁴⁹⁴. L'intervention d'un souverainiste tel Philippe de Villiers ou d'une personnalité politique proposant une vision alternative de l'Europe, tel

⁴⁸⁷ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Division B1*, 4 novembre 2004.

⁴⁸⁸ ⁴⁸⁸ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁸⁹ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁹⁰ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Divisions C1/C2*, 4 novembre 2004.

⁴⁹¹ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de l'air, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁹² CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Divisions C1/C2*, 4 novembre 2004.

⁴⁹³ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Divisions C4*, 4 novembre 2004.

⁴⁹⁴ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

M. Fabius aurait ainsi été bienvenue de l'avis de la plupart des stagiaires⁴⁹⁵. Les interventions des deux Ministres, si elles ont été jugées opportunes en raison de l'importance symbolique que représente le déplacement de personnalité de si haut rang, n'ont été que modérément appréciées sur le fond. Le discours est jugé comme ayant été « *beaucoup trop institutionnel* »⁴⁹⁶. L'unicité de conviction des intervenants a donc nui au propos : « *nous aurions bénéficié d'un éclairage plus complet avec quelques points de vue contradictoires. Au bout d'un moment, nous avons eu un étrange sentiment de subir une sorte d'endoctrinement en douceur* »⁴⁹⁷. Pour certains, « *le discours est resté par trop franco-français tandis que d'autres le considèrent très communautaire et pas assez national* »⁴⁹⁸. C'est pourquoi, l'exposé de plus nombreuses interventions étrangères a été demandé : l'intervention de l'ambassadeur de Pologne a par exemple été unanimement appréciée, car elle a permis d'exposer une autre vision nationale de la construction européenne. Certains auraient souhaité entendre le discours des Britanniques⁴⁹⁹. En réalité, l'absence de discours plus anti-européens a été perçue comme « *une preuve de faiblesse des proeuropéens* ». En d'autres termes, est déploré le fait qu'« *aucun débat n'ait eu lieu sur la pertinence du projet européen lui-même* »⁵⁰⁰. Une minorité estime cependant que le CID n'est pas le lieu pour mener un débat contradictoire sur l'Europe.

Il apparaît ainsi que la formation aux questions européennes, y compris lorsqu'elle est particulièrement approfondie, ne constitue pas un moteur de conversion à l'idéal européen. Les formations sont essentiellement perçues comme des instruments utiles pour cerner les cadres décisionnels influant sur la politique étrangère et de sécurité de la France : elles ne présagent en rien en revanche d'une adhésion massive au projet politique sur lequel s'appuie actuellement l'Union européenne.

Recommandation pour la formation au sein des écoles militaires françaises

⁴⁹⁵ Certains ont également estimé que les deux fascicules de présentation fournis par l'Enseignement général, par ailleurs jugés comme étant de très bonne qualité, auraient pu être complétés par un troisième, comportant un dossier de presse présentant des points de vue contradictoires.

⁴⁹⁶ Entretien avec un stagiaire officier de l'armée de terre, CID, Paris, novembre 2004.

⁴⁹⁷ Entretien avec un stagiaire (6) officier pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁴⁹⁸ CID, *Compte rendu d'une séance interactive relative au module « Europe », Divisions C1/C2*, 4 novembre 2004.

⁴⁹⁹ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁵⁰⁰ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

Certaines recommandations en matière de formation ont été formulées au cours des différents entretiens. Tout d'abord la nécessité de distinguer 2 niveaux de formation :

- la culture européenne de base (institutions, processus décisionnels, PESC/PESD...), à dispenser en France au sein des différentes écoles militaires françaises. Dans les écoles militaires, la culture européenne semble essentiellement être diffusée par le biais d'actions de formation ponctuelles. Ce type d'initiative apparaît aujourd'hui clairement insuffisant. En ce qui concerne l'enseignement au sein de l'Ecole de Saint-Cyr, il apparaît nécessaire d'étendre à toutes les filières l'enseignement des questions européennes, y compris à la filière à vocation scientifique (*Sciences de l'Ingénieur*) et à la filière " *Management des Hommes et des organisations* " puisque l'on s'aperçoit que les militaires en poste auprès des institutions européennes proviennent de tous les horizons. L'importance de cet enseignement doit sans doute être adapté en fonction des filières : peut-être convient-il d'introduire un enseignement des questions européennes assez approfondi dans la filière *Relations internationales* et de limiter à une introduction leur traitement dans les deux autres filières. D'une manière générale, pour la visibilité de l'UE, il convient de diffuser une instruction minimale à tous les niveaux, particulièrement au sein des échelons intermédiaires. En ce qui concerne les troupes déployées sur le terrain, il faut prévoir des itinéraires de métier car l'europanisation ne pourra se faire que progressivement. Il pourrait se révéler utile d'élaborer un manuel présentant de manière neutre l'UE européenne et expliquant comment se situe l'action des armées par rapport à celle-ci. Comme l'a exprimé de manière juste l'un des stagiaire rencontrés, « *il ne faut pas chercher à convaincre les gens d'être proeuropéens mais leur présenter les cadres dans lesquels ils vont être amenés à travailler* »⁵⁰¹ ;

- la culture d'état-major, qui sera dispensée par le Collège européen de défense et devra s'adresser à ceux qui ont les capacités de concevoir et d'agir. La formation au sein de ce Collège pourrait elle-même comporter trois volets. Tout d'abord, la sensibilisation des élites civiles européennes aux questions de sécurité. Il convient en effet de surmonter les réticences manifestées par la technocratie civile envers l'introduction du référentiel militaire dans la culture de l'UE⁵⁰² ; ensuite, la formation aux procédures européennes des personnels affectés auprès de l'UE et cela de manière mutualisée, c'est-à-dire en formant aussi bien les civils aux procédures militaires que les militaires aux procédures politico-

⁵⁰¹ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵⁰² La démarche serait similaire à celle qui a présidé à la création de l'IHEDN qui eu pour objectif initial de sensibiliser les élites civiles aux questions militaires et particulièrement aux questions nucléaires.

administratives de l'UE ; enfin, la mise en place un système de formation qui garantisse les compétences de militaires. En effet, lorsque est créé un état-major européen, le général placé à sa tête n'a aucune garantie que les hommes affectés sous son commandement sont effectivement compétents. Deux conceptions sont cependant en présence aujourd'hui (cf. *supra*). Selon la conception française, c'est par le Collège européen de défense que devront passer tous les militaires avant de partir en opération sous l'égide de l'UE. Selon la conception italienne, il convient de valider une labellisation reconnue au sein des 25 pays-membres.

Cette formation à deux niveaux pourrait être complétée par un certain nombre d'initiatives. Par exemple, la multiplication des détachements d'officiers au sein des différentes écoles européennes apparaît souhaitable. Dans une perspective plus large, pourrait être envisagée la mise en place d'un système de bourses européennes permettant de financer les séjours des élèves ou stagiaires dans les différentes écoles militaires européennes. L'idéal serait de faire tourner les stagiaires des différents Etats-membres au sein de plusieurs écoles (un mois à Paris, un moi à Berlin, ...), afin de mettre en place un "*programme ERASMUS des études de défense*". Se pose cependant la question du coût. Les échanges d'étudiants apparaissent donc comme la solution la plus optimale. La création d'une fédération regroupant les Instituts européens de type IHEDN pourrait également être une solution intéressante. Au niveau de la formation initiale, il pourrait être intéressant d'instituer un module européen lors de séminaires tel le SIGEM (Séminaire Interarmées des grandes Ecoles Militaires) qui réunit les élèves de première année de Saint Cyr, de l'école navale, de l'école de l'air, de l'école de gendarmerie. Par ailleurs, pourrait se faire sentir le besoin de créer des filières spécialisées, car les affaires européennes sont de plus en plus techniques (rôle à venir des ingénieur de l'armement auprès de l'Agence européenne de l'armement⁵⁰³). Enfin, étant donné le caractère civilo-militaire des métiers militaires dans le cadre de l'UE, pourrait être envisagé des formations militaires dans un cadre civil. Une initiative de ce type, soutenue par l'EMA, avait été envisagée, qui consistait à créer au sein de l'Institut européen de Strasbourg, un stage spécifiquement destiné aux militaires. Ce projet n'a finalement pas vu le jour, manifestement en raison du faible intérêt manifesté par les états-majors des différentes armées. Il pourrait pourtant être intéressant de réfléchir au moyens de relancer cette initiative.

Parallèlement à la formation aux questions strictement européenne, doit être conservée la possibilité d'accéder parallèlement au Collège de défense de

⁵⁰³ Doit être mentionnée l'initiative sectorielle de la DGA qui permet à des ingénieurs de suivre des stages d'initiation aux questions européennes, d'une durée de plusieurs mois.

POTAN, véritable pôle d'excellence en matière de formation, où il est souvent question du positionnement par rapport à l'UE.

Des progrès ont d'ores et déjà été réalisés dans les actions de formation communes entre pays (pilotage, école de formation franco-allemande pour l'hélicoptère Tigre). « *Ces actions communes de formation amènent une standardisation des procédures et des savoir-faire qui contribue à améliorer la capacité à travailler conjointement, même si cela peut entraîner la disparition de méthodes ou de procédés pédagogiques propres. Cette standardisation rend possible l'octroi d'un « label » commun, qui permet à chacun de bien comprendre ce qu'il peut y avoir derrière des concepts ou des procédures. L'interopérabilité devient alors une réalité. Cette mise en commun des savoirs entraîne, de fait, des économies d'échelle de formations parfois coûteuses (exemple de la formation initiale des pilotes)* »⁵⁰⁴. Il faut cependant reconnaître que s'il est aisé de mutualiser les techniques ou les procédures d'état-major, il est plus ardu de mutualiser les formations initiales, les différences d'approches culturelles jouant encore un rôle significatif. C'est sans doute dans cette direction que des efforts restent à produire.

L'attractivité des cursus européens en question : le multinational, facteur de bouleversement des carrières traditionnelles ?

Ce dernier volet de l'étude pose la question des stratégies sociales d'europanisation des parcours. L'importance accrue des structures permanentes au sein du processus décisionnel européen rend particulièrement cruciale la politique nationale en matière de personnel. « *C'est en amont, par le choix judicieux et soigneux des personnels affectés auprès des organes européens que les Etats pourront agir et non pas en aval, car une fois les textes adoptés, il est difficile de faire pression* »⁵⁰⁵. Plus généralement, c'est l'image de la France au sein des organisations internationales qui est en jeu.

Le statut auquel sont soumis les militaires en poste apparaît comme le premier paramètre à prendre en considération pour juger de l'attractivité des cursus européens. Il convient en outre de s'intéresser aux perspectives de carrière offertes par les structures européennes et enfin de considérer les avis émis par les services du personnel des différentes armées.

⁵⁰⁴ CID, Séance interactive du module Europe, Groupe D3, 2 novembre 2004.

⁵⁰⁵ Entretien, Représentation militaire française, Bruxelles, mars 2004.

Le statut des militaires en poste

Comme le souligne Anand Menon⁵⁰⁶, « Aux termes du décret du 1^{er} janvier 1979, tous les personnels de la Représentation permanente, y compris les personnes extérieures au corps diplomatique, sont placées sous l'autorité de l'ambassadeur. Cependant, bien qu'en poste à Bruxelles, les fonctionnaires concernés continuent de percevoir leur traitement de leur ministère d'origine (à la différence d'autres RP dont les membres sont placés sous la tutelle et rémunérés par le Ministère des AE) ». Ces règles s'appliquent également aux personnels militaires de la RMF. En revanche, ceux affectés auprès de l'EMUE ont un statut d'expert national détaché (END) Ces deux catégories de militaires en poste auprès de l'UE font partis des personnels occupant les dits « postes permanents à l'étranger » (PPE). Ils sont en conséquence payés par leur Ministère d'origine⁵⁰⁷ et plus précisément par l'EMA. Par ailleurs, les END se voient verser une prime UE⁵⁰⁸.

A Bruxelles, la RMF administre non seulement les militaires affectés en son sein, mais également les militaires en poste auprès de l'EMUE et de l'Unité de police. Le traitement financier des militaires au sein de l'UE apparaît très attractif. En 2004, est intervenu un réexamen des indemnités versées à l'ensemble de ces personnels. La France a réussi à imposer que les conditions de ces militaires soient différentes de celles des militaires en poste à l'OTAN. Ainsi, un militaire détaché auprès de l'EMUE bénéficie-t-il du même traitement que n'importe quel fonctionnaire français détaché auprès du Secrétariat général du Conseil. Les militaires en poste au sein de la RMF bénéficient quant à eux du même statut que les personnels civils et ont en conséquence un statut diplomatique. La majorité d'entre eux reconnaît que « *la paye et le statut diplomatique sont des arguments qui rendent leur poste très attractif* ».

Au regard des paragraphes qui précède, il intéressant de constater que cette affiliation financière à la France, particulièrement au sein des structures de l'EMUE et de l'Unité de police, n'est en rien un frein au développement de sensibilités de plus en plus pro-européennes.

En revanche, il apparaît que parce qu'ils bénéficient d'un statut identique à celui de leurs compatriotes civils, les militaires considèrent que certaines spécificités propres à leur qualité de militaires ne sont pas suffisamment prise

⁵⁰⁶ Anand Menon, « L'administration française à Bruxelles », Revue française de science politique, volume 51, n°5, octobre 2001, pp. 763-786.

⁵⁰⁷ Voir le document : Statut n°11.417/1/03 (statut des militaires et civils détachés).

⁵⁰⁸ D'un point de vue financier, cela signifie que les END de l'UE figure en tableau B mais reçoivent une prime. A l'OTAN, les END sont en tableau A mais ne reçoivent pas de prime OTAN. Les rémunérations sont donc relativement comparables.

en considération. Certaines frustrations sont ainsi exprimées par quelques uns des militaires en poste au sein de l'EMUE, aux yeux desquels les grades des militaires français sont dévalorisés par rapport à ceux de leurs homologues européens. Or, dans les organisations internationales où sont présents des militaires, le grade revêt une grande importance, parfois supérieure à celle de la compétence. Un colonel français peut ainsi assumer des responsabilités correspondant à celles d'un général une étoile. En revanche, les Britanniques disposent du grade de brigadier : un général français peut en conséquence être contraint de servir sous les ordres d'un brigadier britannique. Ces militaires estiment en outre que leur niveau de compétence est supérieur à celui de leurs homologues de l'OTAN à grade équivalent. Ce problème de la non-prise en compte des grades est en grande partie imputé au Ministère français des Finances, accusé de chercher à limiter le coût des salaires versés aux militaires en poste dans les organisations internationales. Cependant, d'autres considèrent que cette imperfection du système d'équivalence des grades contribue à l'inverse à modifier les relations de travail, notamment au sein de l'UE car les liens hiérarchiques se trouvent assouplis. *“ Les relations se font d'hommes et hommes et non pas de supérieur à subordonnés, notamment parce que la notation n'est pas faite par le supérieur hiérarchique ”.*

En dépit de ces quelques réserves, la plupart des militaires en poste à Bruxelles jugent leurs conditions d'expatriation extrêmement avantageuses. Il semblerait donc opportun, afin d'attirer les personnels militaires vers des carrières de plus en plus européennes, de faire connaître plus largement ces conditions. Ces arguments d'ordre statutaire seront cependant insuffisants s'ils ne s'accompagnent pas de l'ouverture de perspectives de carrière attractives.

Les perspectives de carrière : l'expatriation, une expérience valorisée au sein du Ministère de la Défense ?

La question de la valorisation de l'expérience européenne doit en effet être prise en considération si l'objectif de la politique française est d'attirer vers cette filière un nombre de plus en plus important de personnels.

De l'avis des personnels rencontrés à Bruxelles, il apparaît que l'expatriation au sein des organisations internationales, et particulièrement auprès des instances de l'UE, est plutôt mal valorisée au sein du Ministère de la défense. Les affectations à l'étranger sont, de l'avis de tous, perçues de manière négative : il s'agirait d'un choix uniquement motivé par l'attractivité financière des postes et par les conditions de vie confortables offertes de surcroît. Beaucoup craignent de payer cette image négative à leur retour. *“ Pour avoir des*

postes de responsabilité au sein des armées, mieux ne pas envisager un carrière internationale mais plutôt rester dans les états-majors parisiens” estime un officier de la RMF. De l’avis des officiers supérieurs rencontrés, le passage au sein de l’EMUE ou de l’état-major de l’OTAN devient pourtant obligatoire pour un jeune officier, car c’est au sein de ces instances que se fait l’apprentissage de l’environnement inter-culturel.

De plus, en ce qui concerne l’UE, s’ajoute le flou entourant les fonctions exercées, qui apparaissent sans réel portée pour les non-initiés, aux yeux desquels la PESC et la PESD demeurent caractérisés par leur inconsistance. La plupart des militaires rencontrés à Bruxelles souhaitent poursuivre dans la filière européenne, mais considèrent que leurs armées respectives ne chercheront pas à capitaliser l’expérience acquise. Est volontiers citée la déclaration de la Ministre Michèle Alliot-Marie, faite à la *Furniche Academy* allemande, selon laquelle il convient de favoriser la spécialisation des carrières : cette déclaration apparaît pour l’heure comme un simple vœux pieux. Beaucoup craignent que l’expertise accumulé ne soit perdue, tout en reconnaissant la nécessité pour d’autres d’accéder eux aussi à la culture européenne, par le biais de ces postes.

Un jugement sévère est globalement porté sur les Directions du personnel, quelle que soit l’armée d’appartenance. Il leur reproché de ne pas avoir intégré des méthodes de gestion des ressources humaines ou encore de s’en tenir au seul critère des armes : “ *les armées ont pour juger le critère des armes. Ceux qui travaillent au niveau interarmées, ou pire au niveau international, sont donc mal perçus. Les qualités professionnelles nécessaires pour travailler dans un environnement multinational sont avant tout la souplesse et la faculté d’adaptation, ce qui diffère de ce qui est généralement requis dans les carrières nationales*”⁵⁰⁹. Les postes à l’EMUE sont ainsi ouverts à concurrence interarmées. Dans la mesure où il n’existe pas de Direction du Personnel interarmées, au final c’est l’EMA qui choisit entre les différents candidats. Par ailleurs, certains officiers se plaignent également de ne pas toujours être soutenus par la France et de se voir préférer pour certains postes un diplomate ou un ingénieur des Ponts et Chaussées. Les services du Quai d’Orsay se voient ainsi accusés de mépris envers les militaires.

Se pose par ailleurs la question de l’attractivité concurrente de l’OTAN. La question de savoir si les militaires français préfèrent être affectés auprès de l’UE ou bien auprès de l’OTAN donne lieu à des avis contrastés. *A priori*, les militaires semblent préférer être nommés auprès de l’OTAN car leurs compétences y sont davantage reconnues. Il existe une Commission permanente des postes à l’étranger (CPPE), chargée notamment de pourvoir les postes dans les organisations internationales : il apparaît que les structures

⁵⁰⁹ Entretien avec un officier de l’EMUE, Bruxelles, mai 2004.

otaniennes absorbent la quasi-totalité des postes à pourvoir. De l'avis de certains, on constate également une attirance importante pour l'OTAN en raison des rythmes de travail légers, en comparaison de ceux qui prévalent au sein de l'UE.

Il est cependant sans doute encore trop tôt pour juger de la suite donnée aux expériences au sein des institutions européennes. La plupart des postes existant ont été créés il y a peine quatre, voire trois ans et le recul n'est pas actuellement suffisant. Certains reconnaissent ainsi que si ces expériences ne sont pas encore valorisées, c'est parce qu'elles sont encore méconnues des armées. Certains perçoivent d'ailleurs un début d'amélioration et l'apparition d'un début de filière.

Les avis émis par les stagiaires du CID sont assez contrastés. Les calculs rationnels sont bien entendu extrêmement présents⁵¹⁰. L'ensemble des personnes interrogées sur la questions de la valorisation des cursus dans les organisations multilatérales insistent – et cela de manière spontanée – sur la nécessité de conserver et respecter le cursus traditionnel par lequel la notion de grade et celle de légitimité ne doivent pas diverger : tout officier supérieur, y compris les chefs d'état-major ont commencé au premier grade d'officier et ont validé leurs compétences d'un point de vue opérationnel tout au long de leur carrière⁵¹¹. La question qui se pose est de savoir si le passage par les instances bruxelloises se fait ou non au détriment du parcours de promotion traditionnel : comment faire passer les officiers par un certain nombre de postes leur permettant de conserver leur légitimité au sein de l'institution militaire tout en favorisant parallèlement leur passage par des instances où leurs fonctions relèvent davantage du domaine politico-militaire ? En d'autres termes, comment respecter le « *parcours initiatique* » nécessaire pour acquérir la palette de compétences opérationnelles indispensables⁵¹² tout en acquérant les compétences nécessaires pour maîtriser le fonctionnement des cadres institutionnels au sein desquels la France inscrit désormais résolument son action internationale ? Le cursus classique d'un militaire et le suivant. Il doit effectuer dans sa carrière trois temps de commandement :

- le premier au niveau du grade de capitaine (commandant de bataillon) ;

⁵¹⁰ A cet égard, les théories insistant sur l'étude des gains individuels pour expliquer les sources de l'allégeance à l'Europe sont intéressantes. Voir Gabel M., *Interests and Integration: Market Liberalization, Public Opinion and European Union*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1998.

⁵¹¹ Ce cursus est cité comme l'exact opposé de celui censé prévaloir au yeux de nombreux militaires dans l'administration civile : « à la différence de la fonction publique civile, il est impossible dans l'armée d'être directement nommé chef de bureau » ont expliqué plusieurs personnes interrogées.

⁵¹² A ce parcours incontournable, correspond un système d'évaluation et de notation qui demeure très strict.

- le deuxième, avant ou après le CID (dans la Marine et l'Armée de Terre, le plus souvent avant le CID ; dans l'Armée de l'Air, généralement après) ;
- le troisième, au grade de colonel (commandement d'une base ou d'un régiment).

Ce cursus doit être ponctué par des passages réguliers au sein des administrations centrales (EMA ou états-majors des différentes armées).

La question de savoir si, parmi les instances multilatérales, une expérience auprès de l'UE est davantage attractive qu'un passage au sein des structures de l'OTAN, a également été posée.

Il convient d'examiner les avis formulés en fonction des armées d'appartenance. Au sein de l'Armée de terre, la carrière d'un officier se déroule de la manière suivante :

- école (4 ans avant d'acquérir les galons de lieutenant)
- 5 à 7 ans de régiment où le jeune officier commande une compagnie ;
- concours pour l'enseignement militaire de deuxième niveau (CID) où les officiers acquièrent une culture généraliste ou une spécialisation ; ceux qui ne passent pas par le CID vont dans la troupe ou en état-major ;
- après le CID, les officiers brevetés alternent le passage au sein des forces (soit les régiments, soit les états-majors de force de type CFAT, HRF) et le passage par les états-majors centraux ou par les états-majors multinationaux.

La majorité des stagiaires de l'Armée de Terre interrogés doutent que les expériences au sein de organisations internationales soit véritablement valorisés. Un officier considère que le passage par les instances de l'UE n'est pas très intéressant en terme de carrière, tout comme d'ailleurs l'ensemble des postes permanents à l'étranger : « *le problème avec la DPMAT, c'est que lorsque l'on vous envoie à l'étranger, c'est comme si on vous faisait un cadeau qu'il vous faudra rembourser au retour* »⁵¹³. Un autre considère comme équivalente (et valorisante) les expériences à l'UE et à l'OTAN, mais seulement pour les officiers de haut niveau. Pour les lieutenants-colonels ou les colonels, c'est-à-dire aux échelons de la conception subalterne, ce type de cursus n'est pas perçu comme très valorisé. « *Actuellement, certains se demandent encore « mais qu'est-ce qu'il a raté pour se retrouver là-bas ? »* »⁵¹⁴. Pour un autre officier, « *actuellement, partir en poste à Bruxelles*

⁵¹³ Entretien avec un stagiaire (2) de la division A, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁵¹⁴ Entretien avec un stagiaire (4) officier de l'armée de terre, CID, Paris, 25 novembre 2004.

n'est pas un gage de réussite. C'est plutôt un frein pour les promotions »⁵¹⁵. Dans l'Armée de Terre, il faut selon lui, pour occuper à terme un poste à responsabilité, faire un passage dans les sphères parisiennes après le CID : un lieutenant-colonel ou un colonel envoyé en poste à Bruxelles après le CID risque d'être oublié et de se fermer les portes des carrières à EMAT et en interarmes. « *Pour finir chef d'état-major de l'armée de terre, ce n'est pas par Bruxelles qu'il faut passer. Nous appartenons à un système à moules successifs dans lequel pour beaucoup l'idée européenne ne s'inscrit pas* »⁵¹⁶. Il ne faut pas en revanche que ces expériences se fassent au détriment du commandement d'un régiment. Sur la question de savoir si les structures de l'UE sont plus attractives que celles de l'OTAN, un officier de l'Armée de terre explique que dans les organisations internationales, il y a trois métiers différents : le métier classique, qui est celui de planifier des opérations. Pour cela il vaut mieux aller à l'OTAN ; le métier de commandement. Pour cela, il est plus intéressant d'aller en poste à l'EMUE ; le niveau politico-militaire : pour cela, les deux représentations militaires auprès de chacune des deux organisations offre des opportunités intéressantes. Cependant, la RMF auprès de l'UE lui apparaît plus dynamique⁵¹⁷. Cet officier, comme beaucoup d'autres, ne sait pas cependant ce qui sera le plus payant en terme de carrière : partir dans une organisation internationale ou commander une unité ? « *Le problème est que nous n'aurons la réponse que dans dix ans. Aujourd'hui, nous n'avons pas le sentiment que ces expériences dans les organisations internationales soient valorisées. L'objectif minimal est que ce ne soit pas pénalisant* »⁵¹⁸. Un officier considère enfin que « *la voie royale demeure l'EMAT et non pas les états-majors de l'UE ou de l'OTAN. Cependant, avec la LOLF (loi de finance), on assiste à un glissement vers l'interarmées, le politico-militaire et le multinational* »⁵¹⁹. Quelques ce montrent néanmoins beaucoup plus optimistes. Un officier explique que selon lui le passage par l'UE est valorisant pour les officiers, car garant de promotions. Il estime que les expériences à l'UE (particulièrement à l'EMUE) sont davantage valorisantes que les expériences au sein des états-majors de l'OTAN, dont les structures administratives lui apparaissent beaucoup trop lourdes. Un autre officier désireux d'effectuer une expérience à l'UE estime que le passage par les états-majors multinationaux (que ce soit l'UE ou l'OTAN) sont un plus dans une carrière et sont tout à fait compatibles aussi bien avec les temps de commandements qu'avec les passages par les administrations centrales⁵²⁰. L'officier se déclarant souverainiste explique

⁵¹⁵ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004. Pour améliorer la situation, il faudrait selon lui que la formation aux questions européennes intervienne plus tôt dans la carrière : le métier d'un militaire en poste auprès de l'UE lui apparaît spécifique et demande donc en conséquence un apprentissage.

⁵¹⁶ Entretien avec un stagiaire (10) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵¹⁷ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵¹⁸ Entretien avec un stagiaire (12) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵¹⁹ Entretien avec un stagiaire (29) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵²⁰ Entretien avec un stagiaire (20) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

ne pas être intéressé par une expérience auprès de l'UE, car il se sentirait en état de malhonnêteté intellectuelle. Il estime cependant que, parce que les autorités politiques mettent l'accent sur l'Europe, le passage par les instances européennes est extrêmement valorisant : « à l'avenir, les chefs d'état-major des armées seront des officiers qui seront passés par ces instances »⁵²¹. Un officier se dit proeuropéen mais peu intéressé par les expériences au sein des structures en charge de la PESD - l'OTAN ne l'attire pas particulièrement non plus. Il estime néanmoins pour sa part que le passage par les instances européennes est assez neutre car il s'effectue généralement à un moment de la carrière qui doit être fait en administration centrale. Le cadre européen peut donc offrir à certains un deuxième type de carrière équivalent au passage dans les états-majors parisiens⁵²².

Parmi les officiers de la Marine interrogés, les avis sont assez partagés. Un commissaire de la Marine explique qu'il souhaiterait effectuer une expérience à l'UE mais plus par goût de l'enrichissement individuel que dans le but de s'assurer d'intéressantes promotions de carrière. Il pense cependant que les cursus au sein de l'UE sont valorisés. Il n'a par contre aucune envie d'aller à l'OTAN qui « *sent le bunker et la poussière anti-atomique* ». De la même façon, un autre officier souhaiterait travailler au sein des structures de l'UE qui lui apparaissent extrêmement dynamiques, à la différence de l'OTAN qui « *continue en grande partie à planifier la guerre conventionnelle* »⁵²³. Un autre officier de Marine, plutôt eurosceptique, explique quant à lui être intéressé par une expérience à l'UE car l'environnement intellectuel y est stimulant et les rémunérations intéressantes⁵²⁴, mais « *ne sait pas combien de temps il supporterait d'avoir à endosser le discours* »⁵²⁵. Pour un autre officier, une expérience à l'OTAN est plus intéressante car elle permet d'acquérir le retour d'expérience de tout ce qui ce fait aux Etats-Unis. L'UE ne représente une expérience attractive qu'au niveau capitaine de vaisseau⁵²⁶. Un officier de la Marine très proeuropéen n'est pas sûr que les expériences européennes puissent se faire au détriment du temps de commandement. « *Un officier n'a certainement pas les mêmes chances d'obtenir ses étoiles en passant par des organismes multinationaux qu'en effectuant des temps de commandement et des passages en administration centrale. Cependant, au-delà de la carrière, ces cursus sont valorisants car on participe à un cycle dynamique. Il faut que se constitue un vivier de spécialistes. Il faut également veiller à ce que les postes européens ne soient pas confiés à des*

⁵²¹ Entretien avec un stagiaire (21) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁵²² Entretien avec un stagiaire (25) officier de l'Armée de Terre, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵²³ Entretien avec un stagiaire (30) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵²⁴ Ce stagiaire explique que des officiers en poste à l'OTAN lui ont confié qu'ils cherchaient à obtenir les mêmes primes que les militaires affectés auprès de l'UE.

⁵²⁵ Entretien avec un stagiaire (9) officier de la Marine, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵²⁶ Entretien avec un stagiaire (22) officier de la Marine, CID, Paris, 23 novembre 2004.

personnels non-opérationnels. Pour la Marine, toutes les spécialités doivent être représentées, du sous-marinier à l'aéronautique en passant par le transmetteur »⁵²⁷.

Le cas des officiers appartenant à l'Armée de l'Air apparaît spécifique. Au sein de l'Armée de l'Air, la carrière d'un officier se déroule de la manière suivante :

- jusqu'au grade de capitaine, les aviateurs suivent une formation technique
- lorsqu'ils atteignent le grade de commandant, il leur faut commander une unité de premier niveau (escadrille) ;
- ils effectuent par la suite des postes d'un à trois ans au sein des états-majors de l'Armée de l'Air, où ils occupent des postes d'officiers rédacteurs et exercent des fonctions d'expertise technique ;
- ceux qui réussissent le concours passe ensuite par le CID. Ils ont alors le plus souvent le grade de lieutenant-colonel (et sont âgés d'environ 40 ans) ;
- à l'issue du CID, il leur faut commander une unité aérienne, pendant environ 4 ans (2 ans comme second, 2 ans comme chef d'escadron). C'est alors qu'est obtenu le plus souvent le grade de colonel.

C'est à ce stade du parcours que la question se pose de savoir s'il est opportun d'aller à l'UE. Pour la majorité des officiers de l'Armée de l'Air interrogés, l'objectif est de commander une base aérienne. Pour ce faire, il est davantage indiqué d'effectuer un nouveau passage à l'état-major de l'Armée de l'Air ou à l'EMA, ou encore au sein d'un grand commandement opérationnel (force aérienne de projection ou de combat). Pour commander une base aérienne, il faut généralement justifier de 6 ans d'ancienneté dans le grade de colonel. C'est donc seulement après le commandement de la base aérienne (soit vers 50 ou 53 ans) que les postes à l'UE deviendraient attractifs. *« Les postes à l'UE ne sont intéressants qu'en fin de carrière. Il ne faut y aller que pour occuper des postes de haut niveau »⁵²⁸*. Un officier, pourtant particulièrement enthousiasmé par la PESD, explique préférer commander un escadron après le CID : *« le parcours normal est de revenir en unité navigante. Après cette période, la période opérationnelle de la carrière est plus ou moins terminée, et c'est à ce moment que les postes européens peuvent être attractifs. Cependant, le passage par Bruxelles n'est pas encore un « boost » dans une carrière. Il y a actuellement encore un manque de lisibilité et de lisibilité des structures bruxelloises. On y envoie les officiers sans savoir véritablement ce qu'ils vont y faire »⁵²⁹*. Une minorité estime au contraire qu'il faut faire un passage à l'UE (ou à l'OTAN) très jeune,

⁵²⁷ Entretien avec un stagiaire (27) officier de la Marine, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵²⁸ Entretien, CID, Paris, novembre 2004.

⁵²⁹ Entretien avec un stagiaire (28) officier de l'Armée de l'Air, CID, Paris, 1^{er} décembre 2004.

notamment parce qu'ensuite sur le terrain, on a besoin de comprendre comment fonctionnent ces institutions. « *L'expérience européenne devrait être un passage obligé et faire partie de l'abécédaire de l'officier de base* »⁵³⁰.

En dépit des doutes qu'ils émettent quant au bien-fondé des orientations actuelles de la PESD, les gendarmes interrogés sont pour la plupart attirés par la perspective d'effectuer une expérience au sein des structures de l'UE. Un officier de gendarmerie considère que les expériences auprès de l'UE ne sont absolument un « *placard* » pour les gendarmes, d'autant plus que se développe le réseau de sécurité intérieure. Ceux qui y sont passés n'ont jamais par la suite été mis de côté⁵³¹. Un autre souhaiterait effectuer une expérience au sein de l'unité de police ou de la direction chargée de la gestion civile des crises au sein du Secrétariat général du Conseil⁵³². Un dernier explique cependant que le passage par la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) est selon lui une étape obligatoire et beaucoup plus valorisée à la sortie du CID qu'un passage par les structures de l'UE.

La réponse de l'EMA et des Directions du Personnel des différentes armées

Il convient de préciser que les postes proposés dans les organisations internationales sont à concurrence interarmées. C'est l'EMA qui choisit en dernière instance les candidats qu'il estime être les meilleurs, tout en s'efforçant de rechercher un équilibre entre les armées. Il arrive à certains moments que l'EMA favorise une armée au détriment des autres. Néanmoins, le rôle des différentes directions du personnel⁵³³, chargées de vérifier l'adéquation entre le profil et le poste, est également très important en amont.

Selon de hauts responsables de l'EMA, les organisations internationales exercent une attractivité de plus en plus grande sur les officiers. Les officiers ayant eu une expérience d'état-major au sein de l'UE ou de l'OTAN ont indéniablement davantage de chance d'être recrutés à l'EMA. Il est de plus en plus intéressant d'intégrer des personnes ayant effectué une expérience européenne sur le terrain : ces profils sont de plus en plus recherchés. Un officier supérieur français juge que le niveau moyen des militaires français

⁵³⁰ Entretien avec un stagiaire (6) pilote aéronautique navale, CID, Paris, 25 novembre 2004.

⁵³¹ Entretien avec un stagiaire (23) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 23 novembre 2004.

⁵³² Entretien avec un stagiaire (16) officier de la gendarmerie, CID, Paris, 24 novembre 2004.

⁵³³ Des entretiens ont été réalisés avec les Directions du Personnels de l'armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine. En revanche, il ne nous a malheureusement pas été possible de nous entretenir avec la direction du personnel de la DGGN.

affectés auprès des structures européennes est plutôt élevé. Cependant, le même effort de qualité se constate dans le choix des officiers choisis pour servir auprès de l'OTAN. Au delà de l'intérêt financier à être affectés auprès de ces institutions, il apparaît de plus en plus séduisant d'être affecté auprès de l'UE car les caractères pionniers des tâches à effectuer est particulièrement valorisant. En revanche, la vie des militaires affectés auprès de l'OTAN apparaît plus confortable, ce qui va sans doute changer avec la multiplication des opérations extérieures lancées par la structure. La consultation des tableaux de promotion au sein de chaque armée peut constituer un bon instrument de mesure : il est ainsi intéressant de dénombrer le nombre d'officier ayant été promu au grade supérieur à l'issue d'une expérience à l'étranger (hors opération). Il apparaît que certains officiers ont été effectivement promus sur la base de leur expérience au sein de l'UE. C'est le cas par exemple de deux officiers de la Marine qui sont revenus de Bruxelles en ayant été promus au grade de capitaine de vaisseau. Le passage par les institutions européennes apparaît donc comme un nouveau cursus, susceptible de permettre aux officiers de gravir plus rapidement les échelons.

Le discours se veut également très rassurant au sein des Directions du Personnel des différentes armées. Selon la Direction des personnels militaires de la Marine (DPMM)⁵³⁴, la période actuelle est assez inédite. Il y a une vingtaine d'années, les officiers les plus brillants choisissaient d'aller dans les forces ou éventuellement à l'EMA. Etaient en général envoyés en poste à l'étranger les officiers ne s'étant pas particulièrement distingués dans leur carrière maritime. Depuis cinq ou dix ans, sont à l'inverse envoyés à l'étranger, particulièrement dans les instances multilatérales, les meilleurs éléments, c'est-à-dire ceux ayant été stagiaires soit au CID, soit dans une Ecole de guerre à l'étranger, soit au Collège de défense de l'OTAN. Le profil idéal pour accéder à ces instances est celui d'un officier ayant déjà entre 15 et 25 ans d'expérience opérationnelle (capitaine de corvette, de frégate ou de vaisseau). La plupart des marins ayant été envoyés auprès de l'UE ont le plus souvent travaillé auparavant dans le cadre de l'Otan, de l'UEO ou de l'Euromarfor. Par ailleurs, les critères de sélection suivants sont également retenus : la maîtrise des langues et particulièrement de l'anglais ; les qualités relationnelles (sociabilité, aisance dans les relations humaines) ; l'expérience antérieure au sein d'un état-major central à Paris, ayant permis d'attester la capacité à travailler et dialoguer avec les civils. En moyenne, pour un poste au sein des institutions multilatérales (UE et Otan), on dénombre 10 à 15 candidats, ce qui est un nombre élevé, témoignage de l'intérêt de plus en plus suscité par ce type de carrière. L'affectation à Bruxelles apparaît donc comme valorisée, mais tout comme l'est l'affectation auprès de l'OTAN. En effet, la DPMM perçoit une pression très

⁵³⁴ Entretien téléphonique, novembre 2004.

forte pour que les effectifs affectés auprès de l'OTAN soient augmentés, sans doute en réponse à la décision présidentielle de renforcer la présence française au sein de l'organisation. L'objectif est de renforcer l'état-major SACT à Northfolk et au SHAPE, ainsi que le pôle de Lisbonne (Joint Headquarter South) et celui de Naples⁵³⁵. Il y a ainsi actuellement pour les officiers de la Marine davantage de postes à l'OTAN, postes ayant une dimension davantage opérationnelle que ceux proposés à l'UE, qui sont par définition politico-militaire. L'OTAN apparaît donc particulièrement attractive aujourd'hui pour les officiers de la Marine. Après leur expérience européenne ou otanienne, les personnels ont différentes options :

- soit prendre le commandement d'une frégate ;
- soit occuper un poste à l'EMA ;
- soit occuper un poste au sein du Ministère des Affaires étrangères.

L'objectif affiché par la DPMM est de « *fidéliser* » les personnels ayant effectué un passage au sein des instances européenne car la formation initiale, voire de second degré étant pour l'heure inadéquate en la matière, ils sont les seuls à détenir une connaissance approfondie de ces structures et des moyens pour la France d'y faire valoir son influence. La politique consiste à sélectionner des officiers de très grande qualité, afin qu'ils puissent occuper des postes d'influence au sein des structures multilatérales.

Selon la Direction des personnels militaires de l'Armée de l'Air (DPMAA), les postes auprès de l'UE sont très demandés par les officiers de l'Armée de l'Air, car « *l'ouverture à l'international est un domaine qui motive de plus en plus les officiers* ». Les responsables interrogés mettent également l'accent sur la façon dont se déroule traditionnellement la carrière d'un officier : la première partie de carrière comporte de fortes connotations opérationnelles. « *A ce stade de la carrière, l'Europe est loin. Cependant, dans le ciel, il n'y a pas de frontières et, y compris durant la guerre froide, les officiers de l'Armée de l'Air ont été habitués à se poser dans les pays d'Europe de l'Ouest* »⁵³⁶ ; la deuxième partie de carrière connaît en revanche un certain nombre de modifications structurelles. On assiste désormais à une ouverture des états-majors, au sein desquels on apprend à maîtriser les procédures d'emploi communes. D'où la montée en puissance des affectations dans les états-majors multinationaux. Se pose cependant le problème du temps de commandement. Les stagiaires du CID issus de l'Armée de l'Air ont des caractéristiques particulières, particulièrement depuis que les promotions du CID ont été rajeunies, de manière consécutive à la réduction des forces. Un officier qui sort du CID a pour objectif premier de commander une unité

⁵³⁵ Il a ainsi été décidé de créer un poste d'officier général français à Northfolk en 2003 ainsi qu'un autre à Lisbonne.

⁵³⁶ Entretien, DPMAA, Cité de l'Air, Paris, janvier 2005.

aérienne car c'est le dernier poste de terrain qu'il sera amené à occuper. Ce n'est qu'à l'issue de ce temps de commandement que le passage par les instances multilatérales apparaît indiqué⁵³⁷. Pour les officiers ayant achevé leur temps de commandement, s'offre alors la possibilité d'acquérir une expérience dans les organisations multilatérales. Cette possibilité est de plus en perçue comme une opportunité à saisir pour les officiers ayant pour ambition d'accéder aux plus hautes responsabilités. De l'avis de la DPMAA, l'OTAN est perçue aujourd'hui comme une structure plus opérationnelle, alors que l'UE est encore perçue comme une structure en devenir, au sein de laquelle le travail est beaucoup plus d'ordre intellectuel. On ne saurait pourtant réellement parler de préférence pour l'OTAN : la différence se fait entre ceux ayant des préférences pour des fonctions opérationnelles et ceux préférant occuper des fonctions de conception et de montage. Les profils privilégiés pour les affectations dans les organisations multilatérales sont ceux d'officiers ayant déjà fait preuve dans des postes en états-majors nationaux de leurs capacités d'analyse, de synthèse ainsi que de leurs compétences en anglais. « *Nous sommes très soucieux de la qualité des personnels envoyés dans les structures multinationales car il y va de l'image de la France* »⁵³⁸. Sont donc privilégiés les personnels qui ont en moyenne entre quinze et vingt ans de service derrière eux. et ont démontré leur ouverture d'esprit et leur capacité d'écoute. « *Les officiers sélectionnés doivent avoir le sens de la diplomatie et un caractère rond et nuancé* ». En ce qui concerne les perspectives de carrière des personnels de retour d'une affectation auprès de l'UE, le discours est le même que celui des directions du personnel des autres armées. L'objectif est de placer ces personnels dans des postes où leur expérience européenne pourra être valorisée, en l'occurrence soit à l'EMA ; soit dans les cabinets ministériels. L'objectif est de leur permettre d'assurer la promotion de l'UE européenne au sein des structures des administrations centrales. « *Ce processus fera tâche d'huile et dans quelques années nous aurons aux plus hauts postes des officiers convaincus du bien-fondé de l'idée européenne. Aujourd'hui, les affectations auprès de l'UE sont tout sauf des voies de garage : elles font au contraire partie de nos voies d'excellence* »⁵³⁹.

Au sein de l'Armée de terre, « *quel que soit le niveau de responsabilité acquis, le but final est toujours la capacité opérationnelle, c'est-à-dire le combat. Ce qui intéresse la DPMAA, ce sont les officiers ayant acquis une culture internationale. Il ne s'agit cependant pas de créer une filière car un officier qui passerait dix ans à ne faire que du multinational ne serait plus opérationnel, car il aurait été coupé trop longtemps de la troupe. Il ne serait pas*

⁵³⁷ Ces considérations expliquent sans doute pourquoi les stagiaires du CID en provenance de l'Armée de l'Air soient moins enclins que les autres à effectuer rapidement un passage par les instances européennes. Agés d'environ trente-cinq ans, leur priorité va l'exercice opérationnel du métier de soldat, qui ne peut s'exercer au-delà d'une certaine limite d'âge, ce qui ne préjuge donc en rien de l'attractivité que peuvent par ailleurs exercer sur eux les cursus européens.

⁵³⁸ *Idem.*

⁵³⁹ Entretien, DPMAA, Cité de l'Air, Paris, janvier 2005.

bon de fabriquer des officiers qui seraient déconnectés de leurs armées»⁵⁴⁰. L'expérience opérationnelle est d'autant plus indispensable que les officiers affectés dans les instances multinationales sont souvent appelés à gérer des crises. La DPAMT considère que les postes multinationaux sont très valorisants à la fois « *sur le plan personnel et professionnel* ». L'Armée de terre a également intérêt à disposer de personnels de haut niveau capables de maîtriser les procédures OTAN : ces procédures peuvent s'acquérir aussi bien au sein de l'Eurocorps, qu'à l'Eurofor ou au sein du HRF en train d'être mis en place à Lille. Selon les responsables de la DPAMT, les postes multinationaux sont de plus en plus demandés - y compris d'ailleurs pour des raisons financières. Pour un poste UE/OTAN, 5 à 7 dossiers sont en moyenne étudiés. Il y a très peu d'officiers qui font réellement, en amont, une différence entre l'UE et l'OTAN, à l'exception d'une minorité qui préfère l'un ou l'autre par convictions personnelles. C'est une fois à l'intérieur de ces instances que l'on établit une différence. « *On ne peut donc pas réellement parler d'eupéanisation des carrières dans la mesure où l'UE n'est qu'un sous-ensemble qui fait partie d'un système de multinationalisation. Or, la multinationalisation ne se limite pas à l'Europe du point de vue des DPM* »⁵⁴¹. La majorité des personnels affectés dans des instances multinationales sont généralement issus des forces ou d'organismes interarmées. Ils ont une bonne connaissance de l'anglais et des prédispositions à l'ouverture relationnelle et à plus haut niveau, une connaissance approfondie des questions politico-militaires. Par ailleurs, certains sont des personnels maîtrisant des compétences spécifiques en matière de renseignement, de transmission, de logistique. Ces personnels spécialisés ne sont pas forcément brevetés ; ils sont donc limités non seulement en progression de grade mais aussi au vu de leurs compétences. Par exemple, un spécialiste des transmissions occupe un poste correspondant à ses compétences en milieu international et par la suite occupera des postes correspondant à ses mêmes compétences en milieu national. Une fois de retour de leurs affectations auprès des organisations multilatérales, et après avoir effectué les temps de commandement requis, ces officiers occupent toujours des postes de niveau politico-militaires interarmées (DAS, EMA, SGDN). « *L'objectif est de rentabiliser les affectations à l'étranger dans les postes qu'on occupe en France : il y a donc une continuité dans les parcours. La filière de spécialisation européenne se construit donc de manière informelle. Il est par exemple inenvisageable d'envoyer à la tête de la RMF un officier n'ayant eu antérieurement aucune expérience ni à l'UE, ni à l'OTAN. De plus, pour assurer l'influence de la France dans les organisations internationales, il convient de sélectionner des personnels dont les compétences sont reconnues en France même. Il n'est donc pas question d'investir sur des officiers en fin de carrière mais au contraire sur de jeunes officiers supérieurs sortant du CID, puis de leur faire effectuer un temps de commandement, avant de les renvoyer*

⁵⁴⁰ Entretien avec deux responsables de la DPAMT, caserne Lourcine, Paris, 1^{er} décembre 2004.

⁵⁴¹ Entretien avec deux responsables de la DPAMT, caserne Lourcine, Paris, 1^{er} décembre 2004.

auprès des instances européennes à des postes plus élevés»⁵⁴². Plusieurs exemples concrets ont été cités à l'appui. Celui d'un officier ayant servi à l'état-major de la Brigade franco-allemande, puis à l'état-major de l'Eurocorps de Strasbourg, puis à l'EMUE de Bruxelles avant de partir en affectation au CFAT de l'HRF de Lille. Par la suite, on peut imaginer que cet officier ira en poste à l'EMA ou à la DRM. Un autre officier est passé par l'Ecole de guerre allemande, puis est allé en poste à l'EMA (où il a travaillé sur les relations franco-allemandes), puis a commandé un régiment, est passé par le CHEM avant de partir à la RMF auprès de l'UE. A l'issue de cette expérience, il devra effectuer un nouveau temps de commandement, puis pourra être affecté à la RMF auprès de l'OTAN ou à l'EMA, puis peut-être obtenir ses galons de général à l'OTAN. Un autre après le CID, est parti en poste à la RMF, puis a commandé un régiment au sein de la brigade franco-allemande, puis a effectué un temps de commandement en France et enfin est parti à l'EMUE. A son retour en France, cet officier ira sans doute en poste à l'EMA. L'avancement en tant que tel n'est pas lié au passage par les instances européennes : c'est le fait de réussir dans ces postes qui est un facteur de promotion.

Traditionnellement, chaque armée est en charge de la formation de ses personnels et de la gestion de leur parcours professionnel. Cependant, l'irruption du multinational et l'importance centrale qui lui est accordée par les options stratégiques retenues par les autorités françaises semble rendre de plus en plus incontournable pour les officiers brevetés le passage par les instances multilatérales. En effet, la tendance actuelle semble rendre de plus en plus valorisée l'acquisition d'une expérience multinationale pour accéder au grade de général (voire de colonel). L'âge de l'officier apparaît comme un critère très important : il semble ainsi pertinent jusqu'au grade de lieutenant-colonel (35 ans environ) de travailler dans son armée d'origine et d'occuper des fonctions de commandement (par exemple commandement d'un escadron pour l'Armée de Terre, d'une escadrille pour l'Armée de l'Air), avant d'effectuer un passage par les instances de l'UE.

Conclusion

Il apparaît à l'issue de cette étude que le corps des officiers est loin d'être plus européen que la moyenne des militaires. Il convient d'établir une distinction entre :

- d'une part, les officiers entretenant un contact permanent ou régulier avec les institutions européennes (officiers en poste

⁵⁴² Entretien avec deux responsables de la DPMAT, caserne Lourcine, Paris, 1^{er} décembre 2004.

auprès de l'UE, officiers en poste à l'EMA, officiers en poste à la Force d'action terrestre) qui apparaissent véritablement convaincus du bien-fondé du projet européen. Ces élites militaires paraissent acquises au principe de la construction européenne. Le volontarisme européen affiché peut cependant être attribué à une liberté de ton moindre en raison de la proximité avec les cercles de décision politique. Il est cependant indéniable que l'expérience européenne au concret, que ce soit dans le cadre d'opération ou dans le cadre de la nomination à un poste auprès des institutions européennes, renforce le sentiment d'adhésion à l'UE. L'immersion ou la proximité avec les autorités européennes favorise l'europanisation.

- d'autre part, les autres officiers n'entretenant pas de relations de proximité avec les centres de décision européens qui pour la plupart apparaissent convaincus de la nécessité d'inscrire l'action militaire dans un cadre multinational (éventuellement multilatéral), mais sont en revanche beaucoup plus circonspects à l'égard de l'idée d'Europe politique. Pour un nombre significatif d'officiers, la construction européenne telle qu'elle se fait dans le cadre de l'UE apparaît ainsi comme un projet sinon vide de contenu, du moins beaucoup trop flou pour susciter l'adhésion tandis que l'Europe de la défense fait essentiellement figure de nécessité technique - et peut à ce titre aux yeux de beaucoup être inscrite aussi bien dans le cadre de l'UE que dans celui de l'OTAN.

Alors que la première catégorie d'officiers se reconnaît le plus souvent dans les valeurs à vocation universelle promue par le projet politique de l'UE et par la Stratégie européenne de sécurité (défense de la démocratie et des Droits de l'Homme), la seconde considère le plus souvent que de telles valeurs sont inadaptées pour définir l'identité européenne : à leurs yeux, le projet européen doit reposer sur la reconnaissance et l'affirmation d'une identité européenne en large partie inscrite dans l'héritage d'un passé, le plus souvent assimilé aux racines gréco-latines et judéo-chrétiennes communes à l'ensemble des peuples situés dans un espace géographiquement strictement limité. Cette définition assez figée de l'identité européenne conduit un grand nombre de militaires à poser la question de leur vocation même : la défense de l'identité européenne – voire du modèle économique propre à l'Europe – doit-elle continuer à reposer de manière prioritaire sur la projection de force ou bien les missions des militaires doivent-elles être recentrées sur la défense de l'espace européen intérieur ?

Peu convaincus par la construction européenne telle qu'elle leur est présentée par les autorités politiques ou les fonctionnaires européens, les officiers de la deuxième catégorie proposent des projets politiques alternatifs pour l'Europe, certains appelant de leurs vœux l'instauration d'une Europe fédérale, dotée d'une armée européenne commune, d'autre souhaitant l'instauration d'une Europe sociale ou d'une Europe-forteresse dont la politique de sécurité serait essentiellement axée sur la protection de l'espace intérieur tandis que certains considèrent que l'Europe doit demeurer un vaste marché libéralisé, dont la sécurité demeure assurée dans le cadre de l'OTAN.

Il est possible de considérer que l'eupéanisation de la politique française de sécurité et de défense influe sur trois types de réalités :

- L'eupéanisation modifie les perceptions des acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de défense dans le cadre de l'UE. On s'aperçoit ainsi que si une part de l'identité militaire française demeure irréductiblement nationale, la production de nouvelles normes professionnelles produites par le cadre d'action de l'UE apparaît indéniablement comme un facteur susceptible de modifier les perceptions des officiers : les processus institutionnels aussi bien qu'informels sont favorables à cette tendance.

- L'eupéanisation modifie de manière croissante les parcours professionnels des officiers. Le passage par les instances européennes semble appelé à devenir l'une des voies d'excellence au sein du Ministère de la défense, à condition cependant qu'il ne contrarie pas la progression par les expériences opérationnelles traditionnelles (temps de commandement).

- L'eupéanisation des cursus de formation ne constitue pas un facteur garanti d'adhésion à la construction européenne actuelle. La formation aux questions européennes, si elle apparaît à tous nécessaire pour maîtriser les nouvelles procédures et les nouveaux cadres d'emploi de l'appareil militaire français, n'apparaît pas comme un instrument de conversion à l'idéal européen tel qu'il est promu de manière officielle.

En réalité, il apparaît que *“ l'adhésion à la construction européenne chez les militaires relève à la fois de la fois la raison (il faut travailler au niveau européen pour mutualiser les coûts de la défense que la France ne peut assumer seule) et du cœur (il faut partager avec les autres ce qui a fait les griffes de notre coq gaulois) ”*⁵⁴³.

⁵⁴³ Entretien à l'EMA, Paris, mars 2004.

Annexe 1: synthèse des entretiens au CID (12ème promotion)
--

Lors des entretiens menés au CID, les officiers suivants ont été interrogés.

Armée de l'air

- Un pilote de transport. Se dit euroconvaincu mais gêné par l'absence de lisibilité du projet ; plutôt hostile à l'OTAN ; plutôt favorable à l'adoption du traité ; hostile à l'entrée de la Turquie ; expérience à l'UE uniquement intéressante en fin de carrière
- Un pilote de transport. Favorable à l'adoption du Traité constitutionnel (a été convaincu par la formation) ; opposé à l'entrée de la Turquie ; extrêmement déçu par l'absence de projet politique ; très anti-otanien.
- Un officier mécanicien. Se définit comme proeuropéen ; n'est cependant pas décidé à voter en faveur du Traité constitutionnel ; plutôt favorable à l'adhésion de la Turquie ; ne définit pas l'identité européenne comme le fruit d'un héritage judéo-chrétien ; préférerait travailler à l'UE plutôt qu'à l'OTAN ;
- Un ingénieur de l'armement (aéronautique – OCCAR) ; très proeuropéen ; favorable à l'adoption du Traité constitutionnel ; pas vraiment déterminé sur la question de l'adhésion turque ; souhaiterait effectuer une expérience au sein de l'Agence de défense ou à la RMF.
- Un officier mécanicien ; se définit comme pro-européen mais en réalité est farouchement opposé à l'UE ; entend voter « non » au Traité constitutionnel afin de voter non pas contre l'Europe mais contre l'UE ; souhaite la mise en place de partenariats avec la Russie et avec la Turquie mais pas leur intégration ; considère que l'UE et l'OTAN sont des structures équivalentes ; a déjà effectué une expérience à l'OTAN et ne souhaite pas particulièrement en effectuer une à l'UE.
- Un pilote de transport. Favorable à l'UE telle qu'elle se construit actuellement ; favorable à l'adoption du Traité constitutionnel ; assez partagé sur la question de la Turquie ; considère l'OTAN comme une structure indispensable ; l'un des plus favorable à la construction actuelle.

Armée de terre

- infanterie, originaire de la Légion. Se dit pro-européen mais opposé aux présupposés kantiens qui sous-tendent la construction actuelle ; pas favorable à l'adoption du Traité en l'état ; favorable à la mention des racines chrétiennes ; hostile à l'intégration de la Turquie ; plutôt intéressé par un passage à l'UE.
- Train (logistique) ; convaincu de l'utilité de la construction d'une Europe mais doute sérieux quant à la méthode actuelle ; favorable à la mention des racines chrétiennes ; très hostile à l'entrée de la Turquie ; favorable à l'Europe-forteresse ; passage à l'UE considéré comme valorisant pour les officiers (plus que l'OTAN).
- Blindé-cavalerie ; plutôt anti-européen ; hostile au Traité constitutionnel ; pas totalement défavorable à l'intégration de la Turquie ; pas favorable à l'inscription de l'héritage européen dans les textes de l'UE ; aimerait avoir une expérience à l'UE.
- Transmission ; assez anti-européen ; beaucoup plus convaincu par le cadre otanien ;
- Artilleur ; n'a pas d'opinion très tranchée sur l'Europe ; plutôt hostile au Traité constitutionnel ; opposé à une Europe fédérale ; l'actuelle PESD le satisfait car justement elle ne comporte aucun élément fédéral ; hostile à la candidature turque ; aimerait malgré tout effectuer une expérience à l'UE (plutôt qu'à l'OTAN) ;
- Service de Santé des armées. Parmi le plus proeuropéens ; plutôt favorable à l'adoption du Traité constitutionnel (choix de raison plus que de cœur) ; pas encore d'opinion sur la Turquie ; adhère au projet européen tel qu'il est actuellement formulé par les autorités politiques ; la PESD doit cependant selon lui être considérée comme le pilier européen de l'OTAN ;
- Infanterie. Uniquement favorable à un espace économique européen et la mutualisation des dépenses de défense ; dans ces conditions, ne serait pas opposé à l'adhésion de la Turquie (voire du Maroc) ; préférerait partir en poste outre-mer plutôt qu'à Bruxelles ;
- Génie/Légion étrangère ; plutôt pro-européen ; votera en faveur du Traité constitutionnel ; aimerait effectuer une expérience à l'UE ;
- Troupe de marine/artillerie ; s'affiche très clairement comme farouchement souverainiste ;

- Troupe de marine ; se dit europragmatique ; favorable au Traité constitutionnel ; opposé à l'intégration de la Turquie ; les avancées de la PESD lui semblent aller dans le sens de l'Europe puissance ; indéniablement l'un des plus favorable à l'Europe telle qu'elle se construit actuellement ; mais néanmoins assez peu intéressé par une expérience dans les structures en charge de la PESD ;
- Cavalerie, se définit comme monarchiste (légitimiste) ; se dit proeuropéen mais en désaccord avec la méthode actuelle ; favorable au Traité constitutionnel ; insiste sur l'importance fondamentale de la reconnaissance des racines judéo-chrétienne ; farouchement hostile à l'intégration de la Turquie ; souhaiterait effectuer une expérience à l'UE, tout en considérant que l'OTAN demeure un cadre d'action nécessaire.
- Légion étrangère ; assez critique envers la construction actuelle ; regrette que les racines judéo-chrétiennes de l'histoire européenne ne soient pas reconnues ; favorable à l'Europe des Nations (rejet farouche de toute idée d'intégration) aussi bien qu'à la Francophonie ; n'a cependant pas d'avis définitif sur le Traité constitutionnel ; intéressé par une expérience auprès de l'UE mais se sent plus proche de l'OTAN ;

Marine

- Commissaire de la Marine ; opposé à l'Europe actuelle car partisan de l'Europe sociale ; opposé pour cette raison également au projet de Traité ; souhaiterait effectuer une expérience à l'UE mais pour des raisons d'enrichissement personnel et non pas de promotion professionnelle.
- Pilote aéronautique navale, patrouille maritime. A participé à l'Opération Artémis ; se définit comme pro-européen ; mais déçu par le contenu du projet politique de l'UE ; pas favorable à l'entrée de la Turquie ; attiré par une expérience à l'OTAN aussi bien qu'à l'UE. Indéniablement l'un des plus europhiles des officiers rencontrés.
- Commissaire de la Marine ; assez europhile ; opposé à l'entrée de la Turquie, plutôt favorable au Traité constitutionnel ; souhaiterait travailler auprès de l'UE ; très atlantiste cependant ;
- Fusillier marin ; se dit europhile mais en réalité très eurosceptique ; gêné par les modalités « *non démocratiques* » de la prise de décision actuelle, plutôt opposé à l'entrée de la Turquie ; déplore l'absence de reconnaissance de l'héritage judéo-

- chrétien ; ; serait intéressé par un poste à l'UE pour des raisons financières ; très atlantiste.
- Bâtiment de surface/opérations ; favorable à l'Europe conçue comme un espace marchand libéralisé mais opposé à l'Europe telle qu'elle se construit actuellement ; peu favorable au Traité constitutionnel ;
 - Pilote d'aviation embarqué ; résolument favorable à la construction européenne actuelle ; favorable au Traité constitutionnel ; assez favorable à l'intégration de la Turquie ; l'un des plus favorable à l'UE telle qu'elle se construit ; très intéressé par une expérience à l'UE ; mais également extrêmement favorable à l'OTAN ;
 - Marine/pilote d'hélicoptère ; favorable à l'Europe sociale qu'il juge trop absente dans la construction actuelle ; néanmoins favorable à l'adoption du Traité constitutionnel ; plutôt favorable à l'intégration de la Turquie ; souhaite effectuer une expérience à l'UE plutôt qu'à l'OTAN.

Gendarmerie

- un officier se définit comme europhile ; monarchiste et catholique fervent ; favorable à l'Europe fédérale ; très hostile à l'entrée de la Turquie ;
- officier se définissant comme proeuropéen ; d'accord sur le principe d'une Constitution européenne mais n'a pas encore d'opinion sur ce projet de Traité constitutionnel ; assez hostile à l'entrée de la Turquie ; opposé à la reconnaissance des racines judéo-chrétiennes de l'Europe ; favorable à la PESD actuelle mais peu intéressé par les missions de Petersberg ; indéniablement l'un des plus favorables à l'Europe telle qu'elle se construit actuellement.
- Un autre officier se définit comme proeuropéen mais en réalité est assez opposé à la forme actuelle de la construction européenne ; peu convaincu par le projet de Traité constitutionnel ; pas vraiment hostile en revanche à l'adhésion de la Turquie ; pas favorable à l'inscription dans les textes de l'héritage judéo-chrétien ; souhaiterait effectuer une expérience auprès de l'unité de police ; l'OTAN n'a à ses yeux aucune raison d'être, les questions de sécurité intérieure doivent être l'élément fondamental de la PESD.
- Une autre officier est également assez circonspect envers les développements actuels et jugent que le volet sécurité intérieur n'est pas assez explicitement lié à la PESD ; pas favorable à

l'inscription de l'héritage chrétien ; pas hostile à l'intégration de la Turquie ; favorable à une expérience européenne mais plutôt dans le domaine du JAI. ;

- Officier de gendarmerie assez favorable aux développements actuels de l'Europe de la défense ; le plus proeuropéen de tous les gendarmes rencontrés ; hostile à l'intégration de la Turquie ;

Annexe 2 : Questionnaires modélisés

Questionnaire

Ce questionnaire constitue une version abrégée de celui établi conjointement par le SOWI et le CEMISS. Il a été soumis à l'ensemble des stagiaires français de la 12^{ème} promotion du CID. 145 stagiaires ont accepté de remplir ce questionnaire. La modélisation des réponses sous forme de graphiques a été réalisée par Benoît Pélopidas.

Sentiment d'appartenance

A quel degré vous sentez-vous Européen ?

- très européen
- assez européen
- un peu européen
- pas européen du tout.

Perception de la construction européenne

Parmi les propositions suivantes, avec lesquelles êtes-vous en accord ?	Totalement ou partiellement d'accord	Totalement ou partiellement en désaccord	Sans opinion
L'Union européenne (UE) devrait avoir une politique étrangère commune			
L'UE devrait avoir une politique de sécurité et de défense commune			
L'UE devrait avoir des forces armées communes			
L'UE devrait avoir une politique commune en matière de justice et de sécurité intérieures			
L'UE devrait avoir une Constitution			
Il est bon que l'UE s'élargisse et accueille de nouveaux pays			

Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie	Très ou assez important	Faible ou assez faible	Moyen	Sans opinion
Le Conseil européen				
Le Conseil de l'Union européenne				
La Commission européenne				
Le Parlement européen				
La Banque centrale européenne				
Le Gouvernement français				
Le Parlement français				
La Banque de France				

Forces armées européennes

Le recours à la force de réaction rapide de l'UE (60.000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE) est approprié pour	Très ou assez approprié	Peu ou pas du tout approprié	Sans opinion
Assistance en cas de désastre humanitaire			
Assistance humanitaire au profit d'autres pays			
Lutte anti-terroriste			
Coopération avec la police pour maintenir l'ordre public			
Protection des droits de l'Homme			

Evacuation des citoyens européens dans les zones de conflit			
Opérations de maintien de la paix			
Imposition de la paix			
Défense du territoire national			
Défense du territoire d'un allié			
Protection des intérêts européens			

Que pensez-vous de la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide ?

- Je soutiens
- Je suis plutôt favorable
- Je suis plutôt en désaccord
- Je suis totalement en désaccord
- Sans opinion.

La force européenne de réaction rapide devrait être considérée comme :

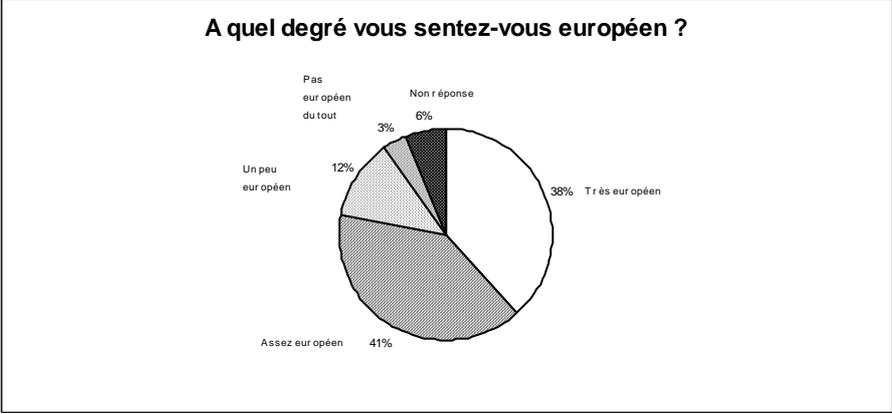
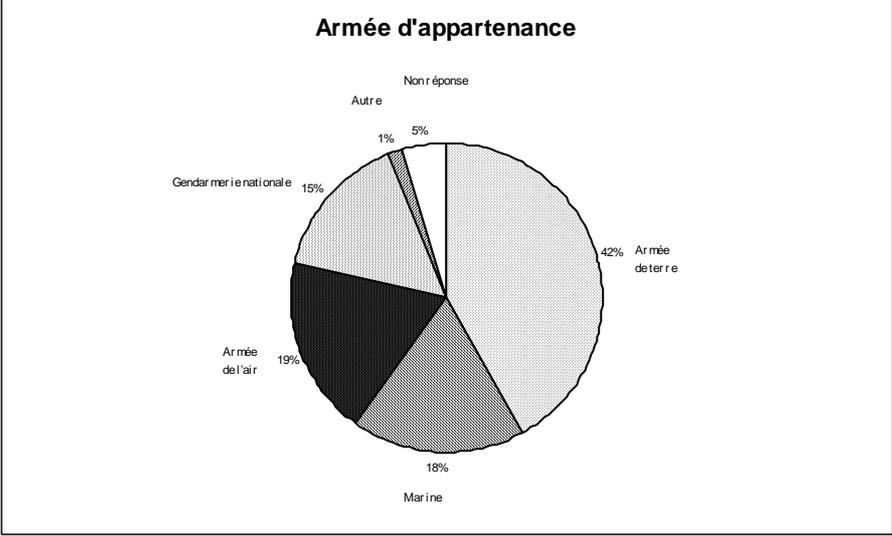
- moins importante que l'OTAN
- aussi importante que l'OTAN
- plus importante que l'OTAN
- sans opinion.

Selon vous, la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par :

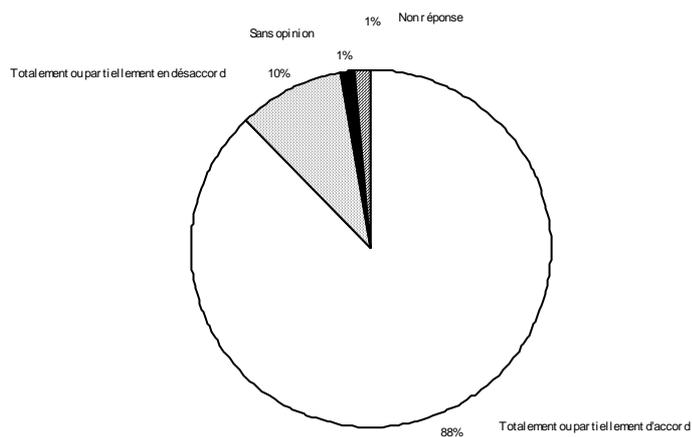
- les gouvernements nationaux conformément à leurs procédures internes
- les Etats membres de l'UE par un vote à l'unanimité
- les Etats membres de l'UE par un vote à la majorité.
- Sans opinion.

Dans l'avenir, à quel type de forces armées va votre préférence ?

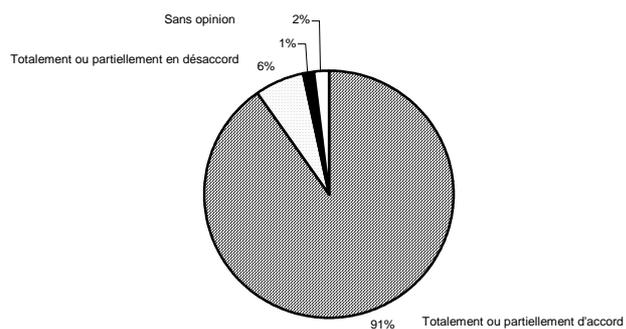
- une Force européenne intégrée en remplacement des armées nationales
- Une Force européenne de réaction rapide permanente parallèle à des Forces armées nationales
- Des Forces de réaction rapide mises sur pied de manière ad hoc, parallèlement à des Forces armées nationales
- Seulement des Forces armées nationales
- Sans opinion.



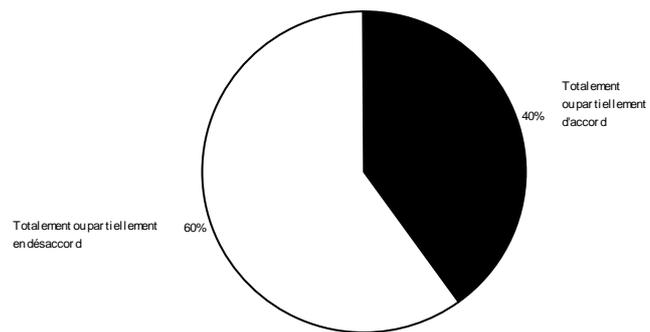
**Perception de la construction européenne :
L'Union européenne devrait avoir une politique étrangère commune**



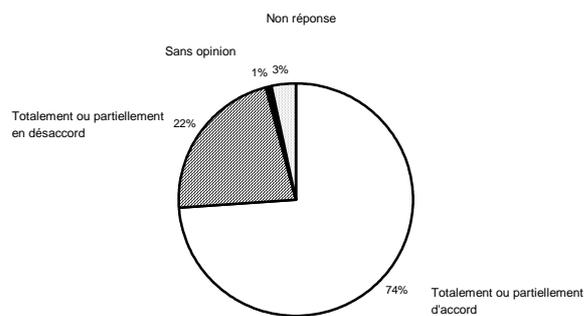
**Perception de la construction européenne:
L'UE devrait avoir une politique de sécurité et de
défense commune**



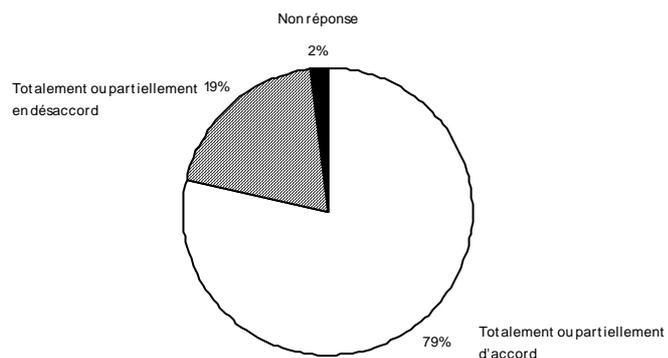
**Perception de la construction européenne:
l'UE devrait avoir des forces armées communes**



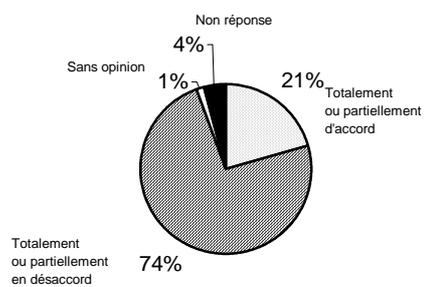
**Perception de la construction européenne :
L'UE devrait avoir une politique commune en matière
de justice et de sécurité intérieures**



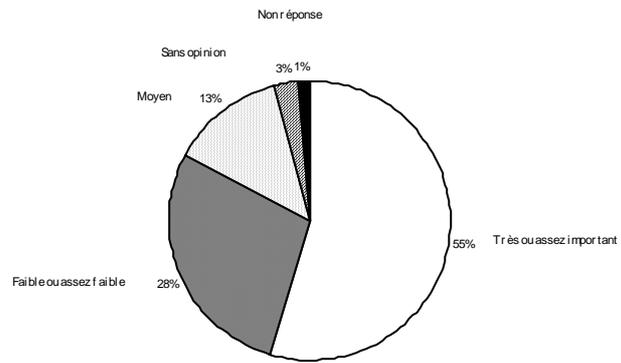
Perception de la construction européenne : l'UE devrait avoir une constitution



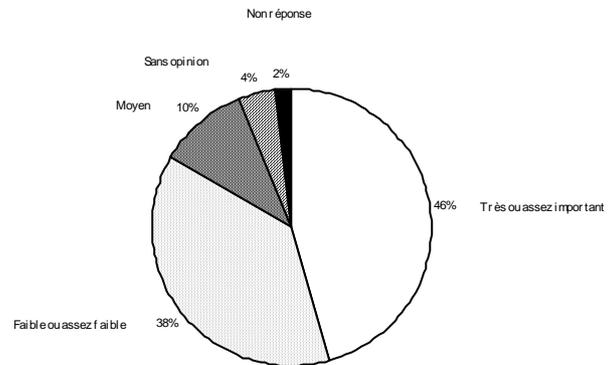
Perception de l'union européenne : il est bon que l'UE s'élargisse et accueille de nouveaux pays



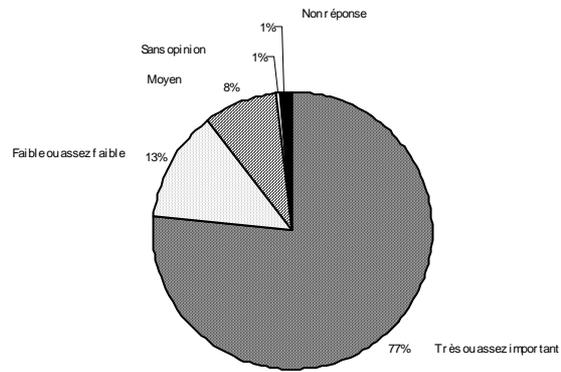
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? Le Conseil européen



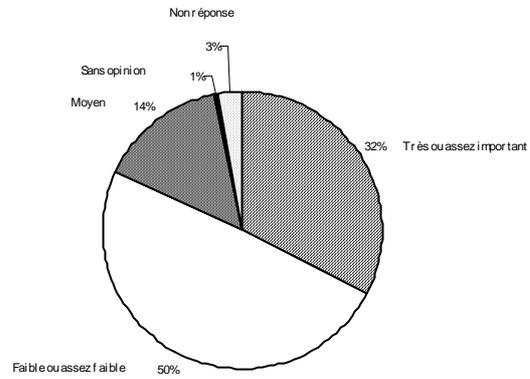
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? Le Conseil de l'Union européenne



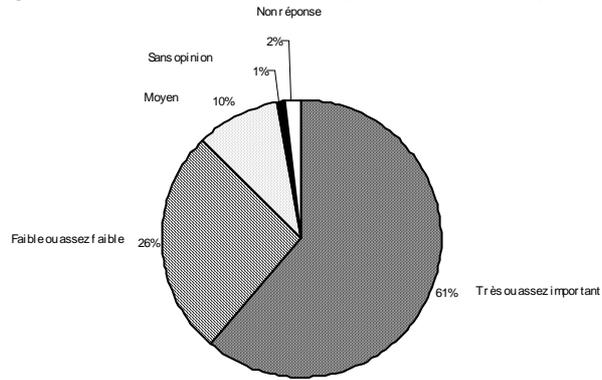
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? La Commission européenne



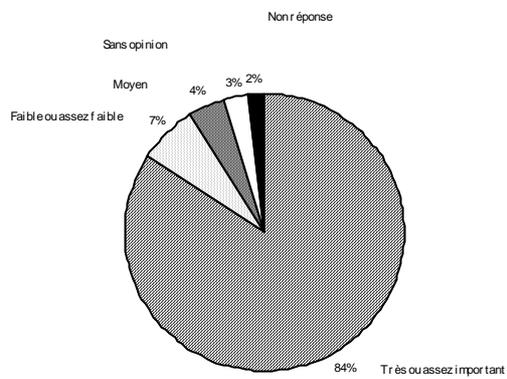
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? Le Parlement européen



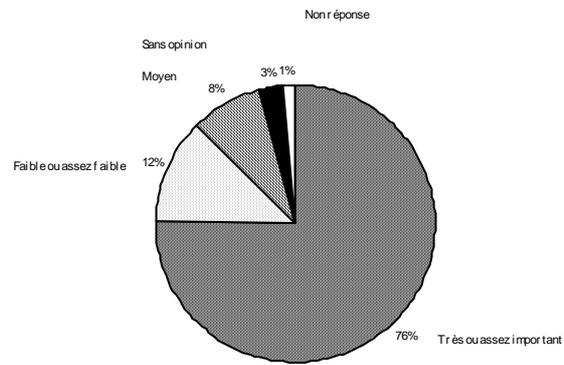
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? La Banque centrale européenne



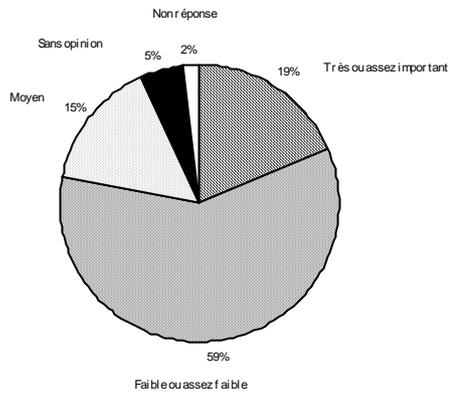
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? Le Gouvernement français



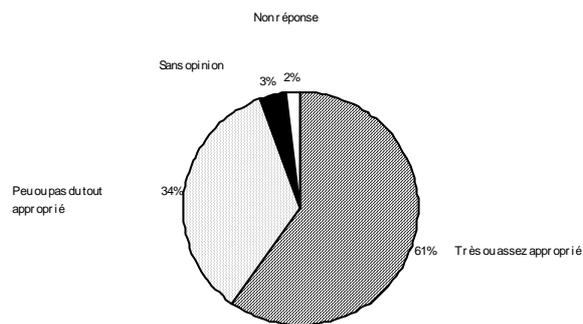
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? Le Parlement français



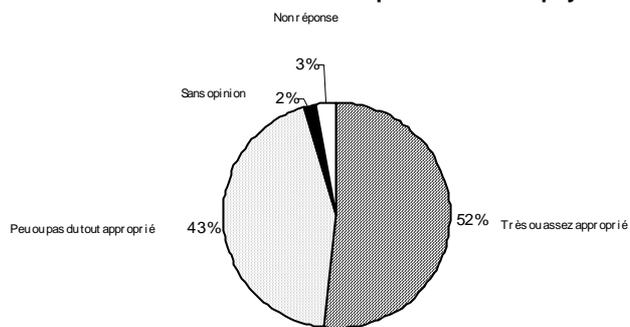
Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont un impact sur votre vie? La Banque de France



**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
assistance en cas de désastre humanitaire**

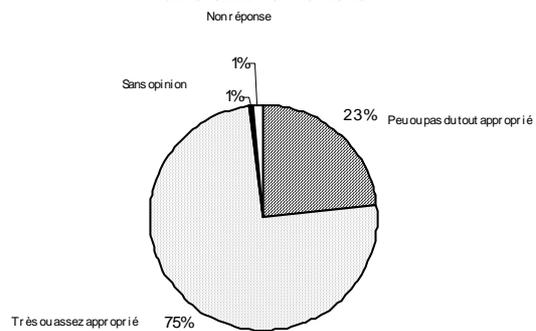


**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
assistance humanitaire au profit d'autres pays**



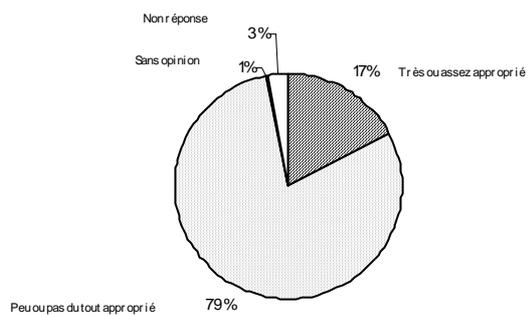
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :**

lutte anti-terroriste

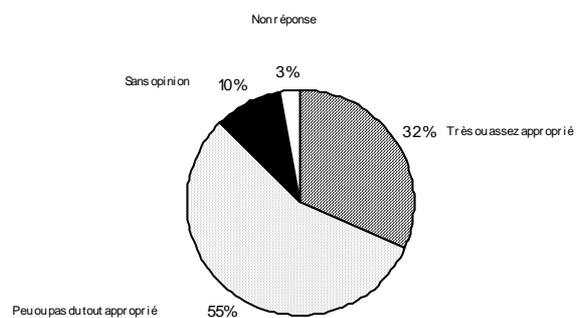


**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :**

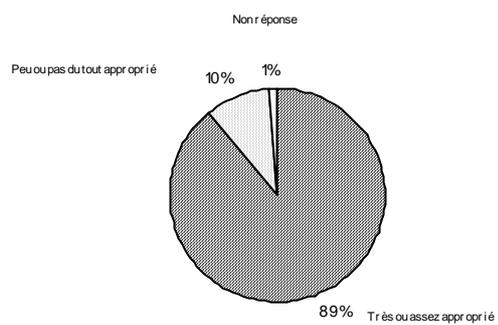
coopération avec la police pour maintenir l'ordre public



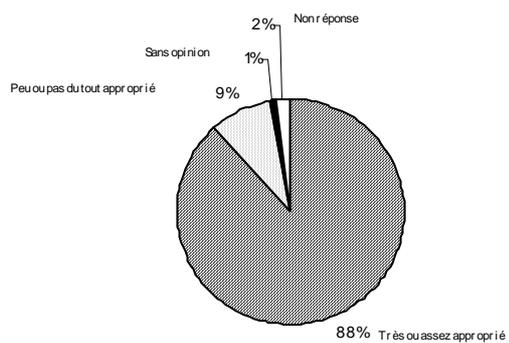
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
protection des droits de l'homme**



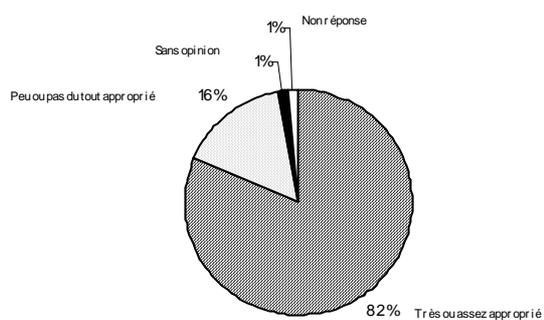
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de
l'UE)
est approprié pour :
évacuation des citoyens européens dans les zones de conflit**



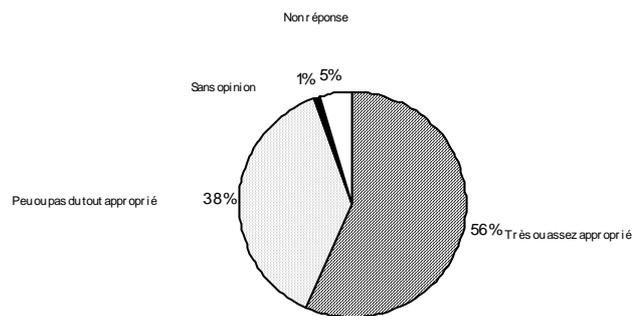
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
opérations de maintien de la paix**



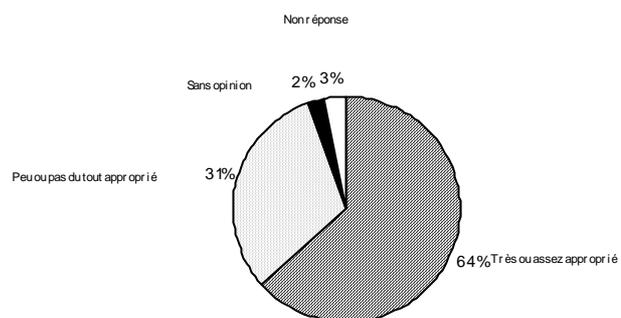
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
imposition de la paix**



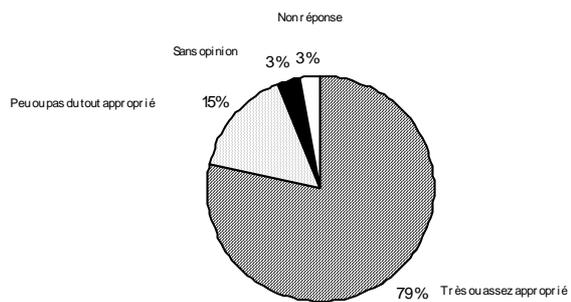
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
défense du territoire national**



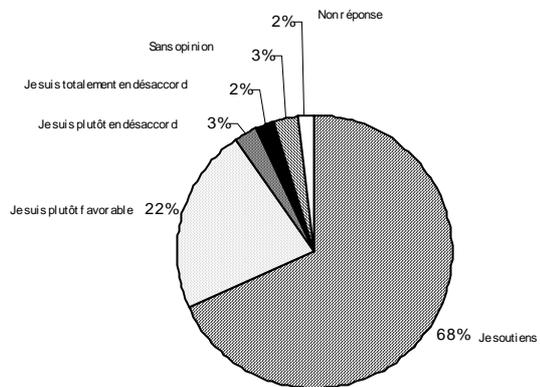
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
défense du territoire d'un allié**



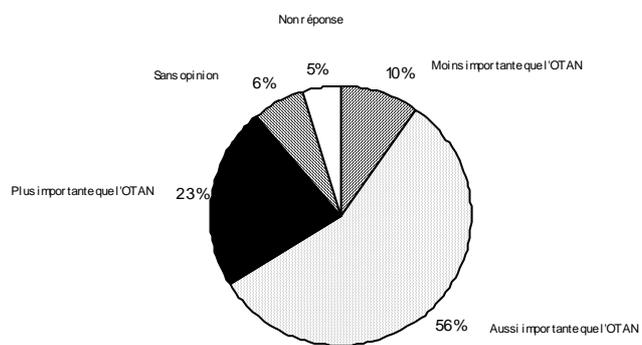
**Le recours à la force de réaction rapide de l'UE
(60000 hommes issus des armées des Etats membres de l'UE)
est approprié pour :
protection des intérêts humanitaires**



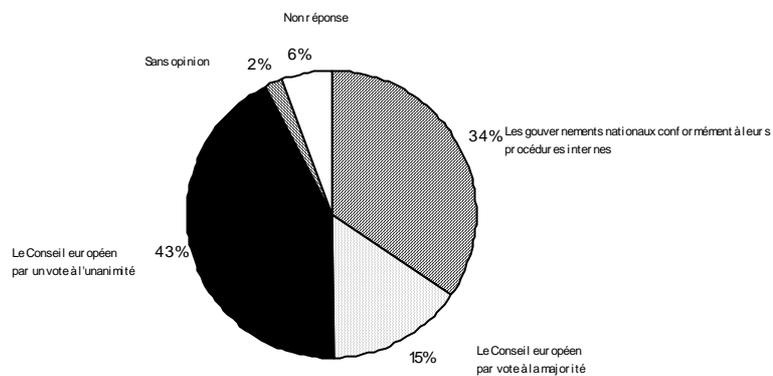
**Que pensez-vous de la contribution de la France
à la force européenne de réaction rapide ?**



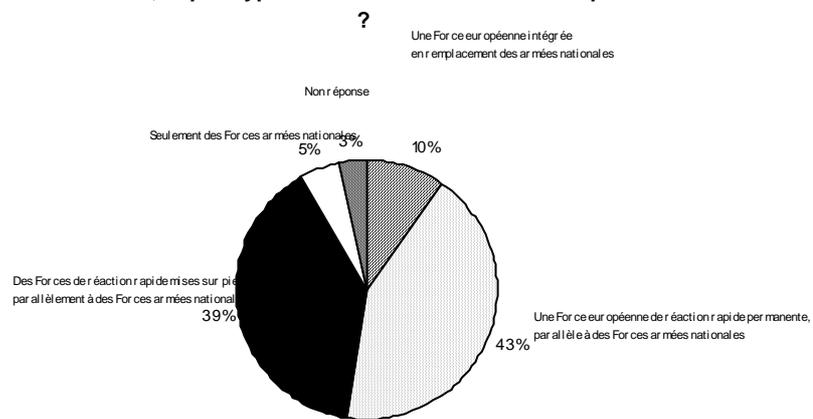
La force européenne de réaction rapide devrait être considérée comme :



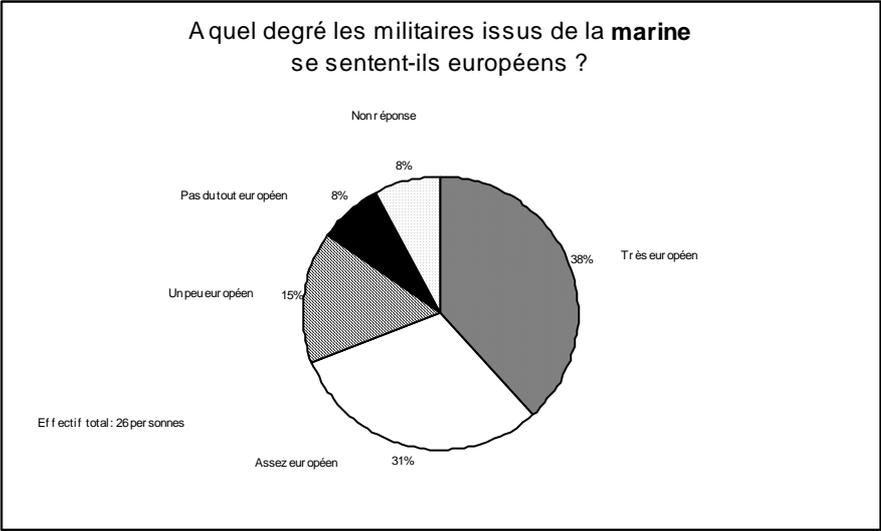
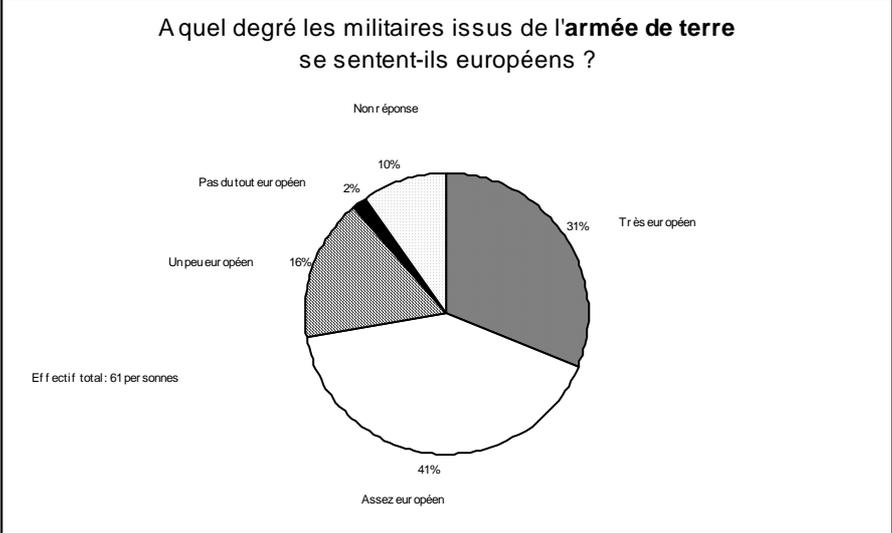
Selon vous, la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par :



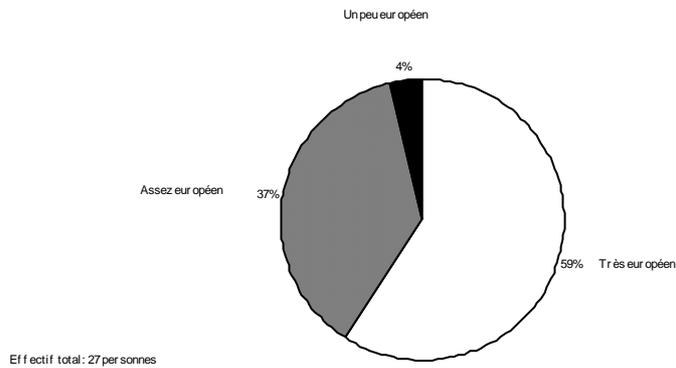
Dans l'avenir, à quel type de forces armées va votre préférence ?



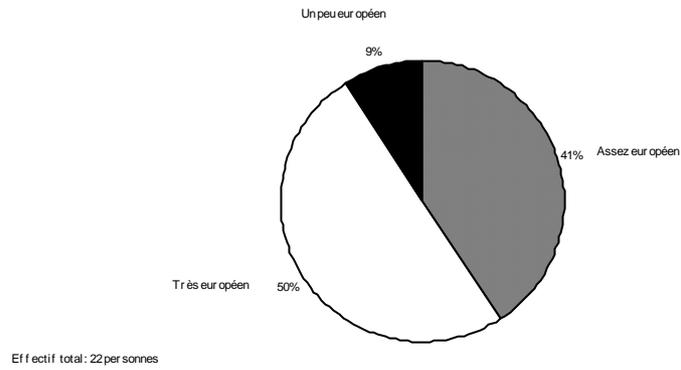
Questionnaires par tris croisés



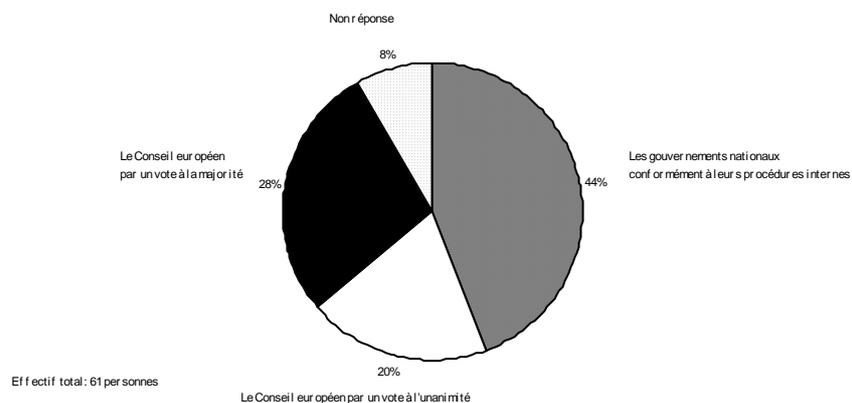
A quel degré les militaires issus de l'armée de l'air se sentent-ils européens ?



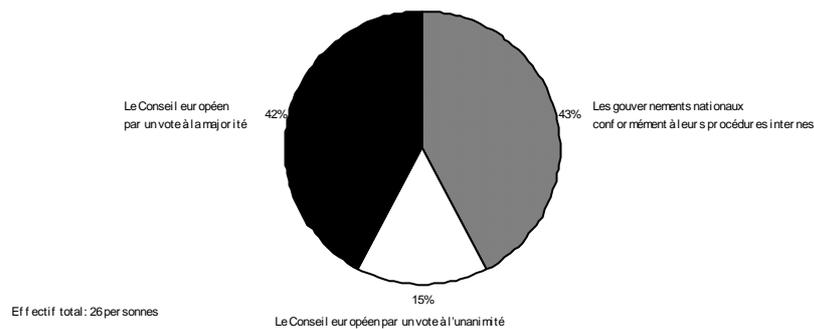
A quel degré les gendarmes se sentent-ils européens ?

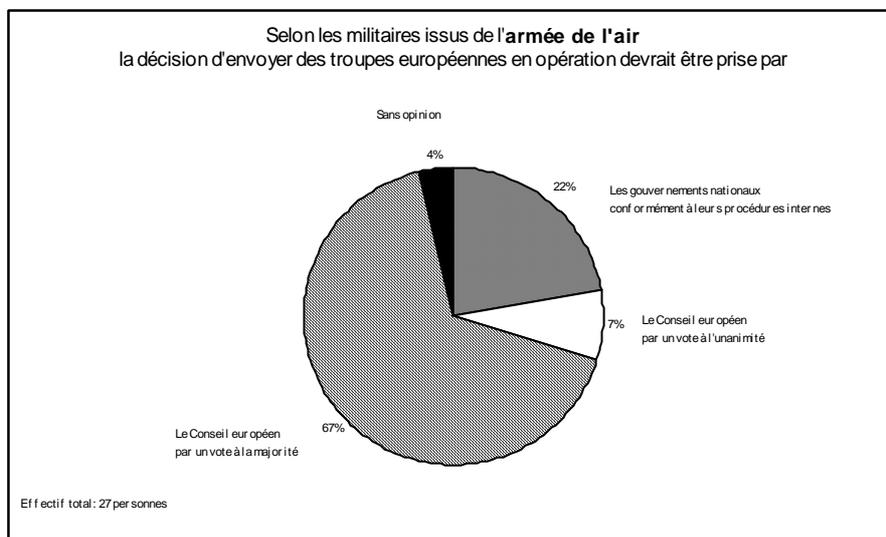
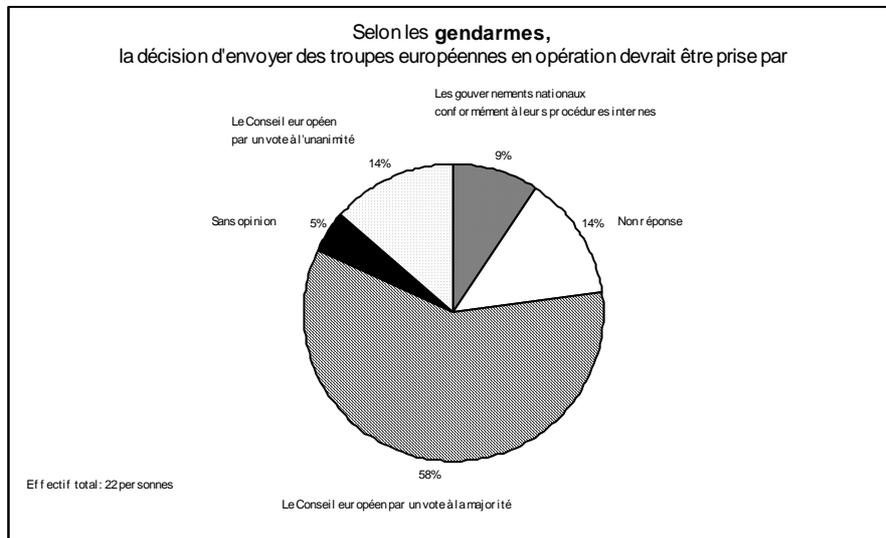


Selon les militaires issus de l'**armée de terre**
la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par

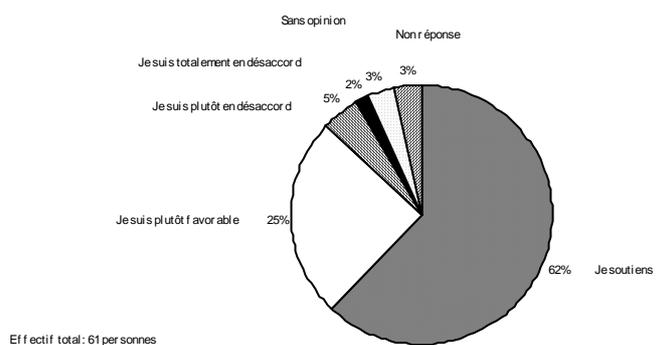


Selon les militaires issus de la **marine**,
la décision d'envoyer des troupes européennes en opération devrait être prise par

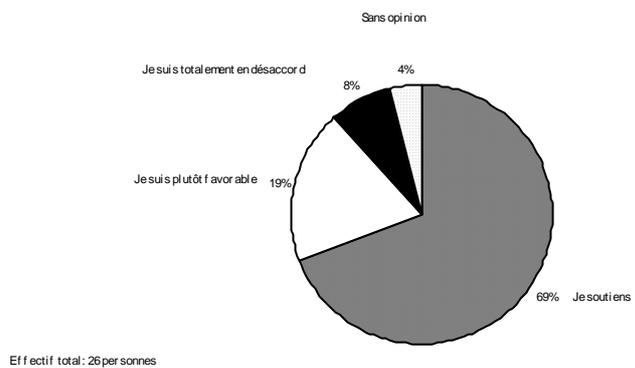


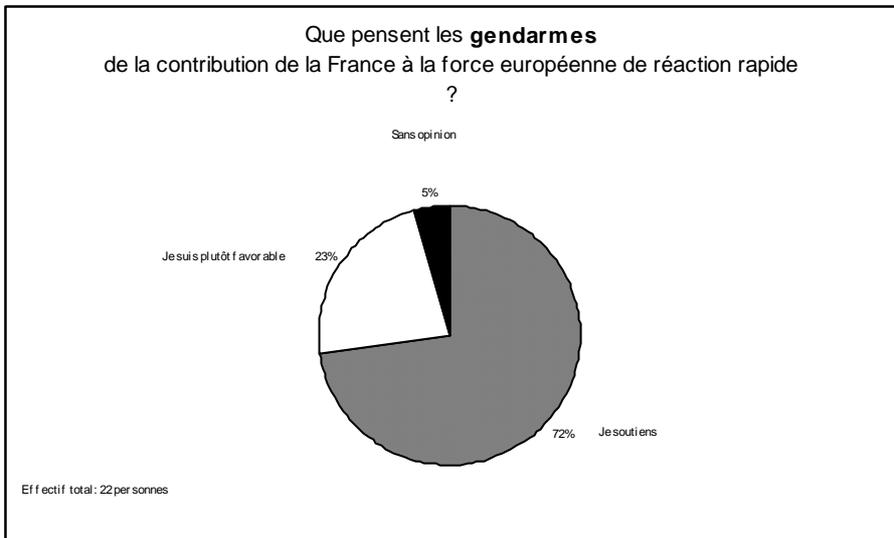
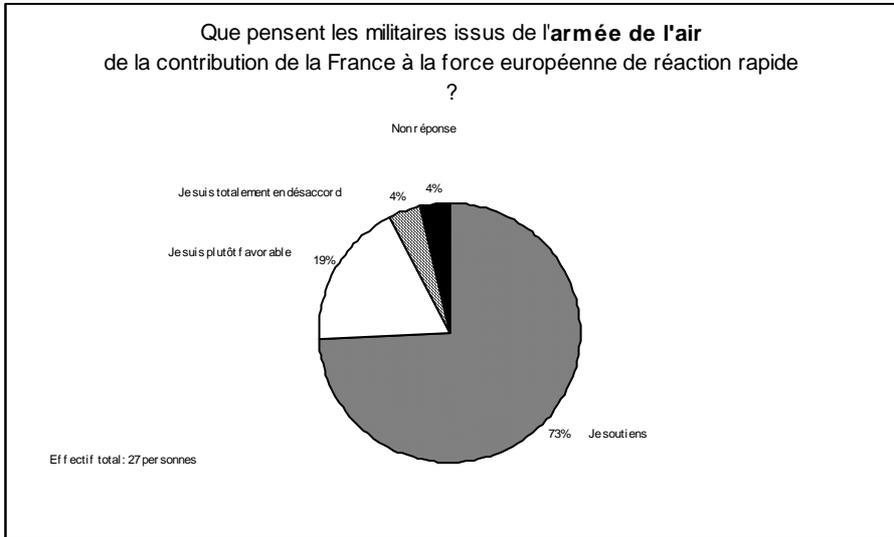


Que pensent les militaires issus de l'**armée de terre**
de la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide ?



Que pensent les militaires issus de la **marine**
de la contribution de la France à la force européenne de réaction rapide ?





COPS (Comité politique et de sécurité) : cette instance, mise en place au sein du Conseil de l'UE, est chargée de suivre la situation internationale dans les domaines relevant de la PESC, de contribuer à la définition des politiques en émettant des avis à l'intention du Conseil et de surveiller la mise en place des politiques convenues. C'est cet organe qui a assuré le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crises menées par l'UE. Cette mission de contrôle consiste selon les textes à évaluer, sur la base des avis du CMUE, les options militaires stratégiques (incluant la chaîne de commandement, le concept d'opération et le plan d'opération) avant de les soumettre au Conseil.

CMUE (Comité militaire de l'Union européenne) : le CMUE est composé des Chefs d'état-major des armées (CEMA) des Etats-membres, représentés à Bruxelles, au Secrétariat du Conseil, par leurs Représentants militaires. (REPMIL). Enceinte de consultation et de coopération militaire entre les Etats membres, il est chargé de fournir au COPS des avis et recommandations et assume la direction militaire de toutes les activités militaires dans le cadre de l'UE.

EMUE (Etat-major de l'Union européenne) : cette instance mise en place au sein du Secrétariat général du Conseil, exécute les tâches qui lui sont confiées par le CMUE et fournit l'expertise militaire dont peuvent avoir besoin les différents organes de l'Union, au premier rang desquels le SG/HR. C'est cet organe qui est chargé de la planification stratégique des opérations de gestion de crise de l'UE (évaluation de la situation, définition du cadre politico-militaire), ainsi que de l'identification des moyens au sein des différents Etats-membres.

Unité de police : cet organe, appartenant au Secrétariat général du Conseil, est chargé de s'occuper des questions liées à la police dans le cadre du deuxième pilier. Il fait partie de la sous-direction IX (gestion civile des crises et coordination) de la Direction E du Secrétariat général du Conseil. Cette Unité peut être considérée comme l'équivalent de l'EMUE – dans un format nettement plus réduit cependant. Il travaille sous l'autorité du **CIVCOM** (Comité des affaires civiles), comité qui se réunit dans le cadre de la formation du Conseil Affaires Générales et peut être considéré comme l'équivalent du CMUE dans la mesure où il est chargé de formuler des avis pour le COPS.

Accords de « Berlin plus » : Ces accords adoptés en décembre 2002 donnent à l'UE accès aux moyens de l'OTAN pour la gestion des crises.

Missions de Petersberg : Les missions de Petersberg ont pour la première fois été présentées comme correspondant au type d'opérations militaires que les Européens devraient être en mesure de mener dans la Déclaration du Conseil de l'UEO, réuni à Petersberg (Allemagne), en mars 1992. Elles ont été insérées dans les dispositions du traité de l'Union européenne relatives à la PESC (titre V) par le Traité d'Amsterdam, signé en février 1997. Les missions de Petersberg incluent :

- les missions humanitaires ;
- les missions d'évacuation des ressortissants ;
- les opérations de maintien et de rétablissement de la paix en dehors du territoire de l'UE.

Depuis le Conseil européen de Séville, les missions de Petersberg ont été élargies à la lutte contre le terrorisme.

MPUE : Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui en décembre 2003 prend le relais du Groupe international de police de police de la MINUBH (Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine). Il s'agit de la première opération de gestion de crise lancée par l'UE. Elle comprend 531 officiers de police et de gendarmerie ainsi que 400 civils. Son mandat est de trois ans (jusqu'en décembre 2005).

Opération Concordia : il s'agit de la première opération militaire lancée par l'UE. Lancée en Macédoine en mars 2003, elle utilise les moyens et les structures de l'OTAN telles que définies dans l'Accord de « *Berlin plus* ». La mission est composée de 350 soldats. Son mandat dure six mois.

Opération Proxima : Lancée en Macédoine en décembre 2003, cette opération prend la suite de l'Opération Concordia. Il s'agit d'une mission de police, composée de 200 hommes chargés d'aider les autorités macédoniennes à développer leurs propres capacités de police.

Opération Artémis : lancée en juin 2003, cette opération est la première mission militaire de l'UE à être menée sans recours au cadre de « Berlin Plus ». C'est également la première mission à se dérouler hors du continent européen. L'opération d'une durée de trois mois, est menée par 1800 militaires, déployés pour stabiliser la ville de Bunia, capitale de la province d'Ituri (République démocratique du Congo).

Affaire de Tervuren : idée, promue par la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, de mettre sur pied un Etat-major proprement européen pour la planification et la conduite des opérations militaires de l'Union (c'est-à-dire un Etat-major stratégique équivalent au SHAPE de l'OTAN). Le refus catégorique

des Américains a rappelé aux Européens le refus des Etats-Unis de tout ce qui peut contribuer à l'autonomie et a fortiori à l'indépendance stratégique de l'UE. Les Etats-Unis ne sont favorables qu'à la création de forces militaires européennes efficaces et disponibles non à l'émergence d'une Europe stratégique autonome par rapport à l'OTAN.

Formule des « Trois D » : Depuis la création de la PESD à Cologne, la doctrine officielle de Washington est celle du primat de l'OTAN sur la PESD et se résume dans la formule des trois « D » :

- pas de Découplage entre les Etats-Unis et l'Europe ;
- pas de Duplication inutile entre les moyens de l'OTAN et ceux de l'Union ;
- pas de Discrimination à l'égard des alliés européens non-membres de l'OTAN ;

BG 1500 (ou groupements tactiques) : les groupements tactiques seront composés chacun d'au moins 1500 soldats, appelés à être déployés très rapidement sur des lieux de crise hors du territoire européen.

Annexe 4 : Les grandes étapes de la PESD

Les précédents

Avant le lancement des premières étapes de mise en place d'une PESD effective, trois voies ont été explorées :

- l'UEO (Union de l'Europe occidentale), qui largement en sommeil depuis sa création, a été réactivée au début des années 1990. C'est dans ce cadre qu'ont été définies les Missions de Petersberg en 1992. L'UEO a également accompli, de concert avec l'OTAN, des missions de maintien de la paix en soutien des opérations de l'ONU en ex-Yougoslavie.
- l'IEDS (Identité européenne de défense et de sécurité) au sein de l'OTAN. L'IEDS a été formulée lors de ladite " Plate-forme " de l'UEO en 1987.
- la mise en place de coopérations multinationales entre certains Etats européens (Eurocorps, Eurofor, Eurofmarfor).

Les étapes depuis 1997

Octobre 1997 : signature du Traité d'Amsterdam. Le Traité d'Amsterdam a incorporé les missions de Petersberg dans le TUE et porté création du poste Secrétaire général/Haut Représentant pour la PESC (SG/HR).

1997 : Conseil européen de Vienne qui produit le document " *stratégie de Vienne pour l'Europe* », engageant l'UE à construire une politique européenne commune de sécurité et de défense.

1998 : date-clé qui inaugure l'exploration d'une quatrième voie. Lors du Sommet européen (informel) de Portschacht en octobre, Tony Blair accepte que l'Union européenne se dote d'une capacité militaire (ce qu'il avait refusé quelques mois plus tôt lors de la signature du Traité d'Amsterdam). Cette orientation est confirmée lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo (décembre 1998).

Mai 1999 : entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam.

Avril 1999 : Adoption du Concept stratégique de l'Alliance atlantique.

3-4 juin 1999 : Conseil européen de Cologne. Lancement de la PESD. Adoption d'une déclaration concernant le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECSA). " *L'Union doit disposer d'une capacité d'action autonome, soutenue par des forces militaires crédibles,*

avoir les moyens de décider d'y recourir et être prête à le faire afin de réagir face aux crises internationales, sans préjudice des actions entreprises par l'OTAN". C'est également lors de ce Conseil que le Conseil affaires générales de l'UE a été chargé de définir " les modalités de l'inclusion des fonctions de l'UEO qui seront nécessaires à l'UE pour assumer ses nouvelles responsabilités dans le domaine des missions de Petersberg".

Octobre 1999 : prise de fonctions de Javier Solana au poste de Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la PESC (SG/HR).

10-11 décembre 1999 : Conseil Européen d'Helsinki. Définition du Headline Goal (objectif global de capacités) et décision de mettre en place de nouveaux organes voués à la gestion de la PESC et de la PESD. Il s'agit de " *développer une capacité de décision autonome et, là où l'OTAN n'est pas engagée en tant que telle, de lancer et de conduire des opérations militaires sous la direction de l'UE, en réponse à des crises internationales*". Cela signifie que l'UE ne se propose pas d'assumer la défense de ses membres contre une agression éventuelle et qu'elle ne prend pas en charge une garantie de défense mutuelle, assurée normalement par l'UEO. En termes positifs, l'Union doit assumer les missions de Petersberg, définies en 1992 pour l'UEO. Sont décidés la création du COPS, du CMUE et de l'EMUE.

23-24 mars 2000 : Conseil européen informel de Lisbonne où est décidé l'établissement d'un comité pour la gestion civile des crises au niveau européen.

19-20 juin 2000 : Conseil européen de Santa Maria da Feira, où est adopté le principe de mise en place d'une capacité européenne de gestion civile des crises. Adoption également des " *principes de consultation avec l'OTAN sur les questions militaires et recommandations sur la mise au point des modalités applicables aux relations entre l'UE et l'OTAN*".

6-12 décembre 2000 : Conseil européen de Nice. Définition de la composition, des compétences et du fonctionnement des organes politiques et militaires permanents (COPS, CMUE, EMUE).

Février 2001 : signature du Traité de Nice.

Mars-avril 2001 : nomination du général allemand Rainer Schüwirth au poste de premier directeur général de l'EMUE ; le général finlandais Gustav Hägglund est nommé à la tête du CMUE.

15-16 juin 2001 : Conseil européen de Göteborg. Affirmation de la volonté des Européens de se doter d'une capacité globale et autonome de gestion et de prévention des conflits, avec la possibilité d'intervenir là où l'OTAN n'est pas engagée. L'effort porte essentiellement sur la prévention, avec différents

scénarii de déploiement de forces (Adoption du programme de l'UE pour la prévention des conflits violents).

28 juin 2001 : L'UEO voit son statut modifié et conserve un statut résiduel à Bruxelles ;

21 septembre 2001 : Conseil extraordinaire (suite au 11 septembre).

14-15 décembre 2001 : Conseil européen de Laeken. La PESD est déclarée opérationnelle. Valéry Giscard d'Estaing est nommé au poste de président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe.

21-22 juin 2002 : Conseil européen de Séville. Décision d'accroître l'implication de l'UE dans la lutte contre le terrorisme.

12-13 décembre 2002 : Conseil européen de Copenhague. L'entrée de 10 nouveaux membres d'ici 2004 est décidée.

16 décembre 2002 : Déclaration UE/OTAN sur la PESD/ « Berlin plus ».

31 décembre 2002 : lancement de la MPUE en Bosnie Herzégovine.

Février 2003 : entrée en vigueur du Traité de Nice.

Mars 2003 : Lancement de l'Opération Concordia en Macédoine.

29 avril 2003 : L'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg s'accordent pour coopérer plus étroitement sur les questions de défense.

Juin 2003 : Lancement de l'Opération Artémis en RDC.

19-20 juin 2003 : Conseil européen de Thessalonique. Le SG/HR présente une version préliminaire de la Stratégie européenne de sécurité. Le Conseil adopte en outre une « *Déclaration sur la non-prolifération des armes de destruction massive* ».

Juillet 2003 : Valéry Giscard d'Estaing présente le projet de Traité constitutionnel pour l'UE.

12-13 décembre 2003 : Sommet de Bruxelles. Adoption de la « *Stratégie de sécurité de l'UE* ».

15 décembre 2003 : Lancement de l'Opération Proxima en Macédoine.

Février 2004 : La France et la Grande-Bretagne proposent la création dans le cadre de l'UE de groupements tactiques (*battle groups 1500*).

25-26 mars 2004 : Conseil européen extraordinaire (à la suite des attentats du 11 mars à Madrid). Le Conseil européen crée le poste de Coordinateur anti-terrorisme de l'UE au sein du Conseil de l'UE. Le Néerlandais Gijs de Vries est nommé à ce poste.

5-6 avril 2004 : Réunion informelle des Ministres de la défense de l'UE, qui approuve le concept de groupements tactiques.

1^{er} mai 2004 : Elargissement de l'UE au dix nouveaux membres (Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque).

Juin 2004 : Conseil européen de Bruxelles. Adoption du projet de Traité constitutionnel de l'UE, qui devra être ratifiée par les 25 Etats-membres. Dans ce projet, sont notamment prévus la mise en place du poste de Ministre des Affaires étrangères ainsi que le principe des coopérations structurées en matière de défense.

Décembre 2004 : Lancement de l'Opération Althea.

Références bibliographiques

- Abélès M., *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996 ; Abélès M. et Bellier I., « La Commission européenne : du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, 46 (3), 1996, pp. 431-456.
- Abzac-Epézy Claude (d') et Philippe Vial, « La pratique de la coopération militaire : les forces armées face aux nouveaux enjeux européens », in Elizabeth Du Réau, *Dynamiques européennes : nouvel espace, nouveaux enjeux : 1969-1981*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- Abzac-Epézy Claude (d') et Vial Philippe, « Quelle Europe pour les militaires ? La perception de l'Europe à travers la presse militaire (1947-1954) », *Revue historique des armées*, pp. 80-92.
- Adler Emmanuel et Barnett Michael, *Security Communities*, Cambridge University Press, 1998.
- Allen D. et Smith Michael, « The European Union's Security "Presence : Barrier, Facilitator or Manager ? » », in Rhodes C., *The European Union in the World Community*, Boulder, Westview Press, 1998.
- Allen David, « Who Speaks for Europe ? The Search for an Effective and Coherent External Policy », in John Peterson, Helene Sjursen, *A Common Foreign Policy for Europe?*, Londres, Routledge, 1998.
- Anand Menon, « L'administration française à Bruxelles », *Revue française de science politique*, volume 51, n°5, octobre 2001, pp. 763-786.
- Andréani Gilles, « Why Institutions Matter », *Survival*, volume 42, été 2000.
- Bigo Didier, « When Two Become One : Internal and External Securitization in Europe », in Kelstrup Morten et Williams Michael, *International Relations Theory and the Politics of European Integration. Power, Security and Community*, Londres, Routledge, 2000.
- Bigo Didier, *Polices en réseaux, l'expérience européenne*, Paris, Presse de Sciences Po, 1996.
- Bloom William, *Personal Identity, National Identity and International Relations*, Cambridge University Press, 1990.
- Boëne B. et Dandeker C., *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.
- Boulègue Jean, « Sur la légitimité de l'armée dans la France contemporaine », *Les Cahiers de Montpellier*, 2, 24, 1991, pp. 29-50.
- Buchet de Neuilly Yves, « L'irrésistible ascension du Haut Représentant pour la PESC : une solution institutionnelle dans une pluralité d'espaces d'action européens », *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 13-31.
- Checkel Jeffrey T., « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy*, Vol. 6, n°4, 1999.

- Checkel Jeffrey T., « International Norms and Domestic Politics : bridging the Rationalist-Constructivist Divide », *European Journal of International Relations*, volume 3, n°4, , 1997, pp. 473-495.
- Checkel Jeffrey.T., , « The Europeanization of Citizenship », in Cowles M.G., Caporaso J., Risse T. (eds), *Transforming Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 2001.
- Christopher Hill, « European Foreign Policy : Power Bloc, Civilian Model or Flop », in Reinhardt Rummel, *The Evolution of an International Actor : Western Europe's New Assertiveness*, Boulder (Co.), Westview Press, 1990.
- Cornish P. et Edwards G., « Beyond the EU/NATO Dichotomy : the beginning of a European Strategic Culture », *International Affairs*, 77(3), pp. 587-603.
- Deutsch Karl, *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton University Press, 1957.
- Devin G., « Les diplomaties de la politique étrangère », in Charillon F., *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Science Po, Paris, 2002, pp. 215-242.
- Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1995.
- Duffield J.S., « NATO's Functions after the Cold War », *Political Science Quarterly*, hiver 1994-1995.
- Dumez Hervé et Jeunemaître Alain, « Une Europe de la défense ? Politique, marché, régulation et relations transatlantiques », *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 46-60.
- Eichenberg B. et Dalton R., « Europeans and the European Community. The Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, n°47, 1993 .
- Feldman L., « Reconciliation and External Diplomacy », in Banchoff T. et Smith M., *Legitimacy and the European Union*, Londres, Routledge, 1998.
- Finer Samuel E., *The Man on the Horse Back : the Role of the Military in Politics*, Oxford, Pall Mall Press, 1962.
- Forêt F., « L'Europe comme "tout". La représentation symbolique de l'Union dans le discours institutionnel », in Saurugger Sabine, *Les modèles de représentation dans l'Union européenne*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- Freeman Ch., *Arts of Powers : Statecraft and Diplomacy*, United States Institute for Peace
- Gabel M., *Interests and Integration :Market Liberalization, Public Opinion and European Union*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1998.
- Gégout Catherine, « The French and British Change in Position in the CESDP : A Security Community and Historical Institutionalist Perspective », *Politique européenne*, automne 2002, pp. 62-87.

- Georgakakis D., *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Collection Sociologie politique européenne, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2002.
- Glarbo, Kenneth. "Wide-awake diplomacy : reconstructing the common foreign and security policy of the European Union", *The social construction of Europe, Journal of European Public Policy*, volume 6, n°4, 1999.
- Gnesotto Nicole, *La politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004.
- Gordon Philip H., *A Certain Idea of France : French Security Policy and the Gaullist Legacy*, Princeton University Press, 1993.
- Guérivière (de la) Jean, *Voyage à l'intérieur de l'eurocratie*, Paris, 1992, p. 76.
- Güssgen Florian, "The Missing Link : the Non-Europeanization of Foreign Services", *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 109-130.
- Haas Ernst B., "Does Constructivism Subsume Neo-functionalism?", in Thomas Christiansen, Knud Eric Jørgensen et Anje Wiener, *The Social Construction of Europe*, Londres, Sage, 2001.
- Haas Ernst B., *The Uniting of Europe : Political, Social and economic Forces 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1958.
- Haine J.-Y., *L'Eurocorps et les identités européennes de défense*, Les documents du C2SD, n°33, janvier 2001.
- Haltiner Karl W., « Is There a Common European defense Identity ? The Views of Officers of Eight European Countries », *Current Sociology*, volume 42, n°3, hiver 1994, pp. 71-85.
- Hans W. Maull, « Germany and Japan : the New civilian Powers », *Foreign Affairs*, volume 49, n°5, hiver 1991, pp. 91-106.
- Hartley Keith, « The Economics of European Defence Procurement », in Hartley Keith et Brauer Jürgen, *The Economics of Regional Security*, Amsterdam, Hartwood, 2000.
- Hedley Bull, « Civilian Power Europe : A Contradiction in Terms ? », *Journal of Common Market Studies*, volume 21, n°1/2, septembre-décembre 1982.
- Heiselberg S., « Pacifism or Activism : Towards a Common Strategic Culture Within the European Security and Defense Policy ? », *IIS Working Paper*, avril 2003, Institute for International Studies, Copenhagen.
- Hill Christopher, « European Foreign Policy : Power Bloc, Civilian Model or Flop », in Reinhardt Rummel, *The Evolution of an International Actor : Western Europe's New Assertiveness*, Boulder (Co.), Westview Press, 1990.
- Howorth J., "L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi", *Cahiers de Chaillot*, n°43, Paris, Institut d'Etudes de sécurité, 2000.
- Howorth Jolyon, « European Defense and the Changing Politics of the European Union : Hanging Together or Hanging Separately ? », *Journal of Common Market Studies*, volume 39, n°4, 2001.

- Howorth Jolyon, « European Integration and Defense : The Ultimate Challenge ? », Les Cahiers de Chaillot, Occasional Paper n°43, Paris, Institut d'Etudes de sécurité, 2000.
- Howorth Jolyon, « The CFSP and the Forging of a European Security Culture », *Politique européenne*, n°8, automne 2002, pp. 88-108.
- Huntington Samuel, *The Soldier and the State*, Cambridge, Harvard University Press, 1957 (réédition 1985).
- Inglehart R. et Reif K. (dirs), *Eurobarometer : The Dynamics of Public Opinion*, New York, Saint martin's Press, 1991, Inglehart R., *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- Irondelle Bastien , « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, hiver 2002-2003, pp.79-88.
- Irondelle Bastien, « Europeanization without the European Union ? French Military Reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10:2, avril 2003, pp. 208-226.
- Janowitz Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press of Glencoe, 1960.
- Jean Carlos, “ An Integrated Civil Police Force for the European Union : Tasks, Profile and Doctrine ”, *CEPS Paperback*, CES, Bruxelles, juin 2002.
- Johnston Alistair, « Thinking about Strategic culture », *International Security*, Volume 19, n°4, printemps 1995.
- Jorgensen Knud Eric, « Poco : The Diplomatic Republic of Europe », in K.E. Jorgensen, *Reflective Approaches to European Governance*, Basingstoke, Macmillan, 1997.
- Jorgensen Knud Erid, *European Approches to Crisis Management*, La Haye, Kluwer, 1997.
- Katzenstein Peter, *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.
- Kerrremans B., « Do Institutions Make a Difference ? Non-Institutionalism, Neo-Institutionalism and the Logic of Common Decision-Making in the European Union », *Governance*, 9 (2), 1996, pp. 217-240.
- Kier Elizabeth, « Culture and Military Doctrine. France between the Wars », *International Security*, Volume 19, n°4, printemps 1995, pp.65-93.
- Klein Jean, Buffetot Patrice et Vilboux Nicole, *Vers une politique européenne de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, Paris, 2003, pp. 279-296.
- Klein Paul, « Vers des armées post-nationales », in Bernard Boëne et Christopher Dandeker, *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.
- Klein Paul, *Armed Forces and Multinationality. Experiences from multinational Collaborations in Europe*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2000.

- Lequesne Ch., « Comment penser l'Union européenne ? », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales : Pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 103-134.
- Lequesne Christian, *L'Europe bleue. A quoi sert une politique européenne de la pêche ?*, Paris, Presses de Science Po, 2001
- Lindley-French J., « In the Shade of Locarno : Why European Defence is Failing », *International Affairs*, volume 78, numéro 4, 2002, pp. 789-812.
- Long D., « Multilateralism in the CFSP », in Holland M., *Common Foreign and Security Policy : the Record and the Reforms*, Londres, Pinter, 1997.
- Maull Hans W., « Germany and Japan : the New civilian Powers », *Foreign Affairs*, volume 49, n°5, hiver 1991, pp. 91-106.
- Mérand F., « Dying for the Union ? Military Officers and the Creation of a European Defense Force », *European Societies*, Volume 5, n°3, 2003. .
- Mérand Frédéric, « Les militaires et la construction européenne (1972-1998). Représentations sociales de l'Europe de la défense dans " Armées d'Aujourd'hui " », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, pp. 165-192.
- Mörth Ulrika, « Competing Frames in the European Commission. The Case of the Defense Industry and Equipment Issue, *Journal of European Public Policy*, volume 7, n°2, juin 2000, pp. 173-189.
- Müller-Brandeck-Boquet Gisela, « The New CFSP and ESDP Decision-Making System of the European Union, *European Foreign Affairs Review*, 7, 2002, pp. 257-282.
- Nugent N., *The European Commission*, Hampshire et New York, 2001 ; Bruter M., « Diplomacy Without a State : the External Delegations of the European Commission », *Journal of European Public Policy*, n°2, 1999, pp. 18-205.
- Ojanen Hanna, *Theory at a Loss? EU-NATO Fusion and the "Low Politicisation" of Security and Defence in European Integration*, Communication présentée lors de la 43ème Conférence de l'International Studies Association, Nouvelle Orléans, Etats-Unis, mars 2002.
- Pajon Christophe, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français », *Politique européenne*, n°10, printemps 2003, pp. 148-171.
- Parsons T., « Structure sociale et processus dynamique : le cas de la recherche médicale moderne », cité par Dubar C., *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 132.
- Radaelli Claude, « The Domestic Impact of European Union Public Policy : Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », *Politique européenne*, n°5, pp. 107-147.
- Regelsberger E. et Wessels W., « The CFSP Institutions and Procedures : a Third Way for the Second Pillar », *1 EFA Rev*, 1996.

- Risse-Kappen Thomas, “Collective Identity in a Democratic Community: the Case of NATO”, in Katzenstein Peter, *The Culture of National Identity: Norms and Identity in World Politics*, Columbia University Press, 1996.
- Rossignol B., “Apprendre l’un de l’autre : l’Ecole de guerre navale et la coopération navale franco-allemande”, *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours*, Paris, Addim, pp. 243-281.
- Rynning Sten, «The European Union : Towards a Strategic Culture ? », *Security Dialogue*, volume 34, n°4, 2003, pp. 479-496.
- Schirm Stephan A., “Europe’s Common Foreign and Security Policy: The Politics of Necessity, Viability and Adequacy, in Rhodes Carolyn, *The European Union in the World Community*, Boulder (CO.), Lynne Rienner, 1998.
- Shore C., *Building Europe. The Cultural Politics of European Integration*, Londres, Routledge, 2001.
- Sjursen Helene, “The Common Foreign and Security Policy”, in Svein Anderson, Kjell Eliassen, *Making Policy in Europe*, Londres, Sage, 2ème édition, 2001.
- Smith Andy, “Institutions et intégration européenne. Une méthode de recherche pour un objet problématisé”, in CURRAP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l’expérience et terrains d’investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- Smith Karen, «The End of Civilian Power EU : A Welcome Demise or Cause of Concern », *The International Spectator*, volume 35, n°2, avril-juin 2000, pp.11-28.
- Smith Michael E, *The Europeanization of European Political Cooperation*, Berkeley (Ca), Center for European Studies, 1996.
- Soeters J., “Valeurs militaires, valeurs civiles : vers le soldat-communicateur ?”, in Boëne B. et Dandeker C. (dirs), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.
- Solana Javier, Préface, in Ngesotto Nicole, *La politique de sécurité et de défense de l’UE : les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d’Etudes de sécurité, Union européenne, Paris, 2004, p.9.
- Thiéblemond André, *Culture et logiques militaires*, Paris, PUF, Paris, 1999.
- « Transcending Intergovernmentalism ? Identity and Role Perception of National Official in EU Decision-Making in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 6 (3), 1999, pp. 46-474
- Van Staden Ifred, « After Maastricht : Explaining the Movement towards a Common European Defense Policy », in Walter Carlsnaes, Steve Smith, *European Foreign Policy*, Londres, Sage, 1994.
- Vennesson P., “ De l’esprit de défense au sentiment patriotique ”, Boëne B. et Dandeker C. (dirs), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.

- Vennesson Pascal, “ Force armée et politique étrangère ”, in Charillon F., *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Science Po, Paris, 2002, pp. 301-330.
- Vial P, “ Les officiers, les armées, les guerres : spécificités de la société militaire et perspectives européennes sous la IVème République ”, in E. du Réau, *Europe des élites, Europe des peuples ? La construction de l'espace européen (1945-1960)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998.
- Wendt Alexander, “ Anarchy is What States Make of it : the Social Construction of Power Politics ”, *International Organization*, 46(2), 1992.
- Wessel W., “ The Amsterdam Treaty in Theoretical Perspectives : Which Dynamics at Work ? ”, Monar J. et Wessel W., *The European Union after the Treaty of Amsterdam*, Londres et New York, 2001 ; Regelsberger E., Schoutete de Tervarent (de) P. et Wessel W., *Foreign Policy of the European Union. From the EPC to the CFSP*, Londres, 1997, pp. 173-318.
- White Brian, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, hiver 2002-2003, pp. 89-97.
- White Brian, *Understanding European Foreign Policy*, Basingstoke, Palgrave, 2001, chapitre 7.
- *Une Europe sûre dans un monde meilleur ; Stratégie européenne en matière de sécurité*, Secrétariat général du Conseil, Bruxelles, décembre 2003, pp. 13-15.

Articles sélectionnés dans *La Tribune du CID*

- Boivin (Cf), Marine, « La défense de l'Europe en passant par les trois piliers de Maastricht », *La Tribune du CID*, n°18, 1999.
- De Kersauson (CC), « Le transport stratégique maritime européen : une situation désastreuse », *La Tribune du CID*, n°31, 2003, pp. 1-4.
- Godfroid (CDT), « 2004-2008 : la (vrai) début ou la fin de l'union européenne ? », *La Tribune du CID*, n°31, 2003.
- Grandi (CE), « La Turquie sera-t-elle européenne ? », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.
- Jacquinet (CC), Marine, « Minorités et régionalismes : un danger pour l'Europe », *La Tribune du CID*, n° 31, 2003, pp. 1-4
- Laval (CBA), « Dissuasion nucléaire française et défense européenne », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.
- Lavallée (CDT), « La défense et la Constitution européenne : le difficile équilibre entre lisibilité et compromis politique », *La Tribune du CID*, n°33, 2004.
- Morel (CDT), « Quelles identité et quelles frontières pour l'Europe ? », *La Tribune du CID*, n°33, 2004

- Palu (CES), Armée de Terre, « Europe de la défense ou auberge espagnole ? », *La Tribune du CID*, n°21, 2000, pp. 127-132.
- Perraudin (CF), « La construction d'union fédérale européenne et de sa défense, clé de l'accèsion de l'Europe au statut international auquel elle aspire », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.
- Piat Lcl, Armée de l'Air, « Vers un Collège européen de défense ? », *La Tribune du CID*, n°20, 2000, pp. 119-122).
- Poincignon (CBA), « L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme : spécificités et défis », *La Tribune du CID*, n°31, 2003.
- Prange (CRC1), « Pourquoi faut-il une Constitution à l'Europe ? », *La Tribune du CID*, n°32, 2004.
- Valnet (Cdt), « Pour une Europe des régions ou des Nations ? », *La Tribune du CID*, n°28, 2002.
- Valnet (Cdt), Armée de Terre, « Pour une Europe des régions ou des Nations », *La Tribune du CID*, n°28, 2002, pp. 1-5.
- Tillette de Mautort (CF), « Défense et illustration de l'identité européenne », *La Tribune du CID*, n°14, 1998.

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
----------------------------	-----------------

<u>L'ADHESION A L'EUROPE, OPTION RATIONNELLE OU CHOIX IDENTITAIRE ?</u>	<u>9</u>
--	-----------------

L'UE, INSTRUMENT DE LA STRATEGIE DE MULTILATERALISATION DE L'INFLUENCE FRANÇAISE	10
L'UE, MULTIPLICATEUR DE PUISSANCE ?	10
L'OTAN, COMPLEMENT INDISPENSABLE	14
LA PESD, MOYEN DE MUTUALISER LES COUTS DE LA POLITIQUE DE DEFENSE FRANÇAISE ?	22

L'UE, UNE COMMUNAUTE DE SECURITE ?	28
L'IDENTITE EUROPEENNE A L'AUNE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES	29
LA CITOYENNETE EUROPEENNE A L'AUNE DU « <i>SACRIFICE SUPREME</i> » : LES JUGEMENTS PORTES SUR LES MISSIONS DE PETERSBERG	41
DEFINITION DES INTERETS	43
POUR UNE EVALUATION COMMUNE DES MENACES	47

L'UE, UN MODELE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE CONTESTE : PROEUROPEENS MAIS POUR UN MODELE ALTERNATIF DE CONSTRUCTION EUROPEENNE	50
LA CRITIQUE GENERALISEE DE LA DICHOTOMIE ENTRE LES DISCOURS FEDERO-REGIONALISME ET FEDERALISME	54
POUR UNE EUROPE SOCIALE	59
LES PARTISANS DE L'EUROPE FORTERESSE	62
POUR UN ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN	64
L'UE, UN REPOUSSOIR : LA VISION DES SOUVERAINISTES	65
	66

LES ARMEES FACE A L'EUROPE : DES PERCEPTIONS SIMILAIRES SELON L'ARMEE D'APPARTENANCE ?	67
LA MARINE NATIONALE	68

L'ARMEE DE L'AIR	69
L'ARMEE DE TERRE	70
LA GENDARMERIE	72

**LA SOCIALISATION INSTITUTIONNELLE : L'IMMERSION
DANS LES STRUCTURES DECISIONNELLES EUROPEENNES 78**

FONCTIONS DES MILITAIRES EN POSTE AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES	80
LA FONCTION D'EXPERTISE : VERS LA NAISSANCE D'UNE « COMMUNAUTE EPISTEMIQUE » ?	81
REPRESENTATION ET NEGOCIATION : DES MILITAIRES-DIPLOMATES	86
UNE MISSION PEDAGOGIQUE : DES MILITAIRES PROSELYTES	90
UNE FONCTION DE LIAISON INTER-PILIERS ? LE CAS PARTICULIER DE L'UNITE DE POLICE	92
LES MILITAIRES, DES ACTEURS BRUXELLES ?	94
LES POSITIONNEMENTS DES MILITAIRES VIS-A-VIS DES CENTRES DE DECISION EUROPEENS	96
LE TROUBLE FACE AUX OPTIONS RETENUES PAR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE	100
L'INTRODUCTION DU REFERENTIEL MILITAIRE DANS LE CADRE NORMATIF TRADITIONNELLEMENT CIVIL DE L'UE	102
LA COLLABORATION AVEC LES CIVILS	104
VERS L'EMERGENCE D'UNE CULTURE STRATEGIQUE CIVILO-MILITAIRE ?	108
CONCLUSION	112

**LA SOCIALISATION OPERATIONNELLE : LES EXPERIENCES
MULTINATIONALES EUROPEENNES 115**

EUROCORPS, EUROFOR ET EUROMARFOR	115
LES OPERATIONS PESD	119
UN FACTEUR DE CREDIBILISATION DE LA PESD	119
VERS L'EMERGENCE D'UNE CULTURE TACTIQUE EUROPEENNE ?	126

**VERS L'EUROPEANISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS ? 129**

L'EUROPEANISATION PAR LA FORMATION : LES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES MILITAIRES FRANÇAISES	130
L'ETAT DE LA FORMATION DANS LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT MILITAIRES	131
LA FORMATION AUX QUESTIONS EUROPEENNES, FACTEUR DE CONVERSION A LA CONSTRUCTION EUROPEENNE ?	136
RECOMMANDATION POUR LA FORMATION AU SEIN DES ECOLES MILITAIRES FRANÇAISES	139
L'ATTRACTIVITE DES CURSUS EUROPEENS EN QUESTION : LE MULTINATIONAL, FACTEUR DE BOULEVERSEMENT DES CARRIERES TRADITIONNELLES ?	142
LE STATUT DES MILITAIRES EN POSTE	143
LES PERSPECTIVES DE CARRIERE : L'EXPATRIATION, UNE EXPERIENCE VALORISEE AU SEIN DU MINISTERE DE LA DEFENSE ?	144
LA REPONSE DE L'EMA ET DES DIRECTIONS DU PERSONNEL DES DIFFERENTES ARMEES	151
<u>CONCLUSION</u>	<u>156</u>
Annexe 1: synthèse des entretiens au CID (12ème promotion)	159
Annexe 2 : Questionnaires modélisés	164
Annexe 3 : Glossaire	190
Annexe 4 : Les grandes étapes de la PESD	193
<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	<u>197</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</u>